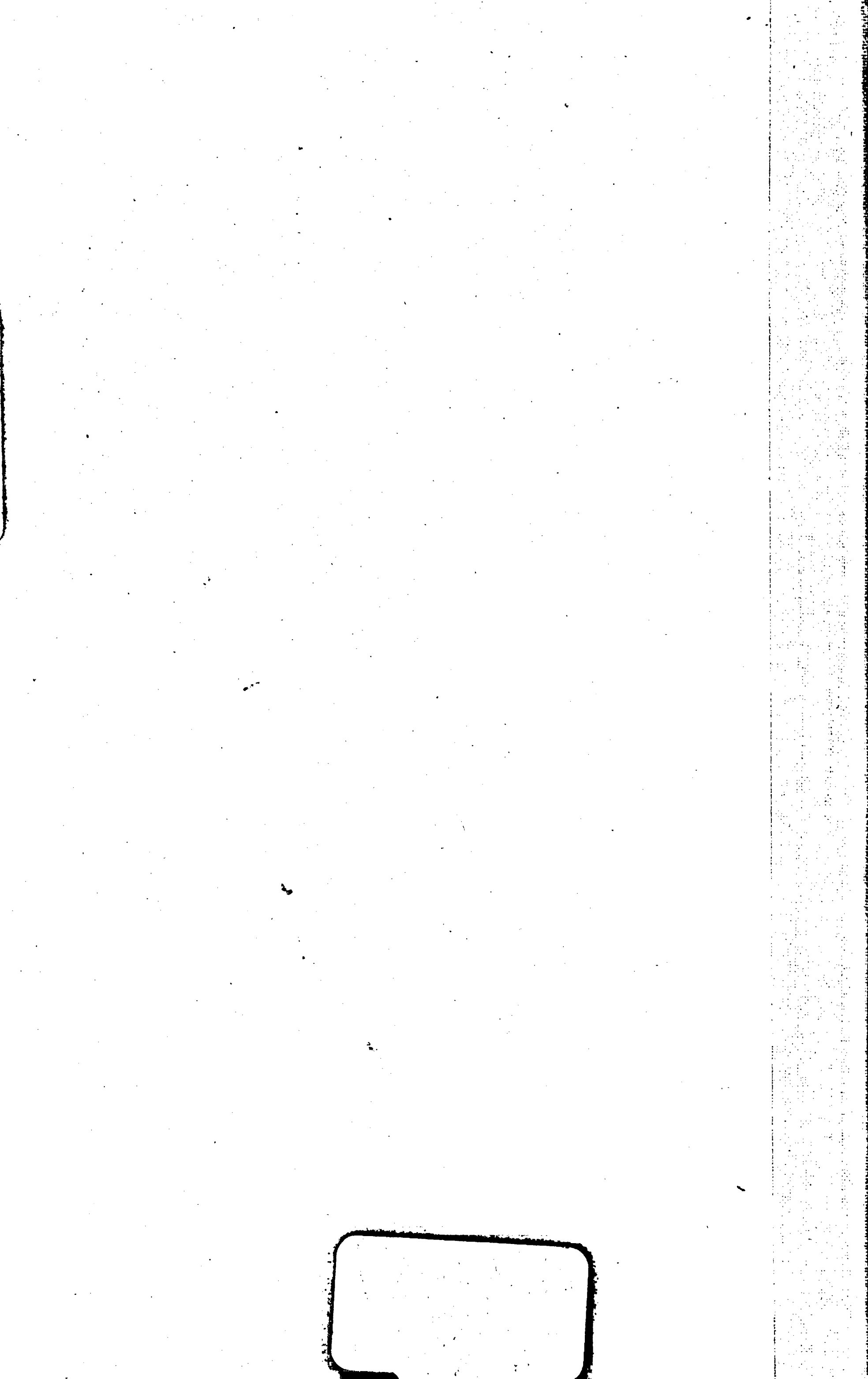
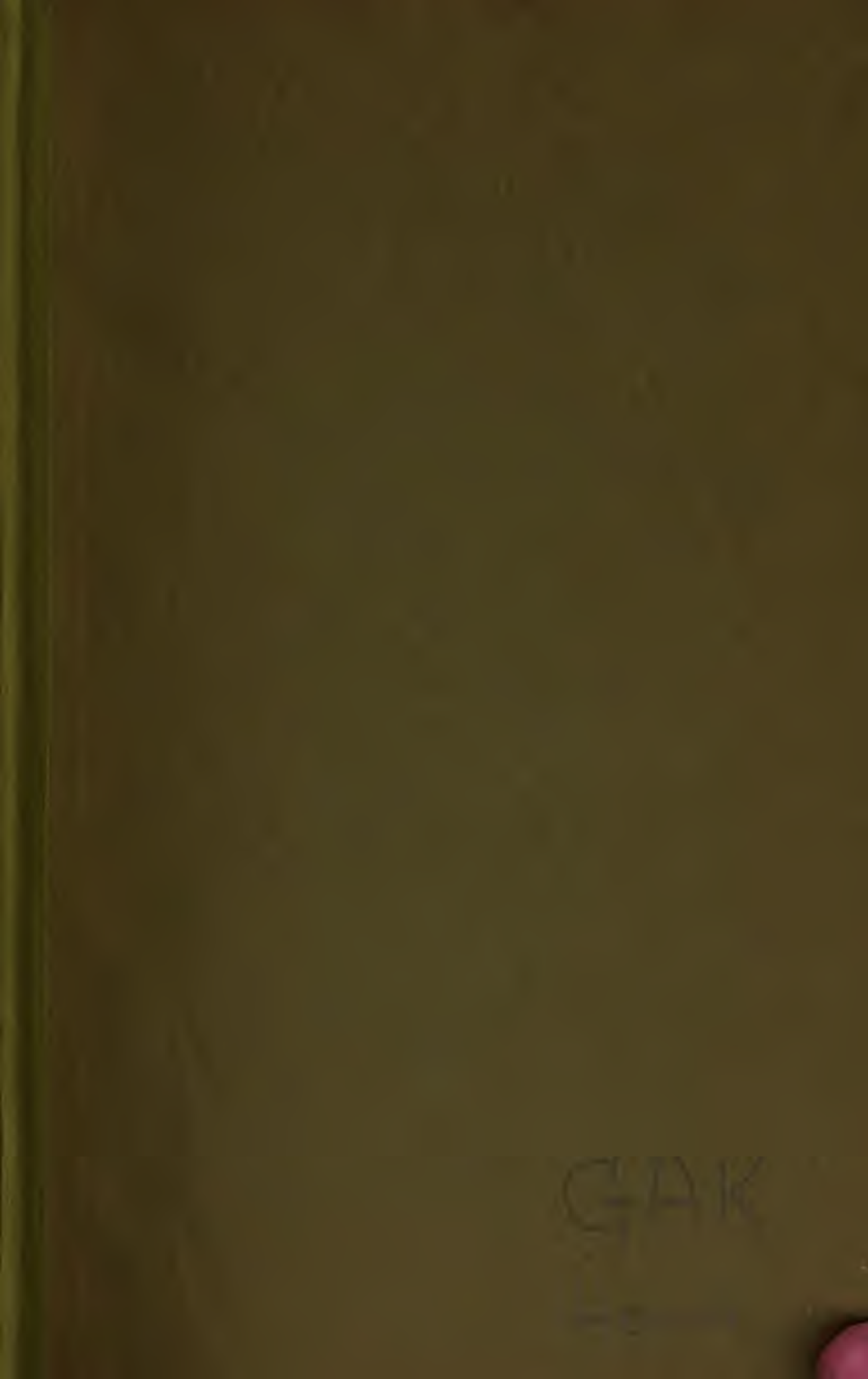



GAK

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

Imp. de F. PARENT et FILS, à Bruxelles.


THE ASTOR LIBRARY
NY



HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE,

PAR

ALEXANDRE HENNE,

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

TOME PREMIER.

BRUXELLES ET LEIPZIG,

ÉMILE FLATAU,

ANCIENNE MAISON MAYER ET FLATAU.

PARIS, CH. BORRANI. — MADRID, BAILLY-BAILLIÈRE. — LEIPZIG, F. A. BROCKHAUS.

1858.

A Louis Gallait.

Mon cher Gallait,

En dédiant le fruit de mes consciencieuses études à l'illustre auteur de L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT, *je veux manifester non-seulement mon admiration pour le grand artiste, mais encore ma vive affection pour l'homme. Ce patronage de la gloire et de l'amitié portera bonheur à mon livre !*

Tout à vous de cœur,

ALEXANDRE HENNE.

PRÉFACE.

Le livre que j'offre au public est le produit de quatorze années de travail assidu. L'époque dont il traite est incontestablement une des plus brillantes de nos annales. Appelée la Renaissance des arts et des lettres, elle fut surtout, pour la Belgique, la Renaissance du gouvernement, de l'administration, de la législation, de l'art militaire; comme on l'a dit, elle fut encore le « siècle de l'intelligence en révolte [1]. » Aussi, tout en m'efforçant de présenter avec lucidité, l'historique des faits à côté du récit des luttes guerrières et du tableau des négociations diplomatiques, au milieu de détails nombreux et variés sur la légis-

[1] M. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française.*

lation, la police, les finances, l'organisation militaire, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les sciences, les lettres et les arts, n'ai-je point négligé de peindre l'état des esprits, ni ces agitations intérieures de la société dont l'explosion amena tant de catastrophes, et qui cependant aboutirent au progrès et à l'affranchissement de la raison humaine.

Fidèle aux principes que j'ai toujours suivis, j'ai recherché la vérité sans passion, sans idée préconçue, sans esprit de parti. Pour la trouver, j'ai compulsé des centaines de comptes, des milliers de lettres, et un nombre au moins égal d'ouvrages manuscrits et imprimés. Après tant de labeurs, ma seule prétention est d'offrir au public un travail complet, honnête et consciencieux; en ressuscitant ces mâles générations d'autrefois, en restituant à nos pères la gloire de leurs actions, j'espère surtout faire briller d'un nouvel éclat les titres de gloire de mon pays, titres que la politique de l'étranger a souvent tenté d'oblitérer, quand elle n'a pas réussi à les lui ravir.

Toutefois, en recherchant avec avidité les faits propres à intéresser notre honneur national, je n'ai voulu dissimuler ni les erreurs, ni les crimes. Montrer les fautes, c'est apprendre à les éviter; signaler les crimes politiques et en indiquer le mobile, c'est déjouer les hommes capables d'en projeter ou d'en conseiller de nouveaux, c'est indiquer les voies

fatales qui conduisent aux abîmes. Aux rois comme aux peuples, aux castes comme aux partis, il importe de montrer la vérité : elle est leur sauvegarde et leur meilleure conseillère. L'histoire arrangée, soit pour complaire aux princes, soit pour rechercher la popularité, est le plus funeste mensonge : il anéantit les fruits de l'expérience, engendre les fautes et perpétue les malheurs publics.

Mon livre est un récit des événements, une étude des institutions, un tableau de l'état de la société, et non une dissertation. Je ne discute pas les faits, je les établis : *Scribitur ad narrandum non ad probandum*. Lorsque je me trouve en contradiction avec les historiens qui font autorité, des documents authentiques garantissent ma véracité; ce sont les seuls témoins que j'invoque devant mes juges.

Fort de ma bonne foi, j'attendrai avec confiance l'arrêt du public.

HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

EN BELGIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

FIN DU RÈGNE DE PHILIPPE LE BEAU.

(1500-1506.)

Les provinces des Pays-Bas avaient passé successivement sous la domination de la maison de Bourgogne, en conservant leurs priviléges particuliers, leurs juridictions spéciales, leurs nationalités propres. Réunies sous le sceptre d'un même souverain, elles n'avaient pas d'autre liaison entre elles, et aucun nom collectif ne les désignait encore. On les appelait, selon les diverses occurences, les *Pays de par deçà* (par deçà les monts), ou les *Pays de par delà* (par delà le Rhin); puis c'étaient tantôt les *Pays d'en bas;* quelquefois la *Flandre* ou le *Brabant*[1];

[1] Maximilien les désigne presque toujours par ce nom. Voir *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche sa fille, gouvernante des Pays-Bas,* publiée d'après les manuscrits originaux par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord. Paris, 2 vol. in-8°, 1839, J. Renouard et Cie.

d'autres fois la *basse Allemagne;* d'autres fois, mais plus rarement, la *Belgique* [1]. Chaque province ou état avait sa métropole ou ses chefs-villes; et, bien que les princes commençassent à résider fréquemment à Bruxelles, cette ville, loin d'être la capitale du pays, n'était pas même la métropole du Brabant, dont la première chef-ville était Louvain.

Quoique ébréché par les spoliations de Louis XI, l'état fondé par Philippe le Bon était, à la fin du xv[e] siècle, le plus prospère de l'Europe et constituait encore une puissance importante. Il comprenait les duchés de Brabant [2], de Limbourg [3]

[1] « La Gaule Belgique est diversement nommée, la Belge, la basse Allemaigne, les dix-sept provinces et le Pays-Bas; les deux derniers desquels sont les plus vulgaires. Mais le nom de Pays-Bas comprend encor le pays de Liége, les duchés de Juliers et de Clèves. Cette région est bornée de la rivière d'Eems, de l'évesché de Coloigne, de Trève, de Picardie, Vermandois jusques à l'embouchure de la rivière d'Aa qui va se desgorger en la mer près de Gravelingue. Les dix-sept provinces sont: Brabant, Lutzembourg, Lembourg, Gueldre, Flandre, Artois, Haynaut, Hollande, Zélande, Namur, Zutphen, le marquisat de Saint-Empyre, les seigneuries de Frise, Malines, d'Utrecht, Overyssel et Groningue. En ces pays, on compte 226 villes et 6,526 villages. Les estrangers, Espagnols et Italiens, le nomment Flandre, ce qu'est advenu parce que la Flandre faisoit jadis tout son trafic sur l'Espagne et l'Italie, et par ainsi s'est fait renommer en toutes les autres provinces. On tient que l'air y est humide et assès grossier, et ce nonobstant il est propre à la digestion, et semble à aucuns que depuis 25 ou 30 ans en çà il soit devenu plus doux et benin : qui est cause que les habitans y vivent plus longtemps, si l'intempérance de boire assès coustumiere aux Flamands n'abbrege les jours. » JEAN DE GLEN. *Des habits, mœurs, cérémonies, façons de faire anciennes et modernes du Monde.* Liége, 1601, p. 111.—V. *Les mémoires de messire* MARTIN DU BELLAY, *contenant les discours de plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an* 1513 *jusques au trespas du roy François Ier.*

[2] Ayant pour limites, au nord et à l'est, la Meuse qui le séparait du comté de Hollande et du duché de Gueldre; au sud la principauté de Liége, les comtés de Namur et de Hainaut; à l'ouest la seigneurie d'Alost et l'Escaut, le Brabant avait 22 lieues en longueur, du midi au nord, et 20 dans sa plus grande largeur; son circuit était d'environ 80 lieues. On y comptait 26 villes murées, 18 autres ayant leurs priviléges et des marchés francs, et 700 villages à clocher.

[3] Le Limbourg, qui comprend aujourd'hui des contrées n'ayant eu aucun

et de Luxembourg [1], les comtés de Flandre [2], d'Artois [3], de Hainaut [4], de Hollande, de Zélande et de Namur [5], les seigneuries de Frise et de Malines [6]; et ces provinces, ou pour mieux

rapport avec l'ancienne province à laquelle elles ont été incorporées, était alors borné au nord par le duché de Juliers, à l'est par le territoire d'Aix-la-Chapelle, au midi par le pays de Liége, le pays de Stavelot et le duché de Luxembourg, à l'ouest par la Meuse. Dans ces limites étaient compris le comté de Daelhem à l'occident, le comté de Fauquemont et la seigneurie de Rolduc au septentrion, comtés et seigneurie qui avaient leur indépendance mutuelle, leurs lois, leurs coutumes et leurs juridictions particulières, et portaient le nom de Pays d'Outre-Meuse à cause de leur situation relativement au Brabant. Le duché de Limbourg proprement dit comprenait les villes de Limbourg et de Herve, les bourgs d'Eupen ou Néau et Hodimont, et 43 villages divisés en cinq quartiers et en neuf seigneuries, outre la terre franche de Bolland. La ville de Daelhem et 20 villages composaient le comté de Daelhem; la ville de Fauquemont et 38 villages, le comté de Fauquemont; la ville de Rolduc et 16 villages, la seigneurie de Rolduc. Maestricht qui appartenait au Brabant, était, on le sait, possédée par indivis par le duc de Brabant et par l'évêque de Liége, et nous verrons leurs juridictions mal définies être la cause d'incessantes discussions.

[1] Le duché de Luxembourg, placé entre l'évêché de Liége et le comté de Namur au nord, la Moselle et l'évêché de Trèves à l'est, la Lorraine au midi, le duché de Bouillon et la Meuse à l'ouest, comptait 23 villes et 1,569 villages. Il comprenait le comté de Chiny avec ses onze villes.

[2] Dans le comté de Flandre, borné au nord par l'Océan et le Hont, qui le séparait de la Zélande; à l'est par l'Escaut et le Hainaut; au midi par l'Artois, le Hainaut et la Picardie (Vermandois), et à l'ouest par l'Artois, l'Aa et la Manche, on voyait 27 villes closes, 30 villes non murées et 1,154 villages.

[3] L'Artois avait pour limites : au nord, la Lys et le Nouveau-Fossé qui le séparaient de la Flandre; au midi, la Picardie; à l'est, la Flandre et le Cambrésis, et à l'ouest, la Picardie.

[4] Le comté de Hainaut avait pour limites, le Brabant et la Flandre, au nord; le comté de Namur et l'évêché de Liége, à l'est; la Champagne et la Picardie, au midi; l'Escaut et la Flandre, à l'ouest. Il avait 22 villes closes, 950 villages et un grand nombre de châteaux.

[5] Situé entre le Brabant, le Hainaut, le Luxembourg et fortement enclavé dans l'évêché de Liége qui l'environnait presque de tous côtés, le comté de Namur ne comptait que trois villes closes : Namur, Bouvignes et Walcourt, et 128 villages; mais il était hérissé de châteaux.

[6] La seigneurie de Malines, que l'empereur Frédéric III avait érigée en comté par diplôme du 12 janvier 1491, comprenait la ville et les villages formant son

dire ces principautés particulières, comptaient parmi les principaux centres commerciaux du monde. Les habitants étaient aussi énergiques dans les entreprises et les travaux de la paix que dans les dangers et les fatigues de la guerre, et ils eussent certainement réalisé les plus grandes choses, si quelque noble but avait pu être désigné aux efforts réunis de leur activité et de leur courage. Malheureusement l'absence d'homogénéité paralysait les forces de ces provinces; c'était un corps hétérogène placé sous la main d'un seul homme, mais fractionné en nombreuses parties opposées d'intérêts, de mœurs, de caractère, et ces belles contrées avaient à traverser encore plus d'une cruelle épreuve avant de connaître les bienfaits de l'union.

Les provinces belgiques, où 6,000 villages rayonnaient autour de 177 villes, étaient, pour cette époque, si florissantes et si peuplées, qu'à leur arrivée en Flandre, dit un contemporain, les Espagnols s'écrièrent : Cette province n'est qu'une seule ville [1] ! Habitées par deux races distinctes présen-

district ainsi que ceux qui constituaient son territoire, c'est-à-dire les juridictions de Heyst, Gestel et Remeyen.

[1] *Description des Pays-Bas,* par don George de Henin, mss. de la bibliothèque royale (en langue espagnole).

Dans une relation de 1506, la population totale des Pays-Bas est évaluée à 200,000 feux; celle de Bruges, à 15,000; celle d'Anvers, de 20,000 à 25,000; celle de Gand, à 20,000; celle de Bruxelles, à 12,000; celles de Bois-le-Duc et de Malines à 8,000; celle de Louvain, à 10,000, et celles d'Arras et d'Amsterdam, de 6,000 à 7,000. — *Relation de Vincent Quirini au Sénat de Venise.* M. Gachard : *Monuments de la diplomatie vénitienne considérés sous le point de vue de l'Histoire moderne en général et de l'Histoire de la Belgique en particulier*, p. 61. Mémoires de l'Académie, XXVII.

Dans une relation postérieure, cette population n'est portée qu'à 3,000,000 d'âmes, les plus grandes villes de 6,000 à 25,000 feux, les moyennes de 3,000 à 5,000, et les petites de 1,000 à 2,000. *Relation de Badoaro,* 15. Le même, *Relations des Ambassadeurs vénitiens.*

tant les résultats, l'une de l'absorption des conquérants par la race conquise, l'autre de la fusion des vainqueurs et des vaincus, elles devaient rester longtemps encore le théâtre de la lutte des deux principes qui n'ont pas cessé de diviser le monde : la liberté et l'autorité. Tandis que la Flandre, la majeure partie du Brabant et du Limbourg conservaient dans leurs lois et dans leurs mœurs des traces profondes du génie des Francs qui s'étaient implantés lentement dans ces pays, plutôt en colons qu'en conquérants, les autres provinces étaient soumises à un régime rappelant la conquête : d'une part s'épanouissait la puissance communale; de l'autre, régnait dans toute sa force l'orgueilleuse féodalité. Tant que ces peuples avaient vécu séparément, la division de races ne s'était manifestée que dans des guerres partielles, mais lorsque Germains et Gallo-Romains, Flamands et Wallons se trouvèrent réunis sous la même domination, leur antagonisme national seconda les vues ambitieuses des princes et devint un instrument fatal à la liberté. La prospérité matérielle de la Flandre et du Brabant, due à la bonne entente et à la grandeur des travaux agricoles, industriels et commerciaux, avait sinon éteint, du moins calmé l'ardeur guerrière de ces fières communes, qui naguère avaient conquis et défendu avec tant d'intrépidité leurs priviléges et leur indépendance. Les Wallons, au contraire, faisaient peu de commerce, et leur industrie, à qui l'avenir réservait un si brillant essor, n'avait alors d'éclat qu'à Valenciennes, émule des villes de la Flandre, et à Mons, où elle jetait des racines bientôt détruites par le fléau du despotisme et des persécutions religieuses [1].

[1] Il est inutile de faire remarquer que nous ne comprenons point la principauté de Liége et ses florissantes cités (Liége, Huy, Dinant), dans cette appréciation, exclusivement applicable aux provinces wallones soumises à la domination de Charles-Quint.

Aussi ces derniers étaient-ils restés belliqueux, et à l'antipathie de race, se joignait, chez eux, l'envie excitée par les richesses de leurs voisins. De telles dispositions servaient trop bien les projets des souverains pour n'être point exploitées au profit de leur pouvoir et de leur ambition, et ils remirent en toute confiance aux Wallons le fer qui lacéra les grandes chartes de la Flandre et du Brabant [1].

Depuis l'avénement de la maison de Bourgogne, les tendances à une concentration de pouvoirs dans les mains du prince avaient été évidentes. Philippe le Bon avait enrayé la marche des communes en leur opposant, par de nouvelles institutions, des autorités rivales destinées à les absorber; cependant, malgré la victoire de Gavre, il n'avait pas osé confisquer les priviléges de la commune abattue; plus tard, les guerres qui marquèrent le règne de Charles le Téméraire, les troubles qui suivirent sa mort, enlevèrent à l'autorité souveraine presque tout le terrain qu'elle avait conquis. Mais Maximilien reprit l'œuvre, et s'il dut reculer devant les obstacles, il parvint néanmoins à frayer la voie à ses successeurs. Les grandes luttes de la fin du XV[e] siècle et l'introduction de troupes étrangères avaient porté de terribles coups aux communes, enlevé à la féodalité tout espoir de relever sa puissance, et le souverain avait marché à son but sur les brèches ouvertes par les hommes d'armes des grands vassaux, et sur les ruines des châteaux détruits par les milices communales. Sous Philippe le Beau, furent définitivement jetées les bases d'une centralisation, jusqu'alors seulement essayée, et le gouvernement, plus assuré du succès de ses

[1] On sait le concours actif des Wallons dans les guerres de Philippe le Bon et de Maximilien contre les communes de la Flandre et du Brabant, et les suites du traité d'Arras qui replaça la Belgique sous la domination de l'Espagne.

efforts, multiplia incessamment les institutions qui, préconisées comme de hautes mesures d'ordre, furent les liens inextricables dont il se servit pour garrotter la liberté. La noblesse acheva de se ruiner dans les fêtes et dans les guerres, en même temps que les chaînons de la Toison d'or, les grandes charges de la cour, les pensions [1] et le fractionnement des fiefs la mirent dans la dépendance d'un maître. Alors aussi les anciens priviléges, les droits légitimement acquis, et presque toujours chèrement achetés par les peuples, furent soumis aux interprétations de légistes nommés par la partie intéressée à en fausser le sens. En tout et partout, le gouvernement chercha à diriger la marche des idées, précisément parce qu'il n'en était plus l'expression. A ce moment, l'enseignement public est soumis à d'incessantes restrictions, d'ignares bedeaux remplacent bientôt les maîtres choisis par les communes; les réformes apportées dans les chambres de rhétorique, ces puissants foyers de la libre pensée, enchaînent l'intelligence : avec leurs libertés, les peuples perdent leur énergie; l'esprit militaire s'éteint et les luttes qu'une seule de nos communes soutenait naguère glorieusement, épuisent le pays entier que parcourent et dévastent des bandes d'aventuriers. Tout se rapetisse, et les hommes et les choses : la courtisanerie remplace le civisme; l'esprit d'intrigue s'éveille; si la bravoure ne déchoit pas, nos soldats n'en sont pas moins battus et nos frontières entamées, notre antique prospérité disparait, et, par une sorte de fatale coïncidence, sur les débris de la nationalité, l'autorité souveraine s'étend, pèse, grandit et se constitue comme pouvoir absolu.

[1] *Voir*, pour les pensions, les récompenses et les traitements alloués à la noblesse, les registres intitulés *Revenus et Dépenses de Charles-Quint*, et les registres de la *Recette générale* (nº 2342) aux *Archives du royaume*.

Philippe le Beau, né à Bruges le 22 juillet 1478, avait été émancipé en 1494, et les peuples des Pays-Bas, qui méprisaient Maximilien, avaient fondé de grandes espérances sur ce jeune prince. La nature l'avait en effet doué de brillantes qualités, mais elles furent malheureusement annihilées par les défauts qu'il tenait de son père. « Il était beau de corps, vigoureux et bien portant, apte à jouter, adroit aux exercices du cheval, soigneux et vigilant à la guerre, et supportant facilement toute espèce de fatigue. Il était naturellement bon, magnifique, libéral, affable, bienveillant, et si familier avec tout le monde qu'il oubliait parfois le décorum royal. Il aimait la justice et s'appliquait à la faire observer. Il était religieux et n'avait qu'une parole quand il prómettait. Il était doué enfin d'une rare intelligence, apprenait avec facilité les choses les plus ardues; mais il n'était ni prompt dans les réponses, ni résolu dans l'exécution; toujours il se rapportait à l'avis de son conseil, dans lequel il avait une grande confiance, étant naturellement enclin à se laisser persuader par les personnes qu'il aimait [1]. » Tel était, suivant un ambassadeur de Venise qui l'avait vu de près, ce prince, que les faits nous montrent esclave de ses caprices et de ses passions, auxquels il sacrifia souvent ses plus grands intérêts. Ces défauts firent le malheur de sa femme [2] : vain, léger, inconstant, il

[1] *Relation de Vincent Quirini*, 1506, l. c. p. 60.

[2] « La chose est tellement allée que la bonne reine n'a eu, en trois ans, non plus de bien ni de repos qu'une femme damnée ou une femme hors de sens. Et pour en dire la vérité, elle avoit quelque occasion de ce faire : car, comme je vous ai dit, son mari estoit beau, jeune et fort bien nourri, et lui sembloit qu'il pouvoit beaucoup plus accomplir des œuvres de nature qu'il n'en faisoit; et, d'aultre part, il entoit avec beaucoup de jeunes gens et de jeune conseil qui, à l'aventure, lui faisoient et disoient plusieurs parolles et présens de belles filles, et le menoient souvent en plusieurs lieux dissolus, dont les rapports lui estoient faits, et peult-estre aucunes fois pires que le fait : tellement qu'elle se contenoit

s'aliéna l'estime de ses alliés et de ses parents, subit toute espèce d'influence[1], et mérita le surnom de *Croit conseil* que lui donnèrent les Italiens. Aussi laissa-t-il après lui le trouble et la désorganisation dans toutes les branches de l'administration. Son règne, représenté par certains écrivains comme l'aurore d'une prospérité que rien ne constate, fut plutôt l'image du chaos et d'une effrayante décadence.

en femme désespérée et ne regrettoit en ce monde, fors sa vie, et estoit tenue, tant ès pays d'embas que ailleurs, encloze et tellement serrée qu'elle ne parloit, ne veoit nulle personne que ceux qui estoient contraints la servir et lui donner à boire et à manger et administrer ses nécessités. En telle façon qu'elle ne désiroit, fors d'estre arrière de son mari, et si l'aimoit d'une amour si très-ardente et excessive qu'elle ne cuidoit point que jamais il eust esté possible qu'il fust assez avec elle, à son gré ni désir.

» Et venue en son royaume, ne cessa que les dames qui estoient en sa compagnie ne furent renvoyées, ou aultrement elle eut voulu tout publiquement donner à connaître sa jalouse folie, et fit tant qu'elle demeura seule de toutes femmes du monde, fors que d'une lavandière qui aucunes fois et à l'heure qu'il luy plaisoit, lui lavoit son linge en sa présence. Et, en tel estat, seule et sans compagnie de femme, estoit et se contenoit avec son mari, faisant ses nécessités et se servant elle-même, comme une povre esclave, et en tel estat alloit auprès de son mari par les champs, en la compagnie de dix ou aucune fois de vingt mille hommes, seule femme, sans compagne. De laquelle chose le bon roi avoit si grand deuil, que sans faute, s'a esté une des principalles causes de sa mort. » *Relation d'Antoine de Lalaing*, analysée par M. Gachard. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VI, 26. — Varillas rapporte qu'ayant fait garrotter par ses domestiques une des maîtresses de son mari, jeune Brabançonne d'une grande beauté, elle lui coupa elle-même sa riche chevelure et lui lacéra la figure à coups de ciseaux. *La Pratique de l'éducation des Princes*, 94. Amsterdam, 1691.

[1] « Il semble que si le bon prince eut demeuré sous son ancienne et bonne garde, de laquelle il avait été préservé, nourri, appris et endoctriné, qu'il n'eut point fait plusieurs jeunesses qu'il faisait journellement, et qu'il ne fut jamais esté en lieu ni place dont la reine eut eu quelque suspicion, ni occasion de courroux ni de jalousie; mais le bon roi se laissa tellement mener de l'évêque de Besançon et d'aucuns jeunes gens, qu'il fut contraint de chasser arrière de lui, voire tous ceux qu'il avait en révérence, tant pour ce que le roi son père les lui avait baillés, que pour l'honneur et révérence de la nourriture. » A. de Lalaing, l. c.

Les événements de la fin du xve siècle, les prodigalités de Maximilien avaient complétement obéré les finances; la plupart des villes étaient endettées et incapables de venir en aide au gouvernement; les relations commerciales avec les puissances voisines étaient interrompues par les guerres et par l'élévation démesurée donnée à la valeur de l'argent; les principales industries chômaient, privées de matières premières, et déjà la draperie, cette source féconde de richesses au moyen âge, souffrait de la concurrence de l'Angleterre. La rivalité, qui existait entre les magistratures municipales et les institutions créées contre elles, avait produit une confusion qui enlevait à l'administration toute force et toute activité. Aux armées nationales, victorieuses sur tant de champs de bataille, s'étaient substitués des mercenaires étrangers, dont l'avidité et l'indiscipline n'étaient pas moins redoutables aux peuples qui les payaient qu'aux ennemis qu'ils venaient combattre. Les négociations, les querelles politiques n'intéressant plus que le souverain, le pays y devenait indifférent; il se refusait à d'incessants sacrifices pour une cause qui, presque toujours, n'était pas la sienne. Ce n'était plus le temps où, comme en 1293, les Brabançons votaient avec enthousiasme « en pur don et non de droit » un vingtième à lever sur leurs propriétés pour couvrir les frais d'une guerre nationale; — où le Hainaut offrait à Guillaume d'Avesnes le double de la taxe qu'il lui avait demandée!

Cependant, la situation de l'Europe était telle, qu'il eût été facile d'améliorer promptement cet état de choses. Bien que le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII eût encore fortifié la France, accrue sous Louis XI de la Bourgogne et de la Provence, cette puissance ne cher-

chait pas alors à s'étendre dans les Pays-Bas, et les rivalités de Maximilien, de Ferdinand le Catholique et de Louis XII en Italie servaient même à assurer la durée de la bonne intelligence établie, par Philippe le Beau, avec ce royaume[1]. L'Allemagne était une alliée d'autant plus fidèle, que de communs intérêts l'unissaient aux états du fils de son empereur; l'Angleterre, longtemps déchirée par les factions d'York et de Lancastre, éprouvait le plus vif besoin de repos; les révolutions qui éclataient dans le Nord excluaient, de ce côté, toute idée de dangereuse hostilité. Placés dans des conditions de neutralité aussi favorables au rétablissement de leur prospérité matérielle qu'à l'extension de leur puissance politique, les Pays-Bas, avec les immenses ressources dont ils disposaient, pouvaient facilement se relever des désastres que leur avaient occasionnés l'ambition de Charles le Téméraire et la légèreté de Maximilien. Mais il eût fallu que Philippe le Beau renonçât à toute politique personnelle, qu'appuyé sur les sympathies de ses peuples, il ne s'occupât que de leurs intérêts, qu'il repoussât toute influence étrangère, résistât à toute idée ambitieuse, fortifiât ses possessions avant de chercher à les agrandir, organisât les forces nationales pour la défense de la patrie, et utilisât, au lieu de les tarir, des ressources qu'aucune calamité ne put jamais épuiser. Or, au lieu de suivre cette politique, que l'illustre Jacques Van Artevelde avait inaugurée avec tant de succès pour la gloire et la prospérité de la Flandre, Philippe flotta toujours indécis entre les deux

[1] Le 5 juillet 1499 il avait reconnu la suzeraineté de la France sur la Flandre et l'Artois en rendant hommage à Louis XII, représenté par le chancelier Guy de Rochefort. *Voir* le procès-verbal de cette cérémonie, qui eut lieu à Arras, dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, publiées par MM. Cimber et Danjou, 1re série, t. II. Paris, 1835.

partis qui se partageaient sa cour. L'un, ayant pour chefs les Croy, lignée d'hommes remarquables, attachés à la France par des liens de famille, d'affection et d'intérêt, le pousse à la paix avec cette puissance, secondé par les vœux unanimes du pays qui aspire au repos; l'autre, représenté par les capitaines allemands, enrichis des dépouilles de la Hollande, de la Flandre, du Brabant, l'incite à la guerre, et, partageant les haines de Maximilien, lui montre constamment dans les Français les spoliateurs de sa maison. Dans son irrésolution, il ne sait profiter ni des secours qu'il pourrait tirer de l'empire, pour combattre avec avantage, ni des embarras de Louis XII, pour obtenir une paix solide. Il entretient sans cesse les défiances de ce prince, et celui-ci, pour se garantir, lui suscite en Gueldre et dans les Ardennes d'interminables difficultés qui absorbent, sans profit et sans gloire, toutes les forces du pays.

Lorsque les décès de don Juan de Castille (4 octobre 1497) et de sa sœur aînée dona Isabelle (24 août 1498), qui laissait un fils en bas âge et de débile constitution, firent entrevoir à Philippe le Beau et à Jeanne le chemin du trône des Espagnes, ces princes n'avaient encore qu'une fille, née à Bruxelles le 30 novembre 1498; mais, comme si Dieu avait voulu nettement tracer la transition réelle entre le moyen âge et les temps modernes, ce fut au commencement de l'année même ouvrant le XVIe siècle, que Jeanne enfanta le prince qui allait contribuer à rendre ce siècle si fécond en grands événements. Le 24 février 1500, à Gand, il y avait fête au palais des archiducs, lorsque, vers quatre heures du matin, Jeanne passa dans un cabinet situé à un angle du bâtiment [1], où ses

[1] Ce cabinet fort étroit servait de latrines. *Voir* M. A. VAN LOKEREN, *La Cour du prince à Gand.* Messager des sciences historiques, 1844, p. 47.

femmes, inquiètes de sa longue absence, la trouvèrent ressentant les premières douleurs de l'enfantement; quelques instants après, elle mit au monde le fils qui fut Charles-Quint. Philippe le Beau s'empressa de notifier aux princes de l'Europe cet événement si important pour la maison d'Autriche; le même jour, des messagers coururent en informer les villes des Pays-Bas [1], qui l'accueillirent avec enthousiasme et le célébrèrent par des fêtes splendides. A Gand, on alluma des feux sur les tours et sur le beffroi; les cloches sonnèrent pendant plusieurs jours; des théâtres, des arcs de triomphe furent élevés dans les principaux quartiers, et les états de tous les pays accordèrent à l'archiduchesse un don gratuit de 60,000 livres de 40 gros [2].

Le baptême eut lieu le 7 mars [3], entre neuf et dix heures « en la nuyt, » avec un éclat inouï, car « pour solempnellement et à grant triomphe le célébrer, les Gantois s'employèrent sy magnifiquement que rien ne fut espargnie [4]. » Un parquet avait été établi de la Cour du Prince jusqu'à l'église de Saint-Jean [5], « élevé de terre environ de trois

[1] Lettres du 24 fév. 1500. Bulletins de la Commission royale d'histoire, III, 166.

[2] Compte d'Olivier du Buisson (Comptes des aides et subsides du Hainaut aux *Archives de Lille*). M. Gachard, *Rapport sur ces Archives*, p. 103; et *Inventaire des comptes conservés aux archives du département du Nord.*

La livre de 40 gros ou florin de 20 patards, qu'il importe de ne pas confondre avec la *livre de gros* ou livre de 240 gros, valait alors 4 francs 64 centimes, soit, en tenant compte de l'augmentation de la puissance de l'argent, 23 francs 20 centimes (4 francs 64 centimes × 5) de notre monnaie actuelle. Elle conserva cette valeur jusqu'en 1520. *Voir,* au sujet des monnaies, le chapitre XX.

[3] M. Gachard, *Notice des Archives de M. le duc de Caraman.* Bulletins de la Commission royale d'histoire, XI, 122. La plupart des auteurs disent le 9 mars.

[4] *Grandes Histoires de Hainaut de* M. Jean Lefebvre. *Voir* la Notice de M. Gachard sur ces chroniques. Bulletins de la Commission royale d'histoire, V, 357.

[5] Aujourd'hui Saint-Bavon.

pieds, accoustré de bailles, peint des couleurs de monseigneur l'archiduc, » jaune et bleu. « Ladite allée estoit décorée de trois fois treize portes, » nombre allégorique des trois membres de Flandre et des treize membres de la magistrature de Gand. « Les douze premières estoient petites, et la treizième fort grande, nommée *la Porte de Sapience;* les douze autres pareillement petites, et la treizième grande, nommée *la Porte de Justice;* conséquemment les douze autres petites, et la treizième plus grande, nommée *la Porte de Paix.* » Tous ces portiques étaient « estoffés, armoyés du pays, esluminés par plus de dix mille flambeaux, et semblablement les maisons prochaines estoient furnies de luminaire jusques à cinq étages de haut. » Sur la Lys voguait « un navire où se tenoient les clairons de Gand, et estoit pourvu de six à sept flambeaux ardans. Et, pour chose nouvelle, fort merveilleuse et de grant cousteage, fut faite une galerie de cordes partant du beffroy de Gand et allant en droite ligne jusques à la flesche du clocher Saint-Nicolas, et estoit ladite galerie esluminée de flambeaux et de lanternes de papier, tellement que la ville sambloit estre en feu et en flamme. Le dragon du beffroy jetoit fusées de feu grégeois par la gorge et par la queue. Le personnage, inventeur de ceste galerie, marchoit d'un boult à l'aultre, sur asseilles à ce servant, aussy vystement que sur une aultre prochaine de terre, et de fait porta une roue de chariot au propre lieu où est assis le cocquelet du clocher Saint-Nicolas, et accoustra ladite roue de plusieurs flambeaux qui resplendissoient par dessus tous les autres. Jamais ne fut veu en Gand sy somptueux luminaire pour quelque prince qui nasquit ou entrast en la ville [1]. »

[1] *Grandes Histoires de Hainaut,* l. c.

Le cortége n'était pas moins magnifique. Les doyens des cinquante-deux métiers de Gand, accompagnés de leurs gens, ouvraient la marche, et étaient suivis par les membres du magistrat, les chevaliers, les notables de la ville portant tous des flambeaux à la main. Puis venaient les gentilshommes de l'hôtel de l'archiduc, « escuyers, chevaliers, gens de conseil, messeigneurs de l'ordre et aultres, jusques au nombre de trois à quatre cents. » Les seigneurs portant les honneurs ou les instruments de la cérémonie : le jeune comte Henri de Nassau, le cierge; le seigneur de Fiennes, Jacques de Luxembourg, la salière; l'amiral Philippe de Bourgogne, le bassin, et le seigneur de Rœulx, Ferry de Croy, l'aube, précédaient immédiatement les parrains et les marraines : le prince de Chimay, Charles de Croy, et Marguerite d'Autriche, qui était récemment revenue d'Espagne [1], après avoir perdu son mari l'infant don Juan, Marguerite d'York, douairière de Bourgogne, qui tenait l'enfant avec l'assistance de deux gentilshommes, et Jean, seigneur de Berghes. Près d'eux marchaient Michel de Croy, seigneur de Sempy, et Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, qui portait la jeune princesse Éléonore, « de laquelle fille les Gantois firent grande fête, car jamais ne l'avaient vue en leur ville [2]. »

L'église de Saint-Jean était « tendue de tapisserie de drap d'or et de soie, et les fonts subtilement et sumptueusement ouvrez d'orfévrerie. » Pierre Quicke, de Gand, évêque de

[1] A divers messagers, pour avoir, le 24 février 1500, porté lettres de monseigneur à M. d'Aymeries, à M. de Melun, à M. de Molembais et à d'autres seigneurs du pays de Hainaut, afin qu'ils allassent à Cambrai, au-devant de Mme la princesse de Castille qui retournait d'Espagne. M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 421.

[2] *Grandes Histoires de Hainaut.*

Tournai et abbé de Saint-Amand[1], assisté de plusieurs prélats mitrés et autres, baptisa l'enfant, qui reçut le nom de Charles en mémoire de son bisaïeul, et le titre de duc de Luxembourg en mémoire de l'empereur Charles IV. Pendant la cérémonie du baptême, on lui remit l'acte de donation de ce duché, et il fut proclamé chevalier. Le prince de Chimay offrit au jeune prince « un riche armet garni d'or et de pierres précieuses, au sommet duquel estoit un phénix d'or qui se brusloit et esperdoit de ses ailes grands estocs de feu; » Jean de Berghes, une épée à la poignée d'or, avec cette devise : *hic regit, ille tuetur;* Marguerite d'Autriche, une patère d'or « garnie de pierres précieuses et sur la couverture d'icelle, un gros ballet de grande valeur; » Marguerite d'York une coupe « de fines pierreries et de perles de grande estime; » l'évêque de Tournai, une bible portant cette épigraphe : *scrutamini scripturas*, et le magistrat de Gand, un navire d'argent, pesant cent marcs, avec tous ses agrès, symbole de la prospérité du commerce maritime des Pays-Bas. Après la cérémonie, le cortége retourna au palais dans l'ordre qu'il avait suivi à son arrivée. « Les portes dessus dites furent retournées, les flambeaulx et les torches renouvelés et abandonnés à ceux qui les portaient. » Deux écuyers, placés aux côtés du jeune prince, jetaient au peuple des médailles d'or et d'argent, et « les Gantois semèrent demi-philippus. Un marchand de soie nommé Martin avait dressé devant sa maison, tendue de drap de velours et de damas,

[1] Pierre Quicke avait été pourvu de l'évêché de Tournai par le pape Alexandre VI; mais le roi de France ayant refusé de l'admettre en cette qualité, il résigna son siége, en 1505, en faveur de Charles de Hautbois, conseiller et maître des requêtes de Louis XII, moyennant une pension viagère de 2,000 livres, et à condition que ce prince lui rendrait l'abbaye de Saint-Amand qu'il avait saisie. Il mourut peu de temps après avoir conclu cette convention (21 janvier 1506).

une galerie où estoient 50 hommes, tenans chacun deux flambeaux, et trois de ses enfans, deux fils et une fille, laquelle présenta à l'enfant une coupe d'or. Et pour resveiller les passans, ledit Martin faisoit semer argent en très-grande abondance [1]. »

Jamais prince en naissant n'eut de perspective plus belle que cet enfant, qui était appelé à hériter des états de la maison d'Autriche par son aïeul Maximilien, de ceux de la maison de Bourgogne par son père; en qui l'on voyait déjà le futur souverain des Espagnes, de la Sicile et de la moitié du royaume de Naples [2]; à qui l'on avait songé, même avant sa naissance, à assurer la couronne impériale. Mais cet avenir si brillant pour lui était gros d'orages pour les peuples, et si l'on cherchait à découvrir dans les fêtes officielles l'expression du sentiment public, il faudrait en même temps s'étonner de l'aveuglement populaire. Héritier de tant de couronnes, après les avoir ceintes, n'en désirera-t-il pas bientôt de nouvelles? Or, c'est aux dépens des peuples que se satisfait l'humeur conquérante des rois : la décadence des nations procède le plus souvent de la fondation de trop vastes empires. C'est ce qui arriva pour nos contrées : unis à de grands états, les Pays-Bas ne seront plus qu'un appoint pour leurs souverains; leurs intérêts les plus chers, leur or et leur sang seront sacrifiés à des combinaisons politiques qui leur seront com-

[1] *Grandes Histoires de Hainaut.* — F. Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut*, édité par la Société des Bibliophiles, MDCCCLII, t. V, p. 165-168. — M. A. Van Lokeren, l. c.

[2] On rapporte qu'Isabelle de Castille, en apprenant qu'il était né le jour de Saint-Mathias, tira des mots : *Cecidit sors super Mathiam* (*Actes des Apôtres*, I, 26), le présage que les couronnes des Espagnes tomberaient sur sa tête, présage qui s'accomplit bientôt après par la mort de don Michel, fils d'Isabelle de Castille et d'Alphonse de Portugal. Vinchant, l. c., 165. — Varillas, l. c.

plétement étrangères, et, à un jour donné, l'Espagne, d'abord notre sœur, deviendra une exécrable dominatrice.

Jeanne sortait à peine de relevailles qu'arriva la nouvelle de la mort de son neveu don Michel, qui la rendait héritière présomptive des couronnes de Castille, Aragon, Léon, Grenade, etc. Philippe le Beau résolut sur-le-champ de se rendre en Espagne; mais ce projet fut traversé par de graves événements qui éclatèrent au nord des Pays-Bas et par d'importantes négociations. A peine né, son fils allait devenir le pivot de combinaisons matrimoniales qui eussent changé la face de l'Europe si elles avaient été sérieuses, et sa naissance eut pour premier effet la réconciliation de l'Angleterre avec les Pays-Bas qui s'étaient aliéné cette puissance en protégeant le fameux Perkin Warbeck. Fuyant la peste, Henri VII vint s'établir à Calais avec sa famille, et Philippe, jugeant l'occasion favorable à un raccommodement, lui exprima le désir d'une entrevue. Elle eut lieu le 9 juin 1500, dans l'église de Saint-Pierre, hors des portes de Calais, et les deux princes y convinrent, dit-on, de marier le duc d'York, second fils du roi, à Marguerite d'Autriche, et le duc de Luxembourg à Marie, seconde fille de Henri [1]. Quoi qu'il en soit de ces projets, qui furent bientôt subordonnés à d'autres vues, et repris ensuite sans plus de succès, les bonnes relations entre les deux pays se trouvèrent rétablies, et de nouveaux traités ne tardèrent pas à les cimenter.

Philippe visita la même année le Hainaut, la Flandre, le Luxembourg [2], et, au mois de janvier 1501, il assembla les états généraux à Bruxelles, pour les informer de son prochain départ. Il promit de revenir dans le courant de

[1] Rapin Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, La Haye, 1727. IV, 499-500.

[2] Vinchant, l. c., 168-169.

l'année, et, sur cette promesse, les états lui accordèrent une aide de 100,000 livres, payable en quatre termes [1]. Le 23 du même mois, il tint le XVI[e] chapitre de la Toison-d'or, dans l'église des Carmes, où le petit duc de Luxembourg, porté par Marguerite d'York, qu'accompagnaient l'archiduchesse et plusieurs dames de qualité, fut créé chevalier sur la proposition de Baudouin de Lannoy, le doyen de l'ordre [2]; l'enfant fut revêtu des insignes par son père, qui se rendit caution, ainsi que les chevaliers présents à la cérémonie, qu'arrivé à un âge plus avancé, le jeune prince remplirait les formalités voulues par les statuts [3].

Philippe voulait apparaître aux Espagnols d'une manière imposante, et ses apprêts furent extrêmement coûteux; après y avoir consacré le subside voté par les états et un don gratuit de 25,000 écus d'or qu'ils lui allouèrent pour l'apaisement des démêlés de son père avec la France [4], il fut encore obligé de

[1] La quote-part du comté de Namur dans cette aide s'élève à 1,206 livres 6 sous. Compte de Jacques du Marchié. *Archives du royaume* (n° 16,614). — Compte de Jean de Berghes, de 1501 à 1503. *Ibid.* (n° 15,203), fol. xj v°. — M. JULES BORGNET, *Analectes Namurois.* — M. GACHARD, *Des Assemblées nationales;* — *Rapport sur les Archives de Lille*, 103.

[2] Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, de Solre-le-Château, Corroy, Turcoing et la Clyte; il était grand maître d'hôtel de Maximilien.

Peu de mois auparavant, il avait reçu et magnifiquement traité, à son château de Solre-le-Château, Philippe le Beau revenant de Chimay, où il avait tenu sur les fonts baptismaux le fils de Charles de Croy et de Louise d'Albret, né le 21 avril 1500. VINCHANT, l. c. 168.

[3] DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, 247.

A l'âge de cinq ans il porta les insignes de l'ordre. « La somme de soixante-neuf livres trois sols six deniers payée à Philippe Vanderberghe pour semblable somme à luy due à cause d'une chaîne et d'ung petit thoison d'or qu'il avoit fait pour monseigneur le prince de Castille. LXIX l. III s. vjd. » Compte du receveur général Simon Longin, 1506, fol. 81 v°. *Archives du royaume* (n° 1879).

[4] *Archives de Lille. Voir* M. GACHARD, *Inventaire des comptes conservés aux Archives du département du Nord, l. c.*

recourir aux emprunts. Il engagea, entre autres, au duc de Lorraine, la moitié de la terre commune qui séparait ce duché du Luxembourg, ainsi que les places de Virton, de Damvillers et de Charancy, avec leurs appartenances et dépendances, pour une somme de 25,000 florins d'or [1]. Puis enfin, quand ses préparatifs touchèrent à leur fin, Jeanne se trouva de nouveau enceinte, et le voyage fut ajourné. Ruineux pour le trésor, ce retard permit de conclure des négociations dont la maison d'Autriche pouvait espérer les plus heureux résultats. Louis XII cherchait alors à s'attacher l'archiduc, afin d'obtenir par son aide l'investiture du Milanais, que la trahison des Suisses avait livré à ses armes; ses ouvertures avaient été favorablement accueillies par Philippe le Beau, qui voyait dans l'alliance de la France un gage de sécurité pour les Pays-Bas, pendant son absence. Ce prince nourrissait, du reste, à l'égard du roi, des sentiments d'affection personnelle [2] : il en avait donné des preuves en prenant le rôle de médiateur dans les différends de Louis XII avec Maximilien. Ainsi disposés tous deux, il leur était facile de s'entendre, et c'était au plus habile à tirer parti des circonstances.

Les intrigues qui divisaient la cour de France, servirent merveilleusement les négociateurs de Philippe [3]. Pénétrant

[1] Compte du receveur général Jean Micault. *Archives du royaume* (nº 1883).

[2] Harangue des ambassadeurs de Philippe le Beau à Louis XII. M. Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*. Paris, 1845, I, 24.

[3] C'étaient Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, grand bailli du Hainaut; Nicolas de Ruttere, prévôt de Saint-Pierre à Louvain et archidiacre de Bruxelles en l'église de Cambrai, depuis évêque d'Arras (1501), où il fonda et bâtit un collége qu'il dota de 15 bourses pour quatorze étudiants et un président (Vinchant, V, 200), et Jean de Courteville, seigneur de La Buissière et de Corémont, bailli de Lille. *Voir* les harangues de ces ambassadeurs. *Nég. dipl.*, 24 et 26.

les vues d'Anne de Bretagne, ils proposèrent d'unir Charles à Claude de France [1], qui apporterait à son époux l'héritage de sa mère, et éventuellement le Milanais du chef de son père. Dominé par sa femme, ou ne s'estimant pas lié par un engagement à terme éloigné qui lui permettrait de s'affermir en Italie, Louis XII acquiesça à cette proposition; la promesse fut signée à Lyon le 10 août 1501. A défaut d'enfants mâles issus du roi et de la reine, la jeune princesse hériterait « de tout ce qui lui devoit échoir selon droit et coutumes. » S'il survenait des enfants mâles, elle aurait pour dot 300,000 écus d'or : 200,000 de la part du roi et 100,000 de la part de la reine. Son douaire était fixé à 20,000 écus d'or, avec places et forteresses convenables pour sa demeure et la sûreté de sa personne, à choisir, autant que possible, sur les terres de la souveraineté du roi; le surplus au pays de Hainaut. Dans le cas où l'un des deux conjoints mourrait avant la célébration du mariage, on traiterait de l'union d'un autre enfant du roi ou de l'archiduc. Une clause enfin, exigée sans doute par la reine, stipulait que l'aîné des enfants mâles nés de cette union prendrait le nom et les armes de Bretagne [2]. Ce traité, tout à l'avantage du souverain des Pays-Bas, fut célébré par de grandes fêtes à la cour de France; non-seule-

[1] Cette jeune princesse était née le 14 octobre 1499.

[2] Après s'être assuré des dispositions du roi, Philippe le Beau avait adjoint à ses premiers envoyés Engelbert de Clèves, comte d'Auxerre, de Nevers, d'Étampes et de Réthel, qui bientôt après passa au service de la France et devint un dangereux ennemi pour les Pays-Bas; Jean de Châlons, prince d'Orange, qui avait abandonné le service de la France pour celui de la maison de Bourgogne; l'archevêque de Besançon, François de Busleyden; Philibert, seigneur de Vère et de Corroy, dit la Mouche, et Pierre Anchemont, secrétaire en ordonnance; l'ambassadeur de Ferdinand et d'Isabelle, Michel-Jean Gralla, se joignit à ces envoyés. *Voir* Traité de mariage de M. le duc de Luxembourg et de M[me] Claude de France (*Négociations diplomatiques*, I, 28). Il ne porte pas de date, mais on lui donne généralement celle du 10 août.

ment on traita magnifiquement les ambassadeurs de Philippe le Beau, et « pour signifier que la concorde allait régner de toutes parts, on imagina des danses assorties au goût de chacune des nations contractantes [1], » mais, pour donner à l'archiduc un témoignage de sa satisfaction, le roi lui concéda, pour l'année qui allait expirer, la jouissance de la gabelle sur les salines de Château-Chinon et de Noyers [2].

Ce succès diplomatique faillit être compromis par l'opposition de Maximilien, qui, dans sa haine contre la France [3], ne voulait à aucun prix d'une alliance avec son ancienne ennemie; peut-être aussi ne voyait-il qu'un leurre dans cette convention. Louis XII, au contraire, obsédé par la sollicitude maternelle d'Anne de Bretagne, d'ailleurs désireux d'obtenir l'investiture du Milanais, mit beaucoup d'empressement à lever les obstacles; le cardinal d'Amboise fut chargé d'aller requérir cette investiture et de ne rien négliger pour obtenir l'adhésion de l'empereur. Il fallut l'acheter par de nouvelles concessions. En confirmant la convention de Lyon, le traité de Trente (13 octobre 1501) stipula en outre, que s'il naissait un fils au roi, ce fils ou, dans tous les cas, l'héritier de la couronne, épouserait une fille de Philippe le Beau. D'autres dispositions

[1] M. Le Glay, l. c., *Précis historique*, p. XLVII, d'après Jean d'Auton, *Histoire de Louis XII*, 219.

[2] Lettre du 12 août 1501. *Nég. dipl.*, I, 34.

[3] Il en avait tout récemment encore donné des preuves, lorsque, en 1498 et en 1499, il avait instamment pressé son fils et les états généraux de ne point ratifier le traité (20 juillet 1498) de confirmation de la paix de Senlis, et de l'aider, au contraire, à combattre les Français et les Gueldrois, « afin de recouvrer les pays de sondit fils et de parvenir à une bonne et sûre, finale et perpétuelle paix qui lui permît d'aller contre les Turcs. » Lettres de Maximilien aux états généraux et aux principales villes des Pays-Bas, 26 janvier 1499. *Lettres inédites de Maximilien*, publiées par M. Gachard, Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, I, 281-291.

réglèrent, au profit de Maximilien, les intérêts des deux parties en Hongrie, en Bohême et en Italie, ainsi que leur alliance contre les Turcs. On se promettait, du reste, l'oubli réciproque de toutes rancunes et une amitié perpétuelle; l'investiture du duché de Milan, l'objet principal aux yeux du roi, fut différée jusqu'à la prochaine diète de Francfort [1]. Si, pour obtenir ces avantages, les négociateurs de Maximilien et de Philippe avaient tiré parti des passions diverses qui dominaient Louis XII et Anne de Bretagne, l'or ne fut cependant pas étranger au succès. Le 18 février 1502, les états des Pays-Bas accordèrent à leur souverain un subside « à cause de certaines promesses qu'il avoit fait faire à aucuns grans personnages de France pour parvenir au traité de la paix d'entre le roi des Romains son père, d'une part, et le roi de France, d'autre [2]. » De leur côté, les états de Brabant gratifièrent (mai 1502) de 10,000 livres les seigneurs qui avaient négocié le mariage de l'archiduc Charles avec Claude de France [3]; le Hainaut, Namur, Lille et Malines suivirent cet exemple [4]. Ces deux traités de l'année 1501 eurent plus

[1] *Corps universel diplomatique du droit des gens,* contenant un recueil des traités d'alliance, de paix, etc., le tout tiré en partie des archives de la très-auguste maison d'Autriche et en partie de celles de quelques autres princes et états, etc., par J. Du Mont, écuyer, conseiller et historiographe de S. M. I. et C., in-fol., Amsterdam et La Haye, 1726, IV, 1re partie, 15.

[2] Compte de Jacques du Marchié. *Archives du royaume* (nº 16615).

[3] Compte d'Adrien Van Heilwygen, receveur des aides et domaines au quartier de Louvain. *Archives du royaume* (nº 15751).

[4] Le comte de Nassau reçut 800 livres; le chancelier Thomas de Pleine, 319; le seigneur de Chièvres, 1,700; l'évêque d'Arras, 1,100, outre 5,600 que ces deux derniers reçurent pour remboursement de ce qu'ils avaient payé à certains seigneurs d'Allemagne; le chancelier de Brabant, Guillaume Stradio, 200; Jean de Courteville, 300; Philibert de Vère, 200; Philippe Hanneton, 120; et 360 livres furent réparties « entre aucuns dont nous ne voulons ici autre déclaration estre faite, dit l'ordonnance de payement. » Les sommes payées s'élevèrent à 15,459 livres. *Nég. dipl.,* I, 66.

d'une conséquence : c'est sur eux que pivóteront la plupart des événements de la seconde partie du règne de Philippe le Beau; et bien que la France ne les ait jamais pris au sérieux, ils furent, momentanément du moins, pour les Pays-Bas des garanties de sécurité. Ceux-ci y trouvèrent en outre l'occasion et les moyens de développer des relations commerciales qui leur valurent une prospérité passagère.

Le 27 juillet 1501 [1], Jeanne avait donné le jour à une fille qui reçut le nom d'Isabelle [2]. Avant que l'archiduchesse ne fût en état de se rendre en Espagne, la saison des tempêtes serait venue; le voyage par mer devenait impossible, et il allait donc être reculé encore une fois, lorsque Louis XII, dans son impatience de resserrer ses liens avec la maison d'Autriche et d'obtenir des modifications au traité de Trente en ce qui concernait les affaires du Milanais, envoya à Bruxelles le seigneur de Belleville (15 septembre) pour engager l'archiduc à traverser la France. Cette proposition rencontra chez les conseillers de Philippe des opinions fort divergentes : les uns, par l'organe du prince de Chimay, rappelèrent les longs et sanglants démêlés entre les maisons de France et de Bourgogne, « l'instabilité des alliances avec les Français, et les machinations par lesquelles ils avaient tâché de réduire en leur obéissance les Pays-Bas; » ils estimèrent qu'il y aurait imprudence à se livrer à la discrétion du roi. Les autres, appuyés surtout par l'ancien précepteur de Philippe, François de Busleyden, soutinrent que cette offre devait être favorablement accueillie, vu les dangers qu'offrait

[1] *Les chroniques* de JEHAN MOLINET, indiciaire et historiographe des illustres maisons d'Autriche et de Bourgogne. Mss. de la Biblioth. royale. — VINCHANT, l. c., dit le 17.

[2] Elle fut baptisée en l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles, et tenue sur les fonts baptismaux par Marguerite d'Autriche et par la douairière de Ravenstein.

la traversée. Ils « remonstrèrent qu'il ne falloit redouter le roi de France qui étoit aliéné à la vengeance, et ne désiroit si ardemment que l'archiduc passât par son royaume que pour l'entretenir en ses bonnes alliances et amitié, et pour induire l'empereur à le déclarer duc de Milan [1]. » Ce dernier avis prévalut. L'archiduc, qui avait convoqué (4 septembre) les états généraux à Bruxelles [2], leur annonça son dessein, en les prévenant qu'afin de ne pas les laisser en souci de sa personne, « il y avoit postes établies pour apporter de ses nouvelles. » Puis, après avoir reçu communication de lettres patentes conférant la lieutenance générale du pays au comte Engelbert II de Nassau [3], les états s'occupèrent de quelques détails d'administration; les ordonnances existantes sur la valeur des monnaies furent confirmées dans cette session [4]. Au comte de Nassau fut adjoint un conseil composé du chancelier de Bourgogne Thomas de Pleine, seigneur de Maigny; Jean de Hornes, évêque de Liége; Corneille de Berghes, seigneur

[1] VINCHANT, l. c., 180. — PONTUS HEUTERUS *rer. belg. sub principibus Austriacis*, lib. XV, 254. Anvers, 1598. — *Voyage de Philippe le Beau en France*, par ANTOINE DE LALAING. Archives historiques du nord de la France, 3e série, I, 301.

[2] Compte de Jean de Berghes précité (nº 15203), fol. xvº et xj.

[3] Engelbert de Nassau avait pris une large part à tous les événements militaires des règnes de Charles le Téméraire et de Maximilien. Ce fut, dit-on, avec l'or des Flamands révoltés contre Maximilien, qu'il éleva son somptueux palais de Bruxelles (aujourd'hui le Musée). Dans plusieurs chapitres de la Toison d'or, on lui reprocha sa dissolution, et les réprimandes n'ayant point corrigé ses mœurs, on le menaça, en cas de récidive, de lui imposer une amende de 50 florins, que le trésorier de l'ordre distribuerait en aumônes. DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*. — M. GROEN VAN PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, I. Leide, 1841. — M. A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 191. — Il était alors gouverneur de la Flandre et de l'Artois, châtelain de Vilvorde, etc.

[4] M. GACHARD, *Des anciennes assemblées nationales*.

de Zevenbergen; Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, anciens conseillers de Maximilien rompus aux affaires. Confiant dans l'attachement des Malinois à sa famille, l'archiduc choisit leur ville pour la résidence de ses enfants, qu'il remettait spécialement à la garde de la duchesse douairière de Bourgogne, de la dame de Ravenstein et du grand chancelier [1].

Le 26 du même mois, furent célébrées à Bruxelles les noces de Philibert II, duc de Savoie, et de Marguerite d'Autriche. Par le contrat de mariage, arrêté le même jour, Philippe le Beau donna à sa sœur une dot de 300,000 écus d'or, outre le douaire de 20,000 écus d'or qu'elle avait en Espagne, et ses meubles. Le duc de Savoie s'engagea à assigner cette dot sur tous ses biens et à assurer à sa femme, pour le cas où il décéderait avant elle, un douaire de 12,000 écus d'or par an, hypothéqué sur le comté de Romont, les pays de Vaud et de Faucigny. De son côté, Marguerite confirma les renonciations à toutes prétentions à l'héritage de sa mère, que, lors de son premier mariage, elle avait consenties au profit de son frère [2]. Après les fêtes de circonstance, cette princesse

[1] PONTUS HEUTERUS. — VINCHANT. — *XIV boeken van de Geldersse geschiedenissen,* door AREND VAN SLICHTENHORST. Arnhem, 1654.

[2] DU MONT, IV, 1re partie, 15. — DE REIFFENBERG, *Coup d'œil sur les relations entre la Belgique et la Savoie.* Mémoires de l'Académie, XIV, 44. — MOLINET.

Les signataires de ce traité étaient, pour Philippe le Beau et sa sœur, l'archevêque de Besançon François de Busleyden; le chancelier de Bourgogne Thomas de Pleine; l'évêque de Cambrai Henri de Berghes; Charles de Croy, prince de Chimay; l'abbé de Saint-Bertin, Antoine de Berghes; Corneille de Berghes, seigneur de Zevenbergen; Pierre de Lannoy, seigneur du Frénoy; Philibert seigneur de Vère; Gérard de Pleine, seigneur de la Roche, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et Claude de Bonard, grand écuyer de l'archiduc.

partit (20 octobre 1501) avec plusieurs des principaux seigneurs des Pays-Bas chargés de la remettre à son époux.

Philippe, qui avait reçu de son père les pouvoirs nécessaires pour modifier et interpréter le traité de Trente, quitta Bruxelles avec sa femme le 4 novembre. Accompagnés d'une suite considérable [1], ils se dirigèrent sur Mons, où Jeanne fut solennellement reconnue en qualité de comtesse de Hainaut [2]. A Valenciennes, dernière ville des Pays-Bas, ils trouvèrent le seigneur de Belleville, qui venait, au nom de Louis XII, leur offrir une escorte de 400 lances.

Le 14, ils logèrent à Saint-Quentin : de là jusqu'à Paris, où ils arrivèrent le 25, leur voyage fut une suite non interrompue de fêtes brillantes. Le lendemain de son arrivée, Philippe prit place au parlement comme premier pair du royaume de France; après que le premier président lui eut adressé une harangue

[1] Elle se composait de plusieurs membres du clergé, quatre chevaliers de la Toison d'or, dix-huit chambellans et pensionnaires, et quarante gentilshommes. ANTOINE DE LALAING, l. c. — On y remarquait François de Busleyden, archevêque de Besançon, qui mourut peu de temps après son arrivée en Espagne (23 août 1502); l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, qui revint bientôt après dans son évêché pour y mourir (7 octobre 1501); plusieurs autres ecclésiastiques; Jean de Berghes, seigneur de Walhain, de Melin, etc., premier chambellan de l'archiduc, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur; Jean de Luxembourg, seigneur de Ville; Philippe de Bourgogne; Hugues de Melun; Henri de Nassau; Florent d'Egmont, seigneur d'Ysselstein; Antoine Mailly; Claude Pontailler; Philippe de Boussu; Philibert, seigneur de Vère; Jean Hallewyn; Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, qui écrivit la relation de ce voyage; Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx; Claude de Bonard, grand écuyer; Laurent du Blioul, greffier de l'ordre de la Toison d'or; Jean de Trazegnies; Eustache de Wesemaele; Adrien Longeval, et Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek. PONTUS HEUTERUS. La suite de Jeanne était formée de douze gentilshommes, de trente à quarante dames des Pays-Bas et de cinq Espagnoles. ANTOINE DE LALAING, l. c.

[2] Le magistrat lui offrit « deux pots d'argent et une coupe pleine de florins. » VINCHANT, l. c., 181.

rappelant les grandes actions que les rois de France avaient exécutées conjointement avec les ducs de Bourgogne, il assista aux débats d'une cause entre la comtesse de Dunois et la duchesse de Vendôme[1]. Le 28, les archiducs partirent pour Orléans; ils s'y arrêtèrent quelques jours, et, le 7 décembre, ils arrivèrent à Blois, où les attendait Louis XII. Pendant que leurs conseillers négociaient, le roi et l'archiduc passèrent quinze jours dans les fêtes, les chasses et les tournois. Enfin, le dimanche 12 décembre, à la suite d'une messe célébrée par l'évêque de Cambrai, Louis XII, en son nom, et Philippe, tant en son nom qu'en celui de son père, jurèrent le traité de Trente sur l'hostie consacrée; à cette occasion Jeanne « donna à Claude de France, fiancée de son fils, un diamant enchâssé en or, estimé 1,500 escus de France[2]. » Par l'acte d'interprétation, qui fut signé le lendemain[3], il fut stipulé que, dans le terme de six ans, le roi choisirait parmi les filles de l'archiduc une épouse pour le futur dauphin, mais que l'archiduc pourrait, dans le même terme, marier successivement chacune de ses filles, pourvu qu'il en avertît préalablement le roi, à qui serait laissée la préférence. Les autres articles réglèrent les subsides à payer par Louis XII pour la guerre contre les Turcs, la cession de la Valteline, le sort de la famille Sforze et celui des bannis de Milan. Continuant ensuite leur voyage vers le Midi, les archiducs sortirent seulement de France le 26 janvier 1502[4]; mais Philippe, « qui fut saisi au village d'Ollies d'une

[1] Antoine de Lalaing, l. c. — [2] Vinchant, l. c., 182.

[3] Il fut négocié par François de Busleyden; Henri de Berghes; Antoine de Berghes, abbé de Saint-Bertin; Guillaume de Croy; Nicolas de Ruttere; « et autres commis et députés du roi des Romains et de l'archiduc. » Du Mont, l. c., 17-18.

[4] Rousset, *Supplément au Corps diplomatique du droit des gens*, V, 148. — Molinet. — Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, X, 505.

maladie d'enfant, très-périlleuse, que l'on appelle communément les rougielles [1], » n'arriva que le 7 mai à Tolède, où, le 22, lui et Jeanne furent reconnus héritiers des couronnes espagnoles.

Bien que le voyage du souverain n'eût pas été vu de bon œil par les peuples des Pays-Bas, rien d'abord ne révéla ce mécontentement, et les premiers mois qui suivirent son départ ne furent marqués que par des négociations avec l'Angleterre. Le 19 juin 1502, leurs commissaires, Corneille de Berghes, Henri de Witthem et Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt [2], renouvelèrent, à Anvers, avec les ambassadeurs de Henri VII, les traités de commerce existants entre les deux pays. Le 14 août, les mêmes commissaires conclurent à Westminster un traité de paix et de mutuelle amitié entre le monarque anglais et Maximilien; les deux souverains se promettaient réciproquement l'extradition de leurs ennemis, des traîtres et des rebelles [3]. Le traité d'Anvers confirma toutes les conventions arrêtées jadis à Londres (24 février 1496). Ces conventions connues sous le nom de *Grand traité de l'entrecours,* sont considérées comme la base du droit maritime [4]. Entre autres dispositions elles admettaient les sujets des Pays-Bas à pêcher sur les côtes d'Angleterre, et les sujets des deux pays à trafiquer réciproquement en toute liberté. Une clause interdisait la confiscation de tout vaisseau naufragé sur les côtes, s'il y restait en vie « un homme, un chien, un chat ou un coq. »

[1] VINCHANT, l. c., 184.

[2] Il avait acquis la seigneurie de Blaesvelt de Jean Van der Bruggen. — Il était premier écuyer et chambellan de Maximilien.

Son fils Adolphe, qui devint échanson de Charles-Quint, fut créé chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques et nommé gouverneur d'Aire.

[3] DU MONT, l. c., 34-35.

[4] HUGO GROTIUS, *De Mare libero.* Leyde, éd. Elzévir, 1633, 215.

Pourtant, lorsqu'on vit l'absence de Philippe le Beau se prolonger, l'inquiétude et l'agitation s'éveillèrent dans le pays. Il y avait du reste de réels sujets d'alarmes : des troubles, du caractère le plus grave, désolaient la Frise; l'attitude de la Gueldre était constamment hostile, et tout présageait une prochaine interruption du commerce dans les mers du Nord. Ces prévisions avaient déjà fait renchérir les grains; on avait prohibé, sous peine d'amende, l'exportation des blés [1], et il avait fallu accorder des dispenses permettant « d'user de beurre et de laitage durant le carême [2]. » En outre, une défiance profonde existait à l'égard de la France, et cette défiance était légitime, car tant de mauvaise foi dirigeait la politique des princes, cette politique était si versatile, que du moindre incident pouvait surgir la guerre; le coup de main d'un turbulent voisin suffisait pour renverser les combinaisons les plus pacifiques. Ainsi l'on vit, en 1502, le seigneur de Sedan, Robert de la Marck, avec 800 chevaux, ravager les terres du seigneur de Belle-Fontaine, qui avait fait pendre un de ses serviteurs coupable de quelque méfait, et peu s'en fallut que cet acte de brigandage n'amenât de sanglantes représailles [3]. De grandes calamités vinrent aussi consterner les esprits. Dans les premiers jours de novembre 1502, une terrible tempête emporta une partie des digues d'Ostende; cette ville se trouva presque entièrement sous l'eau, et tout le plat pays jusqu'à Bruges faillit être envahi par l'inondation [4].

[1] *Registre Mémorial* de 1501-1509 aux *Archives de Béthune*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, V, 98.

[2] M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 421.

[3] Compte de Jean de Berghes précité, fol. xv v°. — M. Jules Borgnet, *Analectes Namurois*.

[4] M. Belpaire, *Mémoire sur la ville et le port d'Ostende*. Mémoires de l'Académie, X, 18. — Les Ostendais ne pouvant plus suffire à la dépense que

Averti par le comte de Nassau que les états menaçaient d'arrêter le payement des derniers termes de l'aide accordée pour son voyage [1], Philippe le Beau voulut sur-le-champ quitter l'Espagne, où le retenaient les instances d'Isabelle et les larmes de Jeanne; mais les rois catholiques s'y opposèrent, et l'on rapporte même que, comme il insistait, des ministres conseillèrent à Ferdinand de se défaire des confidents de son gendre, les seigneurs de Ville [2], de Vère [3], de la Chaulx [4], Claude de Bonard [5] et Laurent du Blioul [6]. Pour lever cet empêchement et rendre aux Pays-Bas leur souverain, il fallut que Gonzalve de Cordoue, vivement pressé par les Français dans le royaume de Naples, conçût l'astucieuse idée de charger Philippe, sans le mettre dans la confidence des vues ultérieures des rois catholiques, des préliminaires de négociations qui devaient avoir pour résultat immédiat de permettre aux Espagnols d'attendre l'arrivée de renforts. Ce fut là, prétend-on aussi, le prétexte dont Ferdinand, jaloux des sympathies

leur occasionnaient leurs digues bouleversées chaque année par les tempêtes, obtinrent, en 1507, de faire contribuer les terres avoisinantes dans ces frais extraordinaires. *Ibid.*

[1] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*.

[2] Jean de Luxembourg, second fils de Jacques de Luxembourg Ier, seigneur de Fiennes, et de Marie de Berlaymont. Il hérita de sa mère la seigneurie de la Hamaïde. Il était grand et premier chambellan, et conseiller de Philippe le Beau. Il mourut à Bruxelles en septembre 1508 sans enfants, et sa veuve, Isabeau de Culembourg, dame d'Hoogstraeten, épousa en secondes noces Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny.

[3] Philibert de Vère, dit la Mouche, était grand maître d'hôtel de Philippe le Beau; il exerça les mêmes fonctions près de Charles, jusqu'à sa mort arrivée le 25 avril 1512. Il avait été élu chevalier de la Toison d'or en 1505.

[4] Charles Poupet de la Chaulx était chambellan et premier sommelier de ce prince. — *Voir* chapitre VI.

[5] De Bonard, seigneur de Gomegnies, gouverneur de Béthune. Il devint conseiller et chambellan de Charles, et louvetier d'Artois.

[6] De Reiffenberg, l. c.

que le jeune prince avait excitées en Espagne, se servit pour l'en éloigner sans mécontenter Isabelle [1]. Philippe accepta cette mission, avec d'autant plus d'empressement qu'en répondant à ses désirs, elle lui offrait l'occasion de servir ses propres intérêts. Il quitta l'Espagne, le 22 décembre 1502, délaissant sa femme, qui, peu de temps après, accoucha de son second fils (Ferdinand), et le brusque départ de son mari acheva de troubler la raison de cette infortunée.

Soit qu'il subît l'influence de Ferdinand, soit qu'il jugeât qu'au moment où son beau-père était en guerre avec la France — où, sous de misérables prétextes, Maximilien se refusait à exécuter le traité de Trente [2] — les intérêts politiques se concilieraient mal avec la loyauté, Philippe le Beau ne montra plus en Louis XII la confiance dont il avait fait preuve lors de son précédent voyage; il demanda des otages pour garantie de sa personne, et le roi envoya sur-le-champ à Valenciennes les comtes de Foix, de Vendôme et de Montpensier [3]. Philippe arriva le 22 mars 1503 à Lyon, où Louis XII et sa femme vinrent le trouver; malgré la défiance injurieuse de l'archiduc pour le caractère de son hôte, l'entrevue fut des plus cordiales. La paix que Philippe était chargé de négocier, au nom de son beau-père, semblait également désirée par les deux monarchies : par l'Espagne, qui ignorait alors les récents succès de Gonzalve; par la France, qui voyait les revers

[1] *Mémoires historiques et politiques de la maison d'Autriche,* I, 174.

[2] *Voir* à ce sujet les curieuses dépêches des ambassadeurs français au cardinal d'Amboise. *Nég. dipl.*, I, 37, 51.

[3] Pontus Heuterus. — Vinchant. — M. Le Glay, *Précis historique des Négociations diplomatiques,* LVII. — Lettre de Philippe du 8 février 1502, chargeant le prince de Chimay de bien traiter et fêter ces otages. *Ibid.*, 60. — C'est donc à tort que Varillas (p. 80) lui attribue d'avoir « écrit en Flandre qu'on renvoyât ces otages, pour témoigner une entière confiance au roi. »

succéder à ses premiers avantages; aussi fut-on promptement d'accord. Chacun des deux rois restituait à l'autre ce qui lui avait été pris; en considération du futur mariage de Charles avec Claude de France, tous deux promettaient de céder aux jeunes princes, qui devaient dès lors prendre le titre de roi et de reine de Naples, leurs possessions dans ce royaume, possessions dont Ferdinand et Louis XII conserveraient la garde et l'administration jusqu'à ce que les futurs époux fussent parvenus à la nubilité. On convint de remettre la Capitanate, restée en litige, entre les mains de Philippe le Beau et « d'un autre grand personnage, » qui la gouverneraient concurremment au nom de l'un des deux jeunes époux. Cette convention, sous forme d'un protocole des conférences plutôt que d'un traité, fut signée à Lyon le 5 avril 1503 [1]. Pendant ces négociations, le but du grand capitaine avait été atteint : les Français avaient arrêté leurs armements, et une flotte lui avait amené des renforts. Bientôt après il remporta les victoires de Sémirama (21 avril) et de Cérignoles (28 avril), et quand la paix fut notifiée aux armées belligérantes, il refusa de suspendre ses opérations sans un ordre exprès de ses souverains; poursuivant alors ses succès, il chassa les Français du royaume de Naples.

Après la conclusion du traité, Philippe le Beau était allé visiter sa sœur à Bourg (17 avril) et, de retour à Lyon, il en était parti pour Blois avec Louis XII, lorsque arrivèrent les nouvelles de ces événements. Jugeant son honneur compromis, l'archiduc déclara qu'il ne quitterait point la ville avant d'avoir reçu la ratification des rois catholiques. Ceux-ci ne la refusèrent pas d'abord d'une manière formelle : prétendant

[1] Du Mont, l. c., 27-29.

que Philippe avait dépassé, sinon ses pouvoirs, du moins les instructions qui les accompagnaient, ils envoyèrent à Blois de nouveaux ambassadeurs chargés de proposer, entre autres conditions, le rétablissement du roi Frédéric III sur le trône de Naples [1]. Pressés également par le roi et par l'archiduc, les ambassadeurs avouèrent enfin qu'ils n'étaient pas autorisés à ratifier le traité, et Louis les renvoya avec colère [2]. De son côté Philippe, blessé d'une conduite qui portait atteinte à sa loyauté, communiqua, dit-on, au roi de France ses instructions publiques et secrètes [3].

Maximilien était arrivé dans les Pays-Bas au commencement de 1503. Il avait été reçu en grande cérémonie à Bruxelles, où il y eut à cette occasion un tournoi qui dura six jours [4]. Au mois de février, ce prince convoqua les états généraux à Malines pour leur demander un don gratuit de 100,000 florins d'or à la croix, en récompense des « grandes peines, labeurs et diligences qu'il avoit eus et soutenus, depuis le commencement de son premier advénement ès pays de par-deçà, pour la garde, seurté et deffence d'iceulx et de la personne de son très-cher et très-aimé fils l'archiduc, dont, jusques à oires, disait-il, avons esté petittement récompensé, bien que plusieurs fois nous nous soyons mis en devoir, peine et dilligence de recouvrer les pays, terres et seigneuries appartenant à la maison de Bourgogne, occupés par les ennemis d'icelle [5]. »

[1] Frédéric III, qui avait été dépouillé de ses états par Louis XII, avait reçu, en guise de compensation, le duché d'Anjou. Il mourut à Tours, le 9 novembre 1504.

[2] Pontus Heuterus. — Simonde de Sismondi, *Hist. des Français*, X, 525-527.

[3] Varillas, *la Politique de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne*, Amsterdam, 1688.

[4] A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, I, 321.

[5] Lettre de Maximilien aux états généraux, datée d'Anvers le 14 février 1503. *Lettres inédites*, l. c., 298-300.

Cette pétition souleva de vifs débats dans l'assemblée, « aucuns murmurans et disans que l'empereur vouldroit maintenir cest ayde ordinairement [1]; d'autres, en termes lui malveillans, » trouvant étrange qu'il ne fût point venu en personne, ouvrir la session [2]. Une demande de quelques serpentines pour armer Battenbourg ne fut pas mieux accueillie [3] : les états convinrent, à l'unanimité, de représenter que « leur seigneur naturel allait traverser des contrées où quelque danger pouvait l'atteindre, et que dans ce cas, ils seraient entraînés dans de grandes dépenses pour y remédier; qu'en conséquence, il leur était impossible, pour le moment, de satisfaire au désir de l'empereur; mais, qu'après le retour de l'archiduc, s'il voulait leur adresser quelque proposition, ils prendraient telle résolution que personne n'aurait lieu de se plaindre. » En attendant, ils le priaient de ne pas entraîner le pays dans de nouvelles guerres par des entreprises contre le duc de Gueldre [4].

Maximilien fut très-blessé de cette résolution. « Nous prenons vostre response, sur le fait dudit ayde assez négative, leur écrivit-il d'Anvers (25 février 1503), encore que vous avez pu savoir et entendre, par deux fois, la volonté de nostre fils en cette partie : néantmoins nous véons bien que c'est tout un; oultre plus, nous avons entendu que aucuns d'entre vous ont murmuré, disans que voudrions maintenir cette ayde ordinairement dans nos pays de par-

[1] Réponse de Maximilien aux états généraux, 25 février 1503. *Analectes Belgiques*, 262-264.

[2] Lettre de Maximilien au magistrat de Namur. 15 mars 1503. *Ibid.* 260-262.

[3] *Ibid.*

[4] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*. — Réponse de Maximilien aux états généraux, l. c.

deçà, ce que ne devez croire, et ne sont tels murmures sinon pour mettre brouille et discorde, non sachant pourquoi. Et nous avons bien souvenance que, quand nous avons demandé ladite ayde pour la première fois, que l'avons demandée pour ung *valete* (à titre d'adieu) et pour récompense des grandes dépenses que nous avons eues et soutenues durant la minorité de nostre fils en plusieurs manières et conquêtes. — En ce qui touche la matière de Gueldre, nous savons bien le droit que nostre fils y a, et vous aussi le savez bien, et n'est point de nécessité de disputer sur ce plus avant avec vous, comme vous nous mettez en avant le droit et la raison, car vous n'êtes point sur ce le juge, mais vous êtes tenus de suivre le vrai juge, assavoir le souverain seigneur dudit pays de Gueldre, lequel nous sommes. Si nous nous acquittons, selon Dieu, raison et équité, envers notredit fils, pour lui faire ravoir sondit pays de Gueldre, vous ne vous devez y ingérer, et il ne vous appartient point d'avoir ni de prendre sur ce sujet aucune connoissance ou déclaration, autrement un chacun diroit que vous voulez avancer contre votre souverain seigneur comme empereur, et aussi contre votre naturel prince l'archiduc nostre fils, duc de Gueldre, non désirans l'augmentation de sa seigneurie et de ses principautés [1] ». Cette discussion excita dans le pays de tels murmures, que Maximilien jugea nécessaire de justifier sa conduite. Il adressa à cet effet une circulaire aux villes [2], et pour suppléer sans doute au don qu'il avait sollicité,

[1] *Analectes Belgiques*, l. c.

[2] « Nous avons esté advertis comment aucuns malveillants ont mis avant en nos pays de par deça une hoingnerie allencontre de nous, sur les termes que avons tenuz aux estats de nosdits pays qui ont dernièrement este assemblés à Malines..... Et, affin que peussiez mieulx entendre toutes choses à la vérité comme elles sont esté démenées, nous vous envoyons cy dedans encloses trois copies de toute la matière... » Lettre de Maximilien au magistrat de Namur, l. c.

il demanda à Bruges un prêt de 200 livres de 40 gros [1]. Le comte de Nassau lui envoya des députés chargés de l'excuser de ce qui s'était passé; mais, en même temps, il ne lui dissimula pas le grand dommage que la guerre causerait au pays [2].

Maximilien quitta bientôt après les Pays-Bas et partit pour Inspruck, où il fut rejoint par Philippe le Beau. Ce prince, qui avait été retenu en France par une grave maladie [3], était retourné ensuite à Bourg pour y passer sa convalescence; aussitôt qu'il s'était senti rétabli, traversant la Franche-Comté et la Suisse, il s'était rendu dans le Tyrol. Dans cette entrevue, il fut sans doute question des projets qu'il nourrissait contre la Gueldre; des affaires de la Frise; de l'outrage qu'il avait essuyé de son beau-père, outrage qu'en présence de grands intérêts il fallait se résigner à souffrir en silence; enfin des nouvelles négociations qui s'étaient ouvertes avec la France. Le 6 octobre, l'archiduç se sépara de son père dont il « eut grands dons et grosses pièces d'artillerie [4] », et, le 8 novembre, il arriva à Louvain, dont il partit le lendemain pour aller « acoller ses enfants, à Malines, saluer leurs gouverneurs et gouvernantes [5] », et recevoir les compliments des états généraux (15 novembre) [6]. Après avoir informé cette assemblée du bon accueil qu'il avait reçu en France et en Espagne, il lui exprima sa satisfaction de « retrouver ses pays en paix et union » ; pour péroraison, il demanda une aide de 100,000 florins d'or à la croix [7], destinée à solder les frais de son retour [8], qu'il ordonna de célébrer par « des processions,

[1] Lettre du 18 mars 1503. *Lettres inédites*, l. c., 301-303.
[2] *Groenenbouck*, C., f° 136 v° aux *Archives de Bruges*, l. c.
[3] Elle donna lieu à des soupçons d'empoisonnement. VINCHANT, etc.
[4] VINCHANT. — [5] *Ibid.*
[6] Compte de Jean de Berghes précité, f° xv v°.
[7] 140,000 livres de 40 gros. — [8] Compte de Jean de Berghes, f° xj v°.

feux de joie et esbattemens [1]. » Ces fêtes furent interrompues par la mort de Marguerite d'York (23 novembre 1503), qui fit rentrer au domaine la seigneurie de Malines et les autres fiefs affectés au douaire de cette princesse [2]. Les fêtes furent bientôt reprises à Bruxelles, où les états de Brabant avaient résolu de recevoir leur souverain d'une manière éclatante (6 janvier 1504). Érasme [3], chargé de le haranguer, évita les lieux communs; donnant à ses éloges la forme de conseils, il prêta surtout à la Paix des paroles qui émurent tous les cœurs. Philippe le Beau, dit-on, fut si charmé de ce panégyrique, qu'il gratifia immédiatement l'illustre savant de cinquante pièces d'or [4]. Était-ce pour lui donner un nouveau témoignage de son admiration et de sa bienveillance que, peu de mois après, il lui accorda dix livres, afin de l'aider dans ses études à Louvain, alors que, dans le même temps, il donnait 70 livres à Gilles Van den Dame, « prince agile, soumis aux dames, » pour draps et fourrures d'une robe de damas, « à raison des ébattemens et passe-temps qu'il avoit faits devant lui durant sa principauté [5]? »

Le 20 janvier, les états de Brabant se prononcèrent en faveur de l'aide pétitionnée par l'archiduc [6], et, à leur exemple, les autres provinces la votèrent définitivement dans une assem-

[1] Registre mémorial de 1501 à 1509 aux *Archives de Béthune*, l. c., 99.

[2] Son corps fut enterré en l'église des Frères mineurs de Malines, et ses entrailles en l'église des Chartreux de Bruxelles, où elle avait une épitaphe. Vinchant, l. c., 192.

[3] Il était alors chanoine de Saint-Augustin à Anvers.

[4] E. Gachet, *Rapport sur ses recherches dans plusieurs dépôts littéraires de France*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, IV, 299. — *Histoire de Bruxelles*, I, 321.

[5] E. Gachet, l. c.

[6] Compte d'Adrien Van Heilwygen précité (n° 15751).

blée générale tenue à Anvers le 12 février suivant [1]. Cette aide venait fort à propos à Philippe; car, à peine de retour, il avait été obligé de demander un emprunt à la ville d'Anvers [2]. Tout préoccupé qu'il était alors de ses négociations et de ses projets sur la Gueldre, ce prince arrêta néanmoins diverses mesures d'ordre intérieur [3] : par une ordonnance du 22 janvier 1504, il rétablit, sous le nom de Grand Conseil, le parlement de Malines [4], dont la suppression avait été exigée de Marie de Bourgogne. Bientôt pourtant, l'activité de ses ministres fut absorbée par les relations extérieures, d'où seraient certainement sortis d'importants événements pour les Pays-Bas, si elles avaient été empreintes de sincérité et de bonne foi. La guerre qui s'était rallumée entre la France et l'Espagne avait inspiré de vives inquiétudes dans ces provinces, ainsi que le prouvent une ordonnance des échevins de Béthune prescrivant, pour toute éventualité, diverses mesures de précaution [5], et des lettres itératives de Philippe le Beau, recommandant à ces magistrats de bien garder la ville [6] et de redoubler de soins, le plus secrètement possible, pour pré-

[1] Compte de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. *Archives du royaume* (n° 15203) f° xiii v°. — Registre mémorial précité. — Ce fut seulement le 24 février que les états de Namur consentirent à contribuer à cette aide pour une somme de 18,000 livres. Compte de Jean Le Vignon, receveur général des aides et domaines au comté de Namur. *Archives du royaume* (n° 16616).

Le Hainaut y contribua pour 15,000 livres. *Archives de Lille.* Rapport de M. Gachard sur ces archives, 103.

[2] Pour satisfaire à sa demande, cette ville créa des rentes perpétuelles s'élevant à 2,000 florins du Rhin par an. M. Kreglinger, *Notice historique sur la dette constituée, liquidée en* 1819, *à charge de la ville d'Anvers.*

[3] *Voir* les chapitres XXVIII et XXIX.

[4] *Placc. de Brabant,* IV, 328. — *Voir* chapitre XXIX.

[5] Mémorial de 1501-1509 aux *Archives de Béthune,* l. c., 100.

[6] *Ibid.*

venir toute surprise [1]. Mais l'Espagne, hors d'état d'entretenir longtemps ses armées, n'avait pas tardé à renouer des négociations, qui aboutirent à une trève de trois ans (11 février 1504). Bien que joué de nouveau dans ce traité, qui lui coûta le royaume de Naples [2], Louis XII désirait convertir la trève en une paix durable; il ne demandait même que de faibles concessions en échange de ses droits; mais bientôt, irrité de ne les point obtenir, il s'appliqua à brouiller Philippe avec son beau-père, dans l'espoir d'atteindre son but, grâce à leur mésintelligence.

Ce résultat n'était pas difficile à obtenir; en effet, si le gendre de Ferdinand ressentait encore les blessures faites à son honneur, les rois catholiques ne ressentaient pas moins vivement les injures faites à leur fille. A peine avait-elle fait ses relevailles, que Jeanne avait voulu rejoindre son volage époux, et malgré les supplications de sa mère, elle s'était embarquée (1er mars 1504) pour les Pays-Bas. Isabelle en conçut contre Philippe le Beau un ressentiment qui se manifesta bientôt d'une manière éclatante. Il fut averti par le cardinal d'Amboise que les rois catholiques avaient déclaré à son maître (24 août 1504), qu'au lieu de laisser le royaume de Naples à leur petit-fils, ils comptaient le remettre, pour la paix de leur conscience, à l'ex-roi Frédéric III, mais sous la condition que le duc de Calabre son fils, épouserait Jeanne d'Aragon, nièce de Ferdinand [3]. Philippe le Beau et Maximilien se rapprochèrent

[1] Mémorial précité.

[2] Dans ce traité les ambassadeurs de Ferdinand eurent l'adresse d'introduire une disposition permettant d'empêcher l'introduction de grains dans les cinq villes que les Français occupaient encore dans le royaume de Naples, et, faute de vivres, elles tombèrent ensuite dans les mains des Espagnols. Du Mont, IV, 1re partie, 51-53. — Varillas, l. c., I, liv. IV.

[3] Lettre du cardinal du 1er septembre, 1504. *Lettres du roy Louis XII et du cardinal George d'Amboise*. Brusselle, MDCCXII, I, 1-6.

aussitôt de la France qui, au lieu de profiter de circonstances aussi propices, accorda à l'empereur et à son fils les plus grands avantages. Anne de Bretagne, après la perte de ses deux fils, avait concentré toutes ses affections sur sa fille; elle formait pour cette princesse les projets les plus ambitieux aux dépens de l'héritier du trône, objet de sa jalousie, et Louis XII, affaibli à la vérité par une grave maladie, influencé par la reine, confirma la convention de Lyon. Par un traité secret conclu à Blois (22 septembre 1504), il fut stipulé que si le roi mourait sans hoirs mâles, le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine seraient restitués à Charles d'Autriche, en raison de son mariage avec Claude; celle-ci devait de plus lui apporter en dot Gênes, le comté d'Asti, le duché de Milan, et lui transporter la Bretagne du chef de sa mère. Si le mariage ne s'effectuait pas, le dédit entraînait : pour Maximilien, la renonciation à toutes ses prétentions au duché de Milan et à l'héritage de Bourgogne; pour Louis, la perte de tous ses droits sur ces deux duchés. Le duc de Clèves, les comtes de Dunois et de Vendôme, qui avaient des biens dans les états de l'archiduc, garantissaient la cession des pays dont la restitution était promise au jeune duc de Luxembourg.

Deux autres traités furent signés le même jour. Par le premier, Maximilien s'engagea itérativement à donner au roi l'investiture du Milanais moyennant 200,000 francs; celui-ci, en retour, confirma toutes les prétentions de l'empereur sur les princes et sur les états de l'Allemagne; ce traité arrêtait également le mariage de Charles et de Claude avec les dédits stipulés pour sanction. Par le second traité, le seul qui fût sérieux, l'empereur et le roi s'alliaient pour attaquer la république de Venise et s'en partager les états de terre ferme. Il fut convenu,

en outre que dans le cas où Louis XII n'aurait pas de fils, sa part serait annexée au duché de Milan et augmenterait la dot de Claude[1]. Par lettres du même jour, le roi accorda à Charles, en faveur de son futur mariage, la jouissance viagère de l'aide et composition ordinaire d'Artois[2]. Ces traités, pris à la lettre, constituaient de la part de Louis XII une véritable trahison envers la France. Leur exécution eût entraîné la perte de ce royaume et donné à Charles la monarchie universelle : en effet, si le roi mariait Madame Claude à ce prince, la France perdait la Bretagne; s'il rompait le mariage, elle perdait la Bourgogne. Aussi, bien que pour lui donner plus de poids, Louis obligeât les grands du royaume, les princes du sang et le duc de Valois lui-même, à signer le premier de ces traités, ne parut-il guère s'attacher qu'au dernier: le but unique était évidemment la guerre contre Venise. Quant au mariage de Charles et de Claude, c'était devenu une véritable formule de réconciliation; l'on y revenait si facilement et si souvent, qu'elle était tombée dans le domaine des banalités diplomatiques; il y avait tant de chances contre cette union, que la prendre pour base d'un engagement était ne s'engager à rien. Ces traités, toutefois en leur laissant la latitude d'agir contre les ennemis reconnus de l'empire, donnèrent à Maximilien et à son fils l'occasion d'avantages immédiats; ils en profitèrent aussitôt pour accabler le duc de Gueldre.

[1] Ces traités furent négociés par Philibert Naturel, dom prévôt d'Utrecht, chancelier de la Toison d'or, et Cyprien de Serntein, chancelier du Tyrol et vice-chancelier de l'Empire, ambassadeurs de Maximilien, et par Jean de Luxembourg, seigneur de Ville; Charles de Ranchicourt, doyen de l'église d'Arras, et Laurent du Blioul, secrétaire de l'archiduc, ambassadeurs de ce prince. — *Voir* leurs pouvoirs. *Négociations diplomatiques*, I, 73. — Du Mont, l. c., IV, 1re partie, 55-59.

[2] *Nég. dipl.*, I, 75.

On sait comment Charles le Téméraire, en intervenant dans les tristes démêlés de la famille d'Egmont, avait ajouté à ses états le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, que le vieux duc Arnould lui avait engagés, sous la clause de réméré, pour sûreté d'une somme de 300,000 florins. Bien que la mort eût empêché ce malheureux prince de la toucher en totalité, l'ambitieux duc de Bourgogne s'était fondé sur ce prêt : après avoir acheté pour 80,000 florins les droits que les ducs de Berg et de Juliers prétendaient sur ces pays, il en avait été reconnu souverain, non sans résistance de la part de quelques villes [1], et un acte de l'empereur Frédéric III (9 avril 1474) lui avait inféodé le duché de Gueldre et le comté de Zutphen [2]. Le parricide Adolphe d'Egmont, jeté dans le château de Vilvorde, avait vu conduire à Gand ses deux enfants, Charles et Philippine. Tiré de sa prison après la catastrophe de Nancy, au lieu de retourner en Gueldre, où l'insurrection était générale, Adolphe s'était posé en prétendant à la main de Marie de Bourgogne, et avait été tué (1477), dans une tentative des Flamands sur Tournai. Les Gueldrois avaient alors envoyé des députés à la cour de Bourgogne pour réclamer son fils Charles, leur légitime souverain; sur le refus de Maximilien, ils avaient couru aux armes, déféré la régence à Catherine, sœur d'Adolphe, et sollicité le secours de la France (1478). La guerre se continua jusqu'en 1481, époque où la Gueldre, privée de l'appui des Français, et n'ayant rien à espérer de l'Allemagne, se soumit et reconnut Maximilien et Marie.

[1] Du Mont, *Supplément*, I, 2e partie, 440. — J. J. Pontani *Historiæ Gelricæ Lib. XIV*. Harderwyk, 1639.

[2] « Recueil de plusieurs titres et pièces. » *Archives du royaume* (n° 120), f° xiij v°.

Charles d'Egmont, dépouillé de l'héritage paternel, parut d'abord accepter son sort avec résignation; mais quand il eut été pris au combat de Béthune, en 1486, les événements modifièrent graduellement sa ligne de conduite. Retenu pendant cinq ans en France, il y fut entouré d'égards, placé sous la surveillance de son oncle maternel le duc de Bourbon [1] et complétement assoupli aux vues du roi de France, Charles VIII. Celui-ci accepta alors la rançon que les villes de la Gueldre lui offrirent (1491); il leur renvoya le jeune prince à la tête de mille chevaux et fort de l'alliance des la Marck, ces autres instruments de la politique française. Charles d'Egmont fut reçu avec enthousiasme par les Gueldrois, impatients de se soustraire à la domination étrangère; toutes les villes se soulevèrent; Wageningen, une des plus fortes places du pays, et le château de Beest, furent emportés d'assaut, et le vainqueur se trouva en mesure de revendiquer hautement ses droits [2].

Le duché de Gueldre, où commençait ainsi une lutte de près d'un demi-siècle contre la maison d'Autriche, était borné au nord par la Frise et par le Zuiderzée, à l'est par le Rhin et par le duché de Clèves, au sud par le duché de Juliers et par la Meuse qui le séparait du Brabant, à l'ouest par l'évêché d'Utrecht et par la Hollande [3]. Les habitants de ces contrées avaient toujours montré un ardent amour de la liberté et de

[1] On prétend que, d'après le conseil de Vincent, comte de Meurs, il s'était laissé prendre pour échapper aux Bourguignons. PONTANUS.

[2] *Ibid.* — SLICHTENHORST.

[3] Il comprenait le comté de Zutphen et plusieurs seigneuries importantes, et comptait vingt-deux villes closes : Gueldre, la capitale, Nimègue, Ruremonde, Zutphen, Arnhem, chefs-villes des quatre quartiers; Hattem, Elburg, Harderwyk, Wageningen, Tiel, Bommel, Bronkhorst, Doesburg, Doetinchem, 's Heerenberg, Lochem, Grol, Bredevoort, Straten, Venloo, Wachtendonck et Erlecom.

l'indépendance; en combattant pour Charles d'Egmont qui garantissait leurs franchises, ils crurent combattre pour leur propre cause. En proie depuis longtemps aux troubles civils, aguerris dans leurs sanglantes luttes, ils comptaient parmi eux de vaillants et d'habiles capitaines. Moins commerçants que leurs voisins, ils souffraient aussi moins de la guerre. Encouragés par les nombreux ennemis de la maison d'Autriche, ils trouvèrent d'énergiques auxiliaires, non-seulement dans les peuples de la Frise, d'Utrecht, de l'Overyssel, dont l'indépendance était liée à celle de la Gueldre, mais encore dans les Pays-Bas, où la liberté expirante voyait en eux des soutiens ou des vengeurs.

Charles d'Egmont [1] possédait les qualités et les défauts du rôle qu'il était appelé à remplir. Pour faire valoir des droits légitimes, il ne recula devant aucun moyen; mais s'il mérita par sa valeur le surnom d'Achille gueldrois, sa politique dépassa trop l'habileté pour ne pas aller parfois jusqu'à la perfidie. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il ne fut point exempt des erreurs de son époque; on le voit consacrant à l'étude de la magie [2] les courts loisirs que lui laissa une carrière pleine de vicissitudes, mêlée de revers et de succès. S'il rencontra de puissants adversaires dans les seigneurs bannerets favorables à la maison d'Autriche, il se vit appuyé par la noblesse et par les villes; représentant d'un puissant intérêt, il sut dominer toutes les volontés. Aimé de ses peuples, plus libre dans son action que le gouvernement des Pays-Bas, alors soumis souvent à des ordres et à des volontés contraires ou entravé par l'opposition des états et les rivalités des généraux, il put donner à ses entreprises

[1] Il était né le 9 novembre 1467.

[2] M. Altmeyer, *Marguerite d'Autriche*.

plus d'unité et de vigueur. Ainsi s'explique la durée de la lutte, et malgré les actes de cruauté et de trahison qui ternissent sa gloire, on ne peut se défendre d'éprouver un sentiment d'admiration pour ce chef d'un petit état qui balança longtemps la fortune de deux empereurs et résista glorieusement au colosse devenu formidable à l'Europe entière.

D'abord favorisés par l'absence de Maximilien alors occupé en Allemagne et en Hongrie, par la guerre des Hoeks et des Cabelliaux qui retenait son lieutenant, Albert de Saxe, en Hollande, les Gueldrois avaient vu leurs premiers succès suivis bientôt de terribles revers. Albert de Saxe fondit sur leur pays à la tête des troupes qu'il avait réunies pour dompter les Frisons, et son armée, justement nommée la Grande Verge, y exerça les plus cruels ravages; elle s'empara des principales villes et força Charles d'Egmont à chercher un refuge en Lorraine [1]. Celui-ci trouva cependant moyen d'intéresser à sa cause l'impératrice Blanche Sforze, et cette princesse lui ménagea avec Maximilien une entrevue qui eut pour résultat de faire renvoyer la discussion de leurs droits respectifs devant la diète de l'empire. Dans une assemblée tenue à Maestricht (1497), les électeurs du Rhin décidèrent que le duché était éteint par la mort de Renaud IV, que n'ayant pas été relevé par les deux derniers possesseurs, il était dévolu à l'empire, et que la prescription était acquise à la maison d'Autriche [2]. Les Gueldrois refusèrent de se soumettre à cette décision; Charles revint en Gueldre, et son retour fut de nouveau le signal d'une prise d'armes générale. Mêlée de chances diverses, interrompue par des armistices

[1] René, roi de Sicile et duc de Lorraine, avait épousé sa sœur Philippine, en 1485. — [2] PONTANUS.

aussitôt rompus que signés, cette guerre avait pris, en 1498, un caractère plus décidé. Charles d'Egmont s'était vu assailli simultanément par Maximilien, les ducs de Bavière, de Clèves, de Juliers, et par son propre oncle, Frédéric d'Egmont, comte de Buren, devenu son plus implacable ennemi [1]. Il eût infailliblement succombé devant cette coalition si Louis XII n'avait relevé sa fortune; en même temps Maximilien avait été rappelé à la défense de ses états héréditaires, et les deux parties signèrent une trève (1499) qui les laissa dans leurs positions respectives [2]. Cette querelle sanglante s'était compliquée d'événements en Frise et dans l'évêché d'Utrecht, événements sur lesquels nous aurons lieu de nous étendre, et qui, longtemps funestes aux Pays-Bas, en accrurent ensuite la puissance.

Rassuré sur les dispositions de la France et tranquillisé de plus par la maladie de Louis XII, Philippe le Beau n'avait pas même attendu la conclusion des traités de Blois pour recommencer les hostilités. Il prit d'abord prétexte de la guerre que Charles d'Egmont faisait à l'évêque d'Utrecht, pour interdire tout commerce entre les Pays-Bas et la Gueldre, et Maximilien défendit aux états d'Allemagne, sous peine d'être mis au ban de l'empire, de prêter aide et assistance à un prince qu'il

[1] « Frederick Van Ysselstein, grave van Egmond en Bueren, een vinnigh tegenkanter van zyn neve Karel Van Gelder. » SLICHTENHORST, XIen boeck, 315. — Frédéric d'Egmont, chef de la branche des comtes de Buren, était le second fils de Guillaume qui, ligué avec Jean, duc de Clèves, avait pris la défense de son frère Arnould contre Adolphe, et avait été nommé ensuite gouverneur de la Gueldre par Charles le Téméraire.

La seigneurie de Buren avait été érigée en comté en 1492 par Maximilien; elle ne relevait que de l'empire sans être soumise au duché de Gueldre.

[2] PONTANUS. — SLICHTENHORST. — En retournant en France, les auxiliaires de Charles d'Egmont commirent dans le pays de Namur « grands dégâts et defroix. » M. BORGNET, *Analectes Namurois*.

accusait de s'être emparé du duché de Gueldre malgré ses serments, et de menacer les Pays-Bas d'une invasion [1]. La prohibition ordonnée par Philippe fut d'autant plus sensible aux Gueldrois, qu'ils tiraient du Brabant et de la Hollande leurs principales denrées, et, dans les précédentes guerres, jamais semblable mesure n'avait été prise [2]. Bientôt une flotte commandée par Pierre de Leeuwaerden, qui s'était rendu fameux dans la marine, ferma le Zuiderzée, et le duc de Clèves, attiré par l'espoir d'obtenir une part des dépouilles de son parent, assaillit le comté de Zutphen [3], pendant que le comte de Buren et Corneille de Berghes surprenaient le château d'Oyen sur Meuse, petite forteresse gueldroise, qui, lors de la trève de 1499, avait été donnée en garde à l'évêque d'Utrecht [4]. Au commencement de l'automne (1504), ces deux seigneurs, unis au maréchal de Bourgogne, Guillaume de Vergy, passèrent la Meuse à la tête de 3,000 hommes, et emportèrent les châteaux d'Armoede et de Hemert; après une vive résistance, le bâtard de Gueldre [5], René, qui s'était jeté dans Middelaar, fut obligé de se rendre

[1] *Archives de Coblence*. Extrait donné par M. Kreglinger. Bulletins de la Commission royale d'histoire, V, 79.

[2] J. Wagenaar, *Vaderlandsche historie vervattende de Geschiedenissen der nu vereenigde Nederlanden, inzonderheid die van Holland*. Amsterdam, 1751. — Cet ouvrage a été littéralement traduit avec reproduction textuelle des notes, (par Dujardin et Sellius), sous le titre de : *Histoire générale des Provinces-Unies*.

[3] Slichtenhorst.

[4] Instruction pour les députés de l'évêque d'Utrecht, envoyés à Marguerite; novembre, 1508. *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, opgezameld uit de archiven te Ryssel, en op gezag van het gouvernement gegeven, door M. L. Ph. C. Van den Bergh. Leyde, 1845, II, 147.

[5] René, seigneur d'Aerssen et de Grunsfoort, drossard de la Weluwe. Les uns le disent fils, les autres frère de Charles d'Egmont. Cette dernière version est la plus probable. Quant au duc, il l'appelle toujours son parent. — Voir *Gedenkstukken tot opheld. der Ned. geschied.*

à discrétion [1]. En même temps le prince Rodolphe d'Anhalt, lieutenant de Maximilien, forma le siége de Bommel avec 1,500 Allemands, et Robert de la Marck, sire d'Arenberg [2], partant de Naarden, mit la Weluwe à feu et à sang. Une flottille gueldroise tomba dans une embuscade comme elle venait de mettre à terre 700 hommes pour surprendre Edam ou Monnikkendam; un vent favorable la sauva d'une complète destruction, mais le corps de débarquement fut anéanti.

La campagne toutefois avait été commencée trop tard pour donner de grands résultats. Dépourvu de forces suffisantes pour emporter Bommel de vive force, Rodolphe d'Anhalt convertit le siége en blocus et, à l'approche de l'hiver, les assaillants furent obligés d'évacuer le pays [3]. Aussitôt les Gueldrois reprirent l'offensive, mais sans grand succès. Dorp, qu'ils investirent, fut dégagé par le seigneur d'Ysselstein, fils du comte de Buren, et une invasion de la franchise de Heusden n'eut pas meilleure issue. Passant la Meuse, un autre parti plus considérable pénétra jusque dans la mairie de Bois-le-Duc, livrant toute la contrée aux flammes, et il se disposait à pousser plus loin ses avantages, quand le comte de Buren, surprenant à son tour les envahisseurs, leur infligea une sanglante défaite. Poursuivis à outrance, les fuyards périrent en grand nombre dans les eaux de la Meuse; quelques-uns seulement se réfugièrent dans le château de Pondroyen [4] que Charles d'Egmont venait de

[1] Il fut envoyé dans le Brabant. SLICHTENHORST.

[2] Il était châtelain de Bruxelles, dignité qu'il tenait du chef de sa mère Marguerite de Bouchout.

[3] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — PONTUS HEUTERUS. — WAGENAAR. — J. F. LE PETIT, *La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande, Zeelande,* etc. Dordrecht, 1601.

[4] *Ibid.*

faire occuper et fortifier pour intercepter la navigation de la Meuse [1].

Cependant ce prince s'était empressé de conclure la paix avec l'évêque d'Utrecht, et, désespérant de résister longtemps aux généraux des Pays-Bas, il avait résolu d'aller en personne invoquer l'assistance de Louis XII. Informé de son projet, Philippe le Beau envoya sur-le-champ « lettres aux maieur et officiers de Bouvignes, de Waseiges et autres officiers du pays de Namur, affin que à diligence ils fissent mectre gens sus et en aguet sur les passaiges [2]; » comme on supposait qu'il passerait par « la chaussée venant de Tongres au pays de Hainaut, » des sergents d'armes y furent placés en embuscade « par l'espace de huyt jours pendant lesquelz ils firent de jour et de nuyt bon guet et espye sur ladite chaussée et là environ, afin si ledit Charles d'Egmont ou ses gens passoient de les amuser ou prendre au corps, et de les amener prisonniers vers mon dit seigneur l'archiduc [3]. » Philippe tenait d'autant plus à empêcher l'entrevue du duc et du roi qu'il soupçonnait fortement Louis XII de songer déjà à rompre le traité de Blois. Il voyait Robert de la Marck réunir des troupes destinées, disait-on, à descendre en Gueldre; le 14 octobre, étaient passés à Provins 600 lances, Poitevins, Limousins et Angevins, et 2,000 piétons « habillez et vestuz de hoquetons rouges et blancs, » et le bruit courait qu'ils se rendaient en Lorraine [4]. Aussitôt avaient été expédiés des mandements

[1] 1504. *Geldri occupant castrum Poroyen et fortificant, ita ut nullus per Mosam posset navigare, et ita magna damna in Hollandia agebant.* Aelbertus Cuperinus, *Die Chronicke van der vermaerder en de vromer stadt van Tsertogenbosch.* Bois-le-Duc, 1846. Byvoegsels, 377.

[2] Compte de G. de Croy, l. c. (nº 15203), fº xvº. — [3] *Ibid.*, fº xj.

[4] Interrogatoire de Jehan de Brou, de Liége, arrêté comme il revenait de France par Servot, pêcheur de Bouvignes et garde du passage de la Meuse, c. l. fº xiiij vº.

ordonnant à tous les hommes du pays de Namur en état de porter les armes, d'être prêts à repousser l'invasion dont cette province semblait menacée [1]. Le château de Daelhem, qui pouvait gêner la marche des auxiliaires du duc de Gueldre, fut considérablement fortifié et ravitaillé d'artillerie, de munitions et de vivres [2], et de nombreux chevaucheurs occupèrent les routes et les passages [3]. Prévenu sans doute des dangers qui l'attendaient, Charles d'Egmont renonça à son voyage et envoya en France son chancelier. Celui-ci y arriva heureusement; mais à son retour, il trouva toutes les issues si bien gardées par les gens de Bouvignes, de Marche, de Spontin, de Poilvache et de l'abbaye de Saint-Hubert, qu'il se retira à Mézières « par dissimulation faisant le malade [4] ».

La mort d'Isabelle de Castille (26 novembre 1504), loin de déranger les projets de Philippe, le rendit plus désireux de les exécuter. On redoutait cette ambition croissante. Depuis le jour où la perspective de l'héritage de vastes domaines avait apparu à leurs princes, les peuples des Pays-Bas y avaient fait réflexion. Ils se montraient soucieux de l'avenir [5] et n'avaient pas tardé à comprendre que la formation de grands

[1] Compte de G. de Croy, f° xv. — [2] Compte de Renier Van Gulpen. *Archives du royaume* (n° 13146), f° vij. — [3] Compte de G. de Croy, f° xv. — [4] *Ibid.*, f° xvj.

[5] « Je prévois indubitablement que ce grand bonheur du souverain fera notre malheur. Nous ne verrons plus nos princes parmi nous. Leur postérité et la nôtre ne se connaîtront plus. Nous serons exposés, comme par le flux et le reflux d'une mer agitée, à toutes les bourrasques d'une cour étrangère. Nous aurons des gouverneurs qui ne songeront qu'à eux, sans songer à nous. Pauvre pays ! tu seras foulé par tes amis et tes ennemis. Tes défenseurs seront étrangers et mourront avant de te servir. » — WYNANTS (*Des Gouverneurs généraux des Pays-Bas*, manuscrit de la bibliothèque royale) attribue ce propos à un député des états assemblés pour féliciter Philippe le Beau lors de l'avénement de ce prince au trône de Castille. — La chronique manuscrite de FOPPENS attribue ces paroles au chancelier de Brabant, Guillaume Stradio, seigneur d'Orbais et de Malèves, mort le 3 avril 1505.

états est souvent funeste à la prospérité et à la liberté des nations. Philippe le Beau, qui voyait percer ces soupçons et ces craintes, avait hâte d'écraser un prince dont la bannière pouvait rallier les mécontents. Le 14 janvier 1505, les funérailles d'Isabelle eurent lieu avec pompe dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et les archiducs y furent proclamés rois de Castille, de Léon et de Grenade [1]. Cet événement fut célébré par des fêtes splendides [2], et les états généraux, assemblés à Anvers, furent saisis d'une demande de 400,000 philippus d'or pour la guerre de Gueldre et pour le prochain voyage de leurs souverains, appelés à recueillir la succession de la feue reine [3]. Cette pétition rencontra de nombreuses difficultés et ce ne fut qu'au mois d'avril que l'aide fut accordée [4]. Ce subside était pourtant insuffisant, et les besoins de Philippe le portèrent à recourir de nouveau au dangereux expédient des aliénations des droits et des propriétés du domaine. Il obligea les villes d'acquérir ses droits dans leurs quartiers, par la création de rentes au denier seize [5], et appliqua, sur une vaste échelle, le mode d'aliénation temporaire de la juridiction souveraine que ses prédécesseurs avaient quelquefois employé, mais dans de très-faibles proportions. Les états de Brabant l'autorisèrent à se procurer de la sorte le capital d'une rente annuelle de 6,000 livres de 40 gros, avec réserve pour les priviléges des prélats, des nobles et des villes, et sous la condition qu'il serait interdit

[1] *Histoire de Bruxelles*, I, 321-322. — [2] MOLINET, PONTUS HEUTERUS, etc.

[3] Compte de G. de Croy précité, f^os^ xviij v^o^ et xvij. — Comptes de Jean le Vignon. *Archives du royaume* (n°s 16617, 16618).

[4] Compte de G. de Croy, f^o^ xv v^o^. — Le Brabant l'accorda le 10 mars 1505. *Rootboeck*, fol. 2. — *Archives de Lille*. Rapport de M. Gachard sur ces archives, 104.

[5] Octroi donné à cet effet à la ville d'Alkmaar, cité dans WAGENAAR.

aux engagistes d'exiger des aides de leurs nouveaux sujets (21 mai 1505) [1]. Si, poussées par la vanité, beaucoup de personnes saisirent avec empressement cette occasion d'accroître leur importance [2], d'autres, au contraire, ne partici-

[1] M. ALPH. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, Introduction, LVIII. Bruxelles, 1855.

[2] Les haute, moyenne et basse seigneuries et villages d'Overheembeek et Nederheembeek avec leurs appartenances et certaines rentes ressortissant à icelles et à la ville de Bruxelles, furent engagées à Gilles de Busleyden, conseiller et premier maître de la chambre des comptes du Brabant;

La haute et moyenne seigneurie de Machelen-Sainte-Gertrude avec ses appartenances, à Jean Vanderbeke, conseiller et avocat du roi en son conseil en Brabant;

La haute et moyenne seigneurie des villages et paroisses d'Essche et Calmpthout, à maître Pierre Van der Voirt, qui les transporta ensuite à Jean de Berghes;

Les seigneurie, justice, rentes, censes, bois et autres héritages de Naast au pays de Hainaut, à Gilles de Bousanton, seigneur de Longpré, pour la somme de 6,500 livres;

La terre et seigneurie de Berlaer, au pays de Malines, au seigneur de Maigny, grand chambellan du roi, pour la somme de 8,331 livres 12 sols;

Celle de Reeth à maître Hubert Wellemans, pour 1,304 l. 13 s. 8 d.;

Celles de Schelle et de Niel à Gilles de Berchem, pour 1,549 l. 8 deniers;

La haute, moyenne et basse seigneurie du village de Vissenaeken-Saint-Pierre, à Jean de Hertoghe, chevalier;

La haute, moyenne et basse seigneurie de Wespelaer et de Neder-Assent, à Roland de Mol;

La haute seigneurie du village de Velpen, près de Halen, à Léonard Cottereau;

La haute, moyenne et basse seigneurie, justice et sous-mairie du village et paroisse de Wesembeek, avec pouvoir d'y mettre un maire et sept échevins, et la haute seigneurie d'Hoochvorst, à Jean Van Olmen, écuyer;

La haute, moyenne et basse seigneurie du village d'Erps, à Adrien Van Heilwyghen; celle des villages de Pellaines et Libertange, situés au roman pays de Brabant, à Godefroid de Davele, chevalier, seigneur de Linsmeau; celle de Wustwezel, à Jérôme Vandernoot, chevalier, depuis chancelier de Brabant; celle de Loenbeke, à Jean Vander Vorst, depuis chancelier de Brabant; celle de Woluwe-Saint-Étienne, avec ses appendances et dépendances, et la garenne de Moirsloe, à Louis Quarré; celle d'Overwinde et Nederwinde, à Roland Van Vucht; celle de Melsbroek et de Peuthy-Saint-Martin, avec la

pèrent à cette mesure qu'avec répugnance, plusieurs même par contrainte [1].

Aux mois de février et de mars (1505), différentes circulaires prescrivirent aux hommes d'armes des ordonnances de

moitié de la garenne de Saventerloe, à Jean Van Nieuwenhove, conseiller de l'empereur;

La moitié de la warande nommée Saventerloosboch et du péage de Sgreven Haghen, situés près de Melsbroek, au même;

La moitié des compositions criminelles avec l'exécution de la haute seigneurie de Schaekenbrouk, à Jean Papegay et Isabeau de Stralen, sa femme;

La haute et moyenne seigneurie d'Oppuers, à Aert Van Diest;

La haute justice d'Ohain, à Jean Hinckart, seigneur d'Ohain;

La haute et moyenne seigneurie du village et paroisse de Querps, à Guillaume T'Serclaes;

La haute seigneurie des village et paroisse de Malèves, à Guillaume Stradio, chancelier de Brabant;

La haute, moyenne et basse seigneurie du village de Borsbeke, à Jean Van Haelen;

La haute seigneurie de Kersbeek, à Jean de Steenweghe;

La moyenne et basse seigneurie de Goidsenhoven, Meer, Ast, à Jacques de Mérode, chevalier;

La haute seigneurie de Westmeerbeek, à Mathieu Van der Zype;

La haute, moyenne et basse juridiction du village de Nieuwelant avec les *voirsterie* et *houdscate* y appartenant, à Jean Vladeraken;

La moitié des compositions criminelles et des exécutions de la haute escouttetterie de Bois-le-Duc, au même;

La haute et moyenne justice de Meerhout et Norderwyk avec leurs appartenances et dépendances, à Gauthier Van Lierre, écoutète de Turnhout.

Voir les actes de rachat : Comptes du receveur général J. Micault, de 1519 et 1520 (n[os] 1883 et 1884), ch. *Dépenses. Archives du royaume.*

[1] C'est ainsi que le conseiller de Brabant, Philippe Villain, fut obligé, « sous peine d'encourir l'indignation du souverain, » d'acquérir la possession temporaire de la haute justice de Sterrebeek et le droit de percevoir la moitié des amendes, moyennant 180 livres d'Artois. Il s'en défit bientôt en faveur de Philippe Van der Meeren (1510) qui, à son tour, vendit la haute justice de Sterrebeek et ses annexes au chancelier Jean le Sauvage (1516). — M. A. Wauters, l. c., III, 180-181. — Comptes précités de 1520, l. c. (n° 1884). — C'est ainsi encore que, sous le coup de semblables menaces, sire Guillaume T'Serclaes prit en engagère la haute, moyenne et basse justice

« se retirer sous leurs enseignes, » aux fieffés de se tenir prêts à marcher, et aux gens de guerre pris en solde de rejoindre leurs compagnies et leurs garnisons [1]. En même temps on exécutait dans les provinces belgiques de nombreuses levées de piétons et de pionniers qui furent dirigés sur Bois-le-Duc [2]. Pendant que son armée se formait, vers la fin de mars, Philippe se rendit à Haguenau à l'effet de se concerter avec son père. Il y trouva le cardinal d'Amboise chargé de recevoir enfin, au nom de Louis XII, l'investiture du duché de Milan, et il y reçut, de son côté, pour lui et pour son fils Charles, l'investiture du duché de Gueldre et du comté de Zutphen [3]. A son retour (fin d'avril), il traversa le Luxembourg et le comté de Namur, dont les gentilshommes, accompagnés des officiers des villes, d'un grand nombre de piétons, d'archers et de 50 arbalétriers, l'escortèrent depuis Marche-en-Famenne jusqu'aux frontières du Brabant [4]. Après un court séjour à Bruxelles, il partit pour Bois-le-Duc avec 50 archers de sa garde commandés par Jean de la Thonnière, seigneur de Beauregard [5]; et dans toutes les villes on « fit des prières,

avec la sergenterie d'Erps, et la haute, moyenne et basse justice avec la sous-mairie de Querbs, ainsi que divers cens qui y étaient attachés, moyennant 1,598 livres (5 septembre 1505). En 1517, il vendit les droits du domaine, à Querbs, à Jeanne Gros. (M. WAUTERS, l. c., 188.) — Il y eut beaucoup d'autres engagères encore non rachetées alors.

[1] Compte de G. de Croy, f° xv. — Compte de Valérien de Busleyden. *Archives du royaume* (n° 2634) f° xj.

[2] Compte de G. de Croy, f°s xvj et xvij. — Les capitaines Jean de Canges et Mathieu Romont y menèrent, entre autres, un corps de 200 pionniers namurois. *Ibid.*, f° xvj. — M. JULES BORGNET. *Analectés Namurois.* — Un second corps de 200 pionniers y fut encore envoyé à la fin de la campagne. *Ibid.*

[3] PONTUS HEUTERUS. — SLICHTENHORST.

[4] Compte de G. de Croy, f° xvj. — M. BORGNET. *Analectes Namurois.*

[5] Compte de Simon Longin précité, f° xij. — Le 17 octobre 1517, il lui fut alloué une pension annuelle de 360 livres « pour bons et agréables

oraisons et prédications pour que Dieu, par sa bonté, voulsist dompter ses rebelles ennemis de Gheldres et les inspirer et induire à recongnoistre leur tort[1]. »

Les hostilités avaient déjà recommencé, et le début de la campagne n'avait point été favorable aux capitaines des Pays-Bas. Une de leurs divisions avait été repoussée dans son attaque sur le château de Pondroyen, et la garnison de ce château, se ruant aussitôt sur la mairie de Bois-le-Duc, y avait fait de grands ravages[2]. Vers le même temps, des mécontents d'Utrecht avaient offert de livrer cette ville à Charles d'Egmont qui était accouru avec un corps de 2,000 hommes, lorsque la découverte de la conjuration fit avorter ce projet[3]. Mais les choses changèrent bientôt de face et le duc ne tenta même pas de tenir la campagne. A la tête d'une belle armée[4], Philippe passa la Meuse à Grave, et emporta trois châteaux dans sa marche vers Nimègue. Il s'arrêta quelque temps devant cette ville, repoussa plusieurs sorties de la garnison; puis, levant tout à coup son camp, il franchit sans obstacle le Wahal et le Rhin.

Le succès de cette habile et audacieuse opération eut pour résultat l'investissement d'Arnhem. Située au cœur de la Gueldre, sur la rive droite du Rhin, cette ville était considérée comme la principale forteresse du pays, et Charles d'Egmont y avait mis une nombreuse garnison. L'attaque et la défense furent poussées avec une extrême vigueur : un blockhaus qui défendait les abords de la place, fut pris et repris après

services. » Compte de la recette et dépense de l'hôtel de Marguerite (n° 1797). *Archives du royaume.*

[1] Compte de G. de Croy, f° xvij.

[2] Slichtenhorst, bl. 320.

[3] *Ibid.*

[4] Wagenaar la porte à 50,000 hommes, chiffre énormément exagéré.

des combats acharnés. Quoique battus par une nombreuse artillerie les assiégés n'avaient néanmoins donné encore aucun indice de découragement, lorsque la poudre vint à leur manquer ; alors après avoir vu échouer diverses tentatives de ravitaillement, pendre leurs prisonniers et ouvrir la brèche, le 5 juillet, ils demandèrent à capituler. Il leur fut accordé une suspension d'armes jusqu'au lendemain, à 10 heures du matin, pour arrêter les articles de la capitulation. On leur imposa de dures conditions : il fut stipulé, entre autres, que le roi entrerait en ville armé, et, s'il lui plaisait, par la brèche ; les assiégés, considérés comme rebelles, furent condamnés à une amende honorable ; les habitants durent livrer leurs armes et jurer de demeurer à l'avenir sujets fidèles et soumis. Philippe fit, le même jour, son entrée, et après avoir été solennellement inauguré, il se remit en marche [1].

La prise d'Arnhem entraîna la reddition de Harderwyk, d'Elburg et de Doesburg, qui se rendirent dans la même semaine [2], et traversant la Weluwe presque entièrement soumise à ses armes. Philippe investit alors Hattem où s'était jeté le bâtard de Gueldre, récemment rendu à la liberté. La valeur de René ne put arrêter les assaillants qui pénétrèrent dans la ville, et le refoulèrent dans le château, une des plus fortes citadelles de la

[1] Lettre de Philippe le Beau au chancelier de Bourgogne, 6 juillet 1505. M. Gachard, *Analectes Belgiques*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, V, 303. — Slichtenhorst. — Pontus Heuterus. — Pontanus. — Le Petit. — Vinchant, l. c., 195.

[2] En de doe cregen sy oock in deselve weeck Harderwyk en de Elburgh en daer na Doesburg. Henricæ ab Erp, *abbatissæ cœnobii vulgo vrouwenclooster dicti in suburbanis Trajectensibus, annales vernaculi.* Edit. Anton. Matthæi, 1738, 95. — Pontanus. — Slichtenhorst. — Wagenaar.

Pontanus, p. 630, ajoute à ces conquêtes celle de Wageningen, dont ne parlent pas nos autres autorités, et les événements postérieurs établissent en effet que cette ville ne fut point prise.

Gueldre. Laissant quelques troupes pour le réduire, Philippe redescendit l'Yssel et franchit cette rivière près de Zutphen. Cette ville demanda à parlementer, tandis que Doetinchem, Lochem et Grol, plus effrayées encore, s'empressaient de lui ouvrir leurs portes [1].

Les lieutenants de Philippe n'étaient pas moins actifs. Une division, passant la Meuse près de Bommel, avait resserré le blocus de cette place et ravagé tout le Bommelerweerd; les blockhaus de Tiel avaient été livrés au seigneur de Gaesbeek, Maximilien de Hornes [2]; Straelen, Wachtendonck s'étaient rendues après une insignifiante résistance [3], et il ne resta bientôt plus à Charles d'Egmont que les quartiers de Ruremonde et de Nimègue. Après de vaines tentatives de diversion, celui-ci comprit combien sa situation empirait en voyant le découragement s'emparer de ses villes et de ses troupes, l'argent lui manquer, la haute Gueldre son dernier refuge, menacée d'une prochaine invasion, Maximilien approcher avec un corps de troupes allemandes, la France l'abandonner et les princes de l'empire repousser ses demandes d'assistance ou de médiation. Il jugea qu'une prompte soumission pouvait seule le sauver d'une ruine complète, et sollicita la paix par l'entremise de l'évêque d'Utrecht. Muni d'un sauf-conduit, il alla trouver Philippe au château de Rosen-

[1] Slichtenhorst. — Pontanus. — Pontus Heuterus. — Le Petit. — Wagenaar.

[2] « Il (M. de Hornes) a payé et déboursé à Jehan Van Balivre, Gheldrois tenant et occupant les blochaus et thonlieu de Tiel, pour son payement et contentement des parties cy-après déclairées, assavoir les ij c L. à cause de 100 livres dudit pris de pencion par an que feu le roy de Castille, que Dieu absoille, en faisant appointement avec luy de mettre lesdits blochaus et thonlieu en ses mains luy ordonna et promist de pencion par chacun an, etc. » Compte rendu par le receveur général Jean Micault du 14 juillet au 31 décembre 1507, f° 85 v°. *Archives du royaume.* — [3] Slichtenhorst.

dael [1], et à la suite de cette entrevue des conférences furent ouvertes. Le 27 juillet, les commissaires des deux princes signèrent une trève de deux ans qui laissait indécises toutes les prétentions de Charles d'Egmont, sans lui accorder même le titre de duc.

Ce traité portait en substance : Les sujets des deux princes circuleront librement dans leurs pays respectifs et il ne sera apporté aucune entrave à leur commerce. Des arbitres, choisis en nombre égal par les deux parties, traiteront de la paix définitive et prononceront leur sentence dans l'année; si ce terme est insuffisant, la trève sera prolongée d'un an. Les deux parties présenteront avant l'expiration de deux mois, sous peine de déchéance, un mémoire exposant leurs droits et leurs prétentions. Durant la trève elles conserveront leurs positions respectives, mais le duc livrera au roi Bommel, Tiel et le château de Hattem dont les garnisons sortiront librement en emportant leurs effets; elles auront la faculté de se retirer dans leurs foyers ou de se mettre à la solde du roi, auquel cas, elles le suivront contre ses ennemis, quels qu'ils soient. Les états du duché de Gueldre s'engageront à reconnaître et à servir comme leur souverain le prince en faveur duquel se prononceront les arbitres. L'empereur ratifiera cette convention, et il sera loisible aux ducs de Clèves et de Juliers, au comte de Meurs, aux évêques d'Utrecht et de Liége, ainsi qu'au seigneur de Sedan, d'être compris dans le traité. Les magistrats et les priviléges des villes seront maintenus, et les habitants que les événements ont chassés du pays ou qui ont émigré volontairement, pourront rentrer dans leur patrie en se soumettant aux conditions stipulées dans le traité. Le duc,

[1] Il fut présenté à Philippe par Jean Naturel et Jean, seigneur de Montfoort, au pays d'Utrecht.

avec une suite convenable, accompagnera, « par honneur, » le roi dans son voyage en Espagne; il recevra, de ce chef, une indemnité de 3,000 florins d'or [1]. La trève fut immédiatement publiée, et pendant que les peuples des Pays-Bas en rendaient des actions de grâces au ciel [2], Philippe partit pour le pays de Clèves où il eut une entrevue avec son père [3]. Il revint ensuite à Bruxelles accompagné de Charles d'Egmont, et le vainqueur, traitant déjà la Gueldre en pays conquis, conféra le gouvernement de ce duché à Jean V de Nassau, qui, par la mort de son frère Engelbert (30 mai 1504) venait de réunir en sa personne tous les titres des Nassau-Dillenbourg [4].

Il n'avait fallu que trois mois pour produire ces importants résultats, et la rapidité de ses succès eût sans doute rendu Philippe plus exigeant encore si, inquiet sur l'attitude de ses voisins et sur la situation de ses affaires en Espagne, il n'avait eu hâte d'en finir. Les relations avec la France s'étaient insensiblement refroidies; elles prenaient un certain caractère d'aigreur qui tendait évidemment à une rupture et réveillait les espérances des amis de Charles d'Egmont. Pendant la campagne de Gueldre, on avait appris que « le roy de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, se mettoit en armes, assembloit grand gens, et mandoit ses vassaulx [5]; » que le seigneur

[1] Mss. de la bibl. royale, nº 17474. — WAGENAAR. — PONTUS HEUTERUS. — MOLINET. — VINCHANT. — SLICHTENHORST. — PONTANUS.

[2] Compte de G. de Croy, fº xviij.

[3] SLICHTENHORST, 323.

[4] F. HALMA, *Tooneel der vereenigde Nederlanden*, Leeuwaerden, 1725. — QUIRINI, dans sa *Relation* de 1506, dit qu'il était le principal seigneur des Pays-Bas et lui attribue 15,000 ducats de revenus. *Monuments de la dipl. vénit.*, l. c., 161.

Il était né à Breda en 1455 et avait épousé, en 1482, Élisabeth de Hesse Catzenellenbogen, dont il eut deux fils, Henri et Guillaume.

[5] Compte de G. de Croy, fº xiij vº.

de Sedan recrutait des lansquenets[1], et il avait fallu prendre de grandes précautions contre d'éventuelles surprises[2]. L'intention de se dégager des liens qui l'unissaient à la maison d'Autriche, n'était plus même douteuse chez Louis XII. A son retour de Haguenau « le cardinal d'Amboise lui avait déclaré que tous les engagements qu'il pouvoit avoir pris avec cette maison étoient nuls, parce qu'il n'avoit pu, sans le consentement de la nation, disposer d'une portion si considérable du royaume, et afin qu'il ne lui restât aucun scrupule sur les serments qu'il avoit prêtés, il l'en avoit délié en sa qualité de légat du saint-siége et en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du pape dont il représentoit la personne[3]. » Immédiatement après, au mépris du serment de fidélité que son ministre venait de prêter à Maximilien en recevant l'investiture du Milanais (6 avril 1505), et du nouveau traité qui avait confirmé les conventions matrimoniales de Blois[4], le roi avait arrêté le mariage de Claude avec son successeur présomptif, le duc de Valois[5].

De ce moment, un changement complet s'opéra dans sa conduite, et ses véritables sentiments se révélèrent de la manière la plus hostile à l'occasion de mauvais traitements essuyés par un sergent royal chargé d'exploits de justice en Flandre. Donnant aussitôt à cet incident l'apparence d'un attentat à son autorité souveraine, Louis XII envoya des commissaires[6] en demander impérieusement satisfaction;

[1] Compte de G. de Croy, f° xiij v°. — [2] *Ibid.*, f° xv v°.

[3] GARNIER, *Histoire de France*, XX, 6. — M. KARL LANZ, *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karl V (Monumenta habsburgica)*, I, 79.

[4] DU MONT, IV, 1re partie, 60, et 3e partie, 178.

[5] *Voir* son testament daté du 31 mai 1505. — SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XI, 15.

[6] Engelbert de Clèves; Étienne Poncher, évêque de Paris; Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens; Pierre de Saint-André, juge-mage de Carcas-

comme pour rendre cette réclamation plus blessante encore, il plaça à la tête de ses envoyés le comte de Nevers, Engelbert de Clèves, qui venait de passer au service de la France en intentant à Philippe le Beau un procès dont ni l'un ni l'autre ne virent la fin [1]. Deux sommations étant faites, les commissaires protestèrent, à la troisième, devant des notaires et des témoins amenés à cet effet de Paris, « que le roy de Castille envers ledit roy de France, par son refus, avait encheu et encouru les peines introduites en tel cas, et qu'il n'eût à regret si ledit sieur roy mettoit peine de procéder contre luy à l'exécution desdittes peines, déclarant, en outre, que ledit sieur roy se départoit de tous traitez et amitiez (23 août) [2]. » Ils partirent le lendemain (24 août) et, le 6 septembre, un arrêt du parlement ajourna Philippe à comparoir en personne, aussi bien que son chancelier et le président de son conseil,

sonne; Jacques Olivier, avocat au parlement; et Étienne Petit, secrétaire du roi. *Lettres de Louis XII.* — *Voir* leurs instructions. *Négociations diplomatiques*, I, 85.

[1] Ce procès reposait sur quatre chefs : 1° le comte concluait à ce que l'archiduc lui abandonnât le comté d'Étampes, ainsi que les seigneuries de Gien et de Dourdan, et restituât les fruits perçus depuis 1401, époque du partage opéré par Philippe le Hardi entre ses trois fils, Jean, Antoine et Philippe, partage qui attribuait Étampes, Gien et Dourdan à ce dernier, ancêtre d'Engelbert; 2° il réclamait le comté d'Auxerre ou une indemnité équivalente, se fondant sur ce que Jean de Bourgogne, aïeul d'Engelbert, avait été frustré de ce comté en 1465 par le duc Charles; 3° il demandait qu'il lui fût assigné sur le plus clair du domaine d'Artois, une rente de 2,000 saluts d'or au cours de 1435, rente qui avait été constituée par Philippe le Bon à rachat sur Péronne, Montdidier et Roye, et de plus un subside sur l'Artois, en avancement du mariage dudit Jean de Bourgogne; 4° enfin, il revendiquait les levées de Péronne, Montdidier et Roye, pour quinze années, à cause de 20,000 francs venus ès mains de Philippe le Bon, des meubles de feu Bonne d'Artois, mère de Jean de Bourgogne, comte de Nevers. M. Le Glay, *Précis historiques des Nég. dipl.*, CXXI, note 2.

[2] *Voir* cette protestation et les réponses de Philippe. *Nég. dipl.*, I, 87, 89, 92.

pour entendre prononcer la saisie des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, et leur mise en mains du roi jusqu'à ce que satisfaction lui eût été donnée sur tous les griefs [1].

Il importait trop à Philippe le Beau de prévenir de nouvelles difficultés à son départ pour qu'il ne s'empressât point d'assoupir ce différend. Il députa aussitôt à Louis XII son premier chambellan Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, à qui il adjoignit d'habiles conseillers tous fort versés en matière de droit public : c'étaient Philibert Naturel, Philippe Dales, qui avaient déjà fait leurs preuves dans d'importantes négociations, un feudiste justement renommé, Philippe Wieland, président du conseil de Malines, et Jean Caulier, avocat en Artois, que son mérite devait élever aux plus hautes dignités. La plupart avaient participé au traité de Blois, et étaient d'autant plus aptes à remplir cette mission, que de premières intrigues leur avaient appris les moyens de réussir près des ministres français. Ils partirent de Bruxelles le 16 septembre (1505) avec 28 chevaux, six mulets et une suite de 36 personnes, chargés (dit le compte des frais de leur ambassade) « d'aucunes grandes matières et affaires secrètes touchant grandement le bien et honneur dudit roy, de ses pays et subgectz, et de l'entretenement de la paix [2] ». Il leur était prescrit de demander au monarque français « s'il avoit d'autres causes de mécontentement que celles qu'avoient exposées ses envoyés, attendu que leurs doléances ne sembloient pas être de nature à si soudainement faire telles protestations et département des grandes amitiés et traités qui lioient les deux princes, et, dans la négative, de lui présenter des remontrances sur plusieurs entreprises illégales des officiers

[1] M. Le Glay, *Précis historique des Négociations diplomatiques*, LXX.

[2] Compte de J. Micault précité (n° 1880).

royaux. » Ils devaient invoquer les traités existants, traités pour lesquels Philippe avait « délaissé aucuns aultres grans partys au regret de plusieurs, » et qui avaient valu au roi l'investiture du duché de Milan. Quant aux actes que les commissaires français prétendaient avoir été faits au préjudice de la souveraineté de leur maître, c'étaient « choses qui n'estoient point du gibier ni de la vocation du roy, et Philippe ne lui en ayant particulièrement écrit ni mandé, ne pouvoit être noté de désobéissance ni d'aucune pertinacité. » Décidé à maintenir son alliance avec un prince « qu'il vouloit aimer et chérir, pour lequel son affection étoit telle qu'il lui avoit toujours ouvertement communiqué toutes ses affaires, tant d'Espagne que autres comme à son propre frère, et voulant, en qualité de vassal, l'honorer, le servir et garder sa souveraineté, il avoit ordonné à sa chancellerie, aux conseils de Malines et de Flandre d'y prendre soigneuse garde. » En un mot, il était recommandé aux ambassadeurs de ne rien négliger pour aboutir à un accommodement qui, en l'absence du roi, préservât les Pays-Bas d'une guerre avec la France[1].

Les ambassadeurs trouvèrent le roi à Madon, près de Blois, où ils entrèrent en conférences avec le chancelier Guy de Rochefort et l'évêque de Lodève, Guillaume Briçonnet[2]; les prétentions de ces commissaires décelèrent sur-le-champ les mauvaises dispositions de leur maître. Ainsi ils réclamèrent la régale sur les évêchés de Flandre comme droit inséparable et inhérent à la couronne, fondé sur des titres et des exemples remontant à l'année 1249, et lorsqu'on leur objecta une lacune de cent onze ans durant laquelle il leur était impossible de

[1] Instructions données aux ambassadeurs de Philippe le Beau. *Lettres de Louis* XII, I, 7-15.

[2] M. Le Glay, l. c., LXX.

prouver l'exercice de ce droit, ils répondirent qu'en « icellui temps il y avoit eu aulcuns rois en France qui n'estoient pas trop bien pourvus de sens; mais que droit de souveraineté ne se prescrivoit point. » De plus ils réclamèrent le pays de Waes, la seigneurie de Rupelmonde « ainsi que le comté d'Ostrevant[1], comme appartenances de la Flandre et devant par conséquent être tenus sous hommage de la couronne, puisque l'Escaut étoit la vraie limite entre la France et l'Empire[2]. » Repousser nettement ces prétentions c'était rompre la négociation, c'était se jeter dans de graves embarras, alors que la succession d'Isabelle en suscitait déjà d'immenses. Le seul parti convenable était donc de gagner du temps; Philippe autorisa ses ambassadeurs à signer un accord par lequel il cédait sur la régale au sujet de l'évêché de Tournai; il obtenait une surséance de six mois pour plaider devant le parlement de Paris la question de l'hommage prétendu pour le pays de Waes, la seigneurie de Rupelmonde et le comté d'Ostrevant. Cet accord fut signé à Coutres le 25 octobre 1505[3]; mais Philippe s'empressa de protester contre une convention « qu'il avoit dû conclure pour éviter la guerre et la perdition de ses royaumes de Castille, de Léon, de Grenade, etc.[4], » et la bonne intelligence cessa complétement entre les deux cours.

Pendant les négociations et sous les yeux mêmes des ambassadeurs de Philippe le Beau, Louis XII avait déjà arrêté avec les envoyés de Ferdinand un traité qui violait ceux du 22 sep-

[1] Cet ancien comté, qui avait pour capitale Bouchain, était situé entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée.

[2] Lettres des ambassadeurs de Philippe du 17 octobre 1505. *Lettres de Louis XII*, I, 15-32.

[3] *Ibid.*, 32-33. — *Nég. dipl.*, I, 104, 105, 109.

[4] *Voir* cette protestation. *Nég. dipl.*, I, 108.

tembre 1504 et l'alliait au plus dangereux ennemi qu'eût alors le roi de Castille. Six semaines avant sa mort, Isabelle avait, par un nouveau testament, nommé Ferdinand unique régent de Castille, en cas d'absence ou d'incapacité de Jeanne, jusqu'à ce que son petit-fils Charles eût atteint l'âge de 20 ans; elle enlevait ainsi la régence à son gendre et le punissait tout à la fois de son mépris pour ses conseils et de la légèreté de sa conduite. Ferdinand s'était empressé de faire proclamer Jeanne reine de Castille, sans mentionner le nom de son mari, sous prétexte que Philippe n'avait pas encore prêté serment d'obéir aux lois du royaume; puis il avait essayé d'obtenir de sa fille la confirmation de ses prétentions à la régence, et profitant de son absence, il s'était mis en possession du gouvernement, avec l'assentiment des cortès. Celles-ci invitèrent Philippe et Jeanne à venir en Espagne afin que la nation jugeât si sa nouvelle souveraine était, en effet, incapable de gouverner. Heureusement pour Philippe, la noblesse de Castille, l'estimant peu dangereux pour son indépendance, se rangea de son parti et se mit en mesure de l'appuyer même par les armes. Déconcerté d'abord, Ferdinand passa bientôt de l'abattement à la colère, et, dans son désir de vengeance, il se réconcilia avec son ancien ennemi dont il gagna le ministre en lui promettant son appui dans le prochain conclave [1].

Par un traité signé à Blois, le 12 octobre 1505, Louis XII accorda à Ferdinand la main de sa nièce Germaine de Foix [2] à

[1] « Ledit legat a bien merveilleusement et déshonnêtement chengié de volonté qu'il avait envers nous..... il n'y a aultre raison principale fors qu'il espère d'estre pape une fois par le moyen d'icelluy roy d'Aragon, lequel luy a promis, le cas advenant du trespas du pape présent, de luy faire avoir les voix de tous les cardinaux d'Espaigne qui sont par deça. » Lettre de J. de Courteville à Philippe le Beau du 18 avril 1506. *Nég. dipl.*, I, 111.

[2] Elle était fille de Jean, vicomte de Narbonne, et de Marie, sœur de Louis XII.

qui il assignait pour dot la portion du royaume de Naples précédemment assurée à Charles et à Claude de France. Les deux rois formaient de plus une coalition étroite et promettaient de s'assister mutuellement contre tous leurs ennemis indistinctement [1]. Bien que les négociations eussent été tenues secrètes, Philippe le Beau en avait eu connaissance; pour se faire un allié et déjouer les projets de son beau-père et de la maison de Foix sur la Navarre, il envoya sur-le-champ le bailli d'Avesnes, Jean de Floyon, proposer au souverain de ce petit royaume, un appui réciproque, et lui exprimer le désir d'unir une des infantes à son fils Henri d'Albret, alors âgé de trois ans [2]. Il lui importait, en effet, de ne négliger aucun moyen de lutte, alors que les anciennes alliances se dénouaient, que le roi de France rompait avec la maison d'Autriche dans les Pays-Bas et en Italie [3], que l'Angleterre, son contre-poids, devenait sinon hostile, du moins favorable aux vues du roi d'Aragon. Henri VII, qui avait épousé Élisabeth d'York, fille aînée d'Édouard IV, savait que la plupart de ses sujets voyaient en elle la véritable reine d'Angleterre, et craignait qu'en cas de mort de cette princesse, la nation ne déférât la couronne à son fils. Il y avait donc, entre lui et Ferdinand, identité de position, et il suivait avec anxiété les événements qui se passaient en Espagne, certain que s'ils avaient une issue fâcheuse pour ce prince, ils relèveraient sur-le-champ le parti de la maison d'York [4].

Ces complications aggravaient étrangement la situation, et

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 72.

[2] Instructions données à cet ambassadeur. *Nég. dipl.*, I, 98. — Elles portent la même date que le traité de Blois, et l'on doit en conclure que Philippe avait été prévenu des projets des deux rois.

[3] *Nég. dip.*, I, 112, 113.

[4] Rapin Thoyras, IV. 512, 513.

il fallut à Philippe le Beau et à ses ministres beaucoup d'habileté pour en sortir avec honneur. Ils trouvèrent, à la vérité, de précieux appuis en Espagne, et ils furent secondés surtout par l'ancien ambassadeur de Ferdinand près de l'empereur, don Juan Manuel, seigneur de Belmonte, de Campos et de Zebrico de la Torre. Ce seigneur, qui s'était brouillé avec son souverain, avait cherché un asile dans les Pays-Bas où il n'avait pas tardé à gagner la faveur de Philippe; devenu, dans ces circonstances, l'âme des conseils de ce prince, il les dirigea avec l'instinct de la haine. Philippe commença par envoyer en Espagne don André de Burgo, un des plus habiles agents diplomatiques de son père, et le seigneur de Beveren, Adolphe de Bourgogne [1], pour inviter Ferdinand à abandonner le gouvernement de la Castille, où, disait-il, il n'avait besoin de personne pour veiller aux intérêts de sa femme [2]. Puis, après avoir ainsi pris position, sans se montrer blessé du refus de son beau-père, il entra en négociations avec une modération qui ôta à ce prince tout prétexte de lever le masque, et il atteignit complétement son but. Il fut convenu par un concordat conclu à Salamanque, que l'autorité serait exercée

[1] Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, de la Vere, Flessingue, Brouwershaven, West-Capelle, Duyveland, Tournehem, etc., était fils de Philippe de Bourgogne qui était mort à Bruges, le 4 juillet 1498, après avoir été conseiller et chambellan de Maximilien et de Philippe le Beau, amiral de la mer, gouverneur de l'Artois et de la Flandre; et d'Anne Van Borsselen, fille aînée et principale héritière de Wolfart Van Borsselen, comte de Grandpré en Champagne et de Boucan en Écosse, seigneur de la Vere, Flessingue, Brouwershaven, West-Capelle, etc. Il était petit-fils du grand bâtard de Bourgogne, Antoine (fils naturel de Philippe le Bon et de Jeanne de Presle, et frère de l'intrépide Corneille, tué au combat de Rupelmonde, et de Baudouin avec qui il combattit glorieusement en Afrique). Érasme, qui dédia au seigneur de Beveren son livre de *la Vertu*, vante ses bonnes qualités.

[2] *Procès-verbaux de la Toison d'or*. Voir de Reiffenberg, l. c.

en Castille conjointement au nom de Jeanne, de Philippe et de Ferdinand, et que les deux princes se partageraient, par portion égale, les revenus de la couronne. A la faveur de cette convention, Philippe acheva ses préparatifs et il fut bientôt en mesure d'aller en personne se mettre en possession, de gré ou de force, de l'héritage échu à sa femme.

Ferdinand n'était pas homme à se laisser prendre au dépourvu, et il ne négligea rien pour entraver le départ de son gendre. A son instigation, Louis XII essaya de détourner Philippe de l'exécution de ses desseins; à cet effet, il lui dépêcha son maître d'hôtel, le seigneur de Gamache, pour offrir sa médiation, et pour lui communiquer en même temps le traité du 12 octobre. Philippe laissa sans réponse cette offre et cette communication; mais le roi lui ayant envoyé un nouveau message par son secrétaire Michel de Butout, il répondit enfin qu'il le remerciait de son offre, et « l'avertist franchement et à la vérité qu'il ne savoit pour le présent aucun différend entre ledit seigneur roy d'Aragon et luy, qui quand ils se trouveroient ensemble et la royne aussy, ne seroit entr'eulx incontinent apaisé. » — « S'il en étoit autrement, ajouta-t-il, j'aurois pleine confiance dans le roi de France à qui je vais tenir de plus près par l'union de nos enfants, que ne lui tient mon beau-père par son mariage avec Germaine de Foix. Différer un voyage que pressent depuis longtemps le roi d'Aragon, mes sujets de Castille et de mes autres royaumes, voyage déjà trop retardé par la guerre de Gueldre et par la grossesse de la reine, c'est chose impossible; en outre tous mes apprêts sont faits et les états des Pays-Bas ont déjà reçu mes adieux. Il n'y a, du reste, aucune inquiétude à concevoir sur mes projets; ils sont exempts de toute idée d'hostilité contre le roi d'Aragon envers qui je me

conduirai comme le fils doit envers le père et envers ses sujets. Quant à mes préparatifs, ils n'ont rien d'alarmant, puisque je ne compte emmener que le nombre de gens de guerre nécessaires à la sûreté de ma personne [1]. » Cette cauteleuse réponse resta sans réplique, et bien que les conventions matrimoniales invoquées par Philippe ne fussent plus qu'une lettre morte, l'importance du mariage de Charles et de Claude, qu'Anne de Bretagne promettait sans cesse d'accomplir, et surtout l'intérêt de la sécurité des Pays-Bas entretinrent entre les deux cours une politique d'expectative tour à tour mêlée de récriminations et d'apparences de rapprochement.

Le 15 septembre (1505) Jeanne avait donné le jour à une fille appelée à jouer un grand rôle dans les destinées des Pays-Bas [2], et ne pouvant se rendre en Espagne sans sa femme, qui seule lui répondait de l'affection des Castillans, Philippe dut attendre qu'elle fût relevée de couches. Aussitôt après les relevailles, les états généraux furent convoqués à Malines (4 novembre), et en les informant du prochain départ du roi [3], le chancelier pétitionna la continuation des aides pour un terme de quatre années [4]. Ce départ fut néanmoins encore retardé par les préparatifs qu'il exigeait, par les négociations poursuivies en Espagne, et peut-être aussi par les événements dont le pays de Liége devint le théâtre. Ce

[1] Novembre 1505. *Lettres de Louis XII*, I, 37-41.

[2] Cette princesse, qui reçut le nom de Marie, fut baptisée dans l'église du Sablon, à Bruxelles, le 20 du même mois, et cette cérémonie, entourée d'une grande pompe, attira dans l'église une telle foule que l'officiant, l'évêque d'Arras, eut sa crosse brisée. Le parrain était l'empereur, et les marraines Mme de Ravenstein et Mlle de Nassau. *Histoire de Bruxelles*, I, 322.

[3] Rapport de Gachet sur sa mission littéraire en France (*Archives de Béthune*), IV, 301. Pièces justificatives, V, 100.

[4] Compte de G. de Croy, l. c., f° xviij v° et xix.

pays, borné au nord et à l'ouest par le Brabant; au sud, par le Luxembourg; à l'est, par la Meuse et par le comté de Namur, avait des rapports trop intimes avec les Pays-Bas, où il était enchevêtré de toutes parts, pour que chacune de ses secousses n'y eût pas du retentissement, et l'on avait vu les habitants des provinces belgiques prendre part à toutes les révolutions qui avaient éclaté dans la principauté liégeoise. Il y régnait alors une grande effervescence, provoquée par les excès de l'évêque Jean de Hornes, espèce de maniaque que la moindre opposition, la moindre contrariété jetait dans des paroxysmes de fureur; récemment encore (1503), un soulèvement avait failli dégénérer en révolution [1]. En novembre 1505, à la suite d'un de ses accès de colère, Jean de Hornes, alors à Huy, fut pris d'une telle fièvre, que durant vingt-quatre heures on le tint pour mort; les portes de la ville furent fermées et gardées par des gens armés, et l'agitation gagna tout le pays [2]. La prompte guérison de l'évêque avait à peine ramené le calme, que les états, convoqués pour la pétition de l'impôt (9 décembre), répondirent par un exposé « des exactions, des injustices, de l'oppression, de la tyrannie enfin sous laquelle le peuple gémissait [3]; » Jean de Hornes furieux se retira à Maestricht, méditant de terribles projets de vengeance. Mais la mort les déjoua [4], et aussitôt Philippe le Beau résolut de mettre tout en œuvre pour assurer l'élection d'un évêque dévoué à ses intérêts, qui rattachât aux Pays-Bas cette contrée, où les atrocités de Charles le Téméraire et les

[1] JOHANNIS DE LOS, *Chronicon*. Documents relatifs aux troubles du pays de Liége, édit. par M. DE RAM. Collection des chroniques belges inédites.

[2] Compte de G. de Croy, l. c., fo xvij. — M. J. BORGNET, *Analectes Namurois*.

[3] DEWEZ, *Histoire du pays de Liége*, II, 122.

[4] Il mourut le 18 décembre 1505, suivant la *Chronique* de JEAN DE LOS. D'autres disent le 17 et le 19.

perfidies de Maximilien avaient engendré des haines vivaces contre les maisons de Bourgogne et d'Autriche, — où le duc de Gueldre avait trouvé tant d'ardents auxiliaires, et la France tant de partisans. Son candidat, Jacques de Croy, évêque de Cambrai, se rendit en personne à Liége pour agir directement sur le chapitre; on n'épargna ni les promesses ni les présents pour gagner des voix; et cependant tous ces efforts, appuyés par Maximilien, échouèrent : le 30 décembre 1505, le chapitre élut, à la pluralité des suffrages, Érard de la Marck, frère du seigneur de Sedan, le plus intraitable des ennemis de la maison d'Autriche [1].

Philippe était parti pour Middelbourg le 17 novembre 1505; il y tint le XVII[e] chapitre de la Toison d'or où furent créés chevaliers le prince de Galles, depuis Henri VIII, Paul de Lichtenstein, Henri de Nassau, Jacques de Hornes, Philibert de Vère, Ferry de Croy, Florent d'Egmont, Charles de Lalaing, don Juan Manuel, et Wolfgang, comte de Furstenberg, sage conseiller que Maximilien venait de lui envoyer [2]. Enfin, le 27 décembre, il annonça aux peuples des Pays-Bas, qu'il avait conclu (24 novembre) avec son beau-père « certain appointement, alliance, confédération et intelligence perpétuelle, moyennant lequel il pourrait faire beaucoup plus franchement et plus joyeusement son voyage en Espagne, » et il ordonna à ce sujet des processions solennelles [3]. Par lettres patentes datées de la veille, il avait nommé le seigneur de Chièvres, Guillaume de Croy, « lieutenant général de tous ses

[1] B. Fisen, *Historiæ ecclesiæ Leodiensis*, L. XV, II, 317. Liége, 1696, in-fol. — J. Chapeavilli (Chapeauville), *Qui gesta pontif. Tung., Traj., Leodiensium scripserunt, auctores præcipui*. Liége, 1612-1616.

[2] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*.

[3] E. Gachet, l. c., IV, 301-302; V, 100.

pays [1], » en lui adjoignant un conseil composé du grand chancelier, de l'évêque d'Arras Nicolas de Ruttere, du prince de Chimay, des seigneurs de Fiennes et de Sempy [2]. Quant aux enfants qu'il laissait dans les Pays-Bas, ils restèrent placés sous la direction du seigneur de Beersel et de la douairière de Ravenstein [3]. Au moment de partir, un nouvel incident faillit encore faire différer ce voyage qui occupait alors toute l'Europe. Subsidiairement à la trêve du 27 juillet, un second traité, conclu à Bruxelles (26 septembre), n'avait laissé à Charles d'Egmont que son domaine privé; obligé de dissimuler sa colère afin de mieux se venger, il se prépara ostensiblement à partir avec Philippe; mais à peine eut-il touché le subside qui lui avait été alloué à cet effet, qu'il s'échappa de Bruxelles et rentra en Gueldre. Il fallait dès lors s'attendre à une prochaine reprise des hostilités, mais il était impossible que le roi négligeât pour cette éventualité les pressants intérêts qui l'appelaient en Espagne, et le 10 janvier 1506, après avoir fait son testament, il s'embarqua avec Jeanne à Flessingue. Dans toutes les provinces des Pays-Bas on ordonna « processions, prédications et oraisons à Dieu pour la sûreté du roi et de Mme la reine, et les bien conduire et mettre à port; » ces cérémonies religieuses se continuèrent durant tout le temps de leur voyage [4].

Cependant la flotte, composée de quarante-trois voiles et montée par 15,000 à 16,000 hommes [5], eut à peine pris la mer, qu'une tempête l'obligea à rentrer à Flessingue; lorsqu'elle eut

[1] Extraits des *Arch. de Béthune*, donnés par E. Gachet, l. c., V, 100-101.

[2] Suscription de la lettre de Maximilien « aux gouverneurs des Pays-Bas, » du 27 octobre 1506. M. Gachard, *Analectes Belgiques*.

[3] *Voir* chap. VI.

[4] Compte de G. de Croy, l. c. — M. J. Borgnet, *Analectes Namurois*.

[5] *Relation* d'Antoine de Lalaing, l. c.

remis à la voile, racontent Robert Macquereau, Vinchant et, d'après eux, la plupart des historiens, un incendie se déclara à bord du vaisseau royal, *le Julien;* il est à remarquer pourtant que la lettre du roi informant le conseil des Pays-Bas de sa relâche en Angleterre, ne mentionne pas ce sinistre. Assaillie, en vue des côtes d'Espagne, par une nouvelle tempête [1], la flotte dut rebrousser chemin, et la tourmente, qui dura trente-six heures, la dispersa complétement. *Le Julien,* désemparé de ses mâts et de ses voiles, devint le jouet des vents; il erra à l'aventure au milieu d'une brume épaisse, et parvint, après les plus grands efforts pour éviter les brisants de la côte, à se réfugier dans le havre de Hampton avec trois autres navires [2]. Au premier moment, les Anglais, craignant une surprise, refusèrent de les recevoir; mais dès que le commandant de la côte eut reconnu le roi, il l'invita à descendre à terre avec la reine et donna avis de son arrivée à Henri VII [3]. De son côté, Philippe chargea son secrétaire maître Antoine le Flameng, d'aller informer le roi de sa mésaventure et écrivit au conseil des Pays-Bas de lui envoyer d'autres vaisseaux pour continuer son voyage [4]. Il n'avait avec lui que sa femme, les seigneurs de Ville, de la Chaulx, de Boussu, son grand écuyer Claude de Bonard, le grand chancelier qui l'avait accompagné nonobstant sa nomination de membre du conseil des Pays-Bas, et don Juan Manuel [5]. Bientôt arriva le comte d'Arundel,

[1] VINCHANT (V, 208) rapporte que Philippe le Beau entendant les lamentations et les cris des matelots éperdus, monta sur le pont du navire et leur dit : « Mes enfants, recommandons notre fait au Créateur. Je viens mourir avec vous. »

[2] Lettre de Philippe le Beau du 17 janvier 1506. E. GACHET, l. c., IV, 302-303. — VINCHANT, p. 208. — La plupart des historiens indiquent Weymouth.

[3] RAPIN THOYRAS, IV, 514.

[4] E. GACHET, l. c., IV, 303.

[5] Lettre de Philippe le Beau, précitée.

venant, de la part de Henri, complimenter les hôtes que lui donnait la tempête, et les engager à venir à Reading se remettre des fatigues de la mer. Ils y furent accueillis avec les plus grands honneurs et pendant trois mois qu'ils passèrent successivement à Windsor et à Londres, chaque jour fut marqué par de nouvelles fêtes[1]. Ces fêtes, prétend-on, cachaient des embûches, et une captivité déguisée, qui servant, à la vérité, les projets de Ferdinand[2], permit à Henri VII d'arracher à Philippe d'importantes concessions. Cette accusation de déloyauté qui, chose remarquable, a été surtout soutenue par les historiens de l'Angleterre, est-elle bien fondée? Voyant la France rechercher des prétextes pour se soustraire aux conditions du traité de Blois, les violer même ouvertement, Louis XII devenir l'allié, peut-être le complice de son beau-père, Philippe le Beau ne se tourna-t-il pas volontairement vers l'alliance anglaise qui, avant lui comme après lui, fut une des principales garanties de l'indépendance des Pays-Bas? La présence même du chancelier de Bourgogne corrobore cette supposition; elle semble indiquer l'intention, arrêtée d'avance, de relâcher en Angleterre. Les conventions signées alors par ce prince, impliquent-elles la contrainte? Nuisirent-elles à ses intérêts? Préjudicièrent-elles aux Pays-Bas? Les traités eux-mêmes répondront à ces questions.

D'abord, dit-on, Henri VII exigea le renouvellement de la convention qu'il avait conclue, en 1502, avec Maximilien, et par laquelle ils s'étaient engagés réciproquement à ne pas

[1] Antoine de Lalaing dans la *Relation* analysée par M. Gachard, dit que durant leur séjour en Angleterre le roi et ses gens furent défrayés par les officiers du roi de ce pays, « si largement et si volontiers, qu'il sembloit que argent ne coutast rien à leur maistre. »

[2] Robertson, d'après Ferreras, prétend que ce prince avait sollicité le monarque anglais de retenir son gendre le plus longtemps possible.

soutenir les rebelles, les bannis et les fugitifs, sujets de leurs dominations respectives; puis, par un traité que Philippe le Beau signa à Windsor, le 9 février 1506, les deux princes se promirent « amitié, union, ligue, confédération et paix, sur terre et sur mer, » ainsi que l'extradition des rebelles, des traîtres et des fugitifs, de quelque rang, état et condition qu'ils fussent. Si ce traité était une concession dont Henri VII allait abuser sur-le-champ, il la paya largement en prenant l'engagement, pour lui et ses successeurs, de secourir Philippe et ses successeurs contre quiconque les attaquerait, fût-ce même un allié de l'Angleterre, et de ne pas conclure de traité avec leurs ennemis sans leur assentiment [1].

Par un autre traité, signé le même jour, Philippe promit la main de son fils Charles à la fille cadette de Henri VII, Marie, avec un dédit de 250,000 couronnes d'or, dont 50,000 à garantir par quinze seigneurs et douze des principales villes des Pays-Bas; il s'engagea en outre à déterminer sa sœur Marguerite, redevenue veuve, à accepter le monarque anglais pour époux [2]. En promettant de marier le duc de Luxembourg à Marie d'Angleterre, Philippe le Beau usait de représailles envers la France qui avait déjà annulé les traités de 1504 dans leur partie principale; il cherchait si bien à

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 76.

[2] L'engagement stipulé par ce traité fut souscrit, le 15 mai 1507, par le prince de Chimay; les comtes de Nassau, d'Egmont et de Buren; les seigneurs de Fiennes, de Berghes, de Chièvres, de Ville, de Rœulx et de Beersel; Charles de Lalaing; Philibert, seigneur de Vère; Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecq, président de Flandre; le premier secrétaire et audiencier Philippe Hanneton; les villes de Bruxelles, Anvers, Bruges, Ypres, Courtrai, Nieuport, Dordrecht, Leyde, Amsterdam, Middelbourg, Ziericzée et Malines. — Par lettres du 7 juin 1508, Maximilien, au nom de son petit-fils, promit à la ville de Bruxelles de la « décharger, indemniser et relever » de cette caution, en cas de rupture du traité. *Histoire de Bruxelles*. — Du Mont, 76-77.

s'attacher Henri VII par cette alliance, que lui et Maximilien ne négligèrent aucune instance pour décider Marguerite à en resserrer les liens, et il sollicita même des bulles de dispense pour le mariage de cette princesse [1].

Enfin, les deux rois convinrent de négocier un nouveau traité de commerce « pour éviter les querelles et les difficultés que l'établissement de droits nouveaux avait soulevées entre les sujets et les marchands des deux pays, et entre leurs officiers dont les saisies et les jugements contradictoires avaient produit, depuis trois ans, une abstention presque complète de relations commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas [2]. » Or, ce traité, base principale d'odieuses imputations, ne fut conclu à Westminster que le 15 mai, trois semaines après que Philippe eut quitté l'Angleterre; il est d'ailleurs difficile d'y trouver des dispositions réellement funestes aux intérêts du commerce des Pays-Bas. Il stipule une complète réciprocité d'égalité et de protection entre les habitants de ces provinces et les sujets de Henri VII; — leur ouvre réciproquement l'entrée de tous les ports de leurs pays; — annule toutes les prétentions élevées de part et d'autre; — arrête toutes les poursuites intentées, contrairement à ces dispositions, contre des marchands; ceux-ci sont autorisés désormais à commercer et à séjourner librement sur les terres, les mers, les fleuves et les rivières des deux pays,

[1] Item, qu'il (Philibert Naturel) a aussi payé pour l'expédition des bulles et de la dispense de la confirmation du mariage de madite dame de Savoye avec le roy d'Angleterre, que traicta ledit feu roy quand il fut audit païs d'Angleterre, deux cens soixante ducatz d'or. Compte de J. Micault (nº 1880) l. c.

[2] Préambule du traité du 15 mai 1506. DUMONT, l. c., 83.

Par lettres du 4 avril 1506, Philippe chargea de la négociation de ce traité le seigneur de Sempy; le président de Flandre, Jean le Sauvage; Pierre Anchemont, secrétaire ordinaire, et Thomas Isaak, dit Toison d'Or, premier roi d'armes. *Ibid.*, 86-87.

— permet aux Anglais d'importer leurs draps dans les Pays-Bas, mais en leur interdisant de les débiter dans les villes de la Flandre, de les y faire teindre, tondre ou préparer par les ouvriers flamands, — exempte les navires anglais en destination pour Anvers, soit à leur arrivée, soit à leur retour, du payement des nouveaux droits de tonlieu dite *seewsche toll* ou *hountte toll* [1], et maintient, à leur égard, les droits antérieurement établis par Philippe le Bon, — leur accorde liberté entière de jeter l'ancre dans tous les fleuves et rivières des Pays-Bas, de se rendre avec leurs marchandises, aux foires établies dans ces provinces, avec assurance que, sous aucun prétexte, leurs marchandises ne seront surtaxées, que leurs marchands ne seront soumis à aucune exaction, et qu'ils recevront toute aide et assistance des autorités locales, et enfin, d'importer ou d'exporter les quantités d'or et d'argent nécessaires à leurs opérations. De son côté, Henri VII permit aux marchands des Pays-Bas d'acheter à Calais les laines et les autres marchandises anglaises, en payant les droits fixés par les tarifs; par une disposition additionnelle, il autorisa itérativement les pêcheurs des Pays-Bas à continuer la pêche sur les côtes d'Angleterre. Il paraît que le silence observé à cet égard par le traité avait été considéré comme une interdiction de la pêche sur ces côtes, et avait soulevé le plus vif mécontentement [2]. Cette circonstance explique mieux les

[1] Tonlieu zélandais ou du Hont.

[2] Nous sommes bien empeschez de ce que nous escrivez de l'entrecours, car comme nous vous avons adverty nous avons pieça escrit audit seigneur roy d'Angleterre que à la requeste de vos marchands nous vous avions advertis de leurs difficultés et que sur ce attendions brief avoir response de vous, et vous verrez aussy par ses lettres ce qu'il nous en escrit, parquoy après y avoir pensé et veu que toujours ledit entrecours se peut rappeler en le signifiant ung an devant, ferez bien de nous envoyer la confirmation dudit entrecours signée de

appréciations qu'en ont faites les historiens, que le nom de Mauvais Entre-Cours que lui donnèrent les Hollandais, non parce qu'il contenait des clauses défavorables à leur commerce, mais parce qu'il en établissait d'avantageuses aux Anglais dont ils redoutaient déjà la rivalité. Il est à remarquer d'ailleurs que les parties contractantes s'étaient réservé la faculté de le dénoncer au bout d'un an et qu'aucune d'elles n'usa de cette faculté.

Si ces traités ne justifient point les récriminations dont ils ont été l'objet, il est un autre acte qui mérite, à juste titre, d'être flétri. En 1501, le duc de Suffolk, dit Blanche Rose, s'était retiré dans les Pays-Bas à la suite d'un homicide involontaire, ne voulant pas, en sa qualité de neveu d'Édouard IV et de Richard III, et de prétendant au trône d'Angleterre, se résigner à la mortification de demander grâce à Henri VII. Il avait compté sur l'appui de sa tante la douairière de Bourgogne, qui avait figuré dans tous les complots tramés contre le monarque anglais; mais Marguerite d'York, vieille alors, n'avait plus assez d'influence pour recommencer ses précédentes entreprises. D'un autre côté, Philippe le Beau récemment réconcilié avec l'Angleterre, n'était pas disposé à se brouiller de nouveau pour des projets aventureux; de sorte que le duc, déçu dans ses espérances, avait enfin prêté l'oreille aux promesses de pardon de Henri VII. Deux ans après, le mécontentement général produit par les mesures fiscales de ce prince rapace, inspira à Suffolk la pensée de revendiquer ses droits; assuré du concours de quelques seigneurs et gentilshommes, il revint dans les Pays-Bas,

vostre main, et nous ne le délivrerons point si ce n'est qu'il faudra qu'il soit pour éviter ung plus grand mal. Lettre de de Chièvres à Philippe le Beau, du 16 août 1506. — *Lettres de Louis XII*, II, 76.

pour organiser son expédition. La déception fut cruelle : tandis qu'un traître lui arrachait les noms des principaux conjurés, Philippe le Beau, cédant aux réclamations de Henri VII, ordonna l'arrestation du duc et de ses complices [1]. Averti à temps, Suffolk se réfugia en Gueldre où il fut d'abord bien accueilli par Charles d'Egmont; mais celui-ci l'interna bientôt dans Hattem, afin de se concilier les bonnes grâces du monarque anglais. La prise de cette ville n'amena pour le duc qu'un changement de prison : Philippe l'envoya, sous bonne escorte, au château de Samson d'où il fut transféré au château de Namur [2].

Invoquant le traité qu'il venait de conclure, Henri VII réclama sur-le-champ l'extradition du duc de Suffolk, et lorsque Philippe lui représenta, dit-on, que la Blanche Rose était détenue en lieu sûr et ne pourrait porter la guerre en Angleterre, il répondit qu'il en serait bien plus assuré s'il la tenait lui-même. Menacé, ajoute-t-on, d'être arrêté, ou cédant aux suggestions de quelques conseillers gagnés par les présents de l'Angleterre, Philippe envoya l'ordre au seigneur de Chièvres de remettre le duc à Toison d'or qui le conduirait à Calais. Surpris de cet ordre, si opposé aux priviléges du pays, de Chièvres chargea Charles de Ranchicourt et Laurent du Blioul, de représenter au roi qu'une fois qu'il tiendrait son ennemi, Henri VII ne tarderait pas à s'en débarrasser, et que le traité du 9 février n'était nullement applicable au duc qui ne s'était pas réfugié dans les Pays-Bas, mais y avait été conduit de force et constitué prisonnier. De

[1] Compte de G. de Croy, l. c., f° x v°. — Rapin Thoyras.

[2] Compte de G. de Croy, f° xix. — Au mois de janvier 1506, le bâtard Dosseliers, anglais, fut arrêté à Namur, par ordre du roi, comme complice du duc de Suffolck. M. J. Borgnet, l. c. — Samson, sur la Meuse.

Ranchicourt et du Blioul proposèrent à Philippe de consentir secrètement à ce que de Chièvres laissât évader le prisonnier, feignît la désobéissance pour le retenir en prison, ou avisât à d'autres moyens, par exemple, à l'opposition des états pour empêcher cette extradition. Il répondit que ses promesses étaient trop solennelles pour être enfreintes, et ces députés reportèrent au seigneur de Chièvres l'ordre itératif d'envoyer le duc à Calais [1]. En échange de cette condescendance, Henri promit de respecter la vie de son prisonnier; mais il tint parole à la manière de David, et son fils, imitant Salomon, se chargea de sa vengeance [2]. Ces récits tendent évidemment à justifier Philippe le Beau d'un acte dont il était impossible de se dissimuler la honte; mais la honte a rarement retenu les princes quand il s'est agi de leurs intérêts politiques, et pour complaire à un allié puissant, dans un moment où il allait jouer une partie décisive, il n'opposa probablement pas de grandes difficultés à sa demande.

Cependant les autres vaisseaux de la flotte, qui avaient relâché dans divers ports de l'Angleterre, s'étaient successivement ralliés; ils avaient été renforcés de quelques navires

[1] *Traité et Recueil de la maison de Bourgogne, en forme de chronique,* par ROBERT MACQUEREAU, édit. Buchon. — DE REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or,* 273-275.

[2] Déjà le 18 avril, Philibert Naturel, alors ambassadeur de Philippe le Beau à Rome, lui écrivit : « Le pape m'a dit en secret, comme ledit cardinal de Cornecte (Adrien Castel, de Corneto) luy a dit, comme il est adverty d'Angleterre, de bon lieu de l'ostel du roy, comme le roy d'Angleterre, incontinent que ledit de Suffolk a esté arrivé, l'a fait mectre en une grosse tour, et que quelque chose que ledit sieur roy d'Angleterre vous puist avoir promis touchant ledit de Suffolk, qu'il ne croit pas qu'il le tiengne. » *Négociations diplomatiques,* I, 114.

En 1513, lorsque Henri VIII allait porter la guerre en France, il fit trancher la tête au malheureux duc (5 avril) pour ne point laisser aux anciens partis un prétendant à lui opposer en son absence.

venus des Pays-Bas, et Philippe put enfin prendre congé du monarque anglais. Il s'embarqua à Falmouth le 23 avril (1506), et arriva le 26 à la Corogne, d'où il écrivit, le même jour, au conseil des Pays-Bas [1]. Répondant à un avis de ce conseil au sujet des affaires d'Espagne, et à ses instances pour le maintien de la paix, il l'assura qu'il était tout disposé à entrer en arrangement avec son beau-père; il ajouta qu'il partait, le lendemain, pour aller le trouver, car les chemins étaient mauvais, et il ne prétendait pas que « vu son anchien eaige et l'incommodité des logis, » ce prince prît la peine de venir à sa rencontre [2]. Il écrivit dans le même sens à son ambassadeur en France : « Le roi d'Aragon et moi, disait-il, nous avons le plus grand désir d'une entrevue amicale et nos sentiments mutuels sont on ne peut meilleurs [3]. » Mais, en même temps, sommé par Ferdinand qui assemblait des troupes et de l'artillerie « de s'appointer avec lui avant d'aller plus avant, parce que sinon ce serait la guerre avec toutes ses conséquences : » — « Loin de refuser un appointement, écrivit-il aux ministres espagnols, je n'ai jamais songé à rompre la capitulation; c'est le roi votre maître au contraire qui s'y est toujours opposé. Je suis surpris de m'entendre ainsi traiter dans mes états, et je ne suis pas venu de Flandre dans l'intention de céder à de pareilles menaces. Plutôt mourir que de ne pas garder notre honneur et de ne pas obtenir ce qui par droit nous appartient. Au pis aller nous avons, grâce à Dieu, assez de pays pour notre retraite, tandis que s'il en prenait mal au roi Ferdinand, nous ne savons s'il serait bien sûr

[1] E. Gachet, l. c., 307-308.

[2] E. Gachet, *Rapport sur les Archives de Lille*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, III, 13.

[3] *Ibid.*, 14.

pour lui de se retirer en Aragon[1]. » Or, au moment où il se targuait ainsi de l'appui des Pays-Bas, ces provinces se voyaient menacées des plus graves dangers.

Soit qu'il eût eu connaissance du traité de Windsor, supposition gratuite, car il n'eût pas manqué d'en tirer parti pour colorer sa conduite, soit qu'il vît dans le séjour prolongé de Philippe en Angleterre une occasion propice, Louis XII avait rompu ouvertement. On prétend même qu'il engagea Henri VII à lui livrer son hôte et à le retenir captif; le monarque anglais, ajoute-t-on, se borna à lire ces lettres en présence de Philippe et chassa ensuite honteusement ceux qui les avaient apportées [2]. Les preuves de cette assertion n'ont aucun caractère d'authenticité, et il est impossible dès lors de croire à pareille infamie, tout en convenant « qu'elle était bien dans les mœurs et dans les habitudes de ce siècle[3]. » Après s'être fait demander par les grands du royaume et par les députés des villes, assemblés de leur propre mouvement, disaient-ils, le mariage de Claude avec le duc d'Angoulême, mariage arrêté depuis un an, Louis annonça (mai 1506) au seigneur de Chièvres que, cédant aux instances des états de son royaume, d'accord avec les états de Bretagne, de l'avis de son conseil et des princes du sang, il avait résolu, par des raisons trop longues à déduire, d'accéder à leur requête « sans avoir égard ni s'arrêter à ce que par ci-devant quelque traité avoit été fait entre lui et son frère et cousin le roi de Castille touchant le mariage de sa fille avec son cousin le duc de Luxembourg, qui fut pour aucunes considé-

[1] E. Gachet, l. c., 14-15.

[2] R. Macquereau.

[3] E. Gachet, *Rapport sur sa mission littéraire en France.* Bulletins de la Commission royale d'histoire, IV, 307.

rations qu'il avoit alors et qui de présent cessoient[1]. » Les fiançailles de Claude de France et du duc d'Angoulême furent célébrées le 21 du même mois, et le contrat signé le lendemain[2]. « Par ces fiançailles, la France échappait à un des plus grands dangers qui eussent depuis longtemps menacé l'indépendance nationale; mais quelque heureuse que fût la résolution de Louis, sa mauvaise foi n'en était pas moins signalée, et la lettre par laquelle il se dégageait des plus sacrés engagements *par des raisons qui seraient trop longues à raconter,* n'en est pas moins caractéristique[3]. » Philippe le Beau, à la vérité, n'avait pas mieux respecté ses engagements; en promettant de marier son fils à Marie d'Angleterre, il s'était même ôté tout droit de récrimination; mais dans l'état de ses relations avec la France, cette rupture présageait de funestes conséquences, et bien que Louis XII eût déclaré son intention de maintenir son alliance avec le souverain des Pays-Bas[4], il était évident qu'elle serait de courte durée.

Le seigneur de Chièvres envoya à son maître la lettre du roi[5], et chargea cinq docteurs de Louvain d'examiner juridiquement les questions soulevées par la rupture du mariage de Claude avec le duc de Luxembourg. Le résultat de cette consultation qui, du reste, ne pouvait avoir d'effet réel, ne fut point de nature à le satisfaire[6]. Sans prêter beaucoup d'importance aux subtilités scolastiques, et surtout sans s'endormir sur

[1] *Lettres de Louis XII,* I. — Vinchant dit que le roi adressa la même communication aux villes des Pays-Bas.

[2] Du Mont, IV, 1re partie, 88-89.

[3] Simonde de Sismondi, l. c., XI, 21.

[4] Lettre précitée.

[5] Philippe, Maximilien et Henri VII avaient reçu directement la même communication.

[6] *Voir* cette singulière consultation où il est dit, entre autres, que la clause

les assurances peu sincères de Louis XII, il songea sur-le-champ à pourvoir à la défense des Pays-Bas. La tâche était fort ardue. Le voyage de Philippe le Beau et ses armements avaient épuisé le trésor; les frontières étaient dégarnies de troupes; les forteresses dépourvues d'artillerie et de munitions; il n'y avait rien à attendre du pays déjà mécontent, et les villes les plus importantes étaient obérées par suite de leurs guerres contre Maximilien, des troubles qui avaient diminué leurs revenus, et des incessants sacrifices qu'on leur avait arrachés [1]. Aussi, sans armée, sans finances, sans union nationale, sans sympathies populaires, ces provinces semblaient une proie facile à saisir. Heureusement une main ferme et habile tenait les rênes du gouvernement, et si les Pays-Bas furent sauvés alors, c'est que Philippe y avait laissé pour lieutenant général un des hommes les plus remarquables de son temps.

Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, d'Aerschot, de Beaumont, d'Héverlé, de Bierbeek et de Rotselaer, né

par laquelle le roi et la reine de France ont promis de faire accomplir le mariage est immorale d'après la loi civile, mais que, suivant d'habiles légistes, cette immoralité cesse lorsque les parties contractantes sont des princes souverains, qui ne reconnaissent pas de supérieurs. *Nég. dipl.*, I, 195.

[1] Ainsi, en 1503, la dette de Bruxelles s'élevait à 386,000 livres artois, non compris des arrérages très-considérables, et le déficit annuel était de 12,000 à 15,000 livres. Pour obvier à cet état de choses, on avait tenté de vains essais, créé de nouvelles ressources, supprimé un grand nombre d'emplois; ces mesures n'avaient eu que d'insignifiants résultats, et les dettes au contraire s'étaient encore accrues. *Histoire de Bruxelles,* I, 330-332. — La ville de Mons n'avait pu payer sa part dans les aides qu'en créant de nouvelles rentes, et pour la mettre à même de les rembourser, il avait fallu qu'en 1505 le gouvernement lui assignât les rentes assises sur l'hôtel de Molembais, le vivier hors de la porte de Bertaimont, les deux moulins du Parc, les droits de *tourage* du château, les maltotes des sayes, le vivier de Wispoillombray et la taille des Bois-le-Comte à Binche. *Inventaire des Archives,* II, 211. — Ces bois ayant été donnés à Marie de Hongrie, Charles-Quint y substitua, en 1547, le bois de Braine-le-Comte.

en 1458, était le troisième fils de Philippe Ier de Croy, comte de Porcien, seigneur de Croy, de Renty, etc., et de Jacqueline de Luxembourg, dame de Bar-sur-Aube[1]. De bonne heure il s'était distingué dans les armées de Maximilien qui l'arma chevalier (9 avril 1486) lors des cérémonies de son couronnement. En 1488, il avait repris Walcourt aux Français, et après s'être signalé contre eux, il avait suivi, ainsi que d'autres Belges, Charles VIII dans son expédition de Naples. A son retour, en 1497, il fut nommé grand bailli du Hainaut et peu de temps après, de l'assentiment de Philippe le Beau, il accompagna Louis XII à la conquête du Milanais; mais la guerre qui éclata entre la France et l'Espagne, l'obligea bientôt à se séparer du monarque français, et en 1503 il succéda à Jean de Berghes dans le gouvernement du comté de Namur[2].

[1] Il survécut seul à ses deux frères aînés : Henri, qui mourut en 1514, et Antoine, évêque de Thérouanne, qui décéda au retour d'un voyage à Jérusalem.

[2] Le 14 décembre 1503, il prêta serment en qualité de gouverneur, souverain bailli, capitaine du château et veneur de Namur. — Compte de G. de Croy précité. — M. Jules Borgnet, l. c.

Le gouverneur du comté de Namur avait des fonctions tout à la fois militaires, civiles et judiciaires. En qualité de souverain bailli il jugeait en dernier ressort et sans appel, des causes portées devant lui après qu'elles avaient été jugées par les tribunaux inférieurs de la province. Son tribunal était appelé *haut bailliage* ; mais à partir du xvie siècle, et particulièrement de la nomination du seigneur de Chièvres, les souverains baillis se firent représenter à ce tribunal par leurs lieutenants. (*Voir* Galliot, *Histoire de Namur*, III, 313-318.)

Il lui était alloué un traitement de cent couronnes, valant 150 mailles la couronne, par an, 32 oboles pour son bois et 4 mailles pour ses chevaux. (*Registres de la Chambre des comptes*, nos 14,203, 14,204, etc.)

« Pour la garde et sûreté du château de Namur, » il avait onze soldats, quelque fois douze (*voir* le Compte no 3281 de 1510, fo iiijxxv) payés à raison de trois sous par jour. « Aux onze compaignons soldoyers cômis et ordonnez pour la garde et sûreté du chasteau de Namur, la somme de six cens quarante huit livres du pris de xl gr. monnoie de Flandre pour leur gaiges et souldees au pris de trois sols dite monnoye chûn pour jour. » — Compte de

Depuis il avait rempli d'importantes missions, et Philippe le Beau l'avait appelé dans le conseil de régence qu'il avait institué lors de son premier voyage en Espagne. Néanmoins en lui confiant le gouvernement général des Pays-Bas, le prince avait été séduit moins peut-être par les qualités de ce seigneur que par le désir de donner à Louis XII des gages de sécurité, et d'en obtenir pour lui-même. Partisan de l'alliance française, de Chièvres était plus à même qu'aucun autre de maintenir la bonne harmonie entre les deux rois, et cette considération avait exercé de l'influence sur la décision de son souverain. Mais il était trop tard pour arrêter le revirement politique qui s'effectuait dans la politique de la France, et les circonstances ne tardèrent pas à fournir à de Chièvres l'occasion de déployer l'activité qu'il avait acquise

Nicolas Rifflart, 1513-1516. *Archives du royaume,* n° 3281, f° lxxix.

Le total de la recette du domaine dans le comté de Namur ne produisait qu'environ 8,000 livres :

Location de maisons, moulins, fours, terres, vivies, bois, près et cens de diverses espèces : chapons, poules, lins, poivre, forges, etc.	861 l.	8 s.	3 d.
Tailles, ponts, pontons, pêcheries, dîmes, mesurage du sel, « franche nef allant de Namur à Dinant. »	80	16	»
Étalages de la halle aux draps à Namur	36	»	»
Poids de la ville à Namur	145	12	»
Droits sur les vins à Namur	195	12	4
Droits de bourgeoisie, tonlieu des laines, et halle des laines à Namur	4,913	14	4
Vente de fer, de chapons, de grains	116	»	5
Vente de bois	1,119	16	2
Poisson	912	16	»
Arriéré de recettes	3,273	12	6
Des officiers de justice	316	»	»
TOTAL	11,110	7	8

Compte précité.

Avant le règne de Charles le Téméraire il y avait au comté de Namur, un

dans les camps, de se montrer non moins vaillant homme de guerre que diplomate habile, de prouver que, fidèle à sa patrie, il n'avait jamais recherché que l'amitié de la France et non sa domination.

Pressentant une prochaine prise d'armes des Gueldrois et l'intervention armée de la France, de Chièvres dirigea sur les points les plus menacés le peu de troupes dont il disposait; il ordonna aux capitaines des forteresses, aux officiers des villes et du plat pays, aux gentilshommes, de lever des piétons [1], et au milieu de ces préparatifs de guerre, il négocia tout à la fois avec les alliés de son maître pour en obtenir des secours, et avec ses ennemis pour les désarmer ou pour les désunir. S'il échoua, ce ne fut ni par défaut de zèle, ni par défaut d'habileté; peu s'en fallut qu'un important succès ne couronnât ses efforts diplomatiques. Tandis qu'au nord, l'irréconciliable duc de Gueldre se tenait toujours à l'affût de surprises et de pil-

receveur général et dix receveurs particuliers du domaine. Ces derniers, qualifiés de *chairiers,* avaient les recettes de Bouvignes, de Fleurus, de Golzinnes, de Montaigle, de Namur, de Poilvache, de Samson et Beaufort, de Vieuville, de Walcourt, de Waseiges.

Charles le Téméraire remplaça en 1469 la recette générale et ces dix recettes particulières par trois recettes nouvelles, comprenant : la première, les mairies du Feix, de Floreffe, la ville et franchise de Namur, le bailliage de Waseiges, Samson, Beaufort, le bailliage d'entre-Meuse et Arche; — la deuxième, les chairies de Bouvignes, Poilvache et Montaigle; — la troisième, les chairies de Fleurus, Vieuville, Golzinnes et Walcourt.

En 1477, après la mort de ce prince, la recette générale fut rétablie ainsi que les recettes particulières de Bouvignes, de Fleurus, de Namur, de Samson et Beaufort, et de Vieuville. Les domaines de Poilvache et Montaigle restèrent annexés à la recette de Bouvignes, ceux de Golzinnes et de Walcourt à la recette de Fleurus, ceux de Waseiges à la recette de Samson et Beaufort.

Cet ordre de choses subsista jusqu'à l'époque de l'amodiation générale des Pays-Bas sous le gouvernement de Marie Élisabeth (*Inventaire,* II, 226, n° 1.).

[1] Compte de G. de Croy, f° xj v°.

lages, vers la fin du xve siècle, les Pays-Bas avaient vu surgir au midi un autre ennemi non moins redoutable. Depuis le jour où l'ancien comté de la Marck [1] était passé dans la maison de Clèves, les la Marck s'étaient immiscés activement dans toutes les affaires de ces provinces, et au milieu des troubles de cette époque, le fameux sanglier des Ardennes, Guillaume, avait jeté les bases d'une puissance que son frère et ses neveux consolidèrent et qui brillait alors d'un terrible mais dernier éclat. Les terres de cette famille se trouvaient en grande partie enclavées dans les Pays-Bas, et pour garder son indépendance, elle se dévoua aux intérêts des rois de France contre la maison d'Autriche à qui elle avait voué une haine implacable.

Robert II, fils aîné de Robert Ier, à qui il avait succédé, en 1489, dans la seigneurie de Sedan et le gouvernement de Bouillon, usurpé sur l'évêché de Liége, avait mérité le surnom de Grand Sanglier des Ardennes « pour ses terres qui aboutissoient aux Ardennes, et parce qu'il ravageoit toutes les terres de l'empereur et autres ses voisins. Il y faisoit de grands maux, ny plus ny moins qu'un sanglier ravageant les bleds et les vignes des pauvres et bonnes gens. Il avoit pris pour devise ou patronne sainte Marguerite, que l'on peint avec un dragon à ses pieds, et ce dragon représentoit le diable. Et offrant deux chandelles à cette sainte, il en vouoit une à elle, et l'autre à monsieur le diable, avec ces mots : Si Dieu ne veut m'ayder, le diable ne me peut manquer [2]. » Émule et ami de François de Sickingen et des autres aventuriers allemands célèbres dans l'histoire militaire de cette

[1] Il tirait son nom d'un château situé près de Hamm, en Westphalie.

[2] Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines français*. Œuvres complètes, édition Buchon, I, 278.

époque, il avait levé et formé les bandes de lansquenets qui remplacèrent les Suisses dans les armées de Louis XII, et la seigneurie de Sedan s'était hérissée de châteaux forts occupés par des soldats aguerris toujours prêts à se jeter sur les contrées voisines, entièrement dévoués à un chef qui tolérait tous les pillages, et dont la valeur était aussi incontestable que l'habileté. Un seul trait peindra cet audacieux capitaine qui seconda Charles d'Egmont dans toutes ses entreprises et qui, durant plus d'un quart de siècle, fut un des fléaux des Pays-Bas. A la bataille de Novare (1513), il apprend qu'on a vu ses deux fils aînés renversés dans un fossé, blessés et perdant tout leur sang. Aussitôt il s'élance avec sa compagnie au milieu de l'armée victorieuse, se fraie un passage jusqu'à ses enfants, charge l'un sur son cheval, l'autre sur celui d'un de ses hommes d'armes, et, retraversant les rangs des Suisses, il opère heureusement sa retraite. De ces deux fils, qui guérirent de leurs blessures, l'un, l'aîné, fut le célèbre maréchal de Fleuranges [1]. Ce fut un tel ennemi que de Chièvres essaya de détacher de la France et, pour un instant, il toucha au succès. Profitant d'un moment de mécontentement de Robert de la Marck, qui voyait déjà peut-être méconnaître ses services, ou qui prétendait à de plus grands avantages, il l'amena à conclure (6 juin 1506) un traité de neutralité, moyennant une pension annuelle de 3,000 livres de 40 gros de Flandre, et la solde de 10 hommes d'armes et de 10 archers. Le seigneur de Sedan s'engageait, en outre, à renoncer au service de la

[1] MARTIN DU BELLAY, L I.—BRANTÔME, l. c. — *Histoire des choses mémorables advenues du reigne de Louis XII et François Ier, en France, Italie, Allemagne et ès Pays-Bas, depuis l'an 1499 jusques en l'an 1521, mise par escript par* ROBERT DE LA MARCK, seigneur de Fleurange et de Sedan, mareschal de France. Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France, V. Paris. 1838.

France dans les six mois qui suivraient le décès de Louis XII, et à passer à celui du roi de Castille qui alors doublerait sa pension, porterait à 20 ses hommes d'armes et ses archers, et lui payerait 4,000 livres pour l'entretien de sa maison, avant que sa déclaration fût rendue publique [1].

Les prévisions du seigneur de Chièvres ne tardèrent pas à se réaliser. A peine de retour en Gueldre, Charles d'Egmont avait levé des troupes et fortifié les villes des quartiers de Ruremonde et de Nimègue dont il était resté en possession. Pour stimuler ses partisans et pour obtenir des états les moyens de prendre à sa solde un millier d'Allemands, il répandait le bruit que le roi de France s'était engagé à lui envoyer 1,000 cavaliers et 1,000 piétons, et les circonstances donnaient beaucoup de crédit à cette assertion [2]. Puis, sans déclaration de guerre, il s'empara de la petite ville de Grol (Groenlo) [3], accusant « le roy de Castille ou ses lieutenans estans aux pays de Flandre d'avoir conspiré pour le ruer jus, destruire et mettre hors de son pays [4]. » En effet, une conspiration pour livrer Nimègue aux officiers de Philippe y avait été découverte, et deux membres du magistrat qui en étaient les chefs, périrent, l'un en se jetant du haut des remparts pour échapper à la fureur du peuple, l'autre par la main du bourreau [5]. On s'accusa donc réciproquement d'avoir provoqué la rupture, mais l'intérêt que de Chièvres

[1] Ce traité fut conclu à Saint-Trond par le seigneur de Chièvres et son oncle Charles de Croy, prince de Chimay, agissant au nom de Philippe le Beau. *Lettres de Louis XII*, I, 51-53.

[2] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau du 16 mai 1506. *Gedenkstukken*, II, 1. — *Nég. dipl.*, I, 134.

[3] *Ibid.*, et *Lettres de Louis XII*, I, 81. — Pontanus.

[4] Instruction de messire François Marezen. *Lettres de Louis XII*, I, 79.

[5] *Ibid.* — Wagenaar, etc.

avait à maintenir la paix, ne permet guère de lui attribuer cette provocation.

La reddition de Grol fut le signal d'une prise d'armes générale; Lochem succomba à son tour, et bientôt les Gueldrois étendirent leurs courses jusqu'en Hollande et dans la Campine [1]. De Chièvres aussitôt ordonna (14 juillet) aux « capitaines, officiers, nobles, fieffés et arrière-fieffés, » de se rendre immédiatement en Gueldre [2], et y envoya en toute hâte quelques enseignes de piétons qu'il avait levés dans son gouvernement de Namur [3]. Ses armements rencontrèrent de sérieux obstacles par suite de la pénurie du trésor et du mécontentement général. Charles, seigneur de Ligny, son lieutenant dans le pays de Namur, ayant reçu l'ordre de conduire en Gueldre les piétons et les pionniers du comté, les uns refusèrent de partir avant d'avoir touché leur solde; les autres déclarèrent « qu'ils aimeroient mieux morir que servir pyonniers [4]. » Par le défaut d'argent on manqua même une occasion qui aurait peut-être étouffé la guerre dès le principe. Un corps d'environ 1,500 Allemands, appelé la Grande Compagnie et aguerri par les guerres de la Frise [5], offrit ses services au nouveau gouverneur de la Gueldre, Philippe de Bourgogne [6]. Il avait réuni quelques troupes à Arnhem avec l'intention d'assiéger Nimègue, où il entretenait des intelligences, et ces auxiliaires eussent singulièrement favorisé son entreprise. Mais ils exigeaient 4 florins d'or par mois

[1] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — LE PETIT.

[2] Compte de G. de Croy, l. c., fº xij. — M. J. BORGNET, *Analectes Namurois*.

[3] Compte de G. de Croy, fº xj vº.

[4] *Ibid.*, fº xij vº et xiij. — M. J. BORGNET, *Anal. Namurois*.

[5] *Voir* chapitre VII.

[6] Compte de Charles Leclercq, du 22 juillet 1506 au 31 août 1509, l. c. — Compte de J. Micault, l. c. (nº 1880).

pour chaque homme, et il fut impossible de les engager tous à ce prix. A son offre d'en prendre 400 à 500, ils répondirent par un refus formel de fractionner leur bande, qui s'était rendue trop exécrable pour ne point redouter de justes représailles; néanmoins, comme il l'avait trop bien prévu, 800 de ces lansquenets passèrent ensuite sous les drapeaux ennemis [1].

Pour se procurer de l'argent, de Chièvres recourut aux emprunts et aux engagères [2]; en y consacrant jusqu'aux fonds affectés à l'entretien du jeune prince de Castille [3], il parvint à réunir 3,000 piétons et quatre bandes d'ordonnances présentant un effectif de 2,000 chevaux [4]. A la tête de cette petite armée, Philippe de Bourgogne ravagea la Weluwe, pendant que le seigneur d'Ysselstein pénétrait dans le Tielerweert, et enlevait un village fortifié sur la Leck, entre Culembourg et Wyck, d'où l'ennemi avait plusieurs fois assailli la Hollande [5]. Déroutés par l'impétuosité de l'attaque, les Gueldrois se retirèrent dans leurs places fortes, et Philippe de Bourgogne, maître de la campagne, investit Wageningen. Ces premiers

[1] Lettres de Philippe de Bourgogne au seigneur de Chièvres, du 21 juin 1506, et de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 10 juillet. *Gedenkstukken*, II, 11 et 16.

[2] Il engagea, entre autres, à Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek, les ville, terre et seigneurie de Hal. Compte de Jacques d'Aix. *Archives du royaume* (n° 9605). — *Inventaire des Archives de la Chambre des comptes*, II, 210.

Le gouvernement en effectua le retrait en 1510.

[3] Lettre de de Chièvres, du 16 août précitée.

[4] C'était la sienne, forte de 50 hommes d'armes et 100 archers, commandée par son lieutenant, Godefroid de Vertaing, seigneur de Beaurieu (compte de G. de Croy, l. c., f° xiiij v°. Il était fils d'Engelbert. *Voir* le cartulaire des fiefs du Hainaut, dits des *Douze justices*, renouvelé en 1473 et 1474, f° iij v° et xlij), celle du seigneur de Fiennes, de la même force, et celles de Philippe de Bourgogne et du seigneur d'Ysselstein, fortes chacune de 25 hommes d'armes et de 50 archers (compte de Charles Leclercq précité).

[5] SLICHTENHORST.

succès étaient de bon augure. Comptant accabler Charles d'Egmont avant qu'il fût secouru, de Chièvres s'empressa d'envoyer des renforts aux assiégeants. Il réclama l'assistance du duc de Clèves [1], qui lui envoya 300 chevaux et 400 fantassins [2]; partout on pressa la fabrication de la poudre [3]; on leva des pionniers [4], et Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Malines, Namur, la Flandre, le Hainaut, fournirent de nombreux contingents à l'armée de Gueldre, ainsi qu'aux forteresses du Midi [5]. Il devenait évident, en effet, que cette guerre était le prélude de plus graves événements : la prochaine intervention de la France n'était plus douteuse.

Informé par l'ambassadeur de Philippe le Beau, Jean de Courteville, seigneur de Labuissière [6], des bruits répandus par Charles d'Egmont, Louis XII avait assuré « sur sa foi et la dampnation de son âme, » qu'ils étaient faux [7]. Ces assurances, il les avait fréquemment réitérées, alors même qu'il avait déjà accordé au duc une pension annuelle de 15,000 francs et une compagnie de cent hommes d'armes sous la lieutenance de François de Téligny [8]; de Courteville acquit en outre la preuve qu'il envoyait en Gueldre des hommes et de

[1] Lettres des 22 juin, 11 et 15 juillet 1506. Compte de Charles Leclercq, l. c.

[2] Une partie de ces troupes fut dirigée sur l'armée de Philippe de Bourgogne, et l'autre envoyée à Weerdt et à Horn. *Ibid.*

[3] Mémorial de 1501 à 1509. *Archives de Béthune*. Extrait donné par E. Gachet, l. c., V, 101.

[4] Compte de G. de Croy. — Compte de Jeanne T'Serclaes, veuve de Philippe de Bierge, seigneur de Limal et de Bierge. *Archives du royaume* (nº 12813), etc.

[5] Compte de Charles Leclercq, l. c.

[6] Il était chambellan et premier sommelier de corps de ce prince.

[7] Lettre de Jean de Courteville, du 16 mai, précitée.

[8] Lettres de J. de Courteville à Philippe le Beau des 24 mai et 17 juin 1506. *Gedenkst.*, II, 7 et 8. — *Nég. dipl.*

l'argent [1]. Enfin, dans l'impossibilité de le nier davantage, forcé même de convenir que l'initiative des hostilités venait de Charles d'Egmont, il déclara ouvertement à l'ambassadeur du roi de Castille « qu'il avoit bonne cause d'empêcher que M. de Gueldre ne fût détruit, partant qu'il étoit son serviteur et son parent, aussi qu'il vouloit garder son amitié, car il ne savoit comment cela iroit avec le roi de Castille, qui faisoit journellement de grandes alliances avec les anciens ennemis de la France et ailleurs; ni avec le roi des Romains [2]. » Quelque temps après, il lui dit encore « qu'il n'entendoit rien contrevenir aux trèves qu'il avoit avec Philippe le Beau pour les pays appartenants à ce prince; qu'il les laisseroit en paix, mais qu'il croyoit qu'il n'avoit rien en Gueldre. » En signalant à Philippe la duplicité de cette politique, de Courteville lui écrivit : « A telles paroles pouvez connaître qu'il ne vous aime, ni bien ne vous veut [3]. »

D'autres incidents caractérisèrent bientôt et plus clairement encore la situation : on envoyait de nouveaux secours à Charles d'Egmont [4]; on arrêtait à Namur un espion du gouverneur de la Champagne chargé « d'épier quelles gens de guerre y estoient [5], » et le mayeur de Bouvignes, Ghislain le Chisne, donnait avis que « près d'Agimont et de Givet, ainsi qu'aux environs d'Aubigny lez Mézières, il y avoit beaucoup de gens de guerre prêts à descendre en Gueldre [6]. » On avait été prévenu que les capitaines de la Picardie

[1] Lettre de cet ambassadeur, du 27 juin. *Gedenkst.*, II, 14.

[2] Lettre de J. de Courteville, du 10 juillet, précitée.

[3] Lettre du 26 juillet 1506. *Gedenkst.*, II, 29. — *Nég. dipl.*, I, 166. — *Voir* aussi d'autres lettres des 18, 21 et 23 du même mois. *Ibid.*, 159, 163 et 165.

[4] *Ibid.* — Lettre du 30 juillet. *Gedenkst.*, II, 30. — *Nég. dipl.*, I, 168.

[5] Compte de G. de Croy, l. c. — M. Jules Borgnet, l. c.

[6] Compte de G. de Croy, l. c., f° xij. — M. J. Borgnet, l. c.

projetaient de surprendre Béthune[1] dont la trahison devait leur ouvrir les portes[2]. Un bourgeois de Namur, nommé Jean Bistra, revenant de Saint-Nicolas en Lorraine, avait vu en marche une grosse troupe de gendarmes qui, disait-on, passerait bientôt la Meuse[3], et ce rapport fut confirmé par de nombreux espions[4]. Suivant d'autres encore, il y avait près de Givet des rassemblements de piétons dont les chefs annonçaient hautement l'intention de se rendre en Gueldre en traversant le Brabant[5]. Le 19 juillet, ils opérèrent même vers Couvin un mouvement qui fit croire à une invasion du pays de Namur[6].

A ces nouvelles, de Chièvres mit en campagne de nombreux chevaucheurs[7], renforça les garnisons du Luxembourg et du pays de Namur, et ordonna à tous les officiers des villes et villages de se préparer secrètement à se jeter sur les Français au premier signal[8]. Les seigneurs de Bugnicourt, de Beaumanoir, de Roclaincourt, de Mourdain coururent s'enfermer dans Béthune avec cent piétons[9]; on pressa plus activement encore dans toutes les provinces les levées de piétons et de pionniers; de Chièvres était même décidé à prendre jusqu'au dernier homme en état de porter les armes[10]. Ainsi, le roman pays de Brabant, qui avait déjà fourni « quatre cens piétons propisses et idoignes à la guerre, armez et embastonnez comme il appartenoit[11], » eut à en fournir

[1] Mémorial de 1501 à 1509. *Archives de Béthune*. Extrait donné par E. Gachet, l. c., V, 101.
[2] *Ibid.*, 102.
[3] Compte de G. de Croy, l. c., f° xij. — [4] *Ibid.*, f° xij v°.
[5] *Ibid.*, f° xiiij. — [6] *Ibid.*, f° xiiij v°.
[7] *Ibid.*, f° xiiij v° [8] *Ibid.*
[9] Mémorial de 1501 à 1509, l. c., 101.
[10] Compte de Jeanne T'Serclaes, l. c., f° x v°. — [11] *Ibid.*

encore 300 « bien armez et des plus forts et roides. » Il leur fut ordonné « sous peine de la hart, » d'être prêts à partir au premier son de la cloche, et, bientôt, ils furent dirigés sur Namur où ils restèrent huit jours observant les mouvements des Français [1]. Puis arriva l'ordre de lever le sixième homme du bailliage [2], et enfin, « pour résister aux Gheldrois et autres ennemis, » il fut ordonné à tous les habitants au-dessus de 18 et au-dessous de 60 ans, « sous peine de désobéissance, de se mectre sus armez et embastonnez, bien et empoint de demis corsetz, haubertgeons, brigandines, picques de quinze piets de long et plus, arbalestes, couleuvrines et aultres bastons, et eulx ainsy mis se tenir prêts pour eux tirer soubz telz capitaines quil leur seroit ordonné [3]. »

Un édit enjoignit à tout noble et autre fieffé, sujet à servir en personne, de fournir pour un fief d'un revenu annuel de 300 livres de 40 gros de Flandre, ou plusieurs fiefs donnant ce revenu, un homme d'armes à trois chevaux; pour un fief d'un revenu de 200 livres : deux combattants à cheval; pour un revenu de 100 livres : un combattant à cheval, et pour un revenu de 50 livres : un combattant à pied. Ceux qui avaient excuse valable pour ne pas satisfaire à ce service, furent tenus d'y suppléer par une contribution fixée au 10e denier de la valeur de leurs fiefs et incombant également à tous les possesseurs de fiefs et arrière-fiefs de quelque petite valeur qu'ils fussent. Les nobles et autres fieffés employés au service du prince, ne furent pas taxés pour leurs fiefs, mais ils le furent indistinctement pour leurs arrière-fiefs [4]. Puis, un mandement du 27 juillet prescrivit à tous les nobles, fieffés

[1] Compte de Jeanne T'Serclaes, f° xj.
[2] *Ibid.*, f° xj v°. — [3] *Ibid.*
[4] Registre n° 541 aux *Archives du royaume*, f° xxix v°.

et arrière fieffés, de se rendre à Malines, où de Chièvres, qui s'était réservé le commandement de cette milice, organisait un corps de réserve [1]. Ne voulant pas exposer l'armée de Gueldre à être prise entre deux feux, il ordonna à Philippe de Bourgogne de lever le siége de Wageningen à l'approche des Français, dont l'attaque semblait imminente, de distribuer son infanterie dans les villes, et de repasser la Meuse avec sa cavalerie pour garder les passages [2]. Une partie des nouvelles levées alla renforcer son armée ou fut jetée dans les villes et les châteaux du comté de Namur plus immédiatement menacé [3].

Cependant, Philippe le Beau, qui avait appris coup sur coup les fiançailles de Claude avec le duc d'Angoulême, et la reprise des hostilités par les Gueldrois, soupçonna sur-le-champ Louis XII de vouloir opérer une diversion en faveur du roi d'Aragon [4], sauf à profiter ensuite des circonstances pour son propre compte; mais dans la situation où il se trouvait, il eut été imprudent d'éclater, et s'il adressa à Charles d'Egmont une lettre foudroyante lui disant : « qu'il sauroit bien le châtier et que ne avoit amy ny allié qui l'en sceut garder ni garantir [5], » à l'égard du monarque français il usa d'un langage plus circonspect. Il se borna à répondre à la notification du mariage de Claude et du duc d'Angoulême, « qu'il ne pouvoit bonnement se prononcer sur ce sujet, sans en avoir d'abord averty

[1] Compte de G. de Croy, l. c., f° xiij v°.

[2] Lettre de de Chièvres, du 15 août, précitée.

[3] Compte de C. Leclercq, l. c., 367 et suiv.

[4] « On dit communément que le roy de France s'efforce de donner secours au dit duc de Gheldres pour faire brouliz par delà pour donner occasion audit roy de Castille pour s'en retourner en son pays de Flandres et luy faire lâcher prinse par deçà. » Mémoire touchant les affaires de France, de Castille, d'Aragon, de Gueldre, de Flandre. *Gedenkst.*, II, 38. — *Lettres de Louis XII*, I, 62.

[5] *Ibid.*

et consulté avec le roi des Romains son père, et aussi avec le roi d'Aragon son beau-père, ausquels semblablement cette affaire touchoit. » Il ajouta : « quant à l'amitié et bienveillance d'entre vous et moi, soyez sûr que, de ma part, il n'y aura jamais faute ni rupture; espérant semblablement que aussi n'aura-t-il de la vôtre, mais que me voudrez estre tel que je désire estre envers vous [1]. » Lorsqu'il fut informé des secours donnés par la France aux Gueldrois, il s'en plaignit avec calme, mais avec fermeté. Dans une lettre écrite, le 24 juillet, au cardinal d'Amboise, il dit : « Je ne puis assez m'esmerveiller s'il est vray que le roy de France, qui jusqu'ici s'est tenu pour mon frère, veuille ayder messire Charles de Gheldres en son tort contre moy, et l'assister à me faire la guerre et à mes pays; quoi que l'on m'en dise, ce me seroit chose forte à croire. Ma volonté n'est envers luy changée, et il me déplairoit plus que chose du monde quand il fauldroit que changement y fût. Toutefois si l'on me court sus, pour vouloir me deffendre contre celluy qui a rompu le traitié avec moy, sans doubte je n'ay le cœur si lâche, ny les parents ny les biens de ce monde si petits, que je ne les employasse et la vie avec, avant que de me laisser outrager en chose où j'ay si bon droit. En deussé-je faire mesler la part que puis avoir en la chrestienneté, que je tiens estre la plus grande, je vous en escrips ouvertement, vous priant à ce remédier, comme bien est en vous de faire; je proteste icy et devant Dieu que ce sera malgré moy et contre mon vouloir s'il faut que j'aye guerre contre le roy de France, et si à ce venant, je remetz tous les maux qui en la chrestienneté en adviendroient, sur sa conscience et sur la vostre [2]. » Le cardinal répondit que

[1] Lettre du 20 juillet 1506. *Lettres de Louis XII,* I, 54-55.
[2] *Ibid.,* 56-58. — *Gedenkst.,* II, 27.

tout en désirant entretenir son amitié avec le roi de Castille, Louis XII ne pouvait tolérer la destruction de ses alliés ni de ses serviteurs. Mon maître, ajoutait-il, a prié fréquemment le roi de Castille de ne pas attaquer le duc de Gueldre qu'il s'était obligé de défendre, et cependant le roi de Castille « semble deslibéré de destruire totalement son serviteur et parent pour entreprendre ensuite autre chose sur le roi de France, attendu que depuis son despartement de Flandres il a fait des alliances directement contre celle qu'il a faite à Blois; d'un autre côté, le roi des Romains n'a cessé de pratiquer en Italie tout plain de choses contre l'amytié faite à Haguenau (août 1506)[1]. »

Ainsi la cour de France ne dissimulait plus ses vues, et la position des Pays-Bas devenait des plus critiques. A la nouvelle du siége de Wageningen, Louis XII, qui avouait ouvertement alors les secours envoyés à Charles d'Egmont[2], s'était écrié qu'il enverrait 500 lances et plus même s'il le fallait, pour délivrer cette ville. De Courteville avait été si effrayé de ses menaces, qu'il lui avait promis que Philippe de Bourgogne renoncerait à son entreprise, si Charles d'Egmont consentait à évacuer Grol et à démanteler Wageningen; mais le roi avait repoussé cette proposition. Téligny, accompagné de plusieurs autres gentilshommes français, était parti pour la Gueldre avec la compagnie d'hommes d'armes de Charles d'Egmont[3], et d'autres troupes s'apprêtaient à le suivre. Il fallait donc préparer la guerre au nord et au midi, et l'argent manquait complétement. Pour pourvoir aux premières

[1] *Lettres de Louis XII*, I, 58-60.

[2] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 20 juillet 1506. *Gedenkst.*, II, 24.

[3] Lettre du même, du 30 juillet 1506. *Ibid.*, II, 30.

nécessités de la situation, on avait dû, après avoir employé les fonds destinés au prince de Castille, supprimer les gages des pensionnaires de sa maison ; lorsque cette ressource fut épuisée, et qu'on ne trouva plus à emprunter, « toutes les troupes furent enclines à rébellion, » et prêtes à se débander [1]. Le conseil de Castille, à qui de Chièvres avait demandé directement des secours pécuniaires, répondit d'une manière évasive [2]. L'Angleterre avait promis un corps auxiliaire de 7,500 hommes [3]; ce secours n'arrivait pas et Henri VII montrait depuis quelque temps une extrême froideur.

Il avait été convenu que les traités conclus entre les deux rois seraient confirmés, scellés et échangés à Calais : le traité de mariage avant le 20 juin, celui du renouvellement d'amitié avant le 20 juillet, et celui de commerce avant le 31 de ce mois. Or, les envoyés anglais étaient arrivés dans cette ville le 1er juin, et ils attendaient encore les lettres confirmatives de Philippe le Beau [4]. En outre, Henri VII refusait son concours avant la conclusion de son mariage avec Marguerite, et celle-ci, malgré les instances de Philippe et de Maximilien, se refusait absolument à lui donner sa main, disant que « par trois fois son père et son frère avoient contracté d'elle dont elle s'en estoit mal trouvée [5]. » D'un autre côté, Robert de la Marck venait de se raccommoder avec la France, et d'allié douteux, il était devenu ennemi redoutable. Charles d'Egmont ayant communiqué à Louis XII la lettre comminatoire de Philippe le

[1] Lettre de de Chièvres du 16 août, précitée. — [2] *Ibid.*

[3] Mémoire touchant les affaires, etc.

[4] Lettre de Henri VII, du 12 août 1506. *Lettres inédites de Maximilien*, publiées par M. Gachard, l. c., 305, note 1.

[5] Autre mémoire touchant les affaires de France, de Castille, d'Aragon, de Flandre, le mariage projeté du roy d'Angleterre avec Marguerite d'Autriche, et autres matières. *Lettres de Louis XII*, I, 64.

Beau, le monarque français en prit prétexte pour lever le masque [1]; d'après les conseils du cardinal d'Amboise, que Ferdinand berçait toujours de l'espoir de la tiare, il ordonna au seigneur de Sedan de réunir, pour le 15 août, 500 lances, et de se joindre à René d'Anglure, vicomte d'Estoges, chargé de mener 4,000 piétons en Gueldre [2]. En même temps l'évêque de Liége rassemblait des troupes, et le bruit courait que son bâtard était prêt à se joindre aux Français avec 8,000 à 10,000 hommes [3].

Au moment d'agir, l'hésitation s'empara pourtant des confédérés. Érard de la Marck se rendit en personne à Paris pour exposer au roi les désastres que son intervention attirerait sur la principauté de Liége [4]; Louis XII lui-même, effrayé des réclamations de Henri VII [5], déclara qu'il « avoit consenti à ce que quelques capitaines allassent en Gueldre, non pas pour faire oppression ni grevance au roi de Castille, mais seulement pour oster le duc du dangier et péril où il estoit [6]. » Il dépêcha même un messager à Charles d'Egmont pour l'engager à conclure un armistice, et ne tarda pas à cesser ses envois de troupes [7], « car les Français étoient en une doute si merveilleuse que, à l'instigation du roi de Castille, les Anglais ne passassent la mer, que desjà ils se tenoient à demi

[1] Mémoire touchant les affaires etc. — [2] *Ibid.* — FLEURANGES, ch. XVII.

[3] Mémoire précité.

[4] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 1er septembre 1506. *Gedenkst.*, II, 68. — *Nég. dipl.*, I, 183.

[5] *Voir* les instructions données à cet ambassadeur, le 12 août 1506. *Gedenkst.* II, 44, et *Lettres de Louis XII*, I, 78. — Lettre de J. de Courteville, du 7 août. *Nég, dipl.*, I, 175.

[6] Instruction donnée par le roi d'Angleterre à son envoyé, François Marezen, 12 août 1506. *Lettres de Louis XII*, I, 80.

[7] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 1er septembre 1506. *Gedenkst.*, II, 68.

perdus [1]. » Dès ce moment des chances d'accommodement s'offraient, car de Chièvres évitait soigneusement tout ce qui était de nature à donner à la France un prétexte de querelle et n'avait cessé de se montrer rigoureux observateur de la paix. Ainsi, ayant appris que des ambassadeurs français revenant de Liége, avaient été arrêtés sur la Meuse par le mayeur de Bouvignes et qu'on prétendait les rançonner, il ordonna de les relâcher incontinent (27 juillet 1506) [2]. Il se proposa même de demander le monarque français pour arbitre, projet dont Jean de Courteville dissuada Philippe le Beau en l'assurant que Louis XII exigerait sur-le-champ l'évacuation de toutes les villes de la Gueldre [3].

De Chièvres chercha aussi à ouvrir des négociations avec Charles d'Egmont, et à cet effet une *Journée* fut tenue à Diest, où se rendirent le chancelier et des députés des villes de la Gueldre. Mais dès l'ouverture des conférences il fut facile d'en prévoir l'issue : les Gueldrois réclamèrent « entre autres choses desraisonnables, » la restitution immédiate de la ville de Tiel; comme d'ailleurs, ils n'avaient pas pouvoir de traiter définitivement, ils demandèrent un délai de quinze jours pour consulter leurs commettants et obtenir des pouvoirs suffisants. On leur accorda douze ou treize jours et la nouvelle conférence fut fixée à Malines, bien que de Chièvres « vît clairement aux termes qu'ils avoient tenus, qu'ils n'avoient vouloir pour bien faire, et tînt pour certain qu'ils avoient requis ledit délai pour attendre la venue des François

[1] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 21 août 1506. *Gedenkst.*, II, 64. — *Nég. dipl.*, I, 181.

[2] Compte de G. de Croy, l. c., f° xiij v°.

[3] Lettre de Jean de Courteville du 16 août 1506. *Gedenkst.*, I, 61. — *Nég. dipl.*, I, 177.

lesquelz journellement s'assembloient à Mézières et devoient le 19 ou le 20 août passer, à grande puissance, pour se joindre à M. de Gueldre [1]. » En effet, Charles d'Egmont voulait seulement gagner du temps; pour ménager le roi de France qui ne lui envoyait plus de secours, et le roi d'Angleterre qui le menaçait de ses armes, il offrit de les prendre tous deux pour arbitres de sa querelle, sans renoncer toutefois à aucune de ses conquêtes ni suspendre les hostilités « disant que ce seroit sa ruine [2]. »

De Chièvres, « bien délibéré d'obvier et de résister d'autant que ses pouvoirs se pourroient estendre [3], » poursuivit ses armements avec une énergique activité [4]. Sans en espérer grand résultat, il pressa Henri VII de lui envoyer les auxiliaires promis; mais le monarque anglais se montra fort peu disposé à lui accorder un concours plus actif, bien qu'il eût envoyé un ambassadeur à Louis XII pour le prévenir que s'il continuait à soutenir Charles d'Egmont, il serait obligé de se mêler de ce différend [5]. Il était blessé du refus de Marguerite et du retard apporté à la confirmation des traités de Windsor et de Westminster; il avait même fallu beaucoup d'instances pour le décider à prolonger les termes convenus [6]. Invité par Maximilien à envoyer des députés à Malines « pour illecq conclure et parfaire, avec les commis et depputez du roi de Castille, ce qui restoit à besoingner du traité touchant l'alliance

[1] Lettre de de Chièvres, du 16 août, précitée.

[2] Lettre de l'ambassadeur anglais, François Marezen, à de Chièvres, du 17 septembre 1506. *Lettres de Louis XII,* I, 87.

[3] Lettre de de Chièvres, précitée.

[4] Comptes de G. de Croy et de Jeanne T'Serclaes, l. c.

[5] Instruction du 12 août, précitée. — Lettre de F. Marezen, précitée.

[6] Lettre de ce prince à Maximilien, du 12 août 1506. *Lettres inédites de Maximilien,* l. c., 305, note 1.

de son mariage avec Marguerite, alliance que l'empereur désiroit de tout son cœur, disait-il, être mise à perfection [1], » le roi lui rappela les conventions que Philippe le Beau avait conclues en Angleterre et qui n'avaient pas encore reçu leur ratification. Quant aux nouvelles conférences à ouvrir à Malines : « elles ont pour objet, ajouta-t-il, aucunes matières secrètes desquelles le roi de Castille nous fist ouverture, lui étant par deçà, et dont il vous escripvit de sa propre main et les nous monstra avant que de les clorre, » et non les traités qui ont été conclus; « pour ces traités il n'y a plus rien à faire que de délivrer les lettres confirmatives et les obligations voulues. » Enfin, il déclara que puisque les circonstances étaient changées, il n'enverrait pas d'ambassadeurs à Malines avant la ratification des conventions précédentes [2], et il déclina formellement les demandes de de Chièvres en lui conseillant d'en venir à un accommodement [3].

A son retour de Paris, l'évêque de Liége avait ordonné à ses sujets d'observer la plus stricte neutralité dans les démêlés du roi de Castille et du duc de Gueldre [4]; mais de Chièvres, qui avait probablement réclamé cette mesure, n'eut guère foi dans son exécution. L'événement justifia sa défiance. Il se rendit à Namur pour surveiller et hâter les préparatifs de défense de cette contrée, où il fallait être en mesure de résister simultanément aux attaques des Liégeois, du seigneur de Sedan et des Français [5]. Un incident faillit empirer encore de ce côté la situation. Des lansquenets pénétrant à l'improviste dans le pays de Liége, s'établirent à Hasselt au nom de l'empereur

[1] Lettre du 20 juillet 1506. *Lettres inédites de Maximilien*, 305-307.
[2] Lettre du 12 août, précitée.
[3] Lettres de de Chièvres, précitée.
[4] Fisen, II, 320. — [5] *Ibid.*

et annoncèrent l'intention d'y prendre leurs quartiers d'hiver. Érard de la Marck notifia à leurs capitaines que s'ils n'évacuaient sur-le-champ les terres de Liége, il appellerait toute la population sous les armes pour les en chasser; il supposait chez Maximilien des intentions hostiles. Cette menace produisit son effet : ces Allemands qui avaient sans doute coloré d'un ordre de l'empereur leurs projets de pillage, ils ne tardèrent pas à se retirer et le calme se rétablit momentanément [1].

En Gueldre, les hostilités se poursuivaient sans avantage marqué pour aucun des partis. Charles d'Egmont avait investi Yelp, près d'Arnhem, et établi ses troupes de manière à pouvoir se porter rapidement sur le corps d'armée du bâtard de Bourgogne, qu'il eût mis en grand danger, si Robert de la Marck et les auxiliaires français étaient accourus au secours de Wageningen [2]; de la conquête de l'une ou de l'autre de ces places dépendaient les opérations ultérieures. Les choses en étaient là lorsque tout à coup Robert de la Marck, secrètement incité sans doute par Louis XII, passa la Meuse, près de Givet, à la tête de quelques enseignes de lansquenets et d'un nombreux corps de gendarmerie bientôt grossi d'une foule d'aventuriers français et liégeois. Traversant le pays de Liége et la Hesbaie sans rencontrer aucun obstacle, il se jeta si brusquement sur la Campine qu'il faillit enlever le sire de Beaucignies, Jean de Hornes, dans sa seigneurie de Boxtel [3], et qu'il put, avec l'aide de quelques bandes gueldroises,

[1] FISEN, II, 320.

[2] Lettre de de Chièvres, du 16 août.

[3] Jean II, second fils de Philippe de Hornes, sire de Beaucignies, Gaesbeek, Honschote, Hese, etc , avait épousé Anne de Ranst, dame de Boxtel, Kessel, etc. — Cette branche des de Hornes descendait par la ligne féminine du duc de Brabant Henri Ier.

ravager toute la contrée, brûler Turnhout et piller la plupart des villages voisins [1].

Aux yeux de tous, cette agression présageait une attaque plus formidable. L'évêque de Liége manifestait des dispositions peu pacifiques [2]; on arrêtait des espions dans les villes frontières [3], et bien que Louis XII pressât ostensiblement Charles d'Egmont de conclure une trève [4], tous les rapports signalaient des concentrations de troupes en Bourgogne, en Champagne, en Lorraine [5]. « C'étoient là, suivant de Chièvres, choses de longue main practiquées par ledit seigneur roy de France, afin d'esguillonner le roy de Castille et donner entendement d'entrer avecq luy en nouvel traité et avaller le second mariage. Par quoy estoit à proprement parler plus guerre de luy que de messire Charles d'Egmont. » De Chièvres était convaincu que Louis XII « ne permettroit pas au duc de conclure traité ou trève, dans la crainte que cette saison ne se passât et que, la prochaine, Philippe ne lui gardât une pensée. » Il avait prédit que « si les gens d'armes françois passoient, ils courroient et pilleroient incontinent non pas seullement les villes et sujets du duché de Gheldres, mais en Brabant, en Hollande et ailleurs [6]. » Aussi sur le bruit que les Français se dirigeaient vers le Rhin avec 2,000 chevaux pour secourir Wageningen, il résolut aussitôt de se porter à leur rencontre; « comptant que Dieu aideroit au bon droit, »

[1] Compte de J. Micault, l. c., 299. — R. Macquereau. — Pont. Heuterus. — Fleuranges.

[2] Lettre de de Chièvres, précitée.

[3] Compte de G. de Croy, f[os] viij v[o], ix, xiiij et xiiij v[o].

[4] Lettre de J. de Courteville à Philippe le Beau, du 23 septembre 1506. *Gedenkst.*, II, 78. — *Nég. dipl.*, I, 189.

[5] Compte de G. de Croy, l. c.

[6] Lettre de de Chièvres, du 16 août, précitée.

il désirait vivement qu'ils en vinssent à une bataille « avec les gens étant devant Wageningen, qui étoient une moult belle compagnie et bien à craindre [1]. »

Malheureusement on ne pouvait guère compter sur le pays dont le mécontentement se manifesta surtout lors de la réunion des états généraux que de Chièvres avait convoqués à Malines (22 août) [2]. « Quoique les pays estant fort chargés, il ne sût guère ce qu'on pourroit faire avec eulx [3], » il leur avait exposé la nécessité de lever 8,000 fantassins et 1,500 chevaux, et les avait pressés de prendre une prompte résolution. Mais cette proposition avait été accueillie avec une extrême froideur et les membres des états, sans tenir compte de ses instances, après s'être ajournés au 22 septembre [4], avaient laissé passer cette date sans se réunir derechef. Ainsi plongés dans la torpeur, ne donnant plus signe de vie alors qu'ils étaient menacés de toutes parts, les Pays-Bas semblaient résignés à leur ruine, lorsqu'un événement inattendu, considéré d'abord comme une catastrophe, conjura subitement tous ces dangers : Philippe le Beau venait de mourir à Burgos, le 25 septembre 1506.

Au sortir d'un somptueux festin donné par don Juan Manuel, qui célébrait sa nomination au gouvernement de Burgos, Philippe avait monté quelques-uns des chevaux de son favori, et joué ensuite à la paume; fort échauffé par ces exercices, il but avidement de l'eau fraîche; « et en après

[1] Lettre de Jean de Courteville à Philippe le Beau, du 15 septembre 1506. *Gedenkst.*, II, 71. — *Nég. dipl.*, I, 187.

[2] Registres mémoriaux. *Archives d'Arras*, citation de M. Gachard. *Lettre à MM. les questeurs*, 45. — Registre mémorial de 1501-1509. *Archives de Béthune*. Extrait donné par E. Gachet, l. c., 101.

[3] Lettre de de Chièvres du 16 août, précitée.

[4] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*.

eust froit, dont on veult dire que la maladie luy print[1]. » La fièvre se déclara la nuit suivante avec une pleurodynie, redoubla le lendemain, et le malade succomba bientôt. Cette fin si imprévue donna lieu à de sinistres rumeurs, et s'il faut se montrer réservé à l'égard d'accusations trop fréquentes pour être légèrement admises, il est impossible de ne pas reconnaître ici les présomptions morales d'un crime. En présence de l'attitude énergique de son gendre, qu'il voyait soutenu en Castille par une grande partie de la noblesse, et dans le royaume de Naples par le célèbre Gonzalve de Cordoue[2], Ferdinand avait cédé sur tous les points et licencié ses troupes. Puis, à la suite d'une entrevue qu'ils eurent à Benavente, un concordat, tout à l'avantage de Philippe, avait mis Jeanne sous la tutelle de son mari; Ferdinand promettait même à son gendre aide et protection contre toutes les tentatives de cette malheureuse princesse, et, par un article secret, il s'était engagé à se retirer immédiatement en Aragon (30 juin 1506). Or, ces concessions, « cette alliance entre le beau-père et le gendre contre l'épouse et la fille[4], » ne cachaient-elles point de piége ? Doit-on croire que Ferdinand le Catholique n'était plus ce monarque fourbe et retors, cauteleux et perfide, pour qui la bonne foi, comme le disait le grand capitaine, son *alter ego,* était un filet dont les mailles ne retiennent que les niais ? Les précautions prises pour la garde et pour la nourriture du roi de Castille attestent le degré de méfiance qu'inspirait le prince qui s'était montré tout à coup de si facile composition. Ainsi, il avait été

[1] MOLINET.

[2] *Voir* à ce sujet les instructions données à Hesdin, envoyé à ce général. *Nég. dipl.*, I, 200.

[3] E. GACHET, l. c.

résolu qu'il n'y aurait qu'un seul officier de bouche et que personne d'étranger à la cuisine n'y pourrait pénétrer. On avait recommandé au jeune roi de ne point manger dehors « pour ce que les viandes du roy domp Fernande n'estoient guères à sa complexion, ni adoubées à son appétit[1]. » Et ce n'étaient point à sa cour seulement que ces appréhensions se produisaient : les astrologues parlaient de mort prochaine; les cordeliers de Rome en avaient aussi dit quelques mots dans la dernière congrégation de leur chapitre général[2]. Philippe lui-même n'était pas resté sourd aux conseils d'une légitime défiance. En même temps qu'il avait envoyé en Angleterre le seigneur de la Chaulx pour négocier une alliance plus intime avec Henri VII, il avait écrit au conseil des Pays-Bas de lui envoyer incontinent son fils Charles, dont il n'était que le représentant, et la flotte qui l'avait conduit devait emmener le jeune Ferdinand[3]. Enfin, si l'adage des tribunaux : *is fecit cui podest*, reçut jamais une application exacte, n'est-ce point dans les circonstances où se trouvaient alors les deux compétiteurs au gouvernement de la Castille ? En voyant disparaître si promptement cette étoile qui venait de révéler son éclat, il y a certes lieu de se demander, comme l'a fait un remarquable écrivain : « Était-ce un excès de débauche ? Étaient-ce les viandes de son beau-père ? L'histoire ne le dit pas positivement, mais les astrologues avaient dit vrai[4]. »

[1] Lettres de Philibert Naturel, citées par E. GACHET, l. c.

[2] E. GACHET, l. c. — [3] *Ibid.*

[4] ÉMILE GACHET. *Voir* le rapport que ce savant si regrettable a adressé à la Commission royale d'histoire, sur ces événements.

Non defuere qui veneno sublatum ab adversa parte, regi Ferdinando studente, dicerent; sed cum nobis hac de re nil certi constet, rem in medio relinuimus. PONTUS HEUTERUS, l. c., L. VI, cap. X.

CHAPITRE II.

TRAITÉ DE CAMBRAI.

(1506-1508.)

Qu'allaient devenir les Pays-Bas menacés par la France unie à l'Espagne contre la maison d'Autriche et toujours ardente à poursuivre ses projets de conquête et d'agrandissement? Allaient-ils être entraînés dans une guerre désastreuse et fatale peut-être à leur indépendance? Agités déjà par un sourd mécontentement, verraient-ils renaître les temps orageux de la régence de Maximilien? Dans leur état de désorganisation, comment échapperaient-ils aux dangers qui les menaçaient de toutes parts? L'émotion causée par la mort de Philippe le Beau fut sans aucun doute profonde, et cependant ses premiers effets furent des plus favorables au pays. Soit que le malheur de ce jeune prince enlevé si brusquement à un brillant avenir, éveillât un intérêt général, soit plutôt (car la politique n'est guère susceptible d'attendrissement) que chaque puissance avant d'agir voulût s'assurer des moyens de succès complets, les hostilités s'arrêtèrent, et les enfants de Philippe le Beau se virent instantanément l'objet des dispositions les plus bienveillantes de la part des ennemis de leur père.

A la nouvelle de la mort du roi de Castille, Louis XII, dont les soldats n'attendaient qu'un signal pour franchir la fron-

tière, écrivit à de Chièvres : « que si aucune chose y avôit en quoy il avoit besoin de son ayde, il le lui fit savoir pour qu'il s'y employât de bon cœur; » il ordonna au duc de Gueldre et au seigneur de Sedan de déposer les armes, « cognoissant clerement que les affaires de ses cousins ne requeroient point la guerre [1]; » il accorda (2 octobre 1506) aux seigneurs des Pays-Bas qui avaient accompagné Philippe en Espagne, le libre passage par la France pour leur retour dans ces provinces [2]. Enfin, dans ses lettres de condoléance à Marguerite d'Autriche (13 octobre 1506), le cardinal d'Amboise déclara que son maître était prêt à traiter les enfants du feu roi comme ses propres enfants[3]. Ces promesses semblaient d'autant plus sincères que Louis XII rappela les troupes passées au service de Charles d'Egmont et l'obligea ainsi à lever le siége de Velp.

Dans une lettre adressée à de Chièvres et dont la lecture fut donnée aux états généraux (27 octobre 1506), Henri VII dit qu'il avait appris la mort du roi de Castille avec une douleur aussi grande que « s'il eût été son propre et naturel fils. » Il engagea ce seigneur et les états à se tenir en « bonne unyon, pacification, et, amiablement par bon avis et délibération de conseil; à mettre la personne de leur jeune prince et de ses sœurs en bonne sceureté, et semblablement les villes qui estoient sur les frontières, afin que aucun incongvénient ne leur advînt et que surprinses ne fussent. » Quant à lui il était « bien délibéré de s'employer en toutes choses qui pourroient redonder à l'honneur, bien et sceureté du fils de Philippe le Beau, et à la préservation et défense de lui et de ses pays, et il le trouveroit aussi bon cousin et bon père que s'il estoit

[1] *Lettres de Louis XII*, I, 92-93.
[2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, 93-94.

yssu procréé de son sang. » — « Nous sommes assurés, ajoutait-il, que si la mort n'en avoit empêché feu notre bon fils, nos projets auroient déjà reçu leur exécution, et elle n'y sera point un obstacle, car nos intentions sont toujours les mêmes, comme vous le communiquera plus amplement Toison d'or avec qui nous en avons à plain communiqué et devisé, en attendant que je vous envoie un de mes nobles chargés de vous dire notre bon vouloir et nos intentions. Nous avons appris par les lettres du seigneur de Maigny que les François, contrevenant à la promesse que nous a faite leur roi, de non permettre ni souffrir ses gens de guerre faire aucunes courses ni invasions dans les pays de par-delà, sont puis nagaires entrés dans le pays de Brabant où ils ont pillé, bruslé, pris des prisonniers. A cette cause, nous nous proposons d'envoyer à toute diligence au roi de France notre serviteur François Marezen, qui entend toutes ces matières, pour lui remonstrer la rompure de sa promesse, avec le regret et desplaisir que de ce en prenons. Nous écrivons aussi au roi des Romains pour l'engager à se rendre sans retard dans les Pays-Bas où sa présence est indispensable, afin de veiller aux intérêts des enfants de son fils et de tenir les François en respect [1]. » Ferdinand lui-même, dissimulant la joie que cet événement lu causait, manifesta ostensiblement un grand chagrin et montra un intérêt fort vif, mais peu sincère, pour ses petits-enfants.

Dès qu'il vit Charles d'Egmont déposer les armes et ses auxiliaires rentrer en France, de Chièvres, par réciprocité, ordonna à Philippe de Bourgogne d'abandonner le siége de Wageningen; cet ordre contraria si vivement ce capitaine, qu'il envoya sur-le-champ sa démission de gouverneur de la

[1] Lettres du 18 octobre 1506. *Archives de Béthune*, publiées par E. Gachet, l. c., V, 110-112. — Pontus Henterus. — Molinet.

Gueldre [1]. De leur côté, les populations du Brabant et du pays de Namur, indignées de voir se retirer, chargées de butin, ces bandes d'aventuriers qui avaient semé sur leur passage le pillage et l'incendie, « se mirent sus pour à force les ruer jus [2], » et il fallut user d'ordres rigoureux pour les contenir; « dont y eut grand murmure [3]. » Le gouvernement peu rassuré, du reste, à l'égard de ces pillards, se tint en garde contre leurs entreprises, et renforça les garnisons des villes voisines de leur passage [4]. Les deux partis cessèrent dès lors tacitement les hostilités, sans toutefois négliger les occasions de se nuire; c'est ainsi que, le 17 octobre (1506), les garnisons de Grol et de Lochem, au nombre de 700 piétons, Allemands et autres, livrèrent ces places et passèrent au service des Pays-Bas [5]. Mais de Chièvres et Maximilien lui-même sentaient si bien la nécessité de prévenir toute occasion de querelle, que le grand conseil de Malines ayant proposé (7 octobre) de faire proclamer roi le jeune duc de Luxembourg, en se fondant sur l'incapacité de sa mère, l'empereur l'invita à suspendre toute résolution à cet égard jusqu'à son arrivée dans les Pays-Bas [6]; on se borna, en attendant, à donner à Charles les titres de prince de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc.

Cependant de Chièvres et son conseil avaient convoqué les états généraux, « cette puissante représentation du pays

[1] Gerardi Noviomagi, *Philippus Burgundus episcopus trajectensis*, éd. Anth. Matthæi.

[2] Compte de G. de Croy, f° xiiij v°.

[3] *Ibid.*, f° x v°.

[4] Bruxelles, entre autres, envoya 214 piétons à Hal et à Léau. *Histoire de Bruxelles*, I, 323.

[5] M. Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*.

[6] Bucholz.

qui seule pouvait donner les moyens de le sauver [1]. » Cette mesure fut approuvée par Maximilien, et il leur recommanda de prévenir dans cette assemblée « toute division, mutation ou discussion entre les sujets de par delà, et de conduire la chose au plus grand honneur et utilité de lui et de ses enfants. » — « Nous entendons et voulons, dit-il, que vous demeuriez au gouvernement de nos pays de par delà, comme nostredit feu filz vous y a commis, soubz nous et nostre très chier et très amé fils l'archiduc Charles d'Autriche, en attendant notre venue de par delà, laquelle accomplirons bientôt, et dès que nous aurons dépêché menues affaires de par deçà, qui sera en dedans quinze jours ou trois semaines. » Ignorant les événements qui s'étaient déjà accomplis dans les Pays-Bas, il les engagea en outre à ne pas conclure de trève avec le duc de Gueldre à moins qu'elle ne fût grandement nécessaire, ou qu'il ne livrât Wageningen ou quelque autre bonne place en garantie de sa bonne foi, « attendu que les gens d'armes avoient si longtemps esté devant ledit Wageningen, et avoient tant cousté. » — « Si les François, ajoutait l'empereur, poursuivent la conclusion d'une suspension d'armes, c'est qu'ils sont dans l'impossibilité de sauver cette ville, et ils ne l'observeront qu'aussi longtemps qu'ils ne seront pas en mesure de recommencer la guerre avec avantage, ce dont les garderons bien, car nous sommes délibérez de les deschasser hors de nostre pays de Gueldre. J'ai chargé le duc de Juliers de se rendre dans les Pays-Bas pour vous faire tout ayde et assistance en armes et de tout son pays, en le contentant de mon propre de ce qui lui est dû et aussi des services qu'il me rend en cette guerre à l'encontre des François et

[1] E. Gachet, *Rapport de sa mission littéraire en France.*

des Gueldrois. Quant au roi de France, ne vous arrestez aucunement à ses lettres et n'ajoutez pas foi à ses offres, car il ne le fait sinon pour parvenir à aucune intention à notre désavantage et à celui de nos enfants.[1] »

Ces défiances à l'égard de la France, il les manifesta plus ouvertement encore dans une seconde lettre du 3 novembre, qui prescrivait au conseil des Pays-Bas de renvoyer les ambassadeurs de Louis XII de ces provinces : « Faites en sorte, disait-il, que les François ambassadeurs ne demeurent point en nos pays de par delà, mesmement à l'assemblée des estats, afin qu'ils ne brassent et facent aucune mutinerie entre nos subjects, car ils n'ont aultre couraige, sinon de détruire la maison de Bourgogne et tout ce qui en dépend, comme ils ont tousjours accoustumé de faire[2]. » Enfin, sondé sans doute sur ses intentions relatives à la régence du pays, il répondit que les députés qui lui seraient envoyés « seroient les bien venus[3]. » Aux yeux de Maximilien, la régence des Pays-Bas lui était acquise de droit; mais cette opinion n'était nullement celle des états généraux qui, sans même attendre son assentiment, s'étaient réunis à Malines le 15 octobre. Ils avaient ouvert leur séance solennelle le dimanche suivant (18 octobre) dans la salle de la cour, à huit heures du matin, en présence de l'archiduc, « de messieurs du sang, de l'ordre et du conseil[4]. »

Après avoir déclaré que ce n'était pas en sa qualité de chancelier qu'il prenait la parole, attendu que depuis le jour (4 octobre) où l'on avait appris la mort du roi, tous les mandats avaient cessé, mais « d'après les ordres de monseigneur

[1] Lettres du 27 octobre 1506. M. Gachard, *Analectes Belgiques*, I, 15-19.
[2] *Archives du royaume*, Reg. int. *Documents historiques*.
[3] Lettre du 27 octobre précitée. — [4] E. Gachet, l. c.

l'archiduc, à qui il étoit tenu d'obéir, » le seigneur de Maigny lut à l'assemblée un rapport rappelant le voyage de Philippe en Espagne, « voyage que personne ne lui avoit conseillé, et qu'il avoit spontanément entrepris, par magnanimité, ne voulant point passer pour lâche; » les dangers de la traversée; le séjour de ce prince en Angleterre et le brillant accueil qu'il y avait reçu; enfin, son arrivée en Espagne où il avait été reconnu en qualité de roi et de seigneur du pays, et avait vu chacun se soumettre à sa puissance jusqu'au jour où la mort l'avait frappé au milieu de ses prospérités. — « Le chancelier ne se fit point faute d'exprimer ses regrets et sa douleur, et cette partie de son discours, dans le goût et la manière du temps, c'est-à-dire empreinte d'une grande affectation, fut une sorte de débat entre Sensualité et Raison; Sensualité qui se lamente et se désespère, et Raison qui se soumet aux décrets de la Providence. Mais il se hâta de laisser au prédicateur le soin de dire toutes ces belles choses le jour des obsèques [1], » et, abordant le véritable objet de la réunion, il demanda aux états de pourvoir à la tutelle des enfants du feu roi et de mettre ordre à la situation. Puis, sur sa proposition, on procéda à l'ouverture du testament de Philippe, qui, par cet acte daté de Middelbourg le 2 janvier 1506, laissait à ses deux fils tous ses états et seigneuries, avec la charge de payer à chacune de leurs sœurs 200,000 écus. La reine, sa veuve, recevait le douaire stipulé par son contrat de mariage, et il léguait 30,000 livres aux indigents, outre 10,000 livres pour doter cent pauvres et honnêtes filles. Enfin, si la mort le surprenait dans les Pays-Bas ou durant ses voyages, dans le cas où le duché de Bourgogne

[1] E. GACHET, l. c.

lui aurait été restitué, il voulait être inhumé à Dijon avec les ducs ses prédécesseurs; sinon, à Bruges, avec la duchesse Marie sa mère. S'il mourait en Espagne, son corps devait être porté à Grenade près de celui de sa belle-mère Isabelle, et son cœur en l'église de Notre-Dame à Bruges [1].

Après la lecture de cet acte, le scel de la chancellerie fut brisé, et l'assemblée entra en délibération. En ne réglant par son testament ni la tutelle de ses enfants ni le gouvernement de ses états, Philippe le Beau s'en était rapporté au droit commun et à la décision des représentants du pays [2]. Il fallait aussi pourvoir à la collation des offices devenus vacants, puisque, en conformité des principes établis, les officiers de justice n'étaient que les mandataires du prince investi du pouvoir judiciaire, et que leur mandat expirait au décès du mandant. En outre, le chancelier proposa aux états l'envoi d'ambassadeurs aux princes voisins : aux rois d'Angle-

[1] Il avait chargé de l'exécution de ses dernières volontés le chancelier de Bourgogne; le président de Flandre, Jean le Sauvage; les seigneurs de Chièvres, de Ville, de la Chaulx; son confesseur Michel Francisci de Lille, évêque de Salubrie, et l'audiencier Philippe Haneton; leur assignant à chacun, de ce chef, mille livres. E. Gachet, l. c.—Les intelligentes investigations de ce savant ont jeté une vive lumière sur ces importants événements et détruit certaines assertions soutenues par quelques écrivains. Ainsi il fixe d'une manière authentique la date du testament de Philippe le Beau, auquel on donnait celle du 26 décembre 1505, en le faisant signer à Bruges. Il ne laisse plus le moindre fondement aux historiens qui, nonobstant la réfutation du docteur Le Glay (*Négociations de la France et de l'Autriche,* I, 84), et en dépit de toute saine critique, ont rapporté, d'après du Bellay et Brantôme, que ce prince avait conféré par testament la tutelle de son fils aîné à Louis XII.

[2] Ende gelyk by den selven testamente nyet en was gedisponeert van de monboirye van de kinderen, noch oock van den gouvernemente van den lande, en de dat hy over sulckx scheen 't selve gelaeten te hebben ter dispositie van den gemeynen geschreven rechte, is de staeten generael voorgehouden. *Registre sommaire des délibérations des états de Brabant. — Archives du royaume.* — E. Gachet, l. c.

terre et de France, aux évêques de Liége, de Cologne et d'Utrecht, et au duc de Lorraine, pour les maintenir en paix et en bonne amitié avec les Pays-Bas; il leur soumit un projet de trêve conclu, sauf leur ratification, avec le duc de Gueldre par la médiation du roi d'Angleterre, les engagea à prendre des mesures pour la garde des frontières, et termina en les priant instamment de rester unis.

Les députés du Brabant, de concert avec ceux de la Hollande, de la Zélande, de la Frise et de quelques autres petits pays ressortissant à la Hollande, émirent l'avis de maintenir dans leurs charges les membres du conseil du feu roi, en stipulant que les résolutions y seraient prises à la majorité des voix, et leur recommandèrent de veiller soigneusement sur les personnes des jeunes princes, de prier la dame de Ravestein de continuer ses soins à ces enfants et de pourvoir à la sécurité et au bien du pays. Ils conseillèrent, en outre, de conserver en fonctions jusqu'à la Purification, les officiers de justice [1] et les officiers de recette [2], avec ordre de s'abstenir de toute innovation préjudiciable aux états ou au pays; d'offrir la tutelle des enfants du feu roi et la régence du pays à Maximilien en chargeant de cette mission une députation composée de quelques seigneurs notables et de députés des états; de laisser au conseil du gouvernement le choix des ambassadeurs à envoyer aux princes voisins; d'entretenir, aux frais du pays, jusqu'à la Purification, ou jusqu'à la fin de la guerre, si la paix n'était conclue avant cette époque, 2,000 piétons, outre les 1,000 chevaux et les 2,000 piétons qui étaient à la charge du prince; de ratifier

[1] Ils dûrent se servir d'un grand sceau de plomb portant pour inscription : SIGILLUM CAROLI DUCIS; *per provisionem tantum*.

[2] Excepté en Hollande.

la trêve, et d'aviser immédiatement aux moyens de conclure la paix. Enfin, ils déclarèrent être prêts à s'unir avec les autres provinces de telle manière que si l'une d'elles était attaquée, toutes fussent obligées de la secourir.

Ces propositions reçurent l'assentiment des autres états, excepté en ce qui concernait la tutelle des jeunes princes et la régence du pays : sur cette question ils se trouvèrent fort divisés. Les députés de la Flandre, de l'Artois, de Lille, Douai et Orchies, les premiers mus par d'anciennes rancunes, les autres travaillés sans doute par la France, demandèrent à se retirer, alléguant l'absence d'instructions à cet égard; ceux du Hainaut et du comté de Namur s'abstinrent, ne se prononçant ni pour Maximilien, ni pour aucun autre personnage, dans l'appréhension que Louis XII n'envahît leurs provinces, si elles manifestaient des sentiments contraires à ses desseins. Pourtant, après des discussions qui durèrent jusqu'au 10 novembre [1], l'avis du Brabant prévalut, et les seigneurs de Chièvres, de Berghes [2], de la Roche et le chancelier de Brabant [3], à qui se joignirent des députés des quatre chefs-villes brabançonnes [4] et de Malines, furent chargés d'aller offrir à Maximilien la tutelle de ses petits-enfants et la régence des Pays-Bas [5]. Craignant d'encourir

[1] Compte de G. de Croy, l. c., f° xj.

[2] Jean VI, seigneur de Berg-op-Zoom, de Glimes, de Walhain, de Wavre, etc., chevalier de la Toison d'or, premier chambellan et conseiller de Maximilien. Il avait épousé Adrienne de Brimeu, fille de Gui, comte de Megem.

[3] Jean Van der Vorst, seigneur de Loenbeke, Austruwel et Vroyenhoven, qui avait succédé en 1504 à Louis Roelants. Il mourut le 15 mai 1508.

[4] Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc.—Les députés de Bruxelles étaient Philippe Van Mons, échevin; Henri de Foytere, conseiller, et Paul Mechelmans, secrétaire. Bulletins de l'Académie, VI, 1re partie, 446.

[5] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales* et Bulletins de l'Académie, l. c., 451. — Ces députés partirent le 16 du même mois.

son mécontentement, les comtés de Hainaut et de Namur lui envoyèrent en députation spéciale : celui-là Jean de Hun, seigneur de Ronchine, prévôt de Mons; celui-ci Jean Jonglet, seigneur des Marets, président du conseil de Namur, pour lui expliquer les motifs de leur abstention. Elle n'était dictée, dirent-ils, par aucune raison particulière à sa personne, mais seulement par les ménagements qu'ils avaient à garder envers la France. Les autres provinces ne paraissent pas avoir suivi cet exemple[1].

Les appréhensions des députés du Hainaut et de Namur furent bientôt justifiées : la résolution des états les brouilla immédiatement avec la France et avec l'Espagne. Alléguant l'incapacité de Jeanne, Maximilien avait annoncé l'intention de réclamer l'administration de la Castille, en qualité de tuteur de son petit-fils appelé à régner, à défaut de sa mère; mais Ferdinand resserra son alliance avec Louis XII, qui tout aussitôt suscita des embarras à l'empereur, moins pour déjouer ses projets sur la Castille que pour l'éloigner de l'Italie[2]. Il concentra des troupes sur les frontières des Pays-Bas,[3] et le comte de Réthel[4] ne tarda pas à passer en Gueldre avec un petit corps d'infanterie et quelque cavalerie. L'arrivée de ces auxiliaires y ralluma sur-le-champ la guerre, et Charles

[1] M. Gachard, l. c.

[2] Maximilien prit ensuite Louis XII pour arbitre de ce différend, et chargea André de Burgo et Mercurin de Gattinara de défendre ses droits près du roi de France. Cette négociation fut habilement conduite par ces ambassadeurs; mais, entamée à l'insu de Marguerite, elle souleva de sa part les plaintes les plus amères. Voir *Lettres de Louis XII*. Varillas, *la Pratique de l'éducation des princes*, l. c.

[3] Compte de Valérien de Busleyden, l. c., f° xv.

[4] Jean d'Albret, comte de Réthel, sire d'Orval, gouverneur de Champagne et de Brie.

d'Egmont rompit la trève au moment même où elle venait d'être approuvée par les états[1]. Dans l'espoir de conjurer l'orage, le gouvernement des Pays-Bas députa à Louis XII Jean Caulier, seigneur d'Aigny; l'ancien ambassadeur de Philippe le Beau, Jean de Courteville; Jean Pieters, président, et Jean Lettin, greffier du grand conseil de Malines[2]; ils étaient chargés de le presser de ne point intervenir contre un jeune prince à qui il avait récemment donné de vifs témoignages d'intérêt. Mais avant même d'avoir pu l'aborder, ces ambassadeurs éprouvèrent les effets de ses malveillantes dispositions : à leur arrivée à Lyon, ils furent emprisonnés en représailles de l'arrestation d'un aumônier de Louis XII, ordonnée par Maximilien, et ils ne furent rendus à la liberté qu'au retour de ce religieux en France. Dans l'entre-temps, les événements avaient marché, et les ambassadeurs revinrent le 5 octobre sans avoir rien obtenu[3].

Cependant les députés des états avaient trouvé Maximilien tout disposé à accueillir leurs propositions, et il avait accepté « la tutelle, mambournie, gouvernement et administration de ses très-chers et très-aimés enfants Charles, prince de Castille, et Ferdinand-Alexandre d'Autriche, etc., Éléonore, Élisabeth, Marie et Catherine, leurs sœurs, ensemble de tous leurs pays, terres et seigneuries, comme lui compétant et appartenant, par droit et raison, en sa qualité de grand-père et plus proche du sang[4]. » Il eut d'abord l'intention de se

[1] Lettre du comte de Réthel du 15 juillet 1507. *Lettres de Louis XII*, I, 97 et suivantes.

[2] Les deux premiers partirent le 5 février, et les deux autres le 19 mars 1507. Compte de Jean Micault, l. c.

[3] Compte de Jean Micault, l. c.

[4] Lettres du 18 mars 1507. *Archives de l'État et de l'Audience*. — M. Gachard, *Analectes Belgiques*. Bulletins de la Commission royale d'his-

rendre en personne dans les Pays-Bas; il était déjà même arrivé à Strasbourg avec les députés, lorsque « de très-grandes et urgentes affaires lui survinrent. » Alarmé sur la situation de l'Italie, où le menaçaient à la fois les Français et les Aragonais, et également préoccupé de ses vues sur la Bohême et sur la Hongrie, il résolut de se faire représenter par sa fille Marguerite. En conséquence, par lettres patentes du 18 mars, « il commit, ordonna et établit cette princesse, comme la plus proche après lui, en lui donnant plein pouvoir, autorité et mandement spécial, pour comparoir, en son nom, devant tous les états desdits pays et seigneuries d'embas, généralement et particulièrement, si besoin étoit, en tel lieu ou lieux que mestier seroit, à l'effet d'en recevoir serment solennel tel que à un tuteur, mambourg, gouverneur et administrateur de ses petits-enfants et de leurs pays et seigneuries étoit dû, et que les états étoient accoutumés de faire à sa réception. En la chargeant de faire généralement et spécialement tout ce qu'un vrai procureur général, spécial et irrévocable peut et doit faire, tout comme s'il y étoit présent en personne, il promit, en bonne foi, d'avoir et de tenir à toujours pour ferme, stable et agréable tout ce qui seroit fait et reçu par cette princesse en son nom, touchant le serment de cette tutelle, mambournie, gouvernement et administration; de le confirmer, ratifier et approuver toutes et quantes fois il en seroit requis, sans jamais aller, faire ou dire, ni souffrir aller faire ou dire en aucune manière au contraire. » Par d'autres lettres du même jour, il délégua Guillaume VIII, duc de Bergh et de Juliers, Christophe, marquis de Bade, Rodolphe, prince

toire, 2e série, V, 305. — Les inventaires des *Archives de l'Audience* donnent erronément à cet acte la date de 1508.

d'Anhalt et le conseiller de l'empire Sigismond Phloug [1], « de comparoître avec sa fille devant les états, pour prêter, en son nom, les serments accoutumés, et pour le représenter en tout ce qu'il auroit à faire comme s'il y étoit présent en personne [2]. » Jean de Berghes fut chargé d'aller sur-le-champ chercher l'archiduchesse [3]. Le 27 mars elle arriva à Louvain [4] accompagnée des commissaires de l'empereur et de quelques gentilshommes savoyards que les qualités de la femme ou un dévouement intéressé attachaient à sa personne. Parmi les premiers figurent le seigneur de la Baume, comte de Montrevel, qui resta son chevalier d'honneur; parmi les seconds, Laurent de Gorrevod [5] et Mercurino Arborio de Gattinara qu'attendaient dans les Pays-Bas de brillantes positions [6].

Le 21 mars, les états généraux avaient été convoqués à Namur pour recevoir communication de la réponse de Maximilien [7]; mais, sur le refus des états de Brabant de se rendre

[1] Il était doyen d'Anvers et prévôt de Messine.

[2] M. Gachard, l. c., 308.

[3] Par lettres patentes du 28 mars 1507, il reçut une indemnité de 3,550 livres pour les dépenses que ce voyage lui avait occasionnées. Compte de Simon Longin, l. c., f° 74.

[4] *Ibid.*

[5] Laurent de Gorrevod, baron de Marnai et de Montanai, comte de Pont de Vaux, vicomte de Salins, était originaire de la Bresse et né sujet du duc de Savoie. Il devint chevalier de la Toison d'or, grand maître d'hôtel de Charles-Quint et maréchal de Bourgogne.

Son frère, Louis, évêque de Maurienne, fut créé cardinal en 1529, à la recommandation de Marguerite, qui le recommandait déjà pour cette place en 1512. Voir *Correspondance de Maximilien et de Marguerite.*

[6] De Reiffenberg, *Coup d'œil sur les Relations entre la Belgique et la Savoie*. Mémoires de l'Académie, XIV, 44-46.

[7] Compte de G. de Croy, l. c., f° x v°. — E. Gachet, l. c. *Registres mémoriaux des Archives d'Arras* et *Registre du Conseil de ville,* des Archives de Mons, cités par M. Gachard, *Lettre aux Questeurs,* 47-48.

dans cette ville, ils se réunirent à Louvain [1]. Après lecture des lettres patentes de l'empereur agréant leur proposition et annonçant l'intention de conférer à sa fille la mambournie du prince de Castille et le gouvernement du pays, ils le proclamèrent, par résolution du 22 avril, régent des Pays-Bas et tuteur des enfants mineurs de Philippe le Beau [2]. Ils exprimèrent ensuite à Marguerite la satisfaction que leur causait le choix de sa personne, et déclarèrent qu'ils la reconnaissaient volontiers en la double qualité qui lui était attribuée, ajoutant que lorsque le roi des Romains viendrait dans les Pays-Bas, ils seraient toujours prêts à lui rendre leurs devoirs [3]. La plupart des villes envoyèrent à Louvain des députations pour complimenter la gouvernante générale [4], qui partit ensuite pour Bruxelles, et y installa son conseil, composé des hommes les plus éminents du pays : le seigneur de Chièvres; Jean de Berghes; Henri de Nassau; le comte de Buren, Frédéric d'Egmont I[er]; son fils, le seigneur d'Ysselstein; Hugues de Melun, vicomte de Gand et seigneur de Caumont [5]; Jean de Luxembourg, seigneur de Ville; Cor-

[1] *Rootboek*, f° xiiij. — Compte de G. de Croy, l. c., f° xj.

[2] *Rootboek*, f° xv.

[3] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*. — Les états de Brabant allouèrent, pour récompense et indemnité, 4,000 florins aux seigneurs envoyés en ambassade à Maximilien, et 3,600 aux députés des chefs-villes du duché qui les avaient accompagnés. Compte d'Adrien Van Heilwygen, l. c. (n° 15751). — Malines accorda à son député une indemnité de 40 livres 6 escalins 3 deniers. *Chronyck van Mechelen,* door G. D. de Azevedo.

[4] Malines, entre autres, y envoya une députation composée de l'écoutète Jean Van der Aa; du *communie-meester* Jean de Heelt; du doyen de la draperie, Jean Van der Aa, et des deux receveurs, Gilles Van Muysene et Aert Van Diest. Azevedo.

[5] Il ne faut pas confondre ce seigneur, fils de Jean de Melun, seigneur d'Antoing, etc., avec son neveu, Hugues I[er], fils de François de Melun qui fut créé prince d'Épinoy. — Celui-ci épousa Yolande de Werchin, dame de Roubaix,

neille de Zevenbergen; le seigneur de Beersel; Josse de Prant, qui devint chevalier d'honneur de Marguerite [1]; Pierre de Lannoy, seigneur du Frénoy; Jean Van der Vorst, chancelier de Brabant, et Jean Pieters, président du grand conseil de Malines [2]. Afin de laisser une plus grande liberté d'action à sa fille, Maximilien ne donna point de successeur à Thomas de Pleine, mort le 20 mars. Par conséquent cette princesse présida d'abord elle-même son conseil; mais la multiplicité des affaires et ses fréquents voyages lui firent sans doute plus tard sentir la nécessité d'être suppléée dans ces dernières fonctions, et amenèrent la nomination d'un chef du conseil privé.

Marguerite quitta Bruxelles le 10 mai, et alla successivement « se faire recevoir et prêter, au nom de son père, les serments voulus dans les villes du Hainaut, de l'Artois, à Lille, en Flandre, en Hollande et en Zélande [3]. » Ce ne fut que le 7 juillet, qu'accompagnée de son neveu et de ses nièces, elle fit son entrée à Malines, où elle allait fixer sa résidence [4].

et mourut en 1553; celui-là, que Maximilien avait armé chevalier, le 9 avril 1486, et qui fut nommé gouverneur et capitaine d'Arras, en 1508, avait épousé Jeanne de Hornes, dame de Brimeu. « A dame Jeanne de Hornes, vefve de feu messire Hughes de Melun, en son vivant vicomte de Gand, gouverneur et capitaine d'Arras, iij c liv. » Compte de Jean Micault, (n° 1888).

[1] A messire Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt, chevalier d'honneur de Madame, pension annuelle de 400 livres. *Ibid.*

[2] *Ibid.* du 14 juillet au 31 décembre 1507, l. c. — Commission donnée aux ambassadeurs envoyés à Calais, en 1508. Du Mont, l. c., IV, 1re partie, 108.

[3] « A Malghys Martin, roi de Hainaut; Josse de Nyeulant, roi d'Artois; Bertrand Longhespré, dit Limbourg; Pierre Dubois, hérauts d'armes; Jehannin Desprez, poursuivant d'armes, pour estre partis de Bruxelles, le 10 mai 1507, et avoir suivi l'archiduchesse Marguerite dans les pays de Hainaut, Artois, Lille, Flandre, Hollande, Zélande et autres lieux, où elle s'est rendue pour être reçue et faire le serment au nom du roi des Romains, comme mambour. » Compte de Jean Micault, l. c.

[4] Cette ville lui offrit, lors de son entrée, six plats d'argent aux bords dorés,

Puis, par de nouvelles lettres patentes, Maximilien la « commit, ordonna et de nouveau établit pour sa lieutenante générale, et gouverneresse et administrateresse des personnes, corps et biens, terres, seigneuries et pays de ses petits-enfants, autant que à chacun d'eux touchoient et compétoient, avec plein et entier pouvoir et autorité de faire, conclure, pourvoir et accomplir en toutes choses occurrentes ès dits pays durant son absence, tout ainsi qu'il pourroit le faire lui-même s'il y étoit en personne, tant en fait de justice, de grâce et de finances, offices, bénéfices, confirmations et franchises que autres quelconques. Il la mit totalement, durant son absence, en son lieu, et lui donna tout tel pouvoir que lui-même avoit, révoquant tous autres lieutenants auxdits pays, et déclarant que elle seule étoit autorisée à exercer son pouvoir. Il promit en bonne foi d'avoir et tenir pour ferme, stable et agréable à toujours ce qu'elle feroit en son nom; de le confirmer, ratifier et approuver chaque fois qu'il en seroit requis, sans jamais aller ou permettre estre allé ou fait au contraire [1]. »

Marguerite d'Autriche était née à Bruxelles le 10 janvier

pesant 18 marcs de 3 livres 5 escalins, et coûtant 91 livres 10 escalins. AZEVEDO. —M. LE GLAY, l. c. « Peu de temps après, le seigneur de Chièvres, comme chef et gouverneur des finances, et Jean Micault, receveur général, achetèrent à Jérôme Lauwerein, chevalier, seigneur de Watervliet, conseiller et trésorier général du roi, sa maison, sise rue de l'Empereur, avec ses maisons de devant et de derrière, avec la galerie sur la rue allant à l'église de Saint-Pierre, vis-à-vis la cour du Roi, au coin de la courte rue des Vierges, comme ce trésorier l'avait achetée jadis des enfans Annocx, et la grande maison de derrière dans la rue dite *Voeghstraet*, à côté de Jean Vrints. Cette maison fut achetée par le roi des Romains, pour les besoins de sa fille, dame Marguerite de Savoie, qui y a tenu sa cour pendant quelques années, et l'a agrandie considérablement. » AZEVEDO.

[1] Pleins pouvoirs donnés à Marguerite d'Autriche. M. LE GLAY, *Notice sur Marguerite d'Autriche*, 47, note 1.

1480. Par le traité d'Arras (23 décembre 1482), les Gantois l'avaient livrée avec les seigneuries de l'Auxerrois, du Mâconnais et du Charolais à Louis XI, et elle avait été fiancée au fils de ce prince au mois de juillet 1483; mais en 1491 son mariage avait été rompu et elle avait vu son fiancé épouser, presque sous ses yeux, Anne de Bretagne dont Maximilien avait demandé la main. Marguerite n'oublia jamais cet affront, et la France l'expia cruellement. Renvoyée dans les Pays-Bas, elle avait été fiancée ensuite (1496) à l'infant don Juan, et c'est en se rendant en Espagne qu'assaillie par une furieuse tempête, elle se composa l'épitaphe si connue :

Cy gist Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris et si mourut pucelle.

Le courage, la fermeté, qu'à l'âge de seize ans elle avait montrés alors devant la mort, ne l'abandonneront pas un instant dans sa longue et belle carrière politique. Veuve au bout de quelques mois (1497), après avoir donné le jour à un enfant qui ne vécut que peu d'instants, elle revint à Bruxelles, où le duc de Savoie Philibert II dit le Beau l'épousa par procuration (26 septembre 1501). Cet époux, qu'elle aimait, mourut le 10 septembre 1504, et, à la suite de difficultés avec le successeur de ce prince, au sujet de son douaire, elle vécut en Allemagne, en attendant que le conseil de Savoie eût statué sur ses prétentions [1]. Deux fois veuve, sans enfants,

[1] Lorsque ces prétentions furent réglées, elle obtint, sa vie durant, les pays de Bresse, de Vaud et de Faucigny, ainsi que le comté de Villars et la seigneurie de Gordans. C'est alors qu'elle fit bâtir dans la Bresse la magnifique église de Brou, dont Louis Van Bodegem de Bruxelles dirigea les travaux. *Histoire de Bruxelles.* — DE REIFFENBERG, *Coup d'œil sur les relations entre la Belgique et la Savoie.* — *Kort begryp van 't leven van Margaritha van Oostenryck en van Borgondien, van Charolais*, enz. Ms. de la bib. roy. n° 15866. — OLIVIER DE LA

à l'âge de 24 ans, elle avait résolu de ne point contracter de liens nouveaux, et elle resta inébranlable dans cette résolution.

Deux jours après son arrivée à Malines, le 9 juillet, Marguerite y convoqua pour le 12 [1] les états généraux et tous les grands personnages du pays [2], à l'effet d'assister aux obsèques de son frère [3], ainsi qu'à la cérémonie de la reconnaissance de son neveu comme roi de Castille, et de traiter ensuite des affaires du pays. Le 18, l'archiduc « portant manteau et chaperon noirs » se rendit à cheval à l'église de Saint-Rombaut, où se célébraient les vigiles. « Avec lui estoient tous à pied, vestus de drap noir et chapperons de deuil sur l'espaule, les chevaliers de la Toison d'or; les gens des finances; les gens des conseils; plusieurs seigneurs, gentilshommes et autres officiers; des esvêques et abbés, avec grand nombre de gens d'église tant possessans que mendians. Avecq

Marche. — Monstrelet. — M. Le Glay, l. c. — La Serna Santander, *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, etc.

« A maistre Loys Van Bodeghem, maistre masson de l'ediffice que présentement se fait au couvent de madame à Brouz lez Bourg en Bresse, la somme de 63 livres 14 sous dudit prix, pour les parties cy-après déclarées que par l'expresse ordonnance de madite dame il a paiées ainsi que s'en suit : premier, pour certains grands pastrons sur papier historiés et armojés des armes d'icelle dame, pour servir à faire quatre belles et grandes verrières, assavoir les trois pour le croison du cueur de l'église dudit Brou, et l'aultre pour servir en la chapelle d'icelle lez ledit cueur. » Compte de l'hôtel de Marguerite aux *Archives du royaume* (nº 1701), fº viij xx x vº.

[1] Registres mémoriaux de Béthune et d'Arras, et registre du conseil de ville de Mons, cités par M. Gachard, *Lettre aux Questeurs*, et par E. Gachet, *Pièces jointes à son rapport sur sa mission littéraire en France*.

[2] Compte de G. de Croy, l. c., fº xv.

[3] Des obsèques pour ce prince avaient déjà été célébrées précédemment (23 mars 1507) dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. *Voir* pour les frais de ces obsèques, M. Gachard, *Analectes Belgiques*, l. c., 310. — L'amirante de Castille et les seigneurs des Pays-Bas qui l'avaient accompagné en Espagne, avaient rapporté le cœur de ce prince (janvier 1507) pour le déposer en l'église de Notre-Dame à Bruges.

eulx aussi les estats des bonnes villes allèrent à ladite église. » Suivaient douze hérauts d'armes et une foule de gentilshommes portant des étendards, des bannières, des guidons et les différentes parties de l'armure de Philippe le Beau. Depuis la porte de l'hôtel de l'archiduc, qui était tendue d'un immense drap noir couvert de broderies armoriées jusques au portail de l'église, il y avait, aux deux côtés de la rue, « bien de la longhueur de trois traits d'arcq, bailles réservées au passage du cortége et portant 500 à 600 torches ardentes, avec écussons aux armes royales. »

L'église de Saint-Rombaut, tendue de drap et de velours noir parsemé d'écussons et de croix de taffetas blanc, étincelait des flammes de milliers de cierges. Dans la grande nef s'élevait un gigantesque sarcophage recouvert d'un grand drap d'or coupé d'une croix de satin cramoisi et portant une couronne d'or. Aux coins étaient posés « quatre anges revestus de soye dans les mains desquels, après l'entrée du cortége, des hérauts placèrent des heaumes dorés aux armes de l'Empire de Portugal, de Bourbon, et de Bourgogne. » Une infinité de cierges s'élevaient en rangées jusques vers la voûte d'où pendaient une grosse boule dorée et trois couronnes également dorées : elles désignaient « les trois royaulmes qu'avoit ledit feu roi » et boule et couronnes étaient surmontées de pyramides circulaires chargées de cierges. De la voûte descendait un dais de drap noir « et dessus ledit drap une autre tenture de deux draps d'or. Entre le chœur et le tabernacle estant au milieu de la nef et qui estoit tout couvert de drap noir couvert de drap d'or semé de blasons, s'élevoit l'autel tout chairgié de riches ymaiges et sanctuaires d'argent dorés. » Lorsque le cortége entra dans l'église, des hérauts placèrent au milieu de la nef un grand étendard, une bannière et un guidon de soie

aux couleurs rouge, jaune et blanche, portant la croix de Saint-André; les gentilshommes qui tenoient l'épée et les autres pièces de l'armure du défunt, les y déposèrent également sur un instrument de bois verni de noir. Douze guidons aux armes des pays dudit seigneur, furent placés à l'entour du sarcophage. »

Le lendemain eut lieu le service où l'archiduc se rendit avec le même cortége. « Y estoit seul assis devant un prie Dieu tout couvert de noir, assez près du sarcophage, et en dessous lui estoient messieurs de l'ordre et du conseil, les nobles, plusieurs officiers gentilshommes et les états des bonnes villes en grand nombre. L'évêque d'Arras officia assisté de bien seize prélats tant évêques qu'abbés. A l'offrande furent conduits, l'un après l'autre, deux chevaux couverts des pieds à la tête de riches housses de soie, l'une aux couleurs rouge, blanche et jaune, avec la croix de Saint-André et les fusils d'or; l'autre aux armes du feu roi et de ses pays; avoient lesdits deux chevaux selles estoffées de velours noirs et d'acier et étriers dorés. » On porta ensuite à l'offrande le grand étendard, la bannière, le guidon, qui la veille avaient été placés dans la nef, une bannière de soie aux armes du pays, deux heaumes d'acier, un écu aux armes du roi et de ses pays, un petit *palvais* servant à jouter, une épée dans un fourreau de drap d'or, et une cotte d'armes garnie de drap de soie et ornée des armes du pays. Après la messe, le roi des hérauts d'armes Toison d'or, cria par trois fois : « Le roi est mort ! » et quatre hérauts qui se tenaient aux coins du tabernacle, la couronne sur la tête, répétèrent ce cri en inclinant leurs guidons jusqu'à terre. Puis Toison d'or appela à haute voix : « Monsieur Charles, archiduc d'Autriche, » et l'archiduc ayant répondu : « Présent, » le roi d'armes s'écria : « Monseigneur

est en vie; vive Monseigneur! » A ce cri, les hérauts relevèrent leurs guidons; l'épée au fourreau de drap d'or fut apportée au jeune prince, « et il lui fut dit qu'en sa main on mettoit l'espée de justice à charge de faire bonne justice. » Il fut aussitôt dépouillé de son chapeau de deuil, et de l'épée qu'il avait en main, il créa un chevalier, montrant par là qu'il était prince du pays. Après cette imposante cérémonie, il sortit de l'église, et retourna à cheval à son hôtel, assisté de douze hérauts d'armes revêtus de leurs cottes, et précédé de deux huissiers portant de grosses masses d'argent [1]. « Tel fut l'avénement du prince qui devait, quelques années plus tard, prendre le nom de Charles-Quint et porter la gloire de ce nom jusqu'aux extrémités du monde. La nation tout entière adressa pour lui bien des prières au ciel : elle sentait que son salut reposait maintenant sur un faible enfant, et elle ne voyait pas sans une vive inquiétude l'aurore de ce règne qui commençait par la guerre, et qui pis est la guerre contre la France. Tous les liens de la nationalité se resserrèrent devant le danger [2]; » ce fut là, comme partout et toujours, ce qui devait sauver la patrie.

La nomination de Marguerite toute dévouée à la politique de son père, et irritée plus que lui peut-être contre la France, était le renversement complet du système de ménagements envers cette puissance; aussi de Chièvres, le promoteur de cette politique, fut-il bientôt renvoyé dans son gouvernement

[1] Forme tenue aux vigilles et services de feu de très-noble mémoire Phelipes, le roy de Castille, de Léon, de Grenade, etc., duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Arthois, etc., faicte en la ville de Malines, le dimanche XVIIIe et lundi XIXe jour de juillet l'an mil V^c et sept. Registre mémorial tenu par JEAN CLAUWIN, greffier de la ville de Béthune. E. GACHET. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, V, 113-119.

[2] E. GACHET, Rapport précité, 316.

de Namur [1], emportant avec lui les dernières espérances de paix. Le voyage de Marguerite dans les provinces du Midi lui avait pourtant montré le triste état du pays et sa désorganisation. Les routes étaient si peu sûres que, lors de l'arrivée de ses bagages à Marche en Famenne, le prévôt de cette ville [2] engagea le gouverneur de Namur à envoyer une forte escorte au-devant des chariots, et cent Namurois les conduisirent jusqu'aux frontières du Brabant [3]. L'armée chargée de couvrir le Brabant et la Hollande contre les entreprises du duc de Gueldre, ne s'élevait qu'à 700 ou 800 chevaux, et 5,000 piétons, y compris 1,500 Allemands. Les 3,500 autres étaient des milices hollandaises peu faites à la guerre. Pour toute artillerie, il y avait 2 petits canons et 12 ou 14 fauconneaux [4]. Le seigneur d'Aimeries [5], qui avait levé et entretenu à ses frais un corps de cavalerie pour couvrir le Hainaut, avait épuisé toutes ses ressources ; il déclarait être obligé de licencier ses gendarmes si on ne lui envoyait de l'argent [6]. Maximilien avait levé 3,000 lansquenets qui devaient précéder Marguerite dans les Pays-Bas ; mais arrivés dans le Luxembourg (mars 1507), ils furent débauchés par des émissaires de Robert de la Marck et passèrent au service de Louis XII [7]. Ils

[1] Compte de G. de Croy, l. c.

[2] De Boullant, seigneur de Rollé, était prévôt de Bastogne et de Marche.

[3] Compte de G. de Croy, l. c., f° vvj v°.

[4] Lettre du comte de Réthel du 24 juillet. *Lettre de Louis XII*, I, 99.

[5] Louis de Rollin, conseiller et chambellan de Maximilien. — Lettre de Maximilien du 27 mai 1507. *Correspondance*, I, 3.

[6] Compte de G. de Croy, l. c., f° x. « Pour avoir porté lettres dudit lieutenant de Namur à Malines, faisant mencion qu'il estoit adverty que les trois mille Allemands qui estoient venuz par deçà au service de monsieur, s'estoient rethirez et avoient fait serment au roy de France, ès mains de messire Robert de la Marque pour le servir. » *Ibid.*

[7] Compte de Valérien de Busleyden, l. c.

« se logièrent en cestuy pays de Luxembourg, mangeant le plat pays, » et le lieutenant du marquis de Bade envoya vainement « par plusieurs et diverses fois vers les capitaines d'iceulx piétons les requérant deslogier et non adomaigier le pauvre peuple. Quelque chose que l'on leur dît ou escrivît, ils ne se voulurent deslogier, et de jour en jour s'efforcèrent tellement que l'on craignit qu'ils ne prissent quelque bonne ville. » Ce voisinage offrait d'autant plus de dangers qu'on prêtait à Robert de la Marck l'intention d'attaquer Yvoy [1]; « à l'ordonnance de Marguerite, Jehan de Vyane, bombardier, » y fut envoyé « pour mectre en point les bastons d'artillerye et pouldre pource qu'en icelle ville n'y avoit bombardier et pour le doubte desdits pietons y estoit besoing d'avoir ung [2]. » La princesse expédia en outre dans le Luxembourg « ung placquart ordonnant que ung chacun fût en point, monté, armé selon son estat, pour, à son ordre, tirer où elle le manderoit [3], » et l'on ne fut complétement rassuré que lorsque ces troupes eurent franchi la frontière.

Rodolphe, prince d'Anhalt, qui avait donné à Maximilien des preuves éclatantes de dévouement, lors de ses démêlés avec la Flandre, et déployé des talents militaires dans les guerres d'Italie, vint prendre le commandement de l'armée de Gueldre [4], successivement renforcée de 1,000 piétons hauts

[1] « Pour avoir porté de Namur à Malines lettres vers M. le gouverneur, luy faisant savoir que les compaignons allemands estoient thirez vers messire Robert de la Marck et reçeu gaijes du roy de France, et quilz vouloient entreprendre sur la ville d'Yvois pays de Luxembourg. » Compte de G. de Croy, f° xj. — Yvoy, sur le Chier, et son territoire, qui ressortissaient au comté de Chiny, ayant été cédés à la France par le traité des Pyrénées, Louis XIV les érigea en duché sous le nom de Carignan, en faveur du comte de Soissons-Savoie.

[2] Compte de Valérien de Busleyden, l. c., f° xvj v°. — [3] *Ibid.*, f° xvij.

[4] Il prit ce commandement le 26 mai 1507. Il avait à ce titre 100 florins d'or

Allemands [1]. La connaissance qu'il avait du théâtre de la guerre avait sans doute permis à ce général de combiner avec Maximilien son plan de campagne; mais pour en attendre de bons résultats, il eût fallu qu'il trouvât des troupes bien organisées et surtout les moyens de subvenir aux dispendieuses nécessités de la guerre. Plus que jamais il importait d'y pourvoir promptement. Les intentions de la France étaient manifestes, et si Louis XII temporisait encore, c'est qu'il avait retiré une partie des garnisons de la Champagne et de la Picardie pour les diriger sur l'Italie [2]. Des lettres interceptées prouvaient d'ailleurs qu'il n'attendait que des succès dans la Péninsule pour agir contre les Pays-Bas; il s'était empressé d'informer Robert de la Marck, l'évêque de Liége et Charles d'Egmont, de la reddition de Gênes [3], afin d'entretenir leur dévouement, et sans doute de les prévenir qu'il serait bientôt en mesure de seconder leurs entreprises. On savait aussi que son maître d'hôtel s'était rendu en Gueldre

de 28 sols par semaine. Le gouvernement entretenait en outre 24 combattants à cheval et 14 hallebardiers pour sa garde, et 4 chariots, attelés de 4 chevaux chacun, pour le transport de ses tentes, pavillons, bagages, vivres, etc. Compte de Charles Leclercq, l. c., 377.

[1] *Ibid.*, 376.

[2] Compte de G. de Croy, f° xij v°.

[3] « Pour avoir porté lettres en la ville de Mons en Haynau, vers mondit sr le gouverneur, par lesquelles luy faisoit savoir que le roy de France avoit escript lettres à la royne sa femme, faisant mencion de la reddicion de ceulx de Gennes en sa main, le hart au col, lesquelles lettres ledit seigneur avoit envoyées au seigneur de la Tremoulle qui les avoit envoyées à messire Robert et ledit messire Robert les avoit envoyées à M. de Liege. » *Ibid.*, f° xij.

Il envoya à Maximilien un message lui annonçant, d'un ton presque menaçant, son entrée glorieuse à Gênes. L'empereur qui présidait, en ce moment, la diète de Constance, fit détenir l'envoyé français et demanda des explications sur ce message, « qui, dit-il, était un grand esclandre, déshonneur et mesprisement de lui et du Saint-Empire. » M. Le Glay, *Nég. dipl.*, LXXXV.

avec une suite de 44 chevaux et que le seigneur de Sedan cherchait à faire passer à Charles d'Egmont « des bateaux chargés de deux cens tonnes de pouldre, de boulets et d'artillerie [1]. » Tous les rapports des espions signalaient en outre les symptômes d'une prochaine irruption de Robert de la Marck, et si la France observait ostensiblement encore la neutralité, son intervention en faveur des Gueldrois n'en était pas moins assurée. Aux 3,000 lansquenets que de la Marck avait débauchés, se joindraient sans doute 800 gendarmes français réunis près de Mézières et de Sedan [2], et qui annonçaient ouvertement le projet de descendre en Gueldre [3]. Déjà leurs coureurs se montraient dans le quartier de Saint-Hubert (juin 1507) [4], et inspiraient des craintes à Bouvignes et à Namur même [5].

Déployant son énergie naturelle, Marguerite imprima une grande activité aux mesures de défense et aux armements. Un mandement du 3 mai avait prescrit aux officiers du plat pays et des seigneuries de passer en revue tous les hommes de 18 à 60 ans en état de porter les armes, et de les tenir prêts à marcher au premier signal [6]. Il fut ordonné aux

[1] Compte de G. de Croy, f° xij v°.

[2] Ces renseignements furent donnés au gouverneur de Namur par un homme d'armes de la compagnie de messire Gratian des Guerres, gouverneur de Mouson, qui avait été pris à Namur sur un bateau, comme il comptait passer au pays de Clèves. Le gouverneur renvoya à Mézières cet homme qui lui promit « de bons renseignements et reçut en récompense une bonne robbe et un florin de vingt oboles. » Compte de G. de Croy, l. c., f° xv v°.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, f°s xiij, xiiij, xiiij v° et xv v°.

[5] *Ibid.*, f° xiiij.

[6] « A la trompette de Malines qui sonna la trompette que chacun se fist prest de xviij et au-dessoulz de lx ans. » Compte de Jean Van der Aa. *Archives du royaume* (n° 15666), f° v v°, compte de 1507. — Compte de G. de Croy, f° xij. — Compte de Jeanne T'Serclaes, l. c., f° xij.

fieffés et non fieffés de réunir leurs contingents[1], et de se jeter, en cas d'attaque, avec leurs piétons dans les places fortifiées[2]. On pressa les levées, surtout dans le Luxembourg et le comté de Namur qui étaient le plus menacés[3], et il fut itérativement enjoint aux officiers et aux gentilshommes d'être prêts à marcher avec leurs gens, de faire bonne garde dans leurs places et châteaux, de surveiller les passages et les frontières, et, au moindre événement, d'ordonner aux habitants du plat pays de se retirer dans les villes[4]. Comme on craignait également pour Maestricht, que la jonction des Gueldrois et de leurs auxiliaires pouvait mettre en péril, la gouvernante y envoya de l'artillerie et recommanda instamment de se prémunir contre toute surprise (juin)[5]. En même temps on prit les plus grandes précautions pour la sûreté des jeunes princes. D'après les ordres de Maximilien, Marguerite réorganisa le corps de cinquante archers à cheval que Philippe le Beau avait formé pour la garde de sa personne[6], en lui donnant pour chef Claude de Bouton, seigneur de Corbaron[7], « sage et adroit gentilhomme[8] » qui s'était distingué dans les guerres de Gueldre[9].

Restait à obtenir l'objet le plus important pour la guerre, et c'est à cet effet que Marguerite avait convoqué les états généraux, qui s'assemblèrent le 20 juillet[10], lendemain des

[1] Compte de G. de Croy, f° xij v°. — [2] *Ibid.*, f° xiij v°. — [3] *Ibid.*, f° xvj.

[4] *Ibid*, f° xiiij v°.

[5] *Ibid.*

[6] Dépêche du 30 juin 1507. *Correspondance*, I, 4.

[7] Il avait été « écuyer d'écurie » de Philippe le Beau (*Correspondance*, I, 148), et devint conseiller et maître d'hôtel de Charles-Quint, qui le chargea, en 1519, d'une importante mission en Angleterre.

[8] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance*, II, 160.

[9] *Correspondance*, I, 46.

[10] Compte de G. de Croy. f° xvj v°.

obsèques de Philippe le Beau. Marguerite, accompagnée de son neveu, se rendit à la séance d'ouverture et proposa, par l'organe du chancelier de Brabant, Jean Van der Vorst, d'autoriser la perception, dans tous les pays et sans exception en faveur des prélats, des nobles ni des gens d'église, d'un florin philippus sur chaque feu, impôt dont le produit serait employé au payement de l'armée de Gueldre ainsi qu'au rachat des domaines engagés. Prenant ensuite la parole, elle insista sur la nécessité d'adopter cette proposition, et le jeune prince lui-même « par une petite harangue plus entendue par les gestes de son visage que par la sonorité de sa voix puérile, » pria l'assemblée de l'accueillir favorablement [1].

Les moyens employés en cette circonstance pour agir sur les états montrent combien le pays était déjà fatigué de ces pétitions incessantes d'aides; cependant refusant de prendre une décision, avant d'avoir consulté leurs *principaux* « parce qu'ilz avoient promis l'un à l'aultre (dirent les députés de Namur) jamais eulx diviser [2], » les états s'ajournèrent au 22 août. Marguerite apprit bientôt que sa proposition avait produit un fort mauvais effet, et elle s'empressa de la retirer, pour y substituer la demande d'une aide de 200,000 philippus [3]. En présence des circonstances devenues plus menaçantes, cette aide fut accordée; quelques provinces persistèrent pourtant encore dans leur opposition; ainsi le comté de Namur, dont la contribution avait été fixée à

[1] Compte de G. de Croy, f° xvj v°. — JEAN LE MAIRE DES BELGES, *Cronicque annale de très-haulx, très-puissants et très-illustres princes et princesses de la maison d'Autriche,* etc., 4 avril-23 août 1507. Mss. cité par M. GACHARD, Bulletins de la Commission d'histoire, I, 211. — *Des anciennes Assemblées nationales.*

[2] Compte de G. de Croy, f° xix.

[3] M. GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales.*

2,210 florins philippus, n'en voulut payer que 1,100[1]. Cette opposition, le désordre des finances, l'absence de forces militaires, devaient alarmer sur le sort des Pays-Bas, tout à la fois exposés à une prochaine invasion et livrés à un profond mécontentement[2]. Marguerite chercha à éloigner le danger ou à gagner du temps en essayant de rétablir la bonne harmonie entre son père, Ferdinand et Louis XII[3]. Elle s'aperçut bientôt de l'inutilité de ses efforts, et se tournant alors vers l'Angleterre, avec qui elle venait de signer une convention provisoire destinée à aplanir quelques différends soulevés par le traité de Westminster (5 juin 1507)[4], elle invoqua l'alliance conclue avec Henri VII par Philippe le Beau[5]. En même temps elle négocia avec les princes du Rhin et députa son maître d'hôtel Jérôme Vent, au duc de Clèves, pour l'engager à se prononcer contre le duc de Gueldre[6]; mais les événements précipitant leur marche, devancèrent l'issue de ces négociations.

Charles d'Egmont avait recommencé la guerre immédiatement après la résolution des états généraux conférant la régence à Maximilien. Attaquant à l'improviste et renforcé par les troupes du comte de Réthel, le Gueldrois avait étendu d'abord ses courses dans le Brabant et la Hollande; une de

[1] Compte de G. de Croy, f° xxx.

[2] Lettres de Maximilien des 29 août et 17 octobre 1507. *Correspondance*, I, 7 et 14.

[3] Lettre de cette princesse à Jacques d'Albion, ambassadeur de Ferdinand, 1507. *Lettres de Louis XII*, I, 107.

[4] Th. Rymer, *Acta publica*, XIII, 168.

[5] Lettre de septembre 1507. *Correspondance*, II, 377. — Ce fut don Diégo de Ghevara, conseiller de Maximilien et de Philippe le Beau, qui fut chargé de cette mission. Compte de Jean Micault, du 14 juillet au 31 décembre 1507, l. c.

[6] Compte de Jean Micault, l. c.

ses bandes avait surpris Doesburg [1]; une autre, poussant jusqu'aux portes de Bois-le-Duc, avait ramené de nombreux prisonniers avec un riche butin [2]. Mais, faute de solde, ses lansquenets mutinés s'étaient établis avec quatorze pièces d'artillerie, près des frontières du Brabant, refusant de combattre davantage avant d'avoir été payés [3]. Son allié, Robert de la Marck qui, dès le 2 juillet, s'était mis en marche dans la direction de Saint-Hubert [4], avait fait retraite (8 juillet) [5], soit qu'il attendît les renforts de la France, soit qu'il reculât devant l'attitude énergique du seigneur de Chièvres. Celui-ci, en effet, avait mis sous les armes toute la noblesse du comté de Namur [6]; il avait été rejoint par le seigneur d'Aimeries [7], et pouvait se jeter sur le flanc de l'ennemi qui tenterait de traverser le pays. Aussitôt qu'ils avaient vu les Gueldrois suspendre leurs attaques, les généraux des Pays-Bas avaient pris, à leur tour, l'offensive. Pendant que le seigneur d'Aimeries, rappelé du comté de Namur (18 juillet), allait se poster entre Eindhoven et Helmond pour couvrir le Brabant et contenir les garnisons de Venloo et de Ruremonde [8], le prince d'Anhalt avait emporté le château de Wildenburg, près de Lochem [9]; Jean d'Egmont, fils du gouverneur de la Hollande [10], avait battu

[1] Compte de Charles Leclercq, l. c., 376. — SLICHTENHORST. — PONTANUS.

[2] Lettre du comte de Réthel à Louis XII, du 15 juillet 1507. *Lettres de Louis XII*, I, 97.

[3] *Ibid.* — [4] Compte de G. de Croy, f° xvij.

[5] *Ibid.*, f° xviij. — [6] *Ibid.*, f° xv. — [7] *Ibid.*, f° xviij.

[8] Compte de Jean Micault, l. c.

[9] SLICHTENHORST.

[10] Jean III, gouverneur de Hollande, était seigneur d'Egmont, de Purmerend, de Baard, de Hoogwoud et d'Aartswoud. Il s'était signalé dans les guerres qui déchirèrent ce pays, et en récompense de ses services, Maximilien avait érigé (1486) sa terre d'Egmont en comté. Suivant des chroniques, ce

quelques bandes gueldroises, et formé le siége de Pondroyen, à la tête de 400 piétons renforcés des milices de Dordrecht, Gouda, Gorcum, Heusden et Bois-le-Duc (juillet 1507)[1].

Situé sur la Meuse, aux confins de la Hollande et du Brabant[2], ce château était fortifié par l'art et par la nature[3], et avait une nombreuse garnison, aventuriers liégeois et autres[4], commandée par un des plus braves capitaines du duc de Gueldre, Henri Van Ens, dit *Suydewint*[5]. Aussi opposa-t-il une opiniâtre résistance, et il fallut bientôt convertir le siége en blocus. Philippe de Bourgogne, qui avait conservé provisoirement le gouvernement de la Gueldre, fut plus heureux dans l'attaque de Wachtendonck (24 juillet). Irrité encore d'avoir dû abandonner Wageningen près de tomber entre ses mains, et désireux de venger cet affront par la conquête d'une place qui permettrait « de faire la procession par le plat pays, en n'y laissant ni maison, ni blez à brûler[6], » il poussa l'attaque avec vigueur, enleva d'assaut un de ses blockhaus et força promptement la garnison à capituler[7]. Ensuite, le prince d'Anhalt retira toute la gendarmerie des villes, et l'y remplaça par de nouvelles levées du Brabant et de la

fut Jean III lui-même qui assiégea Pondroyen (1507). *Comes ab Egmont, gubernator Hollandiæ, obsidet Poroyen, sed parum proficit solvitque obsidionem.* A. Cuperinus, Byv., 377.

[1] Slichtenhorst. — Pontanus. — Le Petit. — Lettres du comte de Réthel des 15 et 24 juillet 1507. *Lettres de Louis XII*, I, 96, 98.

[2] Dans le Bommelerweerd, entre Bois-le-Duc et Gorcum.

[3] *Locus est opere et naturâ munitissimus.* Chapeauville, l. c., 239.

[4] Chapeauville.

[5] Een oud kryghsman, ende by de Hollanders en Brabanders niet anders dan een onweder ofte donder gevreesd. Slichtenhorst. — Pontanus. — A. Cuperinus.

[6] Autre lettre du comte de Réthel du 24 juillet. *Lettres de Louis XII*, I, 103.

[7] *Ibid.*

Hollande[1]; se trouvant ainsi à la tête d'une nombreuse cavalerie, il pénétra en Gueldre et y causa d'incalculables dommages. Dépourvus d'artillerie et trop faibles en infanterie pour entreprendre le siége de places importantes, les capitaines des Pays-Bas cherchaient seulement à se maintenir dans le pays « jusques à ce qu'ils eussent tout brûlé et gâté les campagnes, tant blés que villages, leur espoir estant que, par ceste voye, ils lasseroient les villes de la guerre; par quoi les pourroient subjuguer[2]. »

La position de Charles d'Egmont devenait critique, et le comte de Réthel sollicitait Louis XII, avec les plus vives instances, de lui envoyer des renforts et surtout de la cavalerie. Ce prince, subordonnant sa conduite à l'issue des événements en Italie, hésitait encore; lorsque la décision de la diète de l'empire « accordant à Maximilien une somme d'argent et une forte escorte pour aller recevoir la couronne impériale[3], » mit fin à ses irrésolutions. Le roi alors pressa le duc de redoubler d'efforts; il lui envoya de l'argent et un premier corps de 220 lances, qui arrivèrent en Gueldre[4], trompant la vigilance de Philippe de Bade posté à Marche, avec 200 chevaux, pour leur couper le passage[5]. Ces troupes ne

[1] « Paiements faits à certains gens de guerre levés pour la garde des frontières de Brabant contre les Gueldrois, dans le temps que les Allemands, sous le prince d'Anhalt, étaient entrés en Gueldre, afin d'y ravager les blés et autres fruits croissants sur les champs. » Dans ce compte figurent, entre autres, 300 piétons anversois, sous le margrave d'Anvers, Jean d'Immerseel. Compte de Ch. Leclercq, l. c., 378.

[2] Lettre du comte de Réthel précitée.

[3] Lettres de Marguerite annonçant cet événement aux villes des Pays-Bas. *Registre mémorial* de 1501 à 1508 aux *Archives de Béthune*, l. c.

[4] Lettre du comte de Réthel du 24 juillet précitée.

[5] Lettre du 18 juillet 1507. Compte de Jean Micault du 14 juillet au 31 décembre 1507, l. c., 295.

suffirent point à rétablir les affaires de Charles d'Egmont, et le comte de Réthel réclama une diversion du côté des Ardennes. « Cette diversion, disait-il, pourroit estre cause de faire retirer les ennemis du pays; puisque par force on ne les peut en chasser, il faut tenter au moins de les en renvoyer par habilleté [1]. » Cette intervention directe de la France produisit néanmoins ses effets : bientôt l'ardeur des villes de la Gueldre se ranima; un grand nombre d'aventuriers attirés par l'appât du pillage accoururent sous les drapeaux gueldrois, et de nouveaux subsides y ramenèrent les vieilles bandes mutinées. Réunissant alors toutes ses forces, le duc marcha contre Jean d'Egmont qui fut abandonné des milices hollandaises, et obligé de lever le siége de Pondroyen [2]. Les Gueldrois assaillirent aussitôt la Hollande, emportèrent Weesp, le château de Muyden, et poussèrent jusqu'aux portes d'Amsterdam, où ils s'emparèrent d'un fort dit *de Roode Blockhaus* [3]. Le Zuyderzee devint le théâtre de combats acharnés [4], et des aventuriers français, se joignant aux marins gueldrois sur des vaisseaux propres à la piraterie, firent essuyer des pertes considérables au commerce des Pays-Bas [5]. Pour empêcher l'ennemi de pousser plus loin ses avantages, le prince d'Anhalt s'avança jusque sous les murs de Nimègue, à la tête de 2,000 piétons levés dans la mairie

[1] Lettre du comte de Réthel précitée.

[2] PONTANUS. — PONTUS HEUTERUS. — SLICHTENHORST. — Sommigen tekenen aan, dat de Hollanders zig, in deeze gelegenheid, zeer lafhertiglyk gedraagen hebben. WAGENAAR, IV, 352. — On rapporte que longtemps après encore, lorsque en Hollande des bourgeois tiraient l'épée, les femmes leur criaient : « Voilà ce qu'il fallait faire au siége de Pondroyen. » CERISIER. II, 254.

[3] Il s'élevait près de la porte de Haarlem. SLICHTENHORST. — LE PETIT, etc.

[4] *Ibid.*

[5] SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, XI, 38.

de Bois-le-Duc [1], de quelques enseignes d'Allemands et d'un petit corps de gendarmes, qui ravagèrent affreusement toute la contrée [2], capturèrent des navires ennemis sur la Meuse, et prirent plusieurs châteaux [3]. Mais les piétons de Bois-le-Duc se refusèrent à marcher plus avant [4], et leur retraite força le prince à s'arrêter alors que les Gueldrois formaient le siége de Wachtendonck, investissaient le château de Wildenburg, et que le duc concentrait ses meilleures troupes pour donner la main à de nouveaux auxiliaires [5].

Les fautes de Maximilien en Italie avaient décidé Louis XII à ne plus dissimuler davantage. Le 27 juillet, il écrivit à la ville d'Arras que si les habitants de l'Artois reconnaissaient le roi des Romains comme régent et tuteur de leur jeune prince, il les traiterait non-seulement en ennemis, mais comme « de rebelles et désobéissants sujets [6]. » De nombreuses troupes prirent position entre Mézières et Mouzon [7], et le

[1] 2 août. « Au trésorier des guerres touchant la revue de 2,000 compagnons levés en la mairie de Bois-le-Duc, pour aller avec le prince de Hanalt ravager la guerre. » Compte de Jean Micault, l. c. — STEPH. HANEWINKEL, *Geschied. en aardryskundige beschryving der stad en meiery van 's Hertogenbosch*, in-8°, te Nymegue, 1803.

[2] Waar zy onmenschelyk roofden en brandden. STEPH. HANEWINKEL.

[3] *Ibid.*

[4] 11 août. « A l'écoutète de Bois-le-Duc afin de savoir pourquoi ces 2,000 piétons étoient retournés chez eux. » Compte de Jean Micault, l. c. — STEPH. HANEWINKEL.

[5] Lettres du comte de Réthel, précitées.

[6] *Lettres de Louis XII*, I, 105-107.

[7] « Pour avoir porté lettres vers mad. dame et mond. seigneur le gouverneur, et leur adverty que le serviteur d'un nommé Jaquemin de Hautepenne, gentilhôme dud. Namur, avoit esté envoyé au lieu de Raims et de Maisières, lequel luy avoit envoyé dire secrètement qu'il avoit veu arriver illecq, les vj et vij jours de ce présent mois d'aoust, le gouverneur de Champaigne, le gouverneur d'Orléans, messire Gracien de Gherres le Jeune, le seigneur de Sedan et autres capitaines de France, à tous trois mil chevaulx, et ung capitaine nommé

bâtard de Gueldre, qui était venu à Sedan se concerter avec les de la Marck, s'établit dans le quartier de Saint-Hubert avec un gros détachement de cavalerie[1]. Le doute n'était plus permis; la diversion réclamée par le comte de Réthel allait avoir lieu; seulement on ne savait sur quel point se porteraient les premiers coups et il fallait pourvoir à la défense de toutes les frontières, également menacées. En envoyant à son père copie de la sommation adressée aux habitants d'Arras, Marguerite insista vivement pour qu'il attaquât sur-le-champ les Français, et détournât ainsi l'agression qu'ils méditaient. Mais bien qu'il reconnût « par icelle que le roy de France n'avoit pas intention de chaingier son maulvais vouloir envers lui, et persévéroit à lui faire le pis qu'il pourroit, » Maximilien répondit que ses préparatifs n'étaient pas achevés; il engagea sa fille à maintenir dans leur fidélité les villes voisines de la France et notamment Arras, en les assurant qu'il saurait les soutenir. Il voulait, disait-il, descendre en France avec toute la chevalerie allemande; déjà des ordres étaient donnés pour réunir dans le comté de Ferrette une nombreuse « artillerie de muraille et des champs, » et il se proposait d'expulser les Français de toutes les places qu'ils avaient distraites de l'héritage de son petit-fils. Pour réaliser ces pompeuses promesses, il fallait le concours des Pays-Bas, et ils étaient si peu disposés à le seconder, qu'ils n'avaient pas eu égard à sa recommandation de garnir de troupes le Luxembourg, fortement menacé par les Français[2]. N'ayant

Malerbe et autres capitaines, à tout grand nombre de piétons que l'on disoit estre douze mille, et couroit la voix que à tout artillerie ils vouloient faire quelque entreprinse sur aucune ville de par deçà et thirer en Gheldres. » Compte de G. de Croy, f° xviij v° et f°s xvij, xvij v°, xxij.

[1] *Ibid.*, f° xvij.

[2] Lettre du 29 août, précitée.

aucune assistance à attendre de son père, Marguerite demanda aux états une anticipation sur l'aide qu'ils venaient de lui accorder [1], et pressa avec activité ses armements.

Le 18 août, ordre fut donné au bailli de Nivelles de lever 1,100 à 1,200 « compaignons armez et embastonnez » pour la défense de cette ville et des autres places du bailliage [2]. De Chièvres prescrivit aux seigneurs de Brongne, Thy-le-Château, Bioul et Villers-le-Piéton, de réunir leurs gens et d'être prêts à marcher au premier signal [3]. Namur étant désigné pour point de concentration, on y vit arriver successivement avec leurs milices : les baillis de Waseiges, de Spontin, d'Alle, de Gedinne et de Montaigle; l'enseigne d'infanterie de Henri de Grandchamp [4]; Jean, seigneur de Spontin, avec 20 cavaliers et 300 piétons levés dans le bailliage de Bouvignes et la prévôté de Poilvache [5], et le seigneur de Marbais [6] avec cent « piétons de sa compagnie [7]. » Lorsqu'on connut ou devina les intentions du seigneur de Sedan et de ses auxiliaires, une partie de ces troupes furent dirigées sur Bouvignes et Poilvache, pour couper le passage aux Français réunis à Couvin [8], et 380 piétons namurois furent envoyés à Marche [9]. D'après les rapports des espions l'ennemi devait attaquer le Brabant par le pays de Liége, et Marguerite, recommandant au chancelier de l'évêque de tenir la main à ce

[1] Compte de G. de Croy, f° xxiij.

[2] Compte de Jean de Villers. *Archives du royaume* (n° 12813), f° xv v°.

[3] Compte de G. de Croy, f° xxj.

[4] Henri de Wilere, seigneur de Grandchamp.

[5] Compte de G. de Croy, f° xxj v° et xxij.

[6] Probablement le fils d'Antoine, seigneur de Marbais, qui était, en 1499, lieutenant du gouverneur et souverain bailli de Namur.

[7] Compte de G. de Croy, f° xxiij v°. — [8] *Ibid.*, f° xx v° et xxiiij.

[9] *Ibid.*, f° xix v°.

que les Liégeois observassent « bonne amitié et bon voisinage » avec les Pays-Bas [1], invita spécialement les villes de Saint-Trond, de Huy, de Hasselt, de Tongres à ne point livrer passage aux Français [2]. Plus rassurée déjà à l'égard des autres frontières, elle ordonna au gouverneur de Béthune, aux nobles des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Zélande, de Flandre, ainsi qu'aux seigneurs de Falais [3], de Herbais, de Fontaine, de Houffalize et de Glajon, « de venir vers elle en toute diligence, montés, armés et le mieux accompagnés que possible, pour résister aux François et autres ennemis [4]. » Le prince de Chimay et le comte de Fauquemberghe, Antoine de Ligne, furent chargés de réunir promptement les piétons du Hainaut, d'en jeter une partie dans les places frontières et de diriger les autres sur Tirlemont « où se faisoit l'assemblée de gens de guerre [5]; » de Chièvres s'y rendit également avec une partie des piétons et les gentilshommes fieffés du pays de Namur [6].

Ainsi, on ne tentait même pas de prévenir l'invasion, et c'était au cœur même du pays qu'on allait attendre les assaillants! Or, avant que cette inexplicable concentration de l'armée à Tirlemont fût effectuée, les Français, au nombre de 500 lances [7] et 2,000 piétons, opérèrent, à Couvin, leur jonction avec Robert de la Marck qui leur amenait 2,000

[1] Lettre du 20 août 1507. Compte de Jean Micault.

[2] Lettre du 21 août 1507. *Ibid.*

[3] Baudouin, surnommé de Lille, fils naturel de Philippe le Bon, avait reçu, en 1502, de Maximilien, la seigneurie de Falais.

[4] Lettre du 21 août, précitée.

[5] Ordre du 24 août. Compte de J. Micault.

[6] Ordre du 28 août. Compte de G. de Croy, f° xxiiij.

[7] « Comme rapporte un poste nommé *Monseigneur de peu d'argent,* qui les avoit vu passer, et fut ce vray, car ils passèrent et tirèrent au pays de Gheldres au nombre de cinq cens de cheval. » *Ibid.*, f° xiij v°.

lansquenets « et tout plein d'aventuriers à cheval et à pied [1]. » Leurs coureurs se portèrent d'abord sur Ciney [2] où, par ordre des Dinantais, on leur délivra des rafraîchissements [3], au mépris des ordres d'Érard de la Marck qui avait prescrit aux Liégeois la plus stricte neutralité et menacé du bannissement quiconque prendrait part à cette expédition [4]. Partant de Couvin le 2 septembre au soir, les Français arrivèrent le lendemain à Florennes [5], d'où ils firent mine de se diriger sur Châtelet pour y passer la Sambre [6]; mais revenant

[1] « De ces quatre mille hommes de pied estoit chef : René d'Anglure, vicomte d'Estoges, et son lieutenant Brisson, et estoit le capitaine des gens de cheval messire Robert de la Marche, qui avoit avec lui messire Gratian des Guerres, gouverneur de Mouson, capitaine de cinquante hommes d'armes; M. de Chastillon, prevost de Paris, cinquante hommes d'armes; M. le sénéchal d'Armaignac Gaillot, qui fut grand maistre de l'artillerie de France, vingt-cinq hommes d'armes; Lancelot du Lac, gouverneur d'Orléans, cinquante hommes d'armes; M. de la Fayette, lieutenant de M. l'amiral de Graville, cent hommes d'armes; la compagnie de M. d'Orval, cent hommes d'armes; la compagnie de M. de Sedan, cent hommes d'armes; la compagnie de M. de Gueldre, que menoit M. de Téligny, sénéchal de Rouergue, cent hommes d'armes, sans tout plain d'adventuriers à cheval et à pied qui suivaient l'armée. » Fleuranges, ch. XVII.

[2] « Pour avoir esté au lieu de Chinay et à l'environ, où il trouva que lesdits François avaient par une faulse pointe et trafique faingnans entrer en ladite ville de Chinay, pays de Liége, plenné autour et passé par delà une lieue et thiré pays et chemins estranges pour thirer à Logne. » Compte de G. de Croy, f° xxv.

[3] « Par ledit iiij[e] jour de septembre, avoir porté lettres dudit lieutenant à Thilemont, vers monseigneur le gouverneur, que les François estoient deschendus et qu'ilz avoient prins ung chemin de là Chinay, pays de Liége, et qu'il y avoit à la porte dudit Chinay xiiij pourchons de vin que l'on avoit deschargiés par ceulx de Dignant illecq. » *Ibid.*, f° xxv v°.

[4] Fisen, II, 321.

[5] « Pour un voiage par luy fait le ij[e] jour de septembre, envers Florennes et à l'environ de distance de quatre lieues dudit Couvin où ilz (les Français) estoient, et lesquelz estoient dillecq partis le soir ou le lendemain arrivèrent audit Florennes, en thirant et deschendant par deçà pour thirer en Gheldres. » Compte de G. de Croy, f° xxiiij v°.

[6] « Pour le iiij[e] jour dudit mois, avoir rapporté de jour et de nuit et à extrême

brusquement sur leurs pas, ils franchirent la Meuse à Givet [1], et suivant le chemin pris l'année précédente par le seigneur de Sedan, ils repassèrent le fleuve à Jemeppe, la cavalerie à gué, l'infanterie en bateaux [2]. Henri de Nassau et Jean de Berghes, accourus avec quelque cavalerie, ne purent arrêter l'ennemi dont les rangs s'étaient encore grossis d'une foule de Liégeois [3]; ils le côtoyèrent pour préserver la Campine de ses ravages, sans pourtant espérer grand succès de leur entreprise, car le peu de troupes qu'ils avaient manquaient déjà d'argent et de vivres, « les païsans s'enfuyant tant pour les survenus que pour les amis [4]. » Bientôt menacés d'être coupés, de Berghes dut rejoindre la gouvernante, et Nassau se jeta dans Diest.

Le duc de Gueldre venait d'entrer brusquement dans la Campine avec 7,000 lansquenets, 200 chevaux allemands, six grosses pièces d'artillerie, et trois ou quatre *moyennes* [5]; il avait surpris Turnhout d'où il se portait rapidement à la rencontre de ses auxiliaires qui, en marchant droit sur Diest, avaient brûlé sur leur passage Dalhem et Landen. Diest fut

dilligence de cheval à mond. seigneur le gouverneur qui l'avoit envoyé au lieu de Couvin et à l'environ, que les François y estoient à grand nombre, estoient partis et deschendoient les piétons de Chastelet-sur-Sambre pour passer. » *Ibid.*, f° xxv v°.

[1] « Porté lettres dudit Namur à Jauche en Brabant vers monseigneur le gouverneur, que lesdits François combien quils eussent prins chemin pour thirer à Chastelet-sur-Sambre, ils estoient thiré au gué et passé la Meuze à Gyvet. *Ibid.*, f° xxvj v°.

[2] « Et trouva que lesdits François estoient passez par lesdits lieux de Haversain, Verynes, au pont à Perche, et trouva que tous de cheval et de piet estoient passez à grand peine par guetz, et autrement la rivière de Meuze à Jemeppe lez Liége pour thirer en Gueldres. » *Ibid.*, f° xxvj.

[3] FLEURANGES.

[4] Lettre de ces seigneurs, du 4 septembre 1507. *Gedenkst.*, II, 93.

[5] FLEURANGES.

sauvé par la valeur de Henri de Nassau et de ses habitants [1], mais Haelen fut pillé et incendié (18 septembre) [2], et les deux armées réunies se portèrent sur Tirlemont. Dans cette ville choisie pour point de réunion par le prince d'Anhalt [3], il ne se trouvait en ce moment que 169 cavaliers namurois commandés par le seigneur de Spontin, et quelques piétons [4]. « Il n'y fallut point de batterie, car il n'y avoit point grand muraille, mais seulement force grosses douves et fossés. Néanmoins, quand les piétons françois visrent qu'il falloit aller à l'assault, se commencèrent à mutiner pour leur payement; ce que voyant, monsieur de Sedan et le sieur de Corbie, ils vindrent donner dedans eulx tellement que, à grands coups d'espée, les fisrent aller à l'assault; et promirent de bien faire après qu'il en eut été tué deux ou trois [5]. » La ville fut assaillie, le 19 septembre [6], d'un côté par le duc de Gueldre; de l'autre par de la Marck. « Et y avoit une bande d'adventuriers liégeois qui feurent des premiers sur la muraille, et fisrent grand meurdre dedans; et feust la ville toute pillée. Et quand les lansquenets feurent dedans et les adventuriers, se commencèrent à battre l'un l'aultre tellement qu'il en mourut beaucoup d'un costé et d'aultre [7]. » Le sac fut épouvantable et rien ne fut respecté par le ramassis de vagabonds de tous pays qui s'étaient joints aux vainqueurs [8].

[1] Diestemium aggressus, insigni fortitudine Nassovii civiumque repulsus est. Fisen, II, 321. — A mœnibus Nassovii principis et civium virtute repulsi. Chapeauville.

[2] « A cause que le xviij septembre les François avoient prins Hallen-lez-Diest. » Compte de G. de Croy, f° xxviiij.

[3] Lettre de H. de Nassau à Marguerite, du 28 août 1507. *Gedenks.*, II, 91.

[4] Compte de Charles Leclercq, l. c., 380.

[5] Fleuranges, XVII.

[6] Compte de Charles Leclercq, l. c., 378. — [7] Fleuranges, c. CXVII.

[8] Il y en avait même des Pays-Bas. « De George le Marissal, lequel sestoit

Le duc de Gueldre et Robert de la Marck restèrent treize jours à Tirlemont [1], ravageant la contrée et incendiant un grand nombre de villages [2]. Ils se disposaient à étendre leurs entreprises sur d'autres villes voisines [3]; on craignit surtout beaucoup pour Louvain, laissé sans garnison, et dont l'étendue n'eût guère permis à sa vaillante bourgeoisie de se défendre contre ces bandes enivrées de leurs faciles succès [4]. Tout, du reste, était à redouter en présence de l'inconcevable impéritie des généraux des Pays-Bas en cette circonstance. Comment comprendre en effet que sans livrer de combat, sans même tenter d'inquiéter l'ennemi, ils aient laissé dévaster, pendant un mois, des contrées habitées par des populations belliqueuses et accoutumées au maniement des armes? Marguerite alors à Malines avait été informée le 1er septembre de la prochaine invasion des bandes françaises [5]; elle en avait aussitôt donné avis à Henri de Nassau, au seigneur de Fiennes et au prince de Chimay, en les invitant à accourir avec le plus grand nombre possible de

trouvé à Tillemont durant la prinse dont il eschappa, mais en icelle ville savancha de prendre ung manteau en une maison et le vendre après sa revenue, par quoy craindant righeur de justice s'est appointié à xiv florins. » Compte de Jean de Villers (1507-1508), l. c., f° iij v°. — « De Baudewin Adam et Pierre son compaignon, lesquelz avoient esté à la prinse de Tillemont et depuis avec les bannis de Liége, venant courre sur le Hesbai et de fait ont aydé à desrober à un censier dudit Hesbai xij ou xiij chevaulx et aultres choses, pourquoy ont esté gehennez et mis sur reulx à mort et n'ont laissié nulz biens, car ils n'estoient du pays, parce icy... néant. » f° iiij. — « De Henry le Chappelier, lequel s'est advanché durant la guerre de Tillemont aller acheter des bagages aux Franchois audit Tillemont. Craindant rigueur de justice s'est appointié à dix florins. » f° iiij v°.

[1] AZEVEDO, *Chron van Mechelen*.

[2] Compte de G. de Croy, f° xxviij. — [3] *Ibid.*, f° xxviij v°.

[4] CHAPEAUVILLE, l. c., 339.

[5] Compte de G. de Croy, f° xiiij.

gens de guerre [1]; elle avait ordonné au seigneur de Gaesbeek, qui venait d'être nommé capitaine de Tiel [2], au seigneur de Heel, capitaine de Bommel, de tâcher d'arrêter les Gueldrois en marche sur la Campine [3]; elle avait recommandé à toutes les villes du comté de Namur, du Luxembourg et du Brabant, ainsi qu'à Maestricht, d'être sur leurs gardes [4]. Le 3 septembre, le lieutenant de de Chièvres adressa « lettres à Rodrigue de Lalaing, conducteur d'aucuns gens de guerre de cheval et de piet, pour le faire haster et thirer au lieu de Tirlemont et ailleurs pays de Brabant, et eulx joindre avecq les autres gens de guerre que mondit seigneur le gouverneur espéroit y estre sans faulte, ainsy que madame et les cappitaines luy avoient mandé [5]. » De Chièvres était arrivé à Tirlemont le 4 septembre [6]; le lendemain il y avait appelé le seigneur de Rœulx et sa bande [7], et voilà qu'au moment où l'ennemi marche sur cette ville on n'y trouve plus que quelques soldats. De Chièvres est allé à Gembloux convoquer les milices de Spontin, de Poilvache, de Dhuy et des quartiers voisins, ainsi que « les gentilshommes, les chevaliers et les écuyers, »

[1] Dépêche du 1er septembre. Compte de Jean Micault, l. c.

[2] Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, fut nommé, le 8 avril 1507, capitaine et garde des ville, blockhaus et tonlieu de Tiel, aux gages de 60 philippus de 25 sous de 2 gros par mois. Il avait pour lieutenant Guillaume Carondelet. M. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, 371.

[3] Dépêche du 1er septembre. Compte de J. Micault, l. c.

[4] Comptes de G. de Croy, de V. de Busleyden et de J. de Villers, l. c.

[5] Compte de G. de Croy, fo xxv.

[6] Pour le iiije jour de septembre avoir porté lettres dudit lieutenant à Thillemont vers monseigneur le gouverneur. *Ibid.*, fo xxv vo.

[7] 5 septembre 1507. Pour avoir porté lettres de monseigneur le gouverneur estant audit Thillemont au seigneur de Rœulx, affin qu'il se hastast de mener ses compaignons audit Thillemont et s'y joindre avec les autres gens de guerre. *Ibid.*, fo xxv vo.

du pays de Namur, pour se joindre au prince d'Anhalt [1], qui se trouve à Malines [2] !

Le gouvernement avait cru que de la Marck se jetterait sur le Luxembourg, et il avait ordonné (3 septembre) aux magistrats des villes de renforcer le guet de nuit et de jour, de se tenir sur leurs gardes; il avait établi devant Bastogne un camp formé de quelques enseignes d'infanterie, de 300 piétons d'Arlon, des milices de Thionville, de tous les hommes de fief à pied et à cheval; enfin il avait prescrit aux officiers du duché d'être prêts à marcher et de prendre des dispositions pour le logement des piétons qui leur seraient envoyés en cas de danger. Le 8 septembre, alarmé par de faux avis, le lieutenant du marquis de Bade accourait prendre le commandement du camp de Bastogne, lorsque quatre chevaucheurs, envoyés en reconnaissance, lui annoncèrent que les Français longeaient la Meuse, et il sut bientôt par « un certain personnage à Liége » qu'ils avaient passé ce « fleuve en bateaux et à gué près de cette ville [3]. »

A la nouvelle de l'invasion de la Campine et de la Hesbaie, Marguerite s'était transportée à Louvain [4] pour stimuler sans doute le zèle de ses capitaines. De là partirent de nombreux ordres tendants à circonscrire les ravages dont ces contrées étaient le théâtre; les milices d'Anvers occupèrent Herenthals et Lierre [5]; Malines ferma l'écluse du moulin pour remplir ses fossés; organisa un service de gardes

[1] Compte de G. de Croy, f° xxviij. — [2] AZEVEDO.

[3] Compte de Valérien de Busleyden, f[os] xiiij et suivants.

[4] *Ibid.*

[5] « Aux bourgmestres et eschevins et conseil de la ville d'Anvers, pour la parpaie de ij[m] v[c] l., à quoy l'on avoit appointé avec eulx pour les piétons qu'ils avoient envoyés à Herenthalz et Lierre, à la venue des Franchois à Thielmont. Compte de Jean Micault, l. c. (n° 1880).

à cheval pour éclairer les environs; doubla le guet; arma sa bourgeoisie, et, à peine rassurée pour elle-même, envoya à Lierre 27 hommes commandés par Pierre Van Vossele, à Louvain et à Aerschot des canonniers, à Gheel et à Moll 200 piétons, sous le capitaine Jean Van der Aa, et ses coulevriniers avec leur *hoofdman* Jean de Heelt [1]. Enfin Weerdt [2] et Aerschot reçurent 103 piétons bruxellois, sous le capitaine Jean Casse, tandis que Charles T'Serclaes en conduisait 123 à Louvain [3], où courait se jeter le seigneur de Rœulx [4]. Mais à peine celui-ci s'occupait-il de mettre la place en état de défense, tirant, à cet effet, de Malines, de l'artillerie, des armes, des munitions [5], qu'il reçut l'ordre de se rendre à Jodoigne, plus menacé encore [6], et dont une petite troupe de piétons namurois vint renforcer les milices [7]. De son côté, le prince d'Anhalt, rejoint à Malines par Adolphe de Nassau et par le seigneur d'Ysselstein avec une partie de l'armée de Gueldre, transféra son quartier général à Louvain, où arrivèrent successivement une foule de seigneurs des autres provinces [8]. Il paraît cependant que cette affluence

[1] AZEVEDO.

[2] Ne pas confondre avec Weerdt, en Limbourg, dont « Jacques, comte de Hornes, moyennant douze mille livres qui lui furent données par lettres patentes du 14 octobre 1507, accorda l'ouverture pour la sûreté du pays de Brabant à l'encoustre des ennemis, et pour empêcher les courses et entreprises qu'ils pourroient faire en celle. » Compte de J. Micault (n° 1879), f° 85 v°.

[3] *Histoire de Bruxelles*, I, 323.

[4] Compte de G. de Croy, f° xxviij v°.

[5] AZEVEDO.

[6] Compte de G. de Croy, f° xxviij v°. — [7] *Ibid.*

[8] Le sénéchal du Hainaut; les seigneurs de Saint-Leu, de Beveren, de Maingoval, de Trivières, de Boussu, de Roisin, de Fauquemberghe, de Falais, de Fontaine, de Barbançon, de Trazegnies, de Hames, de Croisilles, d'Hordain, de Willerval, de Rosimbos, de Lannoy, de Mastaing, de Croy; Sidrac de Lannoy; André et François de Mastaing, les seigneurs de Dixmude, de Boesinghe,

de gentilshommes et de troupes ne rassura guère tous les habitants de cette ville, puisque le 15 octobre Marguerite d'Autriche pria et requit le recteur, les docteurs et les autres membres de l'université de ne point exposer en vente ni en location leurs maisons, et de vouloir y demeurer, afin de ne pas étonner et décourager la population [1].

Dès qu'il se vit en forces, le prince d'Anhalt prit un parti plus habile : il se dirigea sur Ruremonde pour couper la retraite aux Gueldrois [2]. D'autre part, tandis que de Chièvres fermait les passages du pays de Namur [3], Joachim de Termonde, capitaine du château de Walhain, se portait aux environs de Corroy le Château avec quelque infanterie [4]; Godefroid de Velaines, capitaine de 100 piétons, et Baudouin de Waibes, qui en avait 150, occupèrent Gembloux et Jodoigne [5]; les piétons malinois établis à Gheel se dirigèrent en toute hâte sur Léau [6], et les milices de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc [7] et de Malines, furent réparties à Landen, Haelen, Léau, Weerdt, Aerschot, Louvain, Turnhout, Diest, Herenthals, Lierre, et dans la mairie de Bois-le-Duc [8]. De toutes parts accouraient de nouvelles levées :

d'Eecke, de Moerbeke, de Ghistelles; Philippe de Moerbeke; les seigneurs de Maldeghem, de Praet, de Herzeele, de Lokingen; Étienne de Liedekerke; François, Louis et Martin Van der Gracht; les seigneurs de Boulers, de Lalaing, de Liedekerke, d'Isenghien, de Mouscron, de Pamele, de Meulebeke; Jean d'Isenghien; les seigneurs de Vichte, de Houffalize, de Cortkene, de Cruninghe (Compte de Jean Micault, l. c.), et Hugues de Melun, vicomte de Gand, qui fut nommé capitaine et gouverneur de la ville. (Compte de Charles Leclercq, l. c.

[1] Compte de Jean Micault, l. c. — [2] AZEVEDO.

[3] Compte de G. de Croy.

[4] Ordre du 2 octobre. *Ibid.*, f° xxix.

[5] Compte de Charles Leclercq, l. c. — [6] AZEVEDO.

[7] « A la ville de Bois-le-Duc, pour avoir entretenu plusieurs milliers de piétons : 54,767 livres 19 sous. » Compte de Charles Leclercq, l. c.

[8] *Ibid.* AZEVEDO.

Henri de Wilere, seigneur de Grandchamp, François de Santon, Jean de Hollogne, amenèrent 836 piétons namurois; Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles, lieutenant du prince de Chimay, 2,000 Hennuyers; Jean, seigneur de Marcinelle, 1,000 piétons de Lille et Helchin; Jean de Villers, 500 du roman pays de Brabant; Rodrigue de Lalaing, 400; Jean Fourdin, 300; l'écoutète de Turnhout, l'intrépide Jean Van Liere [1], 150; Antoine de Ligne 140 combattants à cheval et 300 piétons qu'il avait levés dans le Hainaut [2].

Dès le 26 septembre Marguerite avait requis le duc de Juliers de lui envoyer tous les gens de guerre à cheval dont il pouvait disposer [3]; le 9 octobre elle adressa la même demande au duc de Clèves, en l'appuyant de lettres de Maximilien « qui le sommoient d'ainsi le faire [4]. » Ces princes ne mirent pas d'empressement à lui répondre, et le marquis de Bade, que depuis longtemps elle pressait de revenir dans le Luxembourg [5], se borna à lui envoyer 50 cavaliers [6]. Elle lui avait cependant envoyé son maître d'hôtel, Jérôme Vent, pour le « requérir ceste fois se monstrer parent d'elle et de messieurs les enffans, et de luy envoyer son fils, le marquis Philippe, le mieulx en point et à plus grant nombre, tant de gens de cheval que de piet, pour se résister aux entreprises d'iceulx Franchois. » Elle s'adressa alors aux états du Luxembourg et Jérôme Vent leur ordonna, au nom de sa maîtresse, d'être prêts « chacun selon son estat, » à marcher aux frontières et à se joindre aux Namurois pour courir sus

[1] L. Guicciardin, *Omnium Belgii regionum descriptio.*
[2] Compte de Charles Leclercq, l. c.
[3] Compte de Jean Micault, l. c. — [4] *Ibid.*
[4] Compte de Valérien de Busleyden, f^{os} xiiij et xiiij v^{o}.
[5] *Ibid.*, f^{o} xv.

aux ennemis [1]. Comme on redoutait l'arrivée de nouvelles bandes françaises, de nombreux espions furent en même temps envoyés à Donchéry, Mouzon, Sedan, Roye, Troyes, Châlons, dans le Rhételois, et jusque dans le quartier de Paris [2].

Ces mesures énergiques, prises plus tôt, auraient déjoué l'entreprise audacieuse de l'ennemi, et cela d'autant plus aisément, que la discorde éclata dans ses rangs : soit que Charles d'Egmont eût refusé de seconder les projets de Robert de la Marck sur le pays de Liége [3], soit que l'argent manquât au duc pour payer ses auxiliaires [4], les Gueldrois et leurs alliés se séparèrent et battirent précipitamment en retraite. Les premiers se dirigèrent sur Ruremonde, où, bien que harcelés par les milices de Bois-le-Duc [5], ils ramenèrent un riche butin et de nombreux prisonniers; seulement, leur arrière-garde fut culbutée et poursuivie par Henri de Nassau, jusqu'aux portes de cette ville [6]. Quant aux Français, il leur était réservé d'expier plus cruellement leurs dévastations. Au premier avis de leur retraite, le lieutenant de de Chièvres avait ordonné aux magistrats de Bouvignes et des cantons voisins « de faire bon guet pour ruer jus la queue de l'ennemi s'il estoit possible [7]. » Robert de la Marck passa toutefois sans encombre après s'être vengé de la neutralité de son frère en dévastant les terres de l'évêché de Liége [8]; mais comme la compagnie d'hommes d'armes du duc de Gueldre arrivait à Saint-Hubert, un gentilhomme du seigneur

[1] Compte de V. de Busleyden. — [2] *Ibid.*
[3] PONTUS HEUTERUS. — [4] *Ibid.* — FLEURANGES.
[5] STEPH. HANEWINCKEL.
[6] PONTANUS, XI. 635.
[7] Compte de G. de Croy, f° xxix. — [8] CHAPEAUVILLE.

de Sedan, Jean de la Fontaine, accourut prévenir Téligny qu'une troupe de Namurois, paysans, mineurs et carriers [1], était en marche pour l'attaquer. En vain Téligny ordonna-t-il sur-le-champ à ses gendarmes de se remettre en selle, ils refusèrent de lui obéir et s'établirent dans les maisons des habitants. Le châtiment suivit de près leur désobéissance. Vers minuit (18 octobre) [2], la ville de Saint-Hubert fut cernée par 200 cavaliers et 200 piétons guidés par un meunier des environs de Marche, et portant des rameaux à leurs casques pour se distinguer de l'ennemi [3]. Les Français perdirent 34 hommes, un grand nombre de prisonniers, entre autres Téligny blessé, et « y laissèrent cocq, plumeaulx, baghes, harnois, or, argent et chevaulx [4]. » De six cents chevaux chargés de butin qu'ils amenaient, pas un seul n'échappa; on en vendit publiquement cinq cents à Namur [5]. On rapporte même qu'un paysan refusant 10,000 écus offerts par un gentilhomme pour sa rançon, lui « demanda s'il avoit tant d'argent et venoit piller les vaches et poules des bonnes gens, et que, par la sangbieu, son argent ne lui aideroit point, qu'il en passeroit par là ou par la fenestre [6]. »

[1] Azevédo.

[2] « Pour le 17 octobre xv^c vij, avoir porté lettres ordonnant d'advertir leurs voisins pour les ruer jus s'il estoit possible, comme ilz firent le lendemain à Saint-Hubert. » Compte de G. de Croy, f° xxix.

[3] Die van Namen hadden hun paerden en ruyteren voor hoofden, gelyk ook de helmen en de hoeden van 't voet volk met boomen loof en meyen besteeken, om vyand van vriend in 't gewoel te beter onder-kennen. Slichtenhorst, 324.

[4] Compte de G. de Croy, f° xxix. — Fleuranges. — Pontus Heuterus. — R. Macquereau. — Azevedo, etc.

[5] *Equis illorum* 500 *in publico foro Namurcensi divenditis.* Chapeauville, 239.

[6] Lettre de Philippe Haneton à Jean de Marnix, citée par M. Le Glay, *Nég. dip.*, I, lxxxvi, note 1.

Comme « c'étoit une chose faite par le populaire, » Maximilien décida « que le butin devait être général et commun à tous ceux qui y avoient pris part [1]. » En effet, l'honneur de ce combat souvent célébré par des chansons et par des cantilènes [2], revient exclusivement à la population belliqueuse du Namurois; elle punissait les ravages de la Hesbaie et de la Campine, que le général de Maximilien n'avait pas même tenté de défendre. On cite comme s'étant particulièrement distingué un berger « qui emprunta d'un curé de village une vieille brigandine et quelque mauvais baston pour aller à la meslée, à laquelle il conquesta une bourse pleine d'escus, et jura grand serment que jà plus ne garderoit les moutons [3]. » On cite encore un nommé « Colin de Hal, dit le beau boucher, demorant à Namur, auquel l'empereur et monseigneur l'archiduc, par leurs lettres patentes données le 15e jour de novembre 1507, en considération des services que ledit Collin leur avoit fait en plusieurs leurs guerres et armées, et particulièrement à la destrousse advenue au lieu de Sainct Hubert où icelluy avoit esté l'ung des premiers entrepreneurs, luy ont volu donner, sa vie durant, quattre patars chaeun jour, à en estre payé sur les deniers de leur domaine et recepte générale de Namur [4]. » La correspondance de Maximilien et de Marguerite mentionne

[1] Lettre de Mercurino de Gattinara et Sigismond Phloug à Marguerite, du 10 novembre 1507. *Nég. dipl.*, I, 205.

[2] *Igitur spoliis ditati Francorum, Burgundiones non parvam materiam sibi sumpserunt contra suos adversarios insultandi, cantilenas et carmina in signum victoriæ conficientes.* Johannes de Los, *Chronicon*, l. c. 125. — Jean Lemaire des Belges composa sur ce sujet un petit poëme que M. P. C. Van der Meersch a fait connaître aux bibliophiles.

[3] Lettre de Philippe Haneton, précitée.

[4] Compte de Nicolas Rifflart, l. c. (nº 3281), fº lxxviij. « Il y avait reçu plusieurs blesschures tant en la teste qu'aultres parties de son corps. » *Ibid.* (nº 3280), fº iiij xx iij.

aussi, sans indication de lieux ni de circonstances, la valeur que déployèrent dans cette campagne les seigneurs de Spontin, de Rollé, Jean Derloigne, Engelbert de Holswertz et Olivier de Dave [1].

Marguerite était alors à Anvers; la peste qui régnait à Malines l'avait obligée d'en sortir [2]. Informée par le lieutenant de de Chièvres « de la desconfiture des François Gheldrois à Saint-Hubert [3], » et de la complète évacuation du pays, elle rappela sur-le-champ le prince d'Anhalt, qui s'était lancé sur les traces de Robert de La Marck, et, il fut résolu de licencier l'armée dans l'impossibilité d'en assurer le payement. On ne conserva que les troupes qui, sous le seigneur d'Ysselstein, poursuivaient la guerre en Gueldre, et celles qui étaient nécessaires à la garde des places frontières où il importait d'exercer une extrême surveillance. En effet, à peine de retour dans ses terres, Robert de la Marck tenta de surprendre Yvoy, qui ne fut sauvé que par la vigilance de son prévôt, Martin Sarragon. Les tentatives réitérées du seigneur de Sedan sur cette ville engagèrent à prendre de grandes précautions; on la ravitailla de munitions de guerre; on augmenta son artillerie, dont un bombardier allemand prit la direction; le seigneur de Bourscheyd, justicier des nobles du duché, et Jean de Schauwenburch, maître d'hôtel du marquis de Bade, y amenèrent 60 chevaux et 120 piétons de la terre de Chiny, et l'on construisit « manteaulx, coulysse et aultres choses nécessaires à la fortification [4]. »

[1] Lettre de Maximilien du 10 novembre 1507. *Correspondance*, I, 16.
[2] Lettre de Maximilien du 20 septembre 1507. *Ibid.*, I, 12. — Azevedo.
[3] Compte de G. de Croy, f° xix v°.
[4] Compte de Valérien de Busleyden, f°s xv et xvj.

La France avait ouvertement concouru à cette expédition, et pourtant elle était encore en pleine paix avec les Pays-Bas; c'était l'ancienne politique de ses rois qui, de tout temps, s'étaient réservé le droit de soutenir les ennemis de ces provinces en se parant du titre d'alliés, sans se considérer comme en état d'hostilité directe. L'échec de Saint-Hubert produisit un grand effet dans tout le royaume [1], et donna même lieu à quelques réclamations. Le gouverneur de la Champagne et le gouverneur du Rhételois se plaignirent de l'arrestation de marchands français dans les Pays-Bas, ainsi que des agressions commises contre des sujets de leur maître; mais Marguerite, qui avait fait conduire Téligny au château de Vilvorde pour le « bien faire interroger afin de découvrir ses pratiques [2], » coupa court à ces réclamations. Elle chargea de Chièvres (30 octobre) de sa réponse, « les advertissant que les arretz des marchants qui s'estoient faitz par deçà, avoient esté faitz par justice, et qu'il n'y avoit pas lieu de récriminer au sujet de la desconfiture de Saint-Hubert, veu que ce procédoit à cause des feux boutez au pays de Brabant, et de la prise et roberie de Tirlemont. » Louis XII, chez qui commençaient à se manifester d'autres vues, ordonna de ne point aigrir la discussion, et le messager du seigneur de Chièvres [3] lui « rapporta lettres parlant en doucheur et bonne manière [4]. » Marguerite, de son côté, redoutait trop les conséquences d'une complète rupture, pour ne point garder des ménagements commandés par la politique. Aussi écrivit-elle, le 1er novembre, aux gouverneurs du pays de

[1] Voir *Négociations diplomatiques*.
[2] Lettre de M. de Gattinara et de Sigismond Phloug, précitée.
[3] Poirette, messager de Namur.
[4] Compte de G. de Croy, fo xxix vo.

Namur, du Luxembourg et de Lille, aux conseils de Flandre et de Hollande, aux officiers de la Zélande, du Hainaut et de Valenciennes, de publier une ordonnance prescrivant de lever immédiatement les saisies opérées sur les biens, denrées et marchandises expédiés en France ou venant de ce pays [1].

Prévenu de l'attitude agressive du seigneur de Sedan et des capitaines français, Maximilien s'était borné à complimenter Marguerite sur ses mesures de défense, et l'avait approuvée d'avoir réclamé l'assistance du roi d'Angleterre avec qui il importait de se maintenir en bonnes relations, non dans le chimérique espoir d'en obtenir des secours, mais pour ne pas lui donner occasion de s'allier aux ennemis [2]. En vain avait-elle sollicité son père d'opérer promptement une diversion; en vain lui représenta-t-elle « qu'il étoit impossible entretenir icelle guerre, si lui n'y donnoit autre remède, et que le mal qui étoit venu par-delà et la faulte d'argent qui estoit, c'étoit tout à sa cause [3]. » On sut bientôt que ses vastes préparatifs avaient une autre destination que la France : ses troupes réunies dans le comté de Ferrette furent dirigées sur l'Italie, dont il voulait, assurait-il, chasser complétement les Français pour les corriger de soutenir les Gueldrois [4]. Seulement le seigneur d'Arenberg se jeta sur la Bourgogne où il exerça de grands ravages [5], et le comte de Hornes fut envoyé aux princes de l'empire, voisins des Pays-Bas, pour leur enjoindre de défendre ces provinces contre les Français, attendu que « le pays était bien foible et que sans grand secours il n'étoit point tenable. »

[1] Compte de Jean Micault, l. c.
[2] Lettre de septembre 1507. *Correspondance*, II, 377.
[3] Lettres de Gattinara et de S. Phloug, du 10 novembre 1507, l. c.
[4] Lettres du 16 septembre et du 17 octobre 1507. *Corresp.*, I, 10 et 15.
[5] Lettre du 6 décembre 1507. *Ibid.*, 24.

Ce fut tout l'appui que Marguerite trouva en Maximilien, dont la correspondance trahit à chaque page les incertitudes et la versatilité. Tantôt il y déclare avoir trop peu de soldats pour en envoyer dans les Pays-Bas dont les forces, disait-il, étaient suffisantes pour mener à bonne fin la guerre de Gueldre [1]; tantôt il ne parle de rien moins que « de venir lui-même, en traversant la France, donner ordre à toutes choses, devant que d'aller en Italie [2]; » tantôt, informé du mécontentement des Pays-Bas, où Marguerite redoutait un soulèvement général, il menace, « s'ils tombent en mutinerie, d'y descendre avec dix ou douze mille hommes; sans cela et pour le Gueldrois seulement, il ne lui est pas possible de renoncer à son voyage à Rome. » Quelquefois il se demande s'il ne convient pas de mettre d'abord les Français hors d'état de lui nuire [3] et il annonce incessamment l'intention de leur donner « ung lourde baste. » Puis tout à coup il mande à sa fille que « les nouvelles qu'on recevra de lui seront parfois estranges [4], » et elles furent étranges en effet. On sait comment se fondit l'armée que lui avait accordée l'empire; comment se dissipa l'argent qu'il avait obtenu pour exécuter les grands projets annoncés à la diète de Constance, projets abandonnés presque aussitôt que conçus. On peut croire que toutes ses conceptions ne tendaient qu'à obtenir des subsides et n'étaient imaginées que pour aboutir à des questions d'argent. Ainsi, lorsqu'il félicita Marguerite d'avoir réussi à se concilier le roi d'Aragon qui, assuré désormais de la stérilité de son union avec Germaine de Foix, se

[1] Lettre du 17 octobre 1507. *Correspondance*, I, 15.
[2] Lettre de Gattinara et de S. Phloug, précitée.
[3] Lettre du 17 octobre précitée.
[4] Lettre du 10 mars 1508. *Ibid.*, 42.

montrait même disposé à se rapprocher de lui (août 1507) [1], il l'engagea à se maintenir en bonne intelligence avec ce prince, non dans l'intérêt des Pays-Bas, mais seulement « afin de mieux jouir de son douaire » comme veuve de don Juan [2]. Il la pressa vivement d'accorder sa main à Henri VII, parce qu'elle « gouvernerait ainsi l'Angleterre et la Bourgogne, » et comme elle objectait que « ce serait se mettre en prison, » il lui répliqua qu'elle conserverait le gouvernement des Pays-Bas où elle séjournerait quatre mois par an et davantage lorsqu'il serait appelé loin de ces provinces [3].

Au mois de décembre, sur le bruit de rassemblements de troupes dans la seigneurie de Sedan, Marguerite ordonna « crys et publications pour que chacun fût sur ses gardes et prêt à repousser les ennemis [4]. » Le jour de Noël « nouvelles vinrent de la ville de Couvin en la Faigne, pays de Liége, par ung nommé Jean de Haulx, demourant audit Couvin, qui avoit toujours envoyé par ci-devant nouvelles de la deschente des Franchois, qu'ils se assembloient à grande puissance vers Ligny-sur-Marne, environ de mil à xij^c piétons et grand nombre de gens à cheval avecq les aultres qui estoient en leurs garnisons; et couroit la voix qu'ils avoient intention de faire quelque entreprise [5]. » Aussitôt ordre fut donné « aux nobles et gentilzhommes de se tenir pretz et en armes pour résister aux entreprises desdits Franchois qui, suivant de nombreux rapports venant de divers costez, voloient deschendre au quartier de Namur et ailleurs ès pays de par

[1] Lettre du 18 août. *Correspondance*, 6.
[2] Lettre sans date. *Ibid.*, 50.
[3] Lettre du 16 septembre 1507. *Ibid.*, I, 40.
[4] Lettre de Maximilien du 18 décembre 1507. *Ibid.*, I, 27.
[5] Compte de G. de Croy, f° xiiij.

decha pour y faire entreprise [1]. » N'ayant rien à espérer de son père, il fallait que Marguerite y suppléât par un redoublement de vigilance et d'activité, et ces qualités ne lui firent pas défaut.

« Si le roy de France, écrivait-elle, le 3 février 1508, à l'ambassadeur d'Aragon, se délibère vouloir faire la guerre aux pays de mondit seigneur et nepveu, ce seroit chose fort desraisonnable, veu qu'il ne se mêle aucunement des différends existants entre mondit seigneur et père et ledit rôy de France. Il est un josne prince, orphelin, son parent et allyé, qui ne meffit oncques à personne, et quand ainsy seroit qu'il luy voudroit mouvoir guerre, sommes délibéré en ce cas y résister et faire résister de tout nostre povoir, ayant espoir en nostre Seigneur qu'il ne permettra un si violent oultraige impuni, et que les roys d'Aragon et beaux-pères ne le layront fouller et grever à tort et sans cause [2]. » En même temps qu'elle travaillait à rattacher complétement Ferdinand aux intérêts de son petit-fils et à le brouiller avec la France, elle négocia activement avec Henri VII dont elle parvint à apaiser les ressentiments ; deux traités conclus à Calais le 21 décembre 1507 renouvelèrent la ligue offensive et défensive conclue par Philippe le Beau [3], et arrêtèrent le mariage de Charles avec Marie d'Angleterre, à qui Henri assurait une dot de 250,000 couronnes [4]. Ce dernier traité fut « crié, publié

[1] *Lettres de Louis XII*, I, 107-109.

[2] Lettre de septembre 1507, précitée.

[3] Les négociateurs étaient le seigneur de Fiennes; Jean de Berghes; Laurent de Gorrevod; le président de Flandre, Jean le Sauvage; et Philippe Haneton. — DUMONT, IV, 1re partie, 102-109.

[4] Le prince de Chimay; les comtes Henri de Nassau, Jean d'Egmont, Frédéric de Buren; les seigneurs de Berghes, de Fiennes, de Chièvres, de Ville, de Rœulx, de Beersel; Charles de Lalaing; Philibert de Vère, dit la

et signifié (1er janvier 1508) » dans toutes les villes des Pays-Bas, et Marguerite ordonna d'en « rendre grâces et louanges à Dieu par dévotes prières, processions et aultrement, et de faire les feuz de joye et aultres signes et actes de lyesse [1]. » Maximilien ratifia ces deux traités « sans y rien changer [2], » le premier, le 22 février, le second le 26 mars 1508 [3], et par un don de 10,000 écus il récompensa sa fille de ces succès diplomatiques qui étaient de nature à inquiéter sérieusement la France [4].

Le point le plus difficile était toujours de suffire aux dépenses d'armements devenus indispensables : il fallait, de toute nécessité, aviser aux moyens de se créer des ressources financières. Maximilien engagea Marguerite à demander une aide aux états de Flandre « en leur exposant les affaires bien au long, afin que les autres les imitassent, » et il leur en écrivit lui-même directement [5]. La princesse venait d'obtenir du Brabant (décembre 1507) une nouvelle aide de 42,000 livres pour l'entretien de 1,000 chevaux et de 1,500 piétons pendant les mois de décembre 1507, janvier et février 1508 [6]; elle voyait de près l'irritation causée par les

Mouche; le président de Flandre, Jean le Sauvage; le trésorier général, Jérôme Lauweryn; Philippe Haneton; les villes de Bruxelles, Anvers, Bruges, Ypres, Courtray, Nieuport, Dordrecht, Leyde, Amsterdam, Middelbourg, Ziericzee et Malines d'une part; quinze grandes et douze des plus importantes villes de l'Angleterre de l'autre, se portèrent garants de l'exécution de ce dernier traité. Du Mont, IV, 1re partie, 94-103. — Rymer, *Acta publ. Angl.*, V, 4e partie, 237-365.

[1] Compte de J. Micault, l. c. (nº 1880).

[2] *Correspondance*, I, 50.

[3] Du Mont, IV, 1re partie, 93-94, 102.

[4] Lettre de Maximilien du 25 février 1508. *Correspondance*, I, 39.

[5] Lettre du 31 décembre 1507. *Ibid.*, I, 30.

[6] Compte d'Adrien Van Heilwygen (nº 15751) aux *Archives du royaume*.

derniers événements, et elle ne se pressa pas d'obtempérer au désir de son père. Ce ne fut que le 23 février qu'elle convoqua les états généraux à Gand pour le 28 [1]. A leur arrivée un débat s'engagea entre les députés du Brabant et ceux de la Flandre, au sujet de la préséance et du droit de proposer et de porter la parole, les Brabançons s'appuyant sur la prééminence et la prérogative de leur duché, les Flamands prétendant que « par usage en tel cas observé de tout temps, lorsque les assemblées des états généraux avoient lieu dans leur pays, le droit de précéder en siége, de proposer, de relever les opinions et de porter la parole, leur appartenoit. » Marguerite trouva la question trop délicate pour la trancher, mais, une transaction acceptée par les deux parties, statua (14 mars 1508); que, « pour cette fois et sans préjudice du droit prétendu de part et d'autre, les états du duché de Brabant précéderoient et seroient assis au premier siége, et que le pensionnaire de la ville de Gand, organe des états de Flandre, proposeroit, recueilleroit les opinions et porteroit la parole pour les états en général [2]. »

Après avoir aplani cette difficulté, Marguerite exposa aux états la nécessité d'entretenir 10,000 piétons et 2,000 chevaux pour garder le pays pendant la minorité de son neveu, et ils s'ajournèrent jusqu'au mois suivant pour consulter leurs principaux. A leur retour (9 avril) [3], ils la remercièrent des bonnes alliances qu'elle avait conclues avec les rois d'Aragon et d'Angleterre, mais lui notifièrent leur intention de se tenir bien unis, de s'assister mutuellement quand il

[1] Compte de G. de Croy de 1508, f° xv v°. — Registres des *Archives d'Arras* et *de Mons*, cités par M. GACHARD, *Lettre aux questeurs*, 49.

[2] Actes et affaires traités par les états de Brabant (n° 672) aux *Archives du royaume*, f° cclxxxj v°.

[3] Compte de G. de Croy, f° xvij.

en serait besoin, et de ne pas pourvoir à l'entretien de troupes qu'il était inutile de lever, attendu qu'il leur « sembloit n'avoir nul ennemi qui leur courust sus, et que, quant à l'affaire de Gheldres, c'estoit ung affaire particulier, ne touchant pas à tous les pays de la maison de Bourgogne, mais seullement à ceux du pays de Brabant [1]. » — « Du reste, ajoutèrent-ils, si le pays étoit réellement menacé, il y seroit pourvu [2]. » Deux jours après (11 avril), ils conclurent un acte d'union par lequel ils se promettaient « de rester unis, de se secourir et assister l'un l'autre, toutes et quantes fois que l'on leur courroit sus [3]. »

Marguerite, attribuant cet échec au mauvais effet produit par l'indifférence de Maximilien, rappela les états à Malines

[1] Lettre de Maximilien aux états du Hainaut, 18 juillet 1508. *Lettres inédites*, publiées par M. Gachard, l. c., 308-312.

[2] M. Gachard, *Des anc. Assemb. nation.* — *Correspondance*, I, 76. — Compte de G. de Croy, f° xx.

[3] *Rootboeck*, f^os^ xxj-xxv — Lettre de Maximilien, précitée. — Les historiens parlent d'une députation que les états généraux envoyèrent à Maximilien au commencement de 1508, en suite d'une résolution arrêtée dans une assemblée générale tenue à Louvain; mais il y a évidemment confusion de date, et cette prétendue démarche faite alors pour le prier de venir prendre la régence et la tutelle, avait eu lieu en 1507. En 1508 les états généraux ne s'assemblèrent pas à Louvain, et dans les réunions de Gand et de Malines, il ne fut nullement question d'appeler ce prince à venir se charger en personne de la direction des affaires, chose aussi impossible, du reste, qu'elle eût été impopulaire.

Ce qu'il y a de plus singulier encore dans cette assertion erronée, c'est que tous ont répété le discours prêté en cette circonstance au chancelier de Brabant, Jean de Houthem, par Pontus Heuterus. Or, Jean de Houthem, que l'empereur Frédéric IV créa baron par un diplôme du 1er octobre 1488, et qui fut nommé chancelier de Brabant en 1489, était mort sans postérité en 1499. — En 1508, à l'époque de cette prétendue ambassade, ces fonctions étaient occupées par Jean Van der Vorst, qui fut député à Maximilien en 1507.

D'autres parlent d'un voyage de l'empereur dans les Pays-Bas, dans les premiers mois de 1508, et il n'y arriva qu'au mois d'août. Ils ont confondu 1508 V. S. avec 1509.

le 26 avril[1], et en reproduisant sa pétition, elle leur annonça la prochaine arrivée de son père[2]. Soit qu'elle y crût, soit qu'elle voulût donner plus de consistance à cette assertion, le 29, elle ordonna de convoquer, le 5 mai, les états provinciaux, à l'effet d'élire des députés qui se rendraient à Luxembourg avec les chevaliers de la Toison d'or pour recevoir l'empereur[3]. Mais cette nouvelle, pas plus que ses instances, ne détermina les états généraux à se départir de leur résolution[4]; seulement les provinces les plus menacées accordèrent des subsides qui permirent de reprendre les hostilités avec une certaine vigueur[5], et Marguerite se rendit aussitôt sur les frontières du Brabant pour stimuler le zèle de ses capitaines[6]. Il lui était arrivé quelques troupes fournies par des princes de l'empire, et, le 27 avril, le prince d'Anhalt avait investi le château de Pondroyen, à la tête de 1,000 chevaux, 12 enseignes de piétons, 400 hommes des milices de Bois-le-Duc, 400 de celles de la baronnie de Breda et quelques autres des pays d'Outre-Meuse[7]. Son artillerie était formidable; elle comprenait, entre autres, douze gros canons portant le nom usité alors de Douze Apôtres, et lançant, comme nos

[1] *Archives de Mons*. M. Gachard, *Lettre aux questeurs*.

[2] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*.

[3] *Archives des états du Hainaut*. M. Gachard, *Lettre aux questeurs*.

[4] *Archives de Mons*, l. c.

[5] Le Brabant vota la continuation de l'aide de 42,000 livres pour les mois de juin, juillet et août (Compte de Jean Van Olmen, fils. *Archives du royaume*, reg., n° 15731). Le comté de Namur accorda (2 mai 1508) une aide de 9,000 livres, payable en trois termes (comptes de Jean le Vignon et Nicolas Rifflart. *Archives du royaume*. Reg., n°s 16619 et 16520), et 11,000 philippus d'or pour les dépenses de la guerre (Compte de Jean le Vignon, *Archives du royaume*. Reg., n° 16621).

[6] *Voir* diverses lettres et plusieurs actes datés de Breda et de Bois-le-Duc. *Correspondance*, etc.

[7] Slichtenhorst. — Steph. Hanewinckel.

mortiers, par paraboles, d'énormes boulets et boulons [1]. Les habitants de Bois-le-Duc qui avaient particulièrement souffert des ravages de la garnison de Pondroyen, ne se bornèrent pas à garantir le payement des frais de l'entreprise [2] : inspirés par la colère, ils avaient inventé, dit-on, un nouvel engin « qu'ils appelaient mortier, » et qui lançait avec une force irrésistible des boulets et des blocs de pierre d'une extraordinaire grosseur [3]. Ces immmenses préparatifs n'intimidèrent point le défenseur de la place, Henri Van Ens, et bien que refoulé dans de vaines tentatives de sortie [4], il ne s'en montra pas moins décidé à la défendre à toute outrance. Il l'eût fait sans doute, et déjà les assiégeants avaient consumé, sans succès marqué, 12,770 livres de poudre à canon [5], lorsqu'il fut écrasé par la chute d'une poutre; sa mort jeta le découragement dans la garnison, et sur le refus du prince d'Anhalt d'entendre à aucune espèce de capitulation, le 3 juin [6] elle se

[1] « Alwaer hy twaelf van de aller grootste stucken, gedoopt na de twaelf heylighe gezanten, had laeten maeken, behalven eenige steen-stucken, die de zwaertse steenen en bonten om hoogh en de daer na zonder feyl op de bestemde plaets neder schooten, met zulk eene kraght dat in weynighe daghen schier alle daeken en zolders van 't slot door den slagh in duygen vielen. » SLICHTENHORST, XI, 326.

[2] STEPH. HANEWINKEL. — « In dit jaer werdt dat slot van Poeroeyen ingenomen op die groote costen van der stat van den Bosch. » A. CUPERINUS, 73. — « Den xxvij aprilis, donderdaechs snachts naer Paesschen, soe heeft die vrome graeff Van Aenholt, ten versuecke ende ten velvolge en de oock ten coste der stadt S' Hertogenbossche, syn belech gemaect voor Poederoeyen. *Ibid.*, byv., 377.

[3] *Buscoducenses igitur quos malum propius tangebat, novum tormentorum genus excogitant, quod mortarium vocabant, quo pilas gravissimasque saxorum moles tanto impetu jecere, ut paucis diebus arcis ipsius tecta tabulataque dejicerent.* CHAPEAUVILLE, 240.

[4] SLICHTENHORST. — [5] Compte de J. Micault (n° 1880).

[6] « Dat syt in cregen op den derden dach in junio, anno acht. A. CUPERINUS, 73. — Ende nam dat inne den 3 juny; 't casteel (werd) verdestrueert *Ibid.*, byv., 377.

rendit à discrétion. Après avoir fait pendre douze déserteurs devant la porte du château, et retenu prisonnier le successeur de Van Ens [1], le prince permit aux Gueldrois de se retirer désarmés, la baguette blanche à la main, et fit raser la place [2].

Aussitôt, sur tous les points, les capitaines des Pays-Bas reprirent l'offensive. Le comte de Buren se jeta sur la Weluwe avec ses vassaux levés au son de la cloche, 600 piétons de Bois-le-Duc, 100 de Tiel, 100 de Buren, et, rejoint par les gendarmes de Henri de Nassau, ceux de la garnison d'Arnhem et quelques cavaliers clévois, il ravagea cruellement les terres des partisans de Charles d'Egmont. Puis, ayant ravitaillé et rassuré les villes de Harderwyck, Elburg et Hattem, depuis longtemps isolées au milieu de populations ennemies, il « fit tout son possible de ruer jus messire de Gueldre. De son côté, le seigneur d'Ysselstein avec les gens qu'il avoit, fit semblable devoir [3]; » mais Charles d'Egmont évita soigneusement la bataille et les laissa poursuivre leurs déprédations sans les inquiéter. Les milices de Bois-le-Duc et d'autres quartiers du Brabant mirent à feu et à sang la mairie de Ruremonde, et attaquèrent Ruremonde même. Mais faute de matériel de siége, il leur fallut se borner à la bloquer; à cet effet elles établirent un pont sur la Meuse, tandis que les Maestrichtois empêchaient les Liégeois d'envoyer des secours à la place [4]. Dans le même temps, les Gueldrois étaient chassés du *Roode Blockhaus* d'Amsterdam dont ils s'étaient emparés

[1] Il fut échangé plus tard contre le maître d'hôtel de Marguerite, Jérôme Vent. *Corresp.*, I, 40.

[2] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — PONTUS HEUTERUS. — CUPERINUS. — LE PETIT. — WAGENAAR.

[3] Lettre du prince d'Anhalt, du 24 mai 1508. *Gedenkstukken,* II, 103.

[4] CHAPEAUVILLE, 241.

l'année précédente, et Charles d'Egmont se voyait repoussé dans une tentative sur Harderwyck [1].

C'était l'heure de frapper un coup décisif et de renouveler la brillante campagne de 1505; malheureusement l'unité d'action manquait et l'obstacle perpétuel à toutes les grandes entreprises paralysait déjà les opérations militaires. Les garnisons menaçaient d'évacuer les villes si on ne les payait pas, et les mercenaires étrangers ne dissimulaient pas l'intention de traiter avec l'ennemi [2]. Cependant, au mois de juillet, le seigneur d'Ysselstein, à la tête des milices hollandaises, investit Weesp et il fut bientôt rejoint par le prince d'Anhalt, qui forma le siége du château de Muyden, situé à un quart de lieue de cette ville. Le seigneur d'Aimeries leur amena un renfort de 50 hommes d'armes, 100 archers et 400 piétons wallons, et l'attaque des deux places était poussée avec assez de vigueur, quand Charles d'Egmont, surprenant un corps wallon posté sur le Mont de Muyden (*Muiderberg*), parvint à les ravitailler [3]. Dans cet engagement, le seigneur d'Ysselstein fut blessé et le sire d'Embry, tué. Cet échec et les négociations qui venaient de s'ouvrir avec la France ralentirent les travaux des assiégeants, et d'Anhalt et d'Ysselstein se portant, celui-ci sur le Mont de Muyden, celui-là au pont de Gein, bloquèrent étroitement les deux places [4]. Alors au milieu des nouveaux événements qui survinrent, la guerre se poursuivit mollement, et, à l'exception d'une attaque des Gueldrois sur Aspre, où, parvenus déjà sur les murailles, ils furent « lour-

[1] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — LE PETIT, etc.

[2] *Voir* les lettres du prince d'Anhalt, de Henri de Nassau, du seigneur d'Ysselstein et d'autres capitaines. *Gedenkstukken*, *Correspondance*, etc.

[3] Lettre de Marguerite, du 13 août 1508. *Gedenkstukken*.

[4] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — LE PETIT. — *Gedenkstukken*.

dement reboutés [1]; » il n'y eut plus d'action militaire à signaler.

Maximilien, qui semblait avoir oublié les Pays-Bas pour d'autres desseins, avait quitté Trente le 3 février 1508, annonçant qu'il allait prendre à Rome la couronne impériale « avec 40,000 piétons et 10,000 cavaliers. » Marguerite ordonna même dans toutes les villes des Pays-Bas « processions générales et particulières, sermons et prédications, collectes et oraisons pour la bonne succession et expédition dudit voyage [2]. » Cette annonce était à peine faite, lorsque Maximilien, au lieu de se diriger vers Rome, partit tout à coup pour les Pays-Bas, en laissant ses généraux sans ordres et sans instructions. Aussi, battus par les Vénitiens, les Allemands eussent-ils été chassés de toutes les places qu'ils occupaient sur l'Adriatique, si Louis XII, déjà décidé à se tourner contre Venise, n'avait pas abandonné ses alliés. A la suite de ce perfide revirement, les Vénitiens conclurent avec Maximilien (7 juin 1508) une trêve de trois ans pour toute l'Italie, et lorsque Louis XII insista pour qu'ils comprissent le duc de Gueldre dans cette trêve, ils objectèrent qu'ils s'étaient engagés à défendre le Milanais et non la monarchie française sur toutes ses frontières. « Nous n'avons, » ajoutèrent-ils, « aucune alliance avec le duc de Gueldre, ni aucune obligation de le soutenir; puisque la trêve garantit les Français dans la possession du Milanais, il n'y a plus de raison de prolonger les hostilités. » Vouloir, en effet, comprendre Charles d'Egmont dans cette trêve c'eût été la rendre impossible. Maximilien qui apportait dans tout nouveau projet une ardeur extrême, comptait l'écraser et ne voulait à aucun prix négocier.

[1] Lettre de Marguerite du 13 août, précitée.

[2] Lettre du 14 février 1508. M. Gachard, *Analectes Belgiques*. l. c., VII, 69.

« Espendrons encoires plutôt de nostre propre sang contre lesdits François et Vénitiens, écrivait-il à Marguerite, avant que de habandonner la conqueste dudit Gueldres qui à nous et à nostre filz Philippe a tant cousté de peines et de despenses. Les Gueldrois sont réduits à l'extrémité, poursuivez donc activement vos succès[1]. » Pour obtempérer à ces ordres, qu'il lui réitéra après la conclusion de la trève[2], il eût fallu avant tout de l'argent, et loin d'en apporter, il en réclamait même avant d'être arrivé dans les Pays-Bas.

Il avait invité sa fille à lui envoyer 10,000 florins qu'elle devait se procurer « sans s'arrêter ni avoir regard au dommage que pour ce l'on pourroit avoir. Car, ajoutait-il, s'il y avoit faute à iceulx deniers, obstant que pour la guerre et les grandes affaires que avons présentement, nous avons déboursé tous nos deniers comptans, il nous conviendroit envoyer, pour argent, en nos pays d'Autriche qui ne viendroit pas sitôt, et pourroit être par longue demeure à notre grand dommage et à celui de nos très-chers et très-aimés enfans et pays de par delà[3]. » Le même jour, il écrivait encore au collége des finances que cet argent lui était indispensable pour pourvoir à la défense du comté de Bourgogne, qui avait fourni à son armée d'Italie 1,000 chevaux et 2,000 piétons, et où il allait envoyer 600 chevaux et 2,000 piétons de l'Alsace[4]. Marguerite lui fit tenir l'argent demandé, tout en lui présentant cependant de sérieuses observations sur la situation financière des Pays-Bas. Pour combattre les Gueldrois et les Français qu'il confondait dans une commune aversion, il n'amenait pas avec lui cent hommes, tant piétons que cava-

[1] Lettre du 10 juin 1508. *Correspondance.*
[2] Lettre du 16 juillet 1508. *Ibid*, 71.
[3] Lettre du 10 juin, précitée. — [4] *Correspondance*, I, 61.

liers, et la moitié seulement était armée « parce qu'il avoit gardé leurs armures jusqu'à nécessité, afin de ne les point perdre pour rien. » Il savait cependant qu'il ne trouverait dans les Pays-Bas ni troupes, ni argent pour entrer activement en campagne, et ce qui le prouve c'est qu'il ordonna à sa fille « de faire cri et publications par toutes les provinces, prescrivant à chacun d'être prêt au premier son de la cloche, à se rendre en armes sous son enseigne, et à marcher à la défense du pays chaque fois qu'il en serait requis. » Comment croire que c'était avec de telles ressources qu'il voulait, si les Français attaquaient les Pays-Bas, marcher à eux et leur livrer bataille? Mais ces fanfaronnades n'étaient en définitive que des appels à de nouveaux subsides, car il avait trouvé « la response des états généraux aux propositions de sa fille bien estrange, et elle ne lui avoit aucunement plu. »

Par une circulaire adressée le 18 juillet 1508, aux états de toutes les provinces, il s'efforça derechef de les convaincre de l'importance qu'il y avait, pour eux comme pour leur souverain, de réduire Charles d'Egmont. « Le roi de France le soutient, dit-il, pour séparer, par ce moyen, les Pays-Bas du Saint-Empire et de la maison de Bourgogne et tant mieulx les tenir à sa subjection. Ses intrigues sont évidentes, car tout récemment encore, il a envoyé à Charles d'Egmont par trois hommes vêtus d'habits de moine, une bonne somme d'argent. Il a mis aussi les Liégeois en mauvaise volonté contre la maison de Bourgogne et pareillement l'évêché d'Utrecht. Il travaille la Hollande où messire Charles a déjà gaigné plusieurs places, et sur ce a écrit audit roi de France, par ses lettres qui furent trouvées après la prise de ces places, que s'il lui vouloit plus envoyer d'argent, il entreprendroit bien et se faisoit fort de gaigner entièrement ledit pays de Hollande, lequel perdu,

il pourroit après facilement avoir à sa volonté le pays de Zélande, parce qu'il auroit la puissance des navires. Vous voyez donc, que ladite guerre de Gheldres n'est point une affaire particulière, mais chose qui touche à nous et à nos enfants, et aussi à tous nos pays généralement et spécialement : car ce qui touche le roy ou prince du pays, comme chief et personnage public, touche tous ses subgectz, et, par le contraire, tout ce qui touche les subgectz, touche le roy ou prince du pays, car les principaultez n'ont point esté sans commune, ni commune sans principauté ou gouvernement. » C'était, prétendait-il, son affection pour ses enfants et pour les Pays-Bas qui l'avait porté à retarder son voyage à Rome, à conclure une trève avec les Vénitiens et avec les Français, et à négliger ses propres affaires. Il requit les états de « bien considérer et prendre à cœur, mesmement la grande honte et reproiche qui seroient à ses enfants et aux pays de par-delà, s'ils laissoient perdre le duché de Gheldres, après les travaux, et les peines qu'avoit coûtées sa conquête pour laquelle il avoit été dépensé depuis Charles le Téméraire, desjà bien trois millions d'or, et cela alors que lesdits Gheldrois estoient si bas puisque, à bien peu de despence, estimée celle que par ci-devant l'on y avoit faite, on pourroit brief entièrement recouvrer ledit pays de Gheldres, quelques secours que le roy de France y sust donner. » Invoquant ensuite l'acte d'union qu'ils venaient de contracter à Gand, il leur représenta l'attaque de la Hollande par le duc de Gueldre, les rassemblements de troupes françaises sur les frontières, comme des circonstances suffisantes pour les obliger de se soutenir et de s'assister mutuellement. Lui, de son côté, allait se rendre dans les Pays-Bas, et si les états généraux qu'il assemblerait à Malines, lui accordaient l'aide demandée, non-seulement il réduirait le

duché de Gueldre, repousserait les Français et reprendrait les villes de la Hollande, mais il espérait bien « aussi rebouter les seigneurs de la Trémouille, d'Orval, Robert de la Marck et autres personnaiges qui avoient été en Italie au service du roi de France et que l'on disoit vouloir assister lesdits Gueldrois; il leur donneroit bataille, si mestier étoit, et n'y épargneroit ni sa personne, ni son corps, ni son avoir [1]. »

En conséquence, il demandait à la Flandre 4,000 hommes; 6,000 au Brabant; aux autres provinces des contingents fixés d'après ces proportions. Il s'engageait à lever à ses frais un grand nombre de gendarmes, à la condition que la Hollande entretînt, outre ses milices, les piétons qu'avait fournis le Brabant pour les siéges de Weesp et de Muyden, et que ce duché en doublât le nombre. « Ces deux provinces étant les plus menacées, il convient, disait-il, qu'elles fassent de plus grands efforts. » Il ordonna de dresser l'inventaire de l'artillerie de siége et de campagne, des poudres, des munitions, et de confectionner 3,000 piques et 3,000 hallebardes pour les piétons allemands qui n'auraient pas « bastons de guerre. » Pour ceux qu'il fallait armer de coulevrines, il en tira 400 d'Allemagne, d'où vint également quelque artillerie [2]. Malheureusement il avait tant abusé de l'annonce de grands desseins, de grands préparatifs, que les peuples des Pays-Bas apprécièrent à leur juste valeur ses décevantes promesses. Cette interminable guerre de Gueldre était un gouffre où s'engloutissaient incessamment aides et emprunts. Naguère encore le roi d'Angleterre avait prêté 100,000 couronnes sur les obligations des principales villes de la Flandre et du Brabant [3], et l'argent manquait partout à l'administration et à

[1] *Lettres inédites*, l. c., 308-312. — [2] Lettre du 16 juillet, précitée.
[3] Lettre de Maximilien, du 23 juillet. *Correspondance*, I, 76.

la direction de la guerre [1]. Aussi le mécontentement était-il extrême et avait-il gagné toutes les classes. « Et à vous dire la vérité, écrivait Gattinara à Jean de Marnix, secrétaire de Marguerite, si l'empereur ne fait un tour jusques icy, je voy préparer une grande mutinerie et le tout aller par esquelles, car les grands sont ceux qui la conduisent [2]. »

Les légers succès obtenus en Gueldre n'avaient pas suffi pour dissiper les craintes incessantes qui agitaient le pays. Mal défendu par ses gouvernants, il se croyait, à chaque instant, menacé des désastres d'une nouvelle invasion. Au mois de juin, le bruit s'étant répandu que les Français réunissaient des troupes et de l'artillerie en Champagne pour descendre en Gueldre, aussitôt tous les habitants du comté de Namur avaient été appelés aux armes [3]; il avait été enjoint aux capitaines des villes frontières de redoubler de vigilance [4]; le bailli du Brabant wallon avait reçu l'ordre de lever immédiatement 120 « gentilz compaignons de guerre, » et de visiter Tirlemont, Jodoigne, Gembloux, ainsi que les autres places et forts de son office, pour s'assurer qu'on y prenait toutes les précautions nécessaires contre une surprise [5]. La puissance des Pays-Bas était si ravalée qu'ils étaient bravés, à chaque instant, par les pays voisins, souvent même par de forts petits seigneurs. Le pillage du château de Landelies par quelques soldats fut dénoncé de la part des Liégeois comme un cas de guerre; l'on ne prévint une rupture qu'en punissant les agresseurs et en indemnisant les parties lésées [6]. Des Namurois

[1] Lettre du 16 juillet, précitée.
[2] Lettre du 26 mai 1508. *Gedenkstukken*, II, 105.
[3] Compte de G. de Croy, f^os xvij, xviij, xix et xix v^o.
[4] Mémorial de 1504-1509. *Archives de Béthune*, l. c.
[5] Compte de Jean de Villers, l. c., f^os xvij et xvij v^o.
[6] Compte de G. de Croy, 1508-1509, f^o xiij v^o.

ayant volé des chevaux du capitaine du château de Logne, Jennot le Bâtard, il menaça le comté de Namur de représailles, et pour l'empêcher de porter l'incendie dans le bailliage de Waseiges, on lui paya une indemnité [1]. Les troupes, qui n'étaient pas payées, désolaient les campagnes de leurs brigandages, « mangeoient le pauvre peuple, [2] » et prêtaient facilement l'oreille aux suggestions des embaucheurs. Robert de la Marck entre autres faillit attirer au service de France un nouveau corps de lansquenets que Maximilien avait envoyé dans le Luxembourg, en leur promettant une gratification de deux mois de solde et le payement de leurs créances [3]. Les frontières étaient livrées aux déprédations d'une foule de bandits qui, sous le nom de Gueldrois ou de Français, y commettaient d'affreuses déprédations. Une de leurs bandes arrêta entre Marche et La Roche un riche convoi de marchandises, et dans l'attaque qui fut faite contre elle sous les ordres du marquis de Bade, on ne put lui reprendre que les chevaux [4]. La garnison de Bastogne défit une autre bande et lui fit plusieurs prisonniers « qui tous étaient françois [5]. » Ce n'étaient point seulement d'obscurs individus qui se livraient à ces brigandages. En 1508 on arrêta à Bruxelles le fils d'un des officiers d'armes de l'empereur, Jean de Bourgogne, qui, à la tête de quelques misérables de son espèce, avait détroussé un marchand de l'Artois; condamné à mort par les échevins, il fut gracié en considération, dit Maximilien, des services que ses aïeux et son père lui avaient rendus, et eu égard aux instances de plusieurs de ses « espéciaux serviteurs [6]. » Cette mansuétude souleva, paraît-il,

[1] Compte de G. de Croy, f[os] xiij v[o] et xxj.
[2] Lettre du marquis de Bade. Compte de Valérien de Busleyden, l. c., f[o] xvj.
[3] *Ibid.*—[4] *Ibid.*, f[o] xvj v[o]. — [5] *Ibid.*—[6] Lettre du 18 mai 1508. *Corresp.*, I, 54.

une vive indignation à Bruxelles; les échevins contestèrent la légalité de cet acte, et Maximilien ne vit relâcher son protégé que trois mois après qu'il l'avait gracié[1]. A la même époque, plus d'un sombre mystère se passait à la cour de Marguerite, à en juger par un ordre « d'envoyer incontinent devers maditte dame à Malines le maistre des haultes œuvres de Namur pour aucunes choses secrètes dont n'estoit besoin faire déclaration dans les comptes[2].

Il était fort heureux pour les Pays-Bas que la France ne fût pas elle-même mieux gouvernée, et que son roi, nommé le père du peuple, ne conçût aucun projet qui ne lui devînt funeste. Après avoir empêché les Vénitiens d'expulser les Allemands de leurs possessions en Italie, on le vit au contraire proposer tout à coup à Marguerite de prendre pour base d'une réconciliation le traité de Blois qui avait réglé le partage de tous les états de la république de Venise. « S'il avait voulu trahir la France, livrer l'Italie à ses ennemis, et s'en faire chasser lui-même avec opprobre, il n'aurait pas agi autrement qu'il ne fit[3]. » Cette proposition arrivait trop opportunément pour n'être point accueillie, et Marguerite, que l'agitation des esprits inquiétait, pressa son père d'y acquiescer. Mieux servi dans sa haine contre la France par l'ineptie de Louis que par ses propres armes, Maximilien se rendit au vœu de sa fille qui

[1] Lettre du 25 août 1508. *Correspondance*, 81.

[2] 1508. « A Gérard le flamang, chevaucheur de ladite escuerie, la somme de lx sols dudit prix, pour le vij^e jour dudit mois (janvier 1507-1508) et dudit lieu (Malines), à toute diligence, porter lettres closes de par madite dame à ceulx de la loy de la ville de Namur, par lesquelles on leur mandoit de incontinent envoier devers madite dame le maistre des haultes œuvres d'icelle ville, pour aucunes choses secretz dont n'est besoing icy faire déclaration. » Compte de J. Micault, l. c. (n° 1880).

[3] Simonde de Sismondi, l. c., XI, 47,

demanda aussitôt un sauf-conduit pour ses ambassadeurs. Afin de faciliter des négociations qui s'annonçaient sous d'heureux auspices, Maximilien lui permit, en outre, de négocier une trève avec la Gueldre, à condition toutefois que Charles d'Egmont remettrait à un tiers Weesp et le château de Muyden (fin de juillet); mais en attendant la réponse, il ordonna de presser vivement le siége de ces deux places[1]. Marguerite de son côté s'empressa de profiter de ces pacifiques dispositions pour soumettre à Louis XII (août 1508) un projet de trève, et de l'assurer « qu'elle mettroit peine de s'employer tellement à l'arrangement des affaires que, avec l'aide de Notre Seigneur, il s'en ensuivroit une bonne fin pour le bien universel de toute la chrétienté[2]. »

Maximilien arriva dans les premiers jours du mois d'août, et pendant qu'il allait visiter les provinces septentrionales et arrêter les futures opérations contre le duc de Gueldre, Marguerite ne négligea rien pour triompher de l'opposition persistante des états. L'entreprise était des plus difficiles, et elle le savait. Elle avait envoyé dans la plupart des provinces des commissaires spéciaux chargés d'influencer chaque corps d'état en particulier, mais cette démarche, fondée sur la prochaine arrivée de l'empereur, avait complétement échoué. Ainsi, le 16 juillet (1508), le seigneur de Rœulx et le président du conseil provincial Jean Jonglet, ayant exposé aux états de Namur la nécessité de lever, pour trois mois, ou pour tout autre temps jugé nécessaire, 23 chevaux et 200 piétons, les députés avaient prétexté de l'absence d'un grand nombre de prélats pour demander un délai, et l'assemblée

[1] Lettre du 23 juillet, précitée.
[2] *Nég. dipl.*, I, 216.

avait été prorogée au 24 [1]. Ce moment venu, ils objectèrent qu'ils étaient les derniers à exprimer leur opinion, et résolurent d'attendre celle des autres états. Convoqués de nouveau, le 4 août, pour recevoir lecture de lettres de Maximilien réclamant une réponse immédiate, ils ne « volurent en particulier ni en général eulx ingérer de bailler responce finalle que premièrement les aultres pays n'eussent baillé responce, à cause que, en opinion, le pays de Namur estoit nommé le dernier. » Le 20 août, nouvelle réunion par ordre de l'empereur; nouvelles lettres de ce prince exigeant une réponse définitive; nouvelles instances des commissaires de Marguerite; nouveau refus [2]. Dans l'assemblée des états du Hainaut qui avait été tenue à Mons, le 16 juillet, les nobles seuls s'étaient montrés assez disposés à accueillir les propositions du gouvernement; quant aux prélats et aux députés des bonnes villes, « sans avoir égard à leur éminent péril et que les ennemis leur estoient plus prochains, ils n'avoient voulu aucunement y condescendre, » les uns prétendant être exempts de la contribution de toutes tailles, aides et subventions; les autres disant que « attendu que ladite demande avoit esté faicte aux estatz de tous les pays, à leur assemblée générale, quand on les feroit convocquer tous ensemble, ils feroient ce que bons et loyaulx subgectz doivent faire [3]. »

Maximilien fut extrêmement irrité de rencontrer tant de résistances, et à peine arrivé il ordonna à Jacques de Gavre, seigneur de Frésin, grand bailli du Hainaut, de convoquer de nouveau les états de ce comté pour le 20 août, et de les sommer de fournir « promptement et sans plus de délais ou retraite, leur quote-part desdits 10,000 combattants à

[1] Compte de G. de Croy, de 1508, f° xix. — [2] *Ibid.*, f°s xix v° et xx.
[3] Lettre de Maximilien du 6 août 1508. *Lettres inédites*, 313-318.

pied et 2,000 à cheval. » En cas de refus il menaçait de les « noter et reprendre de désobéissance, de les tenir et réputer pour des naturels subgectz, » car, disait-il, « depuis notre arrivée esdits pays de par deçà, avons de plus en plus cogneu les grands efforts que font lesdits Gheldrois, tant en Hollande que en Brabant, et les pratiques que mènent lesdits François, et les armées et assemblées qu'ils font sur les frontières, pour subjuguer et destruire ces pays. Et affin que vous puissiez entendre comment nous sommes en volonté d'employer cette armée, ajouta-t-il, laquelle est bien petite pour résister à un si puissant roy qu'est le roy de France, et aussi pour conquérir le plus fort du pays de Gheldres, nous vous advertissons que nous voulons avancer pour cette conquête les aides et secours des évesques de Cologne, Munster et Utrecht, des ducs de Juliers et de Clèves, et de ceulx de nos pays de Hollande, Zélande, villes d'Anvers, Bois-le-Duc, Louvain et Bruxelles. Les autres pays feront une armée pour aller contre les François, et les gens d'armes que nous avons eus contre les Vénitiens, feront une autre armée, et la ferons marcher contre lesdits François, pour entrer audit royaume de France, afin de soulager les pays de par-deçà. [1] » Ces promesses dont ils suspectaient avec raison la sincérité, ces menaces qu'ils ne redoutaient guère, ne changèrent en rien la détermination négative des représentants du pays, et force fut à l'empereur d'attendre la nouvelle réunion des états généraux qui furent convoqués à Malines pour le 2 septembre suivant [2].

Cependant les premières ouvertures de Louis XII avaient été suivies d'un moment d'hésitation, et à son retour dans le Brabant, Maximilien annonça aux états provinciaux (4 sep-

[1] Lettre du 6 août précitée. — [2] Compte de G. de Croy, f° xxj.

tembre 1508) que « nonobstant toutes les ouvertures et appointement qu'il avait présentés au roi de France pour les mettre en bonne paix et union, » ce prince venait d'écrire à Marguerite « qu'il ne vouloit point délaisser ni habandonner les Gheldrois, mais de tout son effort les ayder et secourir. » En conséquence, il les « requerroit de se préparer et disposer à se mettre en défense avec lui et agir de tout leur pouvoir comme le cas l'exigeoit [1]. » Il invita, en même temps, Louis XII à envoyer des députés aux frontières pour rompre la trève ou pour conclure la paix [2], et déjà il allait repartir pour la Hollande lorsque la réponse du roi lui parvint à Turnhout; il délivra alors (14 septembre) à Marguerite plein pouvoir pour traiter avec ce monarque ou ses délégués, et pour se rendre, à la journée qui avait été fixée à Cambrai le 8 octobre suivant [3]. Ces circonstances retardèrent la réunion des états généraux qui eut lieu à Malines, le 20 septembre [4], en présence des seigneurs de Chièvres, de Sempy et de Vère chargés par Maximilien (19 décembre) « de défendre les intérêts de sa maison [5]. » La séance d'ouverture fut présidée par le président de Flandre, Jean le Sauvage, qui venait d'être nommé chef du conseil privé de Marguerite [6].

L'assemblée reçut communication de nouvelles lettres de Maximilien annonçant que, malgré toutes ses démarches, il

[1] *Lettres inédites*, l. c., 319-320. — Mémorial de 1501-1509 précité.

[2] Mémorial précité. — [3] Du Mont, IV, 1re partie, 110.

[4] *Rootboeck*, fo xxij vo. — Ils s'assemblèrent dans le couvent des Carmes. Azevedo.

[5] Lettre du 26 septembre. *Correspondance*, I, 84.

[6] Jean Le Sauvage, seigneur d'Escaubeek, d'Itterbeek, Bierbeek, Ligny, etc., né à Bruxelles en 1455, fut nommé à ces fonctions par lettres patentes du 24 juin 1508. *Voir* chapitre III.

lui avait été impossible d'amener le roi de France à conclure la paix, et qu'au contraire, ce prince continuait à secourir les Gueldrois. Ainsi, six jours après qu'il avait autorisé sa fille à se rendre à Cambrai, il prétextait des dispositions hostiles de la France, pour réitérer la demande d'une aide destinée à l'entretien de 2,000 chevaux et 10,000 piétons pendant trois mois. Les états reçurent ensuite deux communications importantes qui, de la part du gouvernement, étaient sans doute des subterfuges destinés à pallier son insistance. Maximilien, qui projetait de rattacher les états de son petit-fils à l'Allemagne, se proposait d'assembler à Ulm les princes de l'empire pour les engager à se secourir mutuellement, et il désirait, dit le Sauvage, voir les Pays-Bas envoyer des députés à cette diète. Puis il informa l'assemblée du prochain départ de Marguerite qui allait se rendre à Cambrai avec des délégués de l'empereur, pour le bien de la paix, et l'invita à envoyer à Valenciennes des députés des trois états qui se transporteraient, au besoin, au lieu des conférences [1]. Cette dernière communication fut accueillie avec plaisir et sans se préoccuper des assertions contraires contenues dans la lettre de Maximilien, les états s'ajournèrent au mois d'octobre suivant [2], décidés à subordonner leur résolution à l'issue des négociations de Cambrai. Cependant, bien qu'il n'eût pas été donné suite au projet de trêve formulé par Marguerite, la guerre se poursuivait plus mollement. Après quatre mois de blocus, Ruremonde avait vu les milices brabançonnes se retirer [3] ; si Weesp et le château de Muyden restaient étroitement serrés, aucun des deux partis ne tentait d'efforts sérieux ni pour les reprendre ni pour les dégager.

[1] *Rootboeck*, f° xxij v°. — M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.
[2] *Ibid.* — [3] Chapeauville, 241.

Un moment pourtant la situation reprit un aspect menaçant. Alors que déjà le choix des négociateurs était arrêté, et le jour d'ouverture des conférences fixé, de nouvelles prétentions de Maximilien éveillèrent les soupçons ou les craintes de la cour de France. Louis XII tardait à y répondre, et chaque jour de retard diminuait les chances d'une solution. Le 1er octobre, Maximilien écrivit de Gertruydenberg à sa fille que ses prédictions se réalisaient, qu'il connaissait mieux qu'elle les Français, et qu'il n'était pas fâché, du reste, de la voir ainsi déçue par leurs belles paroles, parce que cette déception la mettrait en garde pour l'avenir. Il refusa aussi de recevoir le seigneur de Marigny, échanson du roi de France : « Son maître, écrivit-il à Marguerite, s'est déclaré mon ennemi personnel et il vaut mieux que vous acheviez directement ce que vous avez commencé. Si cependant le seigneur de Marigny insistait pour me voir, qu'on le conduise à quatre ou cinq lieues de ma résidence, mais je suis bien décidé à ne conférer avec aucun envoyé du roi, car tout ce que cet homme dit est tromperie et abus. » Il autorisa cependant la princesse à conclure directement avec Charles d'Egmont une trêve de cinq ou six semaines, sous condition d'avoir la faculté de ravitailler toutes ses places en Hollande et en Gueldre, dans la crainte qu'elles ne fussent réduites par la famine ou par la disette de munitions. Enfin dans l'incertitude où l'on était sur les véritables intentions de la cour de France, il recommanda à Marguerite de n'épargner ni peines ni soins pour obtenir le consentement des états à la levée pétitionnée, et de ne leur demander qu'une aide de 60,000 florins pour ne pas préjudicier à la première proposition. Il voulait même que cette aide fût réclamée sous forme de prêt jusqu'à ce que toutes les provinces eussent complété leur contingent dans la

levée de 2,000 chevaux et 10,000 piétons, et s'il se produisait un déficit dans quelques contingents, il était d'avis de le mettre à la charge des états qui n'avaient point précédemment fourni des gens de guerre pour contribuer à la défense du pays [1]. Toutes ces combinaisons échouèrent : pendant la nouvelle réunion des états (octobre), la plupart des députés étaient munis d'instructions si peu explicites, qu'il fut impossible de rien conclure sur les propositions du gouvernement [2].

Cette opposition passive créait de graves embarras à Marguerite qui s'empressa de profiter de l'autorisation de son père pour traiter avec Charles d'Egmont. Celui-ci prétendit d'abord poser pour préliminaires de paix, sa reconnaissance comme duc de Gueldre, à la condition qu'il ne se marierait jamais, que son duché et le comté de Zutphen cesseraient d'être un fief mouvant de l'empire pour devenir fief du duché de Brabant, qu'il en garderait l'usufruit, mais qu'après lui ces états reviendraient directement et définitivement à la maison d'Autriche. Ces propositions, déjà précédemment soumises à Maximilien [3], furent rejetées, et la rupture des négociations était imminente lorsque arriva l'acquiescement de Louis XII aux demandes de l'empereur. Étant abandonné par la France, Charles d'Egmont ne pouvait plus prolonger la lutte, et une trêve fut conclue à Schoonhoven (octobre) entre l'empire, les Pays-Bas, la France, l'évêque d'Utrecht, le duc de Clèves, le comte de Hornes et la Gueldre. Louis XII ratifia ce traité le 18 octobre, en y faisant admettre l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan [4]; il fut stipulé que la trêve durerait six

[1] *Correspondance*, I, 87.
[2] M. Gachard, l. c.
[3] Lettre de Maximilien du 31 janvier 1510. *Correspondance*, I, 231.
[4] L'original est aux *Archives de Lille. Nég. dipl.*, I, 218.

semaines, à dater du 25 octobre, et que les deux parties belligérantes conserveraient leurs positions respectives sans pouvoir ni ravitailler ni fortifier les villes ou places tenant leur parti. Le traité ne devait être publié dans les Pays-Bas qu'après l'avoir été en Gueldre [1]. Cette convention était à peine réglée qu'au mépris de la disposition y comprenant l'évêque d'Utrecht, une escadrille gueldroise surprit, dans la nuit du 29 octobre, le château de Kuinder, petit havre entre Campen et la Frise, et une garnison de 400 hommes s'empressa de fortifier « ce château frontière, clef de l'évêché contre Hollande et Frise, où tous les bateaux passoient [2]. » En présence des grands intérêts qu'il s'agissait de régler, cet acte de brigandage ne provoqua cependant point de représailles, et la trève se prolongea jusqu'à la conclusion des importantes négociations de Cambrai [3].

Les préparatifs de départ de Marguerite touchaient à leur fin, lorsque Maximilien défendit à sa fille de partir avant qu'il l'eût entretenue de ses intentions. En outre, il ne consentait à ratifier la trève de Schoonhoven qu'après que ce traité aurait été examiné par Jean de Berghes et Guillaume, baron de Rogendorff et de Molemburg, seigneur autrichien, l'un de ses principaux agents dans les Pays-Bas. La condescendance de Louis XII avait, paraît-il, éveillé de nouvelles exigences chez l'empereur; mais Marguerite en allant le trouver à Anvers [4], réussit enfin à aplanir les dernières

[1] *Correspondance*, I, 76 et 97.

[2] Instruction pour les députés de l'évêque d'Utrecht envoyés à Marguerite (novembre 1508). *Gedenkstukken*, II, 147.

[3] Voir *Gedenkstukken* et *Correspondance*.

[4] Elle s'y rendit avec le jeune duc de Luxembourg, montée sur une flottille de *royebargen* qu'il avait envoyée à Malines « pour qu'elle voyageât plus à l'aise. » Lettre de Maximilien du 12 octobre 1508. *Correspondance*, I, 93.

difficultés. Maximilien, aussitôt après avoir ratifié la trêve, licencia les lansquenets levés pour la guerre de Gueldre, et leur accorda des gratifications, « bien qu'ils l'eussent très-mal servi, » pour leur ôter tout prétexte de mutinerie et d'entreprise sur les Pays-Bas. Il chargea, à cet effet, sa fille de demander, avant son départ pour Cambrai, une avance de 60,000 à 70,000 florins sur les aides aux quartiers de Louvain, Bruxelles et Anvers, et d'engager les villes à avancer la quote-part du plat pays afin de se débarrasser le plus tôt possible de ces troupes. Il ne comprenait pas dans cette demande le quartier de Bois-le-Duc, ni la Hollande, parce que ces contrées avaient considérablement souffert des inondations et de la guerre [1]. Aucun obstacle ne s'opposait plus à l'ouverture des négociations. Le 19 octobre, Louis XII manda à Marguerite que le cardinal d'Amboise, muni de ses pleins pouvoirs, se rendrait sur les frontières de la Picardie, pendant que l'évêque de Paris et le comte de Carpy, ses conseillers, viendraient à Cambrai arrêter avec ses députés les préliminaires des conférences [2]. De son côté, cette princesse, après avoir invité le roi d'Aragon à s'y faire représenter, adressa (23 octobre) la même invitation à Henri VII [3], et ces deux souverains, ces futurs alliés, cherchèrent aussitôt les moyens de se trahir mutuellement. Henri VII, par exemple, engageait Marguerite à profiter des conférences de Cambrai pour détacher Louis XII du roi catholique, afin de transporter le gouvernement de la Castille

[1] Lettre du 24 octobre 1508. *Correspondance*, I, 95.

[2] *Lettres de Louis XII*, I, 120-122.

[3] *Lettres de Louis XII*, I, 122. — Henri VII ne consentit à y envoyer ses ambassadeurs que pour lui complaire, ainsi qu'à l'empereur, et leur ordonna « de lui faire tout le plaisir et service que possible. » Lettre du 7 novembre 1508. *Nég dipl.*, I, 219.

à Maximilien qui, de la sorte, triompherait des Vénitiens avec l'aide des Castillans, et il proposait, à cet effet, de former une ligue entre le pape, l'empereur, la France et l'Angleterre, à l'exclusion du roi d'Aragon [1].

Enfin, le 27 octobre (1508), Maximilien autorisa Marguerite à se mettre en route pour Cambrai; il lui prescrivait de s'arrêter à Valenciennes afin d'y attendre l'évêque de Gurck [2] chargé de ses dernières instructions [3]. Par une autre lettre du même jour, il lui fut conseillé, vu l'affluence de monde qu'il y aurait à Cambrai, de retenir la moitié de la ville pour elle et sa suite, et de laisser l'autre moitié au cardinal d'Amboise [4]. En lui recommandant d'engager l'ambassadeur de Henri VII, Édouard de Winkenfield, à l'accompagner, Maximilien lui enjoignait, ostensiblement sans doute, de ne rien arrêter sans en avoir référé à cet ambassadeur et à l'évêque de Gurck, et d'appeler au besoin à Cambrai les autres ambassadeurs anglais récemment arrivés dans les Pays-Bas, ainsi que l'ambassadeur d'Aragon, s'il avait mission de s'y rendre; dans ce cas elle devait agir à son égard comme avec les ambassadeurs anglais. Il adjoignit à l'évêque de Gurck deux de ses conseillers, Sigismond Phloug et Jacques de Villingher, seigneur de Sainte-Croix [5], et permit à sa fille d'amener avec elle l'évêque de Cambrai, Jacques

[1] Lettre d'Édouard Winkenfield à Marguerite. *Lettres de Louis XII*, I, 121-130.

[2] Mathieu Lang, évêque de Gurck, était secrétaire particulier de Maximilien. On a dit de lui : « *Vir singularis prudentiæ et doctrinæ, magnificus, beneficus et maxime hospitalis.*

[3] *Correspondance*, I, 97.

[4] Pour les frais de cette ambassade il ne lui donna pourtant que 7,000 livres. Mémoire présenté par Marguerite à Charles-Quint, le 20 août 1515. *Gedenkstukken*, III, 117. — M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*.

[5] Il était trésorier général de Maximilien, et, en 1520, correspondait avec Érasme.

de Croy, les présidents du grand-conseil de Malines et de Bourgogne, Jean Pieters et Mercurino Gattinara, et deux chevaliers de la Toison d'or, probablement Jean de Berghes et le seigneur de Rœulx [1]. Marguerite partit de Malines, aux premiers jours de novembre, escortée par les archers de la garde de l'archiduc, par cent chevaux, sous le commandement du sire d'Aimeries et accompagnée des membres du conseil privé ainsi que de délégués des états qui s'arrêtèrent à Valenciennes, où ils restèrent pour être à portée d'être informés et consultés, « si les François vouloient jouer des trainneries selon leur coustume [2]. » Jean Caulier et l'abbé de Maroilles, Jean Gosselet, l'avaient devancée pour prendre les dispositions relatives à sa réception et pour régler les formalités préliminaires de la tenue du congrès [3]. Pendant que cette princesse se dirigeait à petites journées sur Cambrai (où elle n'arriva que dans les derniers jours de novembre), le président du conseil privé, Jean Le Sauvage, partait pour l'Angleterre précédant une ambassade qui bientôt après se rendit à Calais [4].

Cependant l'opposition des états continuait à créer de graves difficultés. Le trésor était obéré, les caisses publiques vides, et licencier les gens de guerre avant de les avoir payés eût été livrer le pays aux plus affreux malheurs. L'ouverture des négociations calma heureusement les esprits et exerça une

[1] Cette lettre ne les nomme pas, mais par une lettre du 12 octobre 1508, on voit que ces deux seigneurs, avec Guillaume de Rogendorff, furent envoyés à Marguerite par Maximilien, « pour lui dire et déclarer aucunes choses de par lui, touchant les trèves, d'entre lui, le roi de France et messire Charles de Gueldre. *Correspondance*, I, 93.

[2] Lettre de Maximilien du 27 octobre 1508. *Ibid.*, I, 99.

[3] Lettre de ces envoyés des 13 et 22 novembre 1508. *Nég. dip.*, I, 221 et 223.

[4] Lettre de Maximilien du 27 octobre, précitée.

influence non moins favorable sur les états généraux réunis de nouveau à Anvers, le 13 novembre, en présence de Maximilien et de leur jeune souverain; s'ils persistèrent à repousser le projet de levée de troupes, ils votèrent cependant une somme de 70,000 flor. à répartir sur toutes les provinces, non, direntils, que la sûreté du pays exigeât des mesures extraordinaires, mais seulement pour complaire à l'empereur [1]. En attendant la rentrée de cette aide, le gouvernement recourut aux emprunts, s'adressant indistinctement à quiconque consentait à lui prêter, seigneurs, abbés, marchands, fonctionnaires, etc. [2]. Par lettres du 27 novembre 1508, Maximilien, en sa qualité de tuteur de son petit-fils, envoya Toison d'or en Angleterre pour engager à Henri VII la *riche fleur de lys* pour une somme de 10,000 livres sterling [3]. Ce bijou, un des plus précieux des souverains des Pays-Bas, avait déjà été engagé à diverses

[1] M. Gachard. Introduction aux lettres inédites de Maximilien, 198. — *Rootboeck*, f° xx-xxiii v°.

[2] Compte de J. Micault, l. c. (n° 1880).

[3] « De très-hault et très-puissant prince le roy d'Angleterre, par les mains de Thomas Isaac, dit Thoison d'Or, conseiller de mesdits seigneurs, la somme de dix mille livres sterlinc, monnoye d'Angleterre, revenant à la somme de quarante-huit mil escus d'or au soleil, du prix de xxxvj sols vj deniers de ij gros, monnoye de Flandre, le sol pièce, venant des deniers de semblable somme que, par ordonnance de l'empereur, en vertu de leurs titres obligatoires baillés audit Thoison d'Or, il a audit receveur général baillié et délivré, à cause de semblable somme que ledit seigneur roy d'Angleterre avoit lors prestée comptant à mesdits seigneurs ès mains dudit Thoison d'Or, pour subvenir à leurs grandes et urgentes affaires qu'ils avoient alors à supporter, meismement pour donner congié aux gens de guerre estant lors ès pays de par deçà, pour laquelle somme ledit Thoison d'Or a, par ordonnance dudit seigneur empereur, baillié en gaiges avec lesdites lettres, *la riche fleur de lys* audit seigneur roy d'Angleterre pour sa seurté, en deniers paiés audit Georges Hackenay, penninck maistre et commis, à tenir le compte des despenses ordinaires et extraordinaires dudit seigneur, pour en faire payement ausdits gens de guerre; par ce icy par descharge faitte le xxvij° jour de janvier l'an mil cinq cens et huit (1509, N.-S.). » *Ibid.* — Rapin Thoyras, IV, 519.

reprises pour 50,000 couronnes d'or, pour 70,000 et pour 80,000 livres [1]; cette fois, il ne fut plus dégagé : Henri VIII en fit présent à François Ier, lors de son entrevue du camp du Drap d'or [2].

Après avoir séjourné quelques jours à Anvers (10-18 novembre), Maximilien se rendit à Lierre (19 novembre), d'où il arriva bientôt après à Malines. Le 22 novembre, il assembla dans son hôtel les chevaliers de la Toison d'or présents dans cette ville [3], et leur exposa diverses réclamations de sa fille, dont l'objet lui avait paru trop important pour qu'il en décidât sans leur avis. Il s'agissait d'abord de prétentions à charge du feu roi de Castille qui, suivant cette princesse, n'avait point partagé également entre eux la succession de leur mère, conformément aux stipulations du testament de Marie de Bourgogne. De plus elle réclamait les comtés d'Artois, de Bourgogne, de Charolais, du Mâconnais et de l'Auxerrois, ainsi que les terres et seigneuries de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers que le traité de 1482 lui avait assignés pour dot; elle se prétendait encore créancière d'une partie de la dot de 300,000 écus que Philippe le Beau lui avait assignée lors de son mariage avec le duc de Savoie. En exposant ses droits, elle insistait beaucoup sur les circonstances fâcheuses où elle s'était trouvée en France, et sur d'autres sujets de mortification que lui avait attirés, en Espagne et en Savoie, sa condescendance aux volontés de son père et de son frère. Enfin, elle invoquait ses services dans le gouvernement des Pays-Bas et ses soins pour l'éducation de son neveu; prévenant l'objection qu'en faveur de sa dot, elle avait renoncé à tous droits et

[1] DE REIFFENBERG, *Histoire de la Toison d'or*, 282, note 2.
[2] GAILLARD, *Histoire de François Ier*.
[3] Ils étaient au nombre de neuf.

actions acquis ou éventuels, à charge de son frère ou des héritiers de ce prince, elle soutenait qu'il était équitable d'annuler cette renonciation, eu égard à l'énorme dommage que lui causait un acte fait à une époque où elle ignorait les dispositions testamentaires de sa mère. Elle consentait néanmoins, en considération de son père et de ses neveux et nièces, à se désister de toutes poursuites à cet égard, à condition d'obtenir la propriété des comtés de Bourgogne et de Charolais, des terres et seigneuries de Salins, Noyers, Châtel-Chinon, Chalein et La Pierrière avec leurs dépendances et annexes, pour en jouir sa vie durant, et offrait, en ce cas, de donner, de la cession de ses droits, tel acte de sûreté qu'il serait jugé convenir. Le second objet de ses réclamations avait moins d'importance : il s'agissait du collier de la Toison d'or qu'elle demandait pour le comte de Montrevel, Guy de la Baume, en récompense des fidèles services que ce seigneur lui avait rendus.

Les chevaliers convinrent de se réunir l'après-dînée pour aviser sur ces deux demandes, et Maximilien entretint ensuite l'assemblée de diverses affaires étrangères à l'ordre. Il lui annonça que pour mettre l'Autriche et la Bourgogne plus en état de résister à leurs ennemis, dont le nombre s'était considérablement accru, il avait l'intention d'unir ces états et de les ériger en un royaume sous le nom d'Autriche et de Bourgogne. Il avait déjà, dit-il, sondé à cet égard ses états d'Autriche, et il se proposait de communiquer incessamment leur avis à une assemblée capitulaire de l'ordre. Dans leur nouvelle réunion, les chevaliers furent unanimement d'avis qu'il appartenait à l'empereur de statuer sur les réclamations de l'archiduchesse, puisqu'il avait, durant la minorité de son petit-fils, la faculté de disposer à son gré

des biens de ce prince à qui toutefois il serait toujours permis, à sa majorité, d'en décider autrement s'il le jugeait convenable. Cette considération les avait dispensés d'approfondir la valeur des titres invoqués par la douairière de Savoie, mais ils ne dissimulèrent pas que cette valeur leur semblait fort contestable, surtout en ce qui concernait le testament de Marie de Bourgogne dont les dispositions, pensaient-ils, étaient mal interprétées. Quant au collier demandé pour Guy de la Baume, tout en reconnaissant au comte de suffisantes qualités pour l'obtenir, ils représentèrent qu'aux termes des statuts les élections avaient lieu en chapitre général, et qu'en conséquence, il leur était impossible d'avoir égard à la recommandation de Marguerite autrement qu'en appuyant cette candidature dans le prochain chapitre. L'empereur partagea cette opinion, et sans en occuper davantage l'assemblée, il accueillit pleinement les autres réclamations de sa fille [1]. Par lettres patentes du 20 février 1509, dépêchées sous son nom et sous celui de son petit-fils, il transporta à cette princesse la souveraineté des comtés de Bourgogne, de Charolais, etc., à condition qu'à sa mort, ces pays retourneraient au souverain des Pays-Bas, cession que Charles ratifia en 1515 [2]. Quant au projet d'ériger les Pays-Bas et la Bourgogne en royaume, il n'en fut pas autrement question; en effet; il eût été fort intempestif de réclamer en ce moment la rétrocession du duché de Bourgogne.

Pendant ce temps, Marguerite négociait avec le cardinal

[1] De Reiffenberg, l. c., 275-282.

[2] Lettre du 14 février 1515, ordonnant au grand conseil de Malines d'entériner et d'enregistrer les lettres patentes qu'il avait délivrées à cet effet, à Louvain, au mois de janvier. M. Gachard, *Analectes Belgiques*. Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2e série, VII, 74.

d'Amboise, moins le traité de paix, sujet ostensible de leurs conférences, que la fameuse ligue de Cambrai, honte de la diplomatie. A en croire la correspondance de la princesse, elle et le cardinal se disputèrent avec tant de chaleur qu'elle avait souvent, en sortant des conférences, de grands maux de tête, et qu'un jour même « ils cuidèrent se prendre au poil [1]. » Leurs négociations cependant furent de courte durée : il y a lieu de croire que les bases en avaient été arrêtées d'avance. Un incident faillit cependant tout rompre. Le cardinal annonça que son maître, adoptant les vues de Henri VII, refusait de comprendre le roi d'Aragon parmi les alliés de l'empereur, « et Marguerite trouvant cette communication bien estrange, et lui semblant chose dissimulée plus que aultrement, » donna sur-le-champ des ordres pour son départ. Le cardinal obtint difficilement d'elle un délai de quelques jours afin d'attendre de nouvelles instructions [2]; mais Louis XII et son ministre cédèrent bientôt sur ce point comme ils avaient cédé sur les autres, aveuglés qu'ils étaient, celui-là par le désir d'anéantir les Vénitiens, ses anciens alliés, celui-ci par les magnifiques espérances qui scintillaient devant sa vaniteuse ambition.

Le traité, qui fut signé le 10 décembre 1508, ne stipula rien quant à la régence de Castille [3], ni sur les droits au trône de Navarre, droits revendiqués par Louis XII en faveur de son neveu Gaston de Foix; il s'engagea seulement à ne point attaquer, avant l'expiration d'une année, la reine Catherine et son mari Jean d'Albret. Le duc de Gueldre

[1] *Lettres de Louis XII*, I, 133-135. — *Correspondance*, I, 108. — [2] *Ibid.*

[3] Maximilien conservait toujours ses prétentions sur la régence de ce royaume, et à cette question était liée celle de l'hérédité du royaume de Naples pour la jeune femme de Ferdinand, Germaine de Foix, et pour ses enfants.

fut abandonné sans obtenir aucune garantie, et il n'y eut d'insistance en sa faveur que pour le comprendre dans le traité. Sous prétexte qu'en rompant la trève, il avait forfait ses droits, Maximilien s'y était même opposé jusqu'au dernier moment[1], et n'avait enfin cédé que sur les pressantes représentations de Marguerite et du conseil privé[2]. Les droits du duc, à qui l'on donnait le simple titre de « Charles de Gueldre, dit d'Egmont, » furent déférés à la décision d'arbitres à nommer par l'empereur et par les rois de France, d'Angleterre et d'Écosse, et jugeant sans appel dans l'année, suivant les ratifications du traité. Weesp et le château de Muyden devaient être évacués dans les quarante jours, et les deux parties restaient en possession, jusqu'à conclusion d'un accord final, des places qu'elles occupaient. Si le duc refusait de se conformer à ces dispositions ou de se soumettre à la sentence arbitrale, le roi s'engageait à ne l'aider d'aucune manière et à veiller à ce que ses sujets ne l'assistassent point. Dans l'entretemps, les relations commerciales de la Gueldre avec les Pays-Bas étaient rétablies, et le traité de paix comprenait les adhérents des deux partis : les ducs de Clèves et de Juliers, l'évêque d'Utrecht et le comte de Hornes d'une part; l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, de l'autre. Si, à l'expiration de l'année, les arbitres n'étaient point parvenus à formuler leur décision, ils prescriraient « quelque honnête moyen » pour prévenir la reprise des hostilités : il était interdit aux deux parties de recourir aux armes, quelle que fût la contestation qui pourrait s'élever entre elles. Tous les anciens différends au sujet de la succession de Bourgogne demeurèrent également

[1] Le traité même mentionne cette circonstance.
[2] Lettre de Maximilien à Marguerite, du 29 avril 1509. *Correspondance*, I, 130.

en suspens, Maximilien se réservant de revendiquer ses droits dans un temps plus opportun. Le jeune duc de Luxembourg fut maintenu dans la libre possession des terres relevant de la France, et il fut convenu qu'il ne prêterait hommage qu'après avoir atteint sa vingtième année. Il fut décidé aussi qu'on réglerait à l'amiable la réparation des abus commis par les officiers royaux en Flandre et en Artois. Les seuls points décisifs furent la renonciation de Maximilien, moyennant 100,000 écus d'or, au traité de mariage de Charles et de Claude de France, et une nouvelle investiture du duché de Milan que Louis XII acheta au prix de 100,000 ducats [1]. Ce traité fut solennellement publié dans la cathédrale de Cambrai, mais on garda secret l'objet principal des négociations, la ligue formée contre la république de Venise par le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon [2].

Avant de quitter Cambrai, Marguerite donna au cardinal d'Amboise « par avis de son conseil et pour mieux nourrir paix et amour entre France et la maison d'Autriche, ainsi que les affaires de Monseigneur le requerroient, » une très-belle coupe d'or pesant près de 600 écus, « avec son couvercle garni de grosses perles, formant cinq trèfles de cinq perles chacune, et, entre chaque trèfle, une table de balais très-fine, prisée, chacune des cinq tables, plus de 350 florins d'or. » Le pied de la coupe présentait aussi cinq trèfles de perles moyennes et cinq autres tables de balais. Elle était surmontée d'une grande et belle émeraude. Le cardinal trouva cette coupe, estimée plus de 4,000 florins d'or, tellement belle, qu'il crut

[1] Du Mont, IV, 1re partie, 109.

[2] Ce second traité fut signé le même jour que le premier. — *Voir* les textes français, traduction contemporaine, publiés par M. Le Glay. *Négociations diplomatiques*, I, 225 et suiv.

devoir la remettre à son maître. A l'évêque de Paris, Étienne Poncher, Marguerite offrit de belles et riches Heures, achetées pour 400 écus d'or, qui portaient sur les deux fermoirs deux superbes diamants; pour tenir le livre ouvert il y avait « un grand balais longuet tout à jour que l'on estimait plus de 1,000 florins et auquel étaient attachés vingt-cinq cordonnets de soie garnis chacun d'une perle. » Le comte de Carpy reçut deux grands et riches flacons d'argent rapportés par elle d'Espagne. Les hérauts, les huissiers, les menus officiers de France ne furent pas oubliés : il leur fut distribué de 400 à 500 écus d'or. Les ambassadeurs des autres puissances ne paraissent pas avoir été compris dans ces actes de munificence, à l'exception du comte de Surrey, envoyé extraordinaire de Henri VII, à qui Marguerite fit présent de la coupe d'or dont elle se servait journellement et qui pesait 300 écus [1]. Elle revint dans les Pays-Bas accompagnée de l'évêque de Paris et du comte de Carpy qui se rendirent avec elle à Malines pour assister à la ratification des traités. Quand Maximilien les eut ratifiés (26 décembre), le comte de Carpy alla en Gueldre, avec Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, châtelain d'Ath, et Laurent du Blioul, pour notifier à Charles d'Egmont les dispositions arrêtées à son égard, avec invitation d'observer et de jurer le traité conclu par son protecteur [2]. Le duc refusa d'abord de s'y soumettre [3], mais il ne tarda pas à comprendre que, privé de l'appui de la France alors si désireuse de la paix, il lui serait impossible de prolonger la lutte, et il ordonna l'évacuation

[1] Mémoire des dons et sacrifices que Marguerite avait faits de ses propres deniers durant son administration. l. c.

[2] Lettre de décembre 1508. *Gedenkstukken*, II, 154.

[3] *Lettres de Louis XII*, II, 167, 177, 241. — Wagenaar.

de Weesp et du château de Muyden que le comte de Carpy remit aux mains des commissaires de l'archiduc (24 janvier 1509) [1]. Avant de quitter les Pays-Bas où ils avaient été somptueusement traités par Marguerite, les ambassadeurs français en reçurent de riches services d'argenterie [2]. Puis, Hugues de Melun, le baron Amé de Viry [3], Mercurino de Gattinara et Jean Caulier furent chargés de recevoir le serment de Louis XII, et, en même temps, de lui rendre hommage, au nom de cette princesse, pour le comté de Charolais et les

[1] SLICHTENHORST.

[2] « A ung marchand joualier demeurant audit Bruxelles, la somme de onze cens soixante dix huit livres quinze sols onze deniers dudit pris, que par le commandement et ordonnance ledit recepveur général, a baillé et délivré comptant pour plusieurs parties d'argent blanche et dorée que mesdits seigneurs ont fait prendre et acheter de luy pour icelle présenter en don de par eulx à M. le comte de Carpy, lequel a esté avec MM. les légat de France et évecque de Paris, ambassadeurs du roy de France, devers madite dame de Savoye à Cambrai et au traitement de la paix, et d'illecq estoit venu avec elle et ledit évecque de Paris jusques en ladite ville de Malines, pour estre présent à la ratiffication d'icelle par ledit seigneur empereur, et après icelle ratiffication avoir esté en Gheldres, pour estre présent à la ratiffication et faire jurer ladite paix audit messire Charles et l'induire à l'observacion d'icelle, et de là retourner en la ville de Bruxelles devers mesdits seigneurs, en passant pour aller devers ledit seigneur roy de France, aux prix et ainsi que s'en suit :

» Premièrement pour une grande couppe couverte dorée dedans et dehors, pesant dix marcs cinq onces dix sterlins 1/2, au prix de quarante sols dudit prix l'once valent. . . . . viij^xx xj livres.

» Item, pour six tasses et le couvercle dorez. . . . . iiij ^c x l. xj s. vj d.

» Item, pour une aighiere dorée aux borts et au piet....

» Item, six tasses avec ung grand couvercle aussi dorez aux borts et aux piets . . . . iiij ^c lxxxij l. v d.

» Et pour deux grands pots d'argent non dorez. . . . cxv l. iiij s. »

(Compte de J. Micault, l. c., nº 1880).

[3] Le 13 septembre 1510, Maximilien le nomma conseiller ordinaire et chambellan de l'archiduc Charles, aux gages de 36 sous de 2 gros, monnaie de Flandre, par jour. *Correspondance*, I, 330. — Ce seigneur appartenait à une ancienne famille de Savoie.

autres terres et seigneuries qui venaient de lui être concédées en Bourgogne. « Et se monstra le roy très-chrestien bien joyeulx d'avoir une telle dame pour vassalle, et dit qu'il aymeroit mieux baiser sa vassalle que celuy qui reprenoit pour elle [1]. »

Mais ce traité qui ne concluait à rien, cette ligue tramée avec une odieuse perfidie par des princes que tant d'intérêts opposés divisaient, « établis sur un mauvais terrain ne pouvaient avoir de durée [2]; » en effet il ne mit qu'une courte trêve à leurs discordes. Durant les conférences où l'ambassadeur de Henri VII avait rendu de grands services à Marguerite [3], Maximilien avait négocié de son côté avec la députation que ce prince venait d'envoyer à Anvers [4], et il l'avait amené à renoncer à son mariage avec Marguerite, y substituant une union depuis longtemps projetée et de nature à avoir d'immenses conséquences pour l'Europe. Le 17 décembre 1508, sept jours après la signature des traités de Cambrai, dans la grande salle du palais de Richemont, en présence du monarque anglais, de l'archevêque de Cantorbéry, des évêques de Londres, de Norwich, d'Ely, du duc de Buckingham et d'une foule d'autres seigneurs [5], comparurent Jean de Berghes, Laurent de Gorrevod, le docteur Sigismond Phloug, André de Burgo, commissaires de l'archiduc, de l'empereur et du roi d'Aragon, et le secrétaire de Maximilien, Égide Van den Damme, qui donna lecture de lettres patentes, chargeant de Berghes de se fiancer, par procuration, au

[1] Lettre des ambassadeurs à Marguerite, 12 mars 1508 (1509 N.-S.). *Lettres de Louis XII,* I, 146-149. — Louis XII ratifia les traités le lendemain 13 mars.

[2] « Maer de handel van Kamerik, om dat zy op geen goeden grond en lagh, was daerom van korten duer. » SLICHTENHORST, XI, 327.

[3] Lettre de Marguerite de décembre 1508. *Correspondance.*

[4] *Geschiedenis van Antwerpen.* — [5] Voir DU MONT, l. c. 119.

nom de l'archiduc Charles, à la princesse Marie d'Angleterre. Puis, après que l'archevêque de Cantorbéry et Jean le Sauvage eurent exalté tour à tour les bienfaits que cette union était appelée à produire pour les maisons d'Angleterre et d'Autriche et pour la république chrétienne, Jean de Berghes, prenant la main de la jeune princesse, répéta la formule suivante que lut Jean le Sauvage : « Le très-haut et puissant prince et mon très-redouté souverain seigneur Charles, par la grâce de Dieu, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., par moi, son commissaire et procureur, vous prend, dame Marie, à sa femme et épouse, et en vous se consent comme à sa vraie femme et épouse. Et mondit très-redouté seigneur vous promet, et moi pour lui vous promets que, d'ores en avant et durant sa naturelle vie, il vous aura, tiendra et réputera pour sa femme et épouse. Et sur ce, il et moi pour lui, vous en baille sa foi. » A ces mots il lâcha la main de la princesse qui à son tour prit la sienne et dit : « Je, Marie, par vous Jean de Berghes, commissaire et procureur de très-haut et puissant prince Charles, prends ledit seigneur Charles à mon mari et époux, et à lui et à vous pour lui je promets que d'ores en avant et durant ma naturelle vie, je l'aurai, tiendrai et réputerai pour mon mari et époux; sur ce lui baille, et à vous pour lui, ma foi. » De Berghes alors baisa la princesse au front et lui passa au doigt l'anneau des fiançailles, dont acte fut dressé par deux notaires et signé par tous les assistants.

CHAPITRE III.

SIÉGE DE VENLOO.

(1509-1512.)

Les états généraux, convoqués par lettres patentes du 4 janvier 1509 [1], se réunirent à Bruxelles le 21, et il leur fut demandé « eu égard aux grandes et excessives peines, travail, sommes, soins et diligence que le seigneur empereur avoit pris et prenoit pour garder et défendre les pays de par-deçà, les soulager et préserver de foule et oppression, les mettre, maintenir et entretenir en bonne sûreté, paix, tranquillité et repos, et vu que, pour y entendre, il avoit pris la peine de venir par-deçà, délaissant les grandes et nécessaires affaires qu'il avoit en Allemagne pour le fait de l'empire et autrement, et tellement y avoit fait traiter et besoigner, que, par le moyen de Mme Marguerite, une bonne, sûre et honorable paix avoit été faite, accordée et conclue en la cité de Cambrai, entre lui et monseigneur l'archiduc, leurs alliés, royaumes, pays et sujets d'une part, et le roi de France et les siens d'autre part, entre lesquels messire Charles d'Egmont étoit compris, et avoit accepté et juré icelle paix, ils voulussent consentir et accorder,

[1] Registre du conseil de ville de Mons, l. c

savoir : auxdits seigneurs empereur et archiduc la somme de 500,000 écus de 48 gros, monnoie de Flandre, pour une fois, et à madite dame quelque bonne somme en récompense des peines et labeurs qu'elle avoit pris au fait et conduite de ladite paix. A payer lesdites sommes en trois termes : un tiers comptant, et les deux autres d'année en année, pour s'en aider et subvenir tant au payement des gens de guerre qui avoient servi en la guerre de Gueldre et à qui étoient encore dues de grandes et excessives sommes de deniers, que pour autres affaires nécessaires [1]. » Après avoir reçu ensuite diverses communications relatives au traité de mariage conclu avec l'Angleterre et à la reprise de possession de Weesp et de Muyden [2], les états s'ajournèrent au mois de février suivant.

A leur retour, la divergence des opinions fut telle que dans l'impossibilité de rien conclure, il fallut proroger l'assemblée au 15 mars [3]; lors de cette troisième réunion, qui se tint à Anvers le 23, les députés de la Flandre seuls accueillirent favorablement la proposition du gouvernement. Le Brabant refusa d'accorder plus de 300,000 écus, et les autres provinces se rangèrent à son opinion. En conséquence, il fut résolu (31 mars) que « nonobstant les grandes et diverses charges, pertes et dommages qu'ils avoient eus et supportés, tant à cause des guerres, logis des gens d'armes que autrement, les états des pays de Brabant, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur, Lille et Valenciennes, accorderoient 300,000 écus du prix de

[1] Préambule de la résolution des états. *Gedenkstukken*, II, fº 156. — *Rootboeck*. — Compte de G. de Croy, l. c., fº xxij.

[2] *Rootboeck*, fº xxv.

[3] M. Gachard, *Des Assemblées nationales*. — Registre du conseil de ville de Mons, l. c.

48 gros, au profit de l'empereur et de l'archiduc, et tous les pays de par-deçà, 60,000 livres de 40 gros, pour une fois, à Mme Marguerite, à condition qu'elle en donnât 1,000 livres à chacun des deux conseillers de l'empereur, Sigismond Phloug et Jacques de Villingher, qui l'avoient assistée. » Ces aides étaient payables en trois années et en six termes, et il fut stipulé que « chacun, pays, ville ou quartier en seroit quitte en payant sa droite quote et portion, selon le taux et ordonnance faite du vivant de Charles le Téméraire touchant la contribution de 500,000 écus par an lors à lui accordée, et que desdits 300,000 écus une partie seroit employée au paiement et contentement des gens de guerre, afin que, par faute de paiement, lesdits pays ne fussent par eux foulés, travaillés et adommagés par logis ni autrement, et le surplus aux autres affaires nécessaires. » Quant aux états de Flandre, « ils accordèrent pour leur portion et quart de l'aide de 500,000 écus demandée, la somme de 100,000 écus, et à Marguerite 25,000 [1]. »

Maximilien consacra une partie du mois de février à visiter la Flandre [2] et à négocier avec les gens de guerre qui, en attendant le payement de leur solde, couraient le pays, maltraitaient les habitants et rançonnaient les voyageurs. Des reîtres du comte de Nassau surprirent un couvent de

[1] *Gedenkstukken*, l. c. — *Rootboeck*, f° xxvj. — Compte de G. de Croy, f° xxj. — Registre du conseil de ville de Mons — M. GACHARD, *Introduction aux Lettres inédites de Maximilien*, 197, note 4, et *Rapport sur les Archives de Lille*. — Comptes d'Adrien Van Heilwygen (n° 15751) et de Jean le Vignon (n° 16622), aux *Archives du royaume*.

[2] *Voir* au sujet de l'entrée qu'il fit à Gand, le 23 février, *Joyeuse entrée de l'empereur Maximilien Ier à Gand, en* 1508, par M. P. KERVYN DE VOLKAERSBEKE. Messager des sciences historiques, 1850. — Cet auteur a été induit en erreur quant à la date de l'année, ainsi qu'aux événements auxquels il attribue l'arrivée de Maximilien dans les Pays-Bas.

filles à Herkenroder, dans le pays de Liége, le pillèrent et le saccagèrent. Mis en fuite par le prévôt de Hasselt, qui était accouru avec quelques milices liégeoises, ils éprouvèrent de grandes pertes, et sur les plaintes d'Érard de la Marck, le comte fit pendre les plus coupables [1]. Une autre bande enleva un convoi de draps de Malines envoyé à Francfort, et il fallut longtemps parlementer avec elle pour obtenir la restitution de ce riche butin. Le seigneur de Montigny, Antoine de Lalaing, et le secrétaire de Malines, Pierre Imbrechts, qui avaient conduit cette négociation, conclurent en même temps avec les capitaines des Allemands licenciés, une convention destinée à prévenir, autant que possible, le retour de ces actes de brigandage [2], que la détresse du trésor tendait à perpétuer. Cette détresse était telle qu'à la suite d'un arrangement qui réduisit à 47,000 livres les prétentions du duc de Clèves, pour le payement de son contingent, on ne parvint à lui payer qu'un à-compte de 7,000 livres [3]. Ces désordres, qui compromettaient les bienfaits de la paix, tenaient le pays dans l'agitation, et bientôt de nouveaux incidents y réveillèrent l'alarme.

Charles d'Egmont ne s'était soumis que difficilement au traité de Cambrai, et, impatient des entraves qu'on lui avait imposées, il prétexta d'une levée d'impôts ordonnée par le gouvernement des Pays-Bas dans le Bommelerweerd, pour reprendre les armes [4]. Marguerite envoya sur-le-champ en Gueldre son maître d'hôtel, Jérôme Vent, pour signifier au duc que ses armements constituaient une infraction aux trai-

[1] Fisen, II, 323.

[2] Le magistrat de Malines gratifia les négociateurs de 50 philippus d'or du Rhin. Azevedo.

[3] Compte de J. Micault, l. c. (n° 1880).

[4] Instructions données à Gattinara et à A. de Burgo, envoyés à la cour de France. *Lettres de Louis XII*, I, 179. — Wagenaar.

tés[1]; elle se plaignit amèrement au cardinal d'Amboise de la conduite que tenait l'allié de son maître, et le pressa d'intervenir pour empêcher des hostilités qui, retenant l'empereur dans les Pays-Bas, « lui retourneroient à merveilleux regret et desplaisir[2]. » Maximilien soupçonnait la cour de France d'exciter les Gueldrois à la guerre[3]; attribuant à Louis XII l'intention de s'agrandir aux dépens de ses alliés[4], et de se servir du duc de Gueldre pour lui occasionner des embarras dans les Pays-Bas[5], il déclara de son côté qu'il ne se rendrait en Italie, où l'appelait la ligue de Cambrai, que lorsqu'il serait rassuré sur le sort de ces provinces[6]. Il quitta Gand, qui avait célébré son arrivée par des fêtes brillantes[7], vint à Anvers se concerter avec sa fille[8], et partit pour Bois-le-Duc à la nouvelle que les Gueldrois s'étaient emparés de l'église de Barneveld, dans la Weluwe. Dès son arrivée, les Gueldrois évacuèrent cette église déjà fortifiée par eux, et afin de prévenir leur retour, il résolut d'y mettre garnison;

[1] Lettre du 27 février 1509. *Correspondance*, I, 111.

[2] Lettre de mars 1509, adressée à Gattinara. *Lettres de Louis XII*, I, 150.

[3] Lettre de ce prince du 22 mars. *Ibid.*, 161. — *Correspondance*, I, 113.

[4] « Le pape, disait-il, a peur des François et craint que leur armée ne vienne en Italie faire la guerre non aux Vénitiens, mais à lui et à moi, et pour ce motif, il refuse de commencer les hostilités avant eux. » *Ibid.*

[5] On lui avait rapporté que l'ambassadeur de Louis XII, l'accusant de méditer une attaque sur la Gueldre, avait ajouté que son maître n'abandonnerait jamais Charles d'Egmont. *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] Lettre du 27 février, précitée. Il y fonda, en son nom et en celui de son petit-fils, le couvent de l'ordre de Saint-Georges. — « La somme de mil livres dudit prix aux religieuses et couvent de l'ordre de Saint-Georges, nouvellement fondé par mesdits seigneurs en la ville de Gand. » Compte de J. Micault, l. c. (nº 1880).

[8] Elle s'y rendit accompagnée de son neveu. Lettre de Maximilien du 16 mars. *Correspondance*, I, 112.

mais Marguerite l'en dissuada dans la crainte de provoquer une rupture définitive et d'annihiler le résultat de ses démarches [1]. En effet, au moment où Charles d'Egmont, sourd aux réclamations de nouveaux envoyés [2] qui le pressaient de ne pas traverser l'exécution des projets de la ligue[3], venait de surprendre Kessel, il avait été décidé d'ouvrir des conférences à Liége pour aplanir les différends avec la Gueldre, en conformité du traité de Cambrai, et Louis XII avait résolu d'interdire au duc et à ses villes de commettre de nouvelles hostilités [4]. Cette résolution ôta à Maximilien tout prétexte de retard envers ses coalisés, qui avaient déjà envahi les possessions de Venise alors que lui n'avait pas même réuni d'armée.

Avant de quitter les Pays-Bas, Maximilien, qui avait pris la direction générale de ces provinces, rétablit, par lettres patentes datées d'Anvers le 18 mars 1509 (1508 V. S.), Marguerite dans ses fonctions de « régente et gouvernante, pour les régir et administrer en son absence et jusqu'à son retour, et pour exercer la tutelle et mambournie de la personne de son petit-fils, ordonnant à chacun de lui obéir comme à lui-même[5]. » Puis, il accepta la démission du prince de Chimay qui résigna ses fonctions de gouverneur de l'archiduc Charles en faveur de son neveu, le seigneur de Chièvres; du consentement de ce dernier, l'empereur investit Jean de Berghes des « offices de gouvernance, bailliage,

[1] Lettre du 28 mars 1509. *Correspondance*, I, 118.

[2] C'étaient le maître d'hôtel Jean d'Ostin, dit Hesdin, et Toison d'or.

[3] Lettre de mars, précitée.

[4] Lettres de Gattinara et d'A. de Burgo, du 16 mars 1509. *Lettres de Louis XII*, I, 155.

[5] *Archives de l'Audience et du conseil d'état* aux *Archives du royaume* Liasse intitulée : *Commissions des gouverneurs généraux*.

châtellenie et vénerie des comté et pays de Namur (26 mars 1509)[1]. » Une autre nomination apporte une preuve nouvelle de l'insatiable rapacité des fonctionnaires de cette époque. L'office de chancelier de Brabant, devenu vacant par le décès de Jean Van der Vorst, fut conféré au président du conseil privé, Jean le Sauvage; or déjà, en 1508, Marguerite avait jugé que ce ministre, alors en possession de la présidence du conseil de Flandre, ne pouvait convenablement cumuler deux emplois aussi importants[2]. Sans méconnaître les talents de cet homme d'état, qui, suivant Érasme, fut un protecteur éclairé des lettres[3], cette princesse essaya, à diverses reprises, de faire cesser ce nouveau cumul. Maximilien désirait que le Sauvage « restât constamment auprès d'elle, » et il autorisa sa fille à appeler, aux fonctions de chancelier de Brabant, Gérard de Pleine, seigneur de la Roche, fils du feu chancelier de Bourgogne[4]; il recommanda toutefois de dédommager le chef du conseil privé par une augmentation de gages[5]. Mais celui-ci sut entraver cette résolution, et même lorsqu'en 1510, il fut envoyé en Angleterre, ce fut seulement par interim que Gérard de Pleine le remplaça dans la présidence du conseil privé[6]. A son retour, Marguerite le pressa encore d'opter entre ses fonctions de chef du conseil et de chancelier, et il finit par déclarer, en présence du comte

[1] Compte de Jean de Berghes. *Archives du royaume* (nº 15203). — Jean de Berghes, représenté par son neveu, fut reçu en cette qualité le 15 mai suivant. M. J. Borgnet, l. c.

[2] Lettre du 27 octobre 1508. *Correspondance*, I, 99.

[3] Erasmi *Opera*. édit. de 1703, III, 179, 180, 214, 215.

[4] *Voir* une lettre de Maximilien du 21 juin 1510. *Correspondance*, I, 288. — Il avait pour mère Jeanne Gros.

[5] Lettres de Maximilien du 26 novembre 1509. *Correspondance*, I, 215, 216.

[6] Il fut nommé « conseiller tenant lieu de président ou chef du conseil privé, aux gages de 28 sous par jour. » Lettre du 21 juin 1510, précitée.

de Nassau, des seigneurs de Chièvres, de Fiennes, de Berghes et du trésorier Roland Lefebvre que, « vu son grand âge [1], » il désirait garder les dernières [2]. Néanmoins il tergiversa de nouveau : nonobstant de nouvelles instances de Marguerite qui, en 1513, proposa à son père de lui retirer la présidence du conseil privé pour la donner à Mercurino de Gattinara [3], il ne se démit de l'office de chancelier de Brabant qu'en 1514 (en faveur de Jérôme Van der Noot, seigneur de Risoir); il jugea plus profitable de conserver l'autre place qui permettait de vendre les charges et les offices au plus offrant [4].

Ce fut avec de vives inquiétudes sur le sort des Pays-Bas, que Maximilien quitta ces provinces en proie à un mécontentement général et menacées d'une nouvelle guerre avec les Gueldrois. Le 29 avril (1509), la veille du jour où il allait passer la Meuse, il écrivit encore à Marguerite pour lui recommander de surveiller attentivement les démarches de Charles d'Egmont. « Je prie Dieu, lui dit-il, de vous donner bonne fortune, car il me semble que mon cousin d'Egmont vous causera beaucoup de tracas. J'eusse volontiers, dans l'intérêt de mon petit-fils, agi de ma personne contre lui, mais depuis que j'ai appris que les états se sont mutinés contre moi,

[1] Il avait alors 56 ans seulement.

[2] Lettre de Marguerite du 23 mai 1511. *Correspondance*, I, 402.

[3] *Correspondance*, II, 243.

[4] Suivant Sandoval, un des familiers de ce ministre, A. Suquet, était chargé par lui de vendre ouvertement les charges et les offices. — « Era gran parte deste mal, el gran Chanciller que se llama Juan Salvage, natural de Bruselas, que tenia consigo entre otros un Dotor su familiar, que se llamava Zuquete, por cuya mano se hazian estas ventas, y era el conduto, y en nuestra lengua, albânar de las immundicias, que quando ay tales tratos corren. DON FRAY PRUDENCIO DE SANDOVAL, *Historia de la vida del emperador Carlos V*. Pampelune, 1618, I, l. II, § XL, 101.

au profit des Gueldrois, leurs bons amis et futurs parents, je me suis décidé à tout remettre à la volonté de Dieu. Chaque jour m'arrivent de mauvais rapports des états : les uns m'accusant de vouloir, de concert avec quelques vassaux de la Hollande, avec le seigneur d'Ysselstein, entre autres, rompre la paix de Cambrai dont je serois mécontent, tandis que si la paix est rompue, le fait ne doit être imputé qu'au duc de Gueldre; les autres répandant le bruit que mon intention réelle n'est pas de retourner en Allemagne, mais de rester aux Pays-Bas, y cokiner et dilapider leur argent. » Il rappelait dans cette même lettre, « pour qu'on l'exposât aux autres, » comment immédiatement après avoir conclu une trève avec les Vénitiens, il était accouru dans ces provinces pour les défendre contre les Gueldrois et les Français, et combien il s'était opposé à ce que Charles d'Egmont fût compris dans le traité de Cambrai. « S'il en a été autrement, ajoutait-il, c'est que j'ai cédé à vos instances et à celles de votre conseil; ce fut une faute, car elle a renversé mes projets contre la Gueldre où je voulois entrer en personne et en puissance pour écraser le rebelle. » Du reste, il se défendait de l'intention de vouloir de l'argent des Pays-Bas; il désirait seulement obtenir les moyens de se rendre jusqu'à Worms où il trouverait des fonds, et si Marguerite se décidait à le venger des Gueldrois, il promettait même de lui envoyer de fortes sommes de ses pays d'Autriche. N'était-ce pas là un essai de justifieation arraché au sentiment de son impopularité? Nous le croyons, car cette impopularité l'irrita à un tel degré contre les états que dans un mouvement de colère, il ajouta : « Mais je vous promets ma foi que je leur montrerai, à l'aide de Dieu, bientôt auxdits mutins, traîtres, menteurs, tel miroy et remède à l'encontre que ils ne sauront en un an après

sauver leurs langues ni oreilles[1]. » Ombrageux, parce qu'il était lui-même perfide, il engagea Marguerite à défendre au serviteur du médecin Libéral qui donnait des soins aux enfants de Philippe le Beau, d'approcher de ces jeunes princes, et cela parce que cet homme était Vénitien et comme tel lui inspirait de la défiance[2]; il ordonna même ensuite d'éloigner ce médecin et de le renvoyer en Italie[3]. En outre, il suspendit de ses fonctions, pendant toute la durée de la guerre contre Venise, un autre Vénitien, David de Taxis, directeur des postes[4].

Les craintes inspirées à Maximilien par le duc de Gueldre et Louis XII, n'étaient que trop fondées. Les commissaires des Pays-Bas attendirent vainement à Liége les ambassadeurs du roi et les délégués du duc; ni les uns ni les autres ne parurent au jour indiqué[5]. La paix de Cambrai, déjà compromise, était un faible frein aux projets agressifs de Charles d'Egmont. Or, en présence des embarras financiers du gouvernement, embarras qui malgré les aides votées par les états, malgré les nombreux emprunts contractés par Maximilien, n'avaient pas encore permis de solder l'arriéré de la dernière campagne, la perspective d'une nouvelle guerre était extrêmement grave, et il importait de s'y préparer promptement. Comme il n'y avait plus à compter sur la générosité des états, Marguerite se vit obligée de mettre en engagères plusieurs parties du domaine, telles que la terre de Montfort sur laquelle le comte de Hornes prêta environ 14,000

[1] *Correspondance*, I, 130-133. — *Gedenkst.*, II, 160.
[2] Lettre du 27 avril 1509. *Correspondance*, I, 129.
[3] Lettre du 30 juillet 1509. *Ibid.*, 172.
[4] Lettre du 1er mai 1509. *Ibid.*, 134.
[5] Lettre du 11 mai 1509. *Ibid.*, 136.

livres destinées à payer le prince d'Anhalt rappelé en Italie, et le pays de Kessel qui fut engagé au seigneur d'Ysselstein pour une somme de 16,000 livres [1]. Puis, elle rechercha l'alliance des princes voisins et surtout celle de l'Angleterre où un règne nouveau venait d'être inauguré.

On célébra avec pompe à Bruxelles dans l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg (18 et 19 mai 1509), les obsèques du roi d'Angleterre décédé le 22 avril [2]; Charles, venu dans cette ville pour se remettre d'une maladie qui avait fort alarmé sa tante [3], assista à ces obsèques « couvert d'un chaperon et d'un manteau de drap noir [4]. » Une ambassade solennelle alla complimenter le nouveau monarque, Henri VIII, sur son avénement [5]; elle ne négligea sans doute point l'occasion de suggérer au jeune roi des dispositions favorables aux Pays-Bas, car le héraut Guines, chargé de rapporter le collier de l'ordre de la Toison d'or du feu roi, remit bientôt après à Marguerite « lettres closes tant du roy Henri VIII que de Madame Marie d'Angleterre, sa sœur, touchant aulcunes matières secrètes [6]. » Ensuite Henri conféra à l'archiduc l'ordre de la Jarretière, et le seigneur de Sempy qui en reçut, en son nom, les insignes, traita en même temps « grandes matières et affaires secrètes touchant grandement le bien et honneur de l'empereur et de son petit-fils, ainsi que de

[1] « De messyre Florys d'Egmonde, seigneur de Saint-Martin'sdyc, chevalier de l'ordre, la somme de seize mille livres dudit prix; pour prest qu'il en avoit fait à mesdits seigneurs, pour subvenir à leurs affaires qu'ils avoient lors à supporter, meismement au paiement des gens de guerre, de laquelle somme pour la seurté lui avoit esté baillé en gaige le pays de Kessel, pour le tenir jusqu'à son entier remboursement d'icelle somme en suivant les lettres de seurté qu'il en avoit d'iceulx seigneurs. Compte de J. Micault, l. c. (nº 1880).

[2] *Ibid.* — [3] *Correspondance*, II, 142.

[4] Compte de J. Micault. — [5] *Ibid.*

[6] Compte de Jean Micault (nº 1880).

leurs sujets et pays[1]. » Enfin, le nouveau roi et Maximilien ratifièrent le traité de mariage de Charles et de Marie d'Angleterre qui s'envoyèrent mutuellement l'anneau des

[1] « A Thomas Isaac, dit Thoison d'Or, conseiller de mesdits seigneurs, la somme de deux cens quatre vingt une livres quatre sols dudit prix, qui deue lui estoit pour, par ordonnance de mesdits seigneurs et de madite dame de Savoye, estre party de la ville de Breda le premier de juin audit an quinze cent neuf, et estre allé avecq messieurs de Sempy et prévôst de Cassel par devers le roi d'Angleterre, pour aucunes grandes matières et affaires secretz grandement touchant le bien et honneur de mesdits seigneurs et de leur pays et subgetz dont n'est besoing icy faire déclaration, en quoy faisant allant avec les dessus dits par devers ledit seigneur roy d'Angleterre, et retournant par devers madite dame lui faisant rapport de leur besoigne, il a continuellement vacqué et esté occupé jusques au xxvj[e] jour dudit mois d'aoust audit an mille quinze cens et neuf, où sont compris lesdits jours entiers qui au prix de quarante deux sols de deux gros dicte monnoie le sol, que mesdits seigneurs lui ont taxé et ordonné prendre et avoir d'eux par chacun jour, valent la somme de ix vingt deux livres xiiij sols, et la somme de iiij [xx] xviij livres x sous, que iceulx seigneurs, par l'advis que dessus, lui ont ordonné prendre et avoir d'eulx pour son remboursement de semblable somme qu'il a paiée et desboursée pour les parties que besoing a esté d'avoir audit seigneur de Sainpy pour et au nom de mondit seigneur l'archiduc, faire au chasteau de Veinzoil où est la chappelle de l'ordre de la Jarretière, les cérémonies que d'anchienneté ont accoustumé de faire tous les nouveaux chevaliers de l'ordre de la Jarretière, laquelle il avoit lors prinse, lesquelles parties sont toutes demourées en ladite chappelle en la manière accoustumée, dont la déclaration s'en suit, et :

Premièrement, pour un heaulme d'achier polly vj livres ; item, pour un collier de ladite ordre, une couronne, ung traillis, ensemble un chasteau tout de laiton, iiij livres; item, pour avoir fait dorer toutes lesdites parties de laiton, xviij livres; item, pour une table de laiton de pied et demy de long et ung pied de large, lx sols ; item, pour avoir fait graver en icelle table les armes, tymbres, heaumes et les titres de mondit seigneur tout au long en lettres grecques, en latin, neuf livres; item, aussi pour avoir fait dorer ladite table et esmaillér lesdites armes de couleurs, xiiij livres; item, à ung paintre, tant pour avoir fait une grande double bannière des pleines armes de mondit seigneur que pour les patrons des parties dessus dites; pour avoir fait ung lyon de bois sur le tymbre; pour les franges de ladite bannière et pour le patron de l'escuchon Saint-George et la Jarretière à l'entour; pour tout ensemble par marchié à luy fait, xx livres; item, pour avoir fait metre sur le manteau que ledit seigneur de Saintpy portat le jour desdites cérémonies, ung escuchon de brodure parmi

fiançailles [1]; il fut même question d'un voyage de cette princesse dans les Pays-Bas (14 décembre 1509), et déjà Marguerite se disposait à la recevoir avec la plus grande

la fachon dudit manteau et les franches qui estoient à lentour, cent dix sols; item, pour une espèce d'armes garnie de *blonckes morgeans* (?) et équipeaulx dorez, iiij livres dix sols; item, pour des lettices dont ont esté foure les aycheniens dudit heaulme, parmy la fachon, iiij livres x sols; et pour avoir fait pacquier en thoille cyrée et couffrer pour porter toutes lesdites parties audit Angleterre, et pour avoir rapporté le manteau de la Thoison d'or que avoit le feu roy d'Angleterre, pour tout dix livres. » (Compte de Jean Micault, de 1509 (n° 1880).

Objets fournis à M. de Sempy chargé de recevoir, au nom de Charles, l'ordre de la Jarretière :

» Premièrement, pour trente aulnes de velours bleu pour en faire ung grand manteau, lequel falloit que ledit seigneur de Saintpy portast le jour que l'on faisoit le service et autres cérémonies dudit ordre, au prix de iiij livres dudit prix l'aulne, vj^xx livres.

» Item, pour trente aulnes de satin blancq dont ledit manteau a esté doublé, au prix de xlviij sols l'aulne, lxvij livres.

» Item, pour trois aulnes de velours cramoisy rouge pour en garnir et accoustrer les heaulmes et espée d'armes qui furent aussi par luy portées pour les pendre en ladite chapelle de la Jarretière, au prix de viij livres viij sous l'aulne, xxv livres iiij sous.

» Item, pour six aulnes de damas rouge, bleu et noir, pour en faire une grande bannière armoyée des pleines armes de mondit seigneur, aussi pour pendre en ladite chapelle, au prix de xlviij sous l'aulne, xiiij livres viij sous.

» Et pour avoir livré les cordons d'or et de soye et grosses houppes y pendans qui ont esté mis sur ledit manteau bleu, pour tout, y compris la fachon, iiij livres, xix sous » (*Ibid.*)

Pour récompenser le seigneur de Sempy « des services qu'il avoit par si longtemps faits à lui, à feu le roi de Castille, et qu'il faisoit encore à sa maison, » Maximilien prescrivit à Marguerite de lui donner la place de louvetier d'Artois dans le cas où elle deviendrait vacante par le décès de Claude de Bonnard, l'ancien grand écuyer de Philippe le Beau, qui était alors atteint d'une « griève maladie. »

Il disposa également de la capitainerie de la ville et du château de Béthune, que possédait Claude de Bonard, en faveur de Jean d'Ostin, dit Hesdin, à condition qu'il y tînt sa résidence « qui étoit bien requis et nécessaire au gouvernement dudit lieu, attendu la situation et importance d'icellui. » Lettre du 25 mai 1509. *Correspondance*, I, 143.

[1] Lettre du 30 juillet. *Ibid.* I, 166.

magnificence [1], quand de nouvelles complications politiques traversèrent ce projet. Au milieu de ses embarras et de ses négociations, Marguerite ne perdait pas de vue les intérêts de son neveu en Espagne; elle appela l'évêque de Badajoz dans son conseil pour suivre spécialement les affaires de ce pays et déjouer les intrigues de Ferdinand [2].

Marguerite se rendit en Hollande après avoir présidé à une réunion des états généraux convoqués à Malines (15 juillet 1509), à l'effet de traiter des affaires des monnaies [3]; elle faisait ce voyage pour surveiller de plus près la marche des événements [4] que compliquaient la situation très-grave de la Frise et de l'évêché d'Utrecht, et les incessantes oscillations de la politique suivie par son père. Bien que Louis XII servît mieux en Italie les intérêts de son allié que ceux de son royaume, Maximilien persistait à ne voir en lui qu'un ennemi, et le moindre incident surexcitait sa défiance. Ainsi l'amiral de France s'étant excusé de lui fournir les galères qu'il avait demandées, il attribua sur-le-champ ce refus à la mauvaise volonté; il ordonna à l'écoutète de Turnhout, Rombaut Van Mechelen, de se rendre en Normandie pour s'assurer s'il ne s'y trouvait pas de navires semblables à ceux qu'employaient les Vénitiens pour amener des épiceries à Anvers [5]. Il était pourtant entré en campagne, et dans son armée, formée de contingents fournis par tous ses coalisés, se trouvaient un corps de piétons des Pays-Bas commandé

[1] Lettre de Maximilien du 14 décembre 1509. *Correspandance*, 221.

[2] Lettre du 12 décembre. *Ibid.*, 220.

[3] Registres mémoriaux aux *Archives d'Arras*. V. M. Gachard. *Lettre aux questeurs*, 53.

[4] Lettre de Maximilien du 8 juin 1509. *Correspondance*, I, 151.

[5] *Ibid.*

par Jacques de Recourt, seigneur de Licques [1], et deux compagnies de cavalerie; elles présentaient un effectif de 433 combattants, sous les ordres de Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, capitaine-général de ces gens de guerre [2] et des capitaines Philippe de Bellefourrière [3], Jean de Berghes ou plutôt de Berles [4], et Jean de Wassenaar qui allait préluder par cette

[1] Lettres de Maximilien des 2 et 26 novembre. *Correspondance,* 207, 215.

Le seigneur de Licques qui tomba malade, fut obligé de revenir dans les Pays-Bas non sans avoir eu l'occasion de se distinguer; Maximilien le récompensa de ses services de guerre contre les Vénitiens en le nommant échanson de l'archiduc Charles. Lettre de ce prince du 18 octobre 1509. *Ibid.,* 201.

Ce seigneur appartenait à une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Artois, où elle possédait la châtellenie de Lens et la terre de Recourt.

[2] Il recevait en cette qualité 150 florins d'or par mois. *Compte de Charles Leclercq,* l. c.

[3] Philippe de Bellefourrière avait un office de gentilhomme écuyer d'écurie à la cour de l'archiduc Charles. — Il mourut en 1512. — Dans une lettre du 22 décembre 1512, Maximilien l'appelle « nostre capitaine. » *Correspondance,* II, 71. — En 1507 et en 1508, il avait servi dans l'armée de Gueldre. *V.* Lettres de Henri de Nassau à Marguerite du 28 août 1507 et de 1508. *Gedenkst.,* II, 92 et 152. — Le 21 mai 1510 Maximilien mande à sa fille qu'il lui renverra le comte de Rœulx et sa compagnie, ainsi que celle de Bellefourrière. *Ibid.,* 201. — Il fut aussi chargé de diverses missions par le seigneur d'Ysselstein. *Ibid.*

[4] L'extrait du compte de Charles Leclercq reproduit par M. Gachard, dit de Berghes; mais ce ne fut évidemment pas Jean de Berghes, récemment nommé gouverneur du comté de Namur, qui servait dans ce corps sous les ordres du seigneur de Rœulx. Il s'agit probablement du capitaine Jean que Maximilien nomme de Berle dans une lettre de 1514, où il est dit que cet officier, ainsi que le capitaine Symon François, avec leurs gens de guerre ont été mis sous la charge et compagnie du comte Henri de Nassau, et qu'ils ne peuvent en obtenir le payement de la pension de 100 florins d'or par mois que l'empereur leur a allouée. Maximilien « requiert Marguerite d'y pourvoir et d'avoir égard qu'ils sont de ses anciens capitaines et serviteurs, en les faisant traiter tant du passé que pour l'avenir, tellement qu'ils puissent toujours persévérer de bien en mieux en son service. » *Correspondance,* II, 281.

On voit figurer ces capitaines Jean de Berles et Symon François dans l'armée de Gueldre en 1512. Lettre de Maximilien à Marguerite du 6 octobre 1512. *Gedenkstukken,* III, 50.

campagne à de brillants exploits [1]. Outre ces troupes, beaucoup de gentilshommes des Pays-Bas, notamment Jacques de Succre, seigneur de Bellain [2], trouvèrent l'occasion de déployer leur valeur. Bientôt les premiers succès des Impériaux furent célébrés par des fêtes dans toutes les villes des Pays-Bas [3], et Marguerite reçut « pour sa part de butin (*bute penninck*), » une bannière enlevée à l'ennemi; elle fut placée, d'après le désir de Maximilien, dans l'église de Hal [4].

Ces avantages, obtenus au début de la guerre, furent suivis d'un fâcheux retour, l'échec éprouvé devant Padoue, échec qui amena la perte de la plupart des conquêtes et la désorganisation d'une armée mal payée et mal entretenue. Ce fut une nouvelle source d'ennuis pour le gouvernement des Pays-Bas, alors fort embarrassé de pourvoir à aucune des nécessités critiques de ces provinces. Maximilien voulait cependant qu'elles se chargeassent de payer le contingent qu'elles lui avaient fourni, sous l'étrange allégation que ces troupes, mécontentes de n'avoir pas reçu de solde depuis deux mois, réclamaient dix florins d'or par cheval et menaçaient de partir si on ne les payait pas [5]. Pour obtenir de l'argent, tous les moyens lui semblaient bons. En consentant, le 26 novembre 1509, à ce que Gérard de Pleine remplaçât Jean le Sauvage dans ses fonctions de chancelier de Brabant, il

[1] Compte de Ch. Leclercq. — Lettres de Maximilien des 16 mars et 21 mai 1510. *Correspondance*, I, 245, 268.

[2] « Jacques de Succre, mon serviteur, que bien congnoissez et qui vous a servy en vostre guerre d'Italie..... » Lettre de Marguerite à Maximilien de mai 1511. *Ibid.*, I, 405. — J. De Succre, seigneur de Bellain en Ostrevant, épousa Antoinette d'Esclaibes.

[3] AZEVEDO.

[4] Lettre de Maximilien du 23 août 1509. *Correspondance*, I, 184.

[5] Lettre de Maximilien du 2 novembre 1509. *Ibid.*, I, 207-209.

y mit pour condition que le nouveau chancelier prêterait 5,000 livres dont la restitution lui serait garantie en cas de perte de son emploi, et qui seraient employées à payer le contingent des Pays-Bas en Italie [1]. Puis attribuant à la trahison les revers dus à sa propre incurie, il accusa le roi d'Aragon d'avoir secondé ses ennemis, et se sépara de ce prince avec qui il avait récemment conclu un traité à l'insu de Marguerite et de son conseil [2]. Les Allemands seuls possédaient sa confiance; il ne se bornait pas à les appeler à la tête de ses armées, il les portait sans cesse à s'immiscer dans les affaires des Pays-Bas, où Sigismond Phloug, Jacques de Villingher et Guillaume de Rogendorff semblaient chargés de contrôler les actes du gouvernement. Il en donna un nouvel exemple en attachant au service de son petit-fils le jeune marquis Joachim de Brandebourg [3]; non-seulement il lui alloua une pension de mille livres, mais il recommanda encore à Marguerite de le traiter avec les plus grands égards [4]. Si, de la part de ce prince, de tels actes n'étaient évidemment le résultat de préoccupations personnelles, on y verrait d'habiles moyens pour resserrer les liens qui unissaient les Pays-Bas à l'Allemagne : attacher à Charles des électeurs de l'empire, c'était préparer l'avenir.

A son retour à Bruxelles, Marguerite qu'avait inquiétée une nouvelle maladie de son neveu, l'y trouva en pleine convalescence; mais ses nièces, restées à Malines, y furent, peu de

[1] Lettre de Maximilien du 26 novembre 1509. *Correspondance*, 215.

[2] Marguerite se réjouit fort de la rupture de ce traité « dont l'empereur et l'archiduc, dit-elle, ne pouvoient retirer ni honneur, ni profit, » et elle engagea son père à se tenir sur ses gardes alors qu'il s'agirait encore de s'unir à Ferdinand. Lettre d'octobre 1509. *Ibid.*, I, 189.

[3] Il était fils aîné de Joachim Ier.

[4] Depêche du 8 septembre 1509. *Correspondance*, I, 188.

temps après, atteintes de la petite vérole[1]. Cette circonstance prolongea son séjour à Bruxelles sans la distraire pourtant des négociations et des armements[2] dont son voyage en Hollande lui avait démontré l'urgence. Au mois de décembre (1509), elle obtint des états une aide de 70,000 livres destinée à payer les gens de guerre chargés de garder les provinces voisines du Cambrésis et de la Gueldre[3], et l'hiver fut consacré aux préparatifs d'une lutte qui semblait inévitable. Cette situation déjà si sombre fut attristée encore par de déplorables sinistres. Les eaux couvrirent une partie de la Frise et de la Hollande et s'élevèrent à une telle hauteur qu'à Enkhuizen des bateaux furent jetés contre l'église. A la suite de cette inondation, des maladies épidémiques exercèrent de grands ravages surtout à Haarlem, à Leyden, à Monnikkendam[4], et les désordres les plus graves affligeaient en même temps le pays. Un seul épisode suffira pour indiquer quel était, à cette époque, l'état des mœurs.

Au mois de septembre 1509, un nommé Gérard le jeune, assisté de ses frères, Godefroid et Pierre, et de quelques amis : Robert Schœnbruckel, Arnoul Archangelis, Arnoul de Montenaken, Adrien Gireuse et Jean Noens de Tongres, enleva une jeune fille nommée Marguerite Scasse, et la conduisit dans le château de Bonneffe, « forte place » du comté de Namur, appartenant à la veuve de Jacques de

[1] Lettre de Marguerite du 29 octobre 1509. *Correspondance*, I, 202.

[2] *Correspondance* et *Lettres de Louis XII*. — « Pour, en vertu des lettres et placars de messeigneurs eulx transporté par tout le pays de Namur par devers les officiers affin de mectre sus gens de guerre de piet pour servir mesdits seigneurs. Compte de Jean de Berghes, l. c. (1509-1510), f° xxj.

[3] Le 21 décembre, les états de Namur votèrent 759 livres 8 sols pour leur quote part dans cette aide. Compte de Jean le Vignon, l. c. (n° 16621).

[4] Le Petit.

Glymes, bailli de Waseiges. Cette dame les y reçut, sur l'assurance qu'on lui donna que cette jeune fille avait suivi volontairement Gérard pour l'épouser. Cependant les parents de Marguerite portèrent plainte : le lieutenant de Jean de Berghes, Jacques de Senzeilles[3], se transporta aussitôt devant le château de Bonneffe, accompagné de Josse de Hun, bailli de Waseiges, Jean Roussel, seigneur de Hornettes, procureur général, Jean de Langle, conseiller, Georges Dubois, Jacques de Hautepenne, François de Corioulle, ainsi que plusieurs autres gentilshommes, des officiers, des huissiers, 22 bourgeois de Namur à cheval, et 60 à pied. Gérard et ses complices sommés de remettre la jeune fille et de se livrer « comme en main de justice, pour être châtiés suivant l'importance du cas, sous peine d'être traités en rebelles et désobéissants sujets, » bravèrent ouvertement cette sommation; même lorsque Jacques de Senzeilles eut fait venir de Namur sept grosses serpentines, sans s'émouvoir de ses menaces, ce fut par des coups de feu qu'ils lui répondirent. L'affaire devenant sérieuse, on demanda des instructions à la gouvernante générale; en attendant on se borna à serrer étroitement la place pour empêcher les ravisseurs d'entraîner leur proie dans quelque château du pays de Liége, où Gérard et Robert Schoenbruckel « qui estoit ung rustre de guerre et homme asseuré, avoient des parens et amis. » Le messager de Jacques de Senzeilles lui rapporta l'ordre de battre le château « tant que la force en demeurast à messeigneurs l'empereur et l'archiduc et que leur justice fust obéie. » Il commença sur-le-champ l'attaque qui fut d'abord repoussée avec beaucoup de vigueur; ce fut seulement après avoir vu une

[3] Jacques de Senzeilles, vicomte d'Aublain, bailli de Bouvignes, avait été appelé à ces fonctions le 14 août 1509. M. J. Borgnet, l. c.

troupe d'archers et de nombreux pionniers levés dans les villages voisins, se joindre aux assaillants, que les assiégés cédèrent. Il leur fallut se rendre à discrétion et ils furent conduits sous bonne escorte au château de Namur où leur procès s'instruisit immédiatement. Prévoyant le sort réservé aux coupables, leurs parents recoururent à tous les moyens pour les y arracher; ils firent même intervenir l'évêque de Liége en leur faveur; mais la régente se montra d'autant plus inexorable, qu'elle soupçonnait quelques-uns des auteurs de ce rapt d'avoir participé, en 1507, à l'entreprise de Robert de la Marck. Après avoir pris connaissance des pièces du procès, elle ordonna « d'y procéder plus avant, » et, en conformité de cet ordre, les prisonniers furent, à plusieurs reprises, appliqués à la question ordinaire et extraordinaire. Deux d'entre eux, Arnoul Archangelis et Arnoul de Montenaken, ayant avoué qu'ils s'étaient, en effet, joints aux bandes du seigneur de Sedan, furent sur-le-champ décapités; quant aux autres, il fut impossible de leur arracher aucun aveu à cet égard. Cependant le procès ayant repris son cours, Gérard le jeune et Robert Schoenbruckel eurent la tête tranchée, et leurs complices furent bannis [1].

Dans les premiers mois de 1510, Marguerite visita la Flandre, et Maximilien l'engagea à répandre sur « les sujets de ce pays dont il étoit content, toutes faveurs et largesses [2]. » Avait-il oublié ses vieilles rancunes en voyant les députés flamands seuls voter l'aide de 500,000 écus demandée aux états généraux? C'est probable. Il paraît aussi qu'il avait sur la Flandre des vues particulières, à en juger du moins d'après sa recommandation de ne point remplacer dans le gouverne-

[1] Compte de J. de Berghes, l. c., f[os] — v[o]. xvj.

[2] Dépêche du 17 février 1510. *Correspondance*, I. 238.

ment de cette province Jacques de Luxembourg, si ce seigneur, alors fort malade, venait à mourir [1]. Ces vues coïncidaient sans doute avec les tendances d'absorption que signale maint acte de ce prince. Ainsi il conserva pour lui-même la place de capitaine et châtelain de Turnhout [2], et la seigneurie et avouerie de Bourschet, dans le pays d'Outre-Meuse, ayant été adjugée, en 1510, au souverain par sentence du conseil de Brabant, deux conseillers de cette cour furent chargés sur-le-champ de la saisir; pour prévenir toute résistance, on leur adjoignit le capitaine et dix-sept archers de la garde de l'archiduc [3].

Nonobstant les assurances réitérées de Louis XII et de ses ministres, nonobstant les démarches sincères ou simulées de leurs envoyés près le duc de Gueldre [4], la reprise des hostilités semblait imminente. Il n'avait plus été question des conférences projetées, et le terme fixé pour le règlement

[1] « Quant au gouvernement de Flandres, il nous semble non estre nécessaire de y plus commectre gouverneur et sommes en ceste opinion. » Lettre du 24 janvier 1510. *Correspondance*, 228.

Le seigneur de Fiennes échappa à cette maladie et conserva le gouvernement de la Flandre jusqu'à sa mort; mais alors Charles-Quint, abondant dans l'idée émise par son aïeul, ne le remplaça point. Ce ne fut qu'après les troubles de la Flandre qu'il jugea nécessaire de lui donner de nouveau un gouverneur.

[2] Il y envoya en qualité de lieutenant Simon de Hagenaw. Lettre du 24 juin 1509. *Correspondance*, I, 158.

[3] « A maistre Henry de Nuwenhove, conseiller de mesdits seigneurs en leur conseil en Brabant, la somme de vingt-deux livres dix sols dudit pris de 40 gros qui deue luy estoit pour estre party de la ville de Louvain le cinquième jour de juing, audit an quinze cent dix, et allé au pays d'Oultre Meuze au lieu de Boursschet pour aucunes affaires de mesdits seigneurs, mesmement pour avecq maistre Leesnaert Cottereau, aussi conseiller d'iceulx seigneurs, accompaigné du cappitaine et dix sept archiers du corps de mondit seigneur, prins, saisi et mis ès mains de mondit seigneur la seigneurie et advouerie dudit lieu de Boursschet adjugé à mondit seigneur par sentence définitive. Compte de J. Micault de 1510 (n° 1880).

[4] *Voir* Lettres d'André de Burgo à Marguerite des 31 juillet, 12 septembre, 29 octobre 1509. *Nég. dipl.*, I, 254, 257, 263.

du différend allait expirer sans que rien eût été conclu; au lieu même de songer sérieusement à le prolonger [1], tandis que les bandes de Charles d'Egmont, avides de pillage, attendaient impatiemment le signal de se jeter sur le Brabant et la Hollande [2], les Hollandais avaient déjà commis divers actes de brigandage dans le Bommelerweerd; le seigneur d'Ysselstein, qui avait remplacé Philippe de Bourgogne dans le gouvernement de la Gueldre [3], stimulé tout à la fois par son ambition et par ses vieilles haines de famille, fomentait l'insurrection de la Weluwe où il possédait d'immenses propriétés du chef de sa mère [4]. Les deux partis s'arrêtèrent toutefois devant une rupture ouverte, et, contre toute attente, l'année 1510 fut presque entièrement consacrée à des négociations; à la vérité ils y cherchaient bien moins une issue pacifique que le temps nécessaire pour se fortifier par des alliances ou pour trouver l'occasion de frapper plus sûrement [5]. Il fut convenu entre les ambassadeurs de Maximilien et les ministres de Louis XII de tenir une *journée* à Tournai vers la mi-février [6], et, le 14 décembre, l'empereur annonça à Marguerite qu'il avait donné à ses ambassadeurs plein pouvoir pour traiter de l'affaire de Gueldre [7]. Mais les Gueldrois s'opposèrent au choix de Tournai, puis à celui de

[1] Lettre de Mercurino de Gattinara à Marguerite du 8 novembre 1509. *Nég. dip.*, 269.

[2] *Lettres de Louis XII* et *Correspondance*.

[3] Compte de J. Micault, de 1510 (nº 1881).

[4] SLICHTENHORST.

[5] « Surveillez bien tous les mouvements du duc de Gueldre, répétait sans cesse Maximilien à sa fille, parce que vous devez vous attendre à quelque tromperie de sa part. » *Correspondance*, I, 193.

[6] Lettre de Gattinara, A. de Burgo et P. Dales à Marguerite du 7 décembre 1509. *Lettres de Louis XII*, I, 204.

[7] *Correspondance*, I, 221.

Cambrai proposé par les ministres français, en alléguant que ces villes étaient trop éloignées; il fut enfin décidé que les négociations s'ouvriraient à Liége le 1er mars [1]. Pour aplanir les premières difficultés de détail, des conférences préliminaires devaient avoir lieu le 20 janvier à Schoonhoven entre des députés de la Gueldre et des délégués du Brabant et de la Hollande.

Marguerite approuva d'autant plus ces mesures, qu'elle voyait le mécontentement des peuples éclater de toutes parts, et craignait qu'en l'absence de l'empereur, d'ambitieux vassaux ne fissent cause commune avec les Gueldrois. Informée de projets d'alliance entre les ducs de Clèves, de Juliers et de Gueldre, les évêques de Cologne, de Munster et de Liége, elle avait envoyé sur-le-champ son secrétaire, Antoine de Wandripont, au premier de ces princes pour s'enquérir de ses intentions. Maximilien menaça en même temps de confisquer les biens de quiconque s'allierait à un vassal mis au ban de l'empire [2]. D'un autre côté, au premier bruit de l'ouverture des négociations, le gouvernement des Pays-Bas faillit se brouiller avec la puissante famille qui avait le plus contribué à l'établissement de la maison de Bourgogne en Gueldre. Le comte de Buren se plaignit avec amertume de ce qu'au mépris de ses promesses, l'empereur traitait avec le duc de Gueldre sans l'en avoir prévenu, et il reprocha sévèrement à Marguerite sa participation à cette déloyauté : « De quoy, lui dit-il, je ne me puis bonnement contenter, ni ne le feront les autres qui se sont donnés à l'obéissance du feu roi votre frère et à mondit seigneur

[1] Lettre de Gattinara à Marguerite du 19 décembre 1509. *Nég. dipl.*, I, 307.

[2] Lettre de Maximilien à Marguerite du 2 novembre 1509. *Correspondance* I, 207-209.

l'empereur.... Madame, ni vous ni ceux qui se mêlent de ce le faire, ne cognoissent nos affaires et ce qui nous touche. Pourquoi, ma très-redoutée dame, je vous prie de ma part, qu'il vous plaise y avoir regard et de cognoitre ceux qui ont été loyaux à votre père, à vous et à vos prédécesseurs de la maison de Bourgogne, à laquelle je ne fis oncques faute, ni jamais ferai, si Dieu plaît; en vous priant, en outre, au cas qu'il vous plût faire quelque appointement ou traité sans nous autres, que vous nous quittiez notre serment et nous laissiez faire notre mieux, car nous sommes d'opinion garder nos biens et notre honneur le mieux que pourrons [1]. »

Soit qu'elle eût rassuré le comte en l'initiant aux secrets de sa politique, soit que la nécessité du moment l'emportât sur toute autre considération, Marguerite n'en poursuivit pas moins son but. Le 31 janvier (1510) Maximilien lui renvoya, avec quelques modifications, le projet de traité arrêté par elle comme préliminaires des négociations; il la chargea de rappeler à Charles d'Egmont qu'il s'était engagé naguère [2] dans le cas où on lui laisserait la tranquille possession de ses états, à ne jamais se marier, à payer une grosse somme en indemnité des dommages qu'il avait occasionnés, à remettre à l'archiduc plusieurs de ses places les plus propres à la défense du Brabant, et à tenir en arrière-fief de ce duché la Gueldre qui, après sa mort, retournerait à l'empereur [3]. Mais les temps étaient bien changés; l'intervention du duc dans les troubles de la Frise, de l'Overyssel, de l'évêché d'Utrecht, avait considérablement accru sa puissance, et ce

[1] Lettre du 1er janvier 1510. *Gedenkst.*, II, 175.

[2] Dans des lettres écrites à Maximilien alors qu'il était à Inspruck et à Constance. Lettre de Maximilien du 31 janvier 1510. *Correspondance*, I, 234.

[3] *Ibid.*

prince, qui disputait d'abord seulement la possession de son héritage, avait depuis longtemps conçu de vastes projets d'agrandissement; aussi les villes de la Hollande, pressentant sans doute l'inutilité des négociations, n'avaient pas envoyé de députés à Schoonhoven[1]. Lorsque le roi d'armes Toison d'or vint s'en expliquer avec Charles d'Egmont et l'inviter à nommer ses ambassadeurs à la journée de Liége, le duc répondit qu'il n'avait reçu à ce sujet aucune communication de Louis XII. Repoussant le reproche d'infraction au traité de Cambrai, il prétendit avoir été contraint de prendre les armes pour repousser les irruptions des Hollandais et des Brabançons, et ne s'être emparé de la ville de Kessel que pour se mettre en mesure de recouvrer son pays. Puis, inquiet sur le sort de son chancelier resté à Schoonhoven, il retint l'envoyé de Marguerite en otage jusqu'au retour de cet officier; alors en le congédiant, il déclara nettement à Toison d'or qu'il se souciait peu d'une trêve, attendu qu'en présence des dispositions malveillantes des conseillers de la gouvernante, la guerre lui serait moins préjudiciable[2]. Il avait surtout en vue Henri de Nassau et le seigneur d'Ysselstein, qui étaient généralement accusés de pousser à la guerre[3]. Marguerite confirma cette rumeur en se plaignant « de l'emportement d'aucuns désirans la guerre et non la paix[4]. » Plus encore que Henri de Nassau, d'Ysselstein

[1] Lettre de Roland Lefebvre, seigneur de Tamise, trésorier général, à Marguerite, du 5 février 1510. *Gedenkst.*, II, 184.

[2] Rapport de Thomas Isaac, dit Toison d'or, à Marguerite, du 31 janvier 1510. *Gedenkst.*, II, 178.

[3] *Voir* les plaintes de Maximilien (p. 221), et de nombreuses lettres insérées dans la *Correspondance* et dans les *Gedenkst.*

[4] Lettre de Marguerite à Jacques Villingher, de mai 1510. *Gedenkstukken*, II, 195.

était, par ses fréquentes irruptions dans la Gueldre [1], considéré comme le principal obstacle à un accommodement [2]; à plusieurs reprises, Charles d'Egmont l'accusa de perpétuer les hostilités au mépris des ordres de Marguerite elle-même [3].

Les dispositions de la France s'altéraient aussi; elle mettait moins d'empressement à « interdire à messire de Gueldre ses nouvelletés [4]; » divers abus avaient été commis par des officiers royaux en Flandre, en Artois, et quoiqu'il eût été convenu de s'en occuper dans les conférences de Liége [5], on était porté à y voir des indices de dispositions hostiles. Ce nuage se dissipa toutefois; Louis XII ayant triomphé de l'opposition de Charles d'Egmont [6], Maximilien, de son côté, céda à la pression de l'opinion publique et aux instances de sa fille; mais au moment où il venait de nommer des commis-

[1] Lettre de R. Lefebvre à Marguerite. du 4 février 1510. *Gedenks.*, II, 181.

[2] « Madame, le sieur de Flestres (Antoine Van den Houte, seigneur de Fleteren) est, passé vj jours, de par monsieur d'Ysselstein, venu devers l'empereur, qui contend et pourchasse le contraire de vosdites lettres. » Lettre de Jacques de Villingher à Marguerite, du 22 mai 1510. *Ibid.*, II, 203.

[3] « Madame, je vous envoie le sauf conduit comme le demandez, et me semble bien qu'il seroit plus que temps d'y mettre provision fynaille, car ceste vye n'a duré que xviiij ans, que ceux d'Yselstayne vous ont et moi tenu en la guerre. » Lettre de Charles d'Egmont à Marguerite, du 2 février 1511. *Ibid.*, II, 239.

« Mais, madame, il me semble que de ce qu'il vous plait moi escripre et pareillement, madame, de mon escript, qu'il n'en sauroit avenir quelque bonne fin, et que ce n'est que peine perdue, car le sieur Florys d'Egmont a dit à aucuns de mes gens, en présence du sieur de Gamaches, que il estoit à l'empereur, de qui il avoit charge de tenir le plat pays pour luy, et que quand vous le lui commanderiez avec ce aussi messieurs vos nepveux, de faire le contraire, qu'il ne le voudroit faire. » Lettre du même du 22 juillet 1512. *Ibid.*, III, 41.

[4] Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 24 janvier 1510. *Nég. dipl.*, I, 319.

[5] *Ibid.* — Autre lettre du même du 10 février. *Ibid.*, 325.

[6] Lettre du 10 février, précitée.

saires pour le représenter aux conférences de Liége [1], il survint de nouvelles complications. A la suite d'un dissentiment au sujet des châteaux de Kuinder et de Renkum qu'il disputait à l'évêque d'Utrecht, Charles d'Egmont se jeta inopinément sur l'Overyssel. Il avait pris à sa solde 2,000 piétons licenciés du service de Danemark [2], et il comptait sans doute profiter des troubles qui agitaient alors les états de Frédéric de Bade, pour obtenir de rapides succès. L'entreprise toutefois ne lui fut guère profitable : ses bandes, repoussées dans une tentative sur Deventer et surprises dans leur retraite par les milices de Campen, éprouvèrent de grandes pertes; leurs prisonniers, traités en brigands, périrent sur la roue ou sur l'échafaud [3]. Il avait à peine réparé cet échec en surprenant successivement Diepenheim, Goor et Oldenzaal, que le seigneur d'Ysselstein se joignit aux troupes de l'évêque dont l'Overyssel avait réclamé l'assistance, reconquit ces villes et chassa les Gueldrois de la contrée. Débarrassé de ces ennemis, Frédéric de Bade voulut profiter du succès pour dompter l'insurrection d'Utrecht; à cet effet, d'Ysselstein porta le ravage jusqu'aux portes de la ville, et éleva sur la Leck un fort destiné à contenir cette cité si redoutable à ses évêques. Mais à peine se fut-il éloigné que les Utrechtois se jetèrent sur ses terres; ils y exercèrent de terribles représailles, et, renforcés par un nombreux corps de troupes gueldroises, ils investirent le nouveau fort. Revenant aussitôt sur ses pas, d'Ysselstein força les assiégeants dans leur camp et leur fit essuyer une sanglante défaite; elle amena la soumission des

[1] Ces commissaires étaient Adolphe de Nassau et trois conseillers de la chambre impériale. Lettre de Maximilien du 31 janvier 1510. *Correspondance*, I, 231.

[2] Lettre de R. Lefebvre du 4 février, précitée.

[3] PONTANUS, 641.

Utrechtois et obligea Charles d'Egmont à conclure une trêve d'un an avec Frédéric de Bade [1].

A la nouvelle de ces événements, Maximilien enjoignit à Marguerite de prêter assistance à l'évêque, son parent [2] et son allié. En vain objecta-t-elle que ce serait recommencer la guerre, neutraliser d'avance les conférences de Liége, « faire naître grands maux et inconvénients; » il répliqua que Frédéric de Bade était compris dans le traité de Cambrai; c'était donc au duc, qui l'avait attaqué, qu'on imputerait avec raison cette infraction à la paix. Du reste, il importait, disait-il, de soutenir un prince qui « avoit toujours été pour la maison de Bourgogne contre les Gueldrois, » et il ordonna non-seulement de lui envoyer des secours, mais d'assiéger immédiatement Wageningen pour opérer une diversion en sa faveur. Il comptait que le concours des villes de l'Overyssel assurerait le triomphe de l'évêque, et il défendit sévèrement à l'archevêque de Cologne, à l'évêque de Munster, aux ducs de Clèves et de Juliers de prêter assistance à Charles d'Egmont [3]. Ces hostilités avaient produit le plus mauvais effet en France. Georges d'Amboise, qui avait tant travaillé à l'alliance avec la maison d'Autriche [4], était mort (26 mai 1510), et déjà se préparait un profond changement politique. On n'hésita pas à attribuer à Maximilien l'intervention du seigneur d'Ysselstein dans les affaires de l'Overyssel [5], et l'intervention des Pays-

[1] SLICHTENHORST. — PONTANUS. — LE PETIT. — WAGENAAR.

[2] Il était son cousin germain par sa mère, Catherine d'Autriche.

[3] Lettre du 16 mars 1510. *Correspondance*, I, 243-244. *Gedenkst.*, II, 186.

[4] « Madame, je vous promets que votre maison y fait grande perte. » Lettre d'André de Burgo à Marguerite. *Lettres de Louis XII*, I, 233, 234.

[5] « L'on parle et ay entendu quelque chose par deçà, que l'empereur a commis monsieur de Sístaín pour ayder à monsieur d'Utrecht. » Lettre du même du 6 juin. *Nég. dipl.*, I, 340.

Bas aurait eu de graves conséquences, si ses ordres itératifs n'étaient arrivés après que les deux parties belligérantes eurent momentanément déposé les armes.

Ce fut sous ces fâcheux auspices que s'ouvrirent les conférences de Liége. Dès le début, les ambassadeurs gueldrois opposèrent aux propositions de Marguerite un contre-projet que Maximilien rejeta à son tour, ne le jugeant « ni honorable, ni profitable. » Ces deux projets reposaient sur le mariage du duc et d'Isabelle d'Autriche, alors âgée de près de neuf ans. Or, il était impossible, disait Maximilien, de se fier à un prince qui avait toujours mal observé les traités; lui remettre avant la consommation du mariage, la future et les villes de Gueldre encore occupées par les troupes des Pays-Bas, était à ses yeux le comble du déshonneur. Néanmoins, sur les instances de Marguerite et de son conseil, et afin de prouver ses bonnes dispositions, il se proposait de presser le mariage projeté entre Éléonore d'Autriche et le duc de Lorraine; Isabelle serait confiée ensuite à ce dernier jusqu'à l'âge où elle serait remise à son époux, et le duc de Lorraine occuperait, jusqu'à la conclusion de la paix, Arnhem, Harderwyk, Hattem et la Weluwe, avec obligation d'en restituer les revenus à Charles d'Egmont. Celui-ci devait renoncer, d'autre part, aux villes, châteaux et seigneuries de Montfort, de Wachtendonck, de Bommel, et au Bommelerweerd, avec leurs dépendances et appendances, droits, hauteur, seigneuries, revenus et profits; ils seraient à titre de succession et perpétuellement attachés au duché de Brabant, avec faculté toutefois de racheter la ville et le château de Wachtendonck. En outre, Tiel, le Tielerweerd et le pays de Kessel resteraient à l'empereur jusqu'après la consommation du mariage. Maximilien était si assuré du rejet de ces conditions, qu'il promit d'envoyer dans les Pays-

Bas « un bon capitaine avec bon nombre de gens d'armes, » et de consacrer à leur solde la contribution des états voisins de la Gueldre dans l'aide de l'empire pour la guerre de Venise, et il prescrivit à Marguerite de mettre les provinces frontières à l'abri de toute surprise [1].

Marguerite insista pour que son père fît quelques concessions de nature à rendre un accommodement possible [2]; cependant elle se vanta plus tard près de Henri VIII, d'avoir voulu leurrer Charles d'Egmont [3], et, tandis que ses envoyés à Liége prolongeaient les négociations, elle proposa à l'évêque d'Utrecht une alliance offensive. D'après son projet, du 1er mai au 31 octobre, les deux parties contractantes auraient entretenu chacune un corps de 500 chevaux et de 1,000 piétons. Frédéric de Bade ayant objecté qu'il n'était point équitable de lui imposer la même charge qu'aux Pays-Bas, la question fut soumise à Maximilien qui jugea ces contingents insuffisants; il éleva celui de l'évêque à 1,500 piétons et 500 chevaux, et maintint celui des Pays-Bas à 1,000 piétons et 500 chevaux. L'empereur s'engageait en outre de fournir, à ses frais, 1,000 piétons et 300 chevaux. Il se proposait aussi de renvoyer dans les Pays-Bas les gendarmes servant en Italie sous les ordres du seigneur de Rœulx, lorsque la capture de ce seigneur par les Vénitiens [4] traversa ce projet. Dans la prévision d'une prochaine reprise

[1] Lettre du 16 mars 1510. *Correspondance,* I, 245-248. — *Gedenkstukken,* II, 188.

[2] Lettre de mai 1510 à Jacques de Villingher. *Gedenkst.*, II, 195.

[3] Lettre de février 1511. *Ibid.*, II, 248.

[4] « M. de Reux est prins par les Stradiots Vénitiens assez malheureusement et par trayson que en ont fait de luy les villains et paysans dont c'est grand dommaige, car il est vertueulx chevallier et bon cappitaine. » Lettre d'un agent de l'empereur. *Lettres de Louis XII,* III, 92. — Lettre d'A. de Burgo du 15 novembre 1511. *Nég. dipl.*, I, 450.

des hostilités, Maximilien recommanda surtout d'assurer les communications sur le Rhin et d'employer sans délai toutes les troupes disponibles au siége, ou s'il était impossible de l'emporter de vive force, au blocus de Wageningen [1]. Ainsi, on songeait beaucoup moins à négocier la paix qu'à préparer la guerre.

L'ardeur ou la haine du seigneur d'Ysselstein ne se fit faute d'aigrir ces déplorables dispositions. Aidé de quelques troupes de l'évêque d'Utrecht, il investit brusquement le château de Verwolde, entre Zutphen et Lochem; après l'avoir battu avec quatre courtauds pendant deux jours, le troisième (2 mai 1510), il l'emporta d'assaut et y tua ou prit 150 piétons et 11 chevaucheurs [2]. Charles d'Egmont, qui était à Zutphen [3], « ne lui fit aucun empêchement; il étoit si pauvre alors, que il n'avoit point à manger, et que ses gendarmes et ses piétons ne vivoient que de pillage [4] » En le voyant incapable de se venger de cette agression, il y eut lieu d'espérer que les difficultés s'aplaniraient bientôt et, en effet, les négociateurs tombèrent enfin d'accord sur les bases d'un arrangement définitif. Mais lorsqu'elles furent soumises à Maximilien, il déclara que s'il avait triomphé de sa répugnance à traiter avec messire de Gueldre, il ne consentirait jamais à lui remettre immédiatement sa petite-fille. Il voulait qu'on se bornât à la fiancer et à la conduire sur les bords de la Meuse, aux limites de la Gueldre et du Brabant, ou à Gorcum, pour y être reconnue par les états de Gueldre comme dame et

[1] Lettre du 21 mai 1510. *Correspondance*, I, 268, 271. — *Gedenkst.*, II, 199.

[2] Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite de mai 1510. *Gedenkst.*, II, 193.

[3] A une lieue et demie de Verwolde.

[4] Lettre du seigneur d'Ysselstein, précitée.

héritière du pays. Quant au mariage, il aurait lieu, par procuration, lorsqu'elle aurait douze ans; il serait consommé, lorsqu'elle en aurait seize. Il exigeait que Bommel et le Bommelerweerd fussent annexés à perpétuité au Brabant, ainsi que la ville et le château de Grave et la seigneurie d'Oyen. Enfin, il refusa de recevoir, en échange d'Arnhem, la ville de Ruremonde qu'il faudrait beaucoup de temps et d'argent pour fortifier, alors qu'il importait d'avoir, à l'entrée de la Gueldre, une place d'armes importante, car il était certain que « les villains ne tiendroient jamais leur serment[1]. »

Pour se conformer à ses volontés, les commissaires des Pays-Bas rédigèrent alors un nouveau projet de traité portant en substance : Mariage de M. de Gueldre, avec madame Isabelle, qui, pour le moment, sera seulement fiancée par procuration; si l'une des deux parties révoque sa parole, elle sera déchue de ses droits et payera une amende de 200,000 florins d'or du Rhin. — Madame Isabelle sera conduite à Bois-le-Duc où les députés des états de Gueldre la reconnaîtront comme dame héritière du pays, et ramenée ensuite à l'empereur et à la duchesse sa tante pour demeurer en leur garde.— Un mois après la conclusion du traité, les villes de Tiel, Hattem et Harderwyk seront rendues à M. de Gueldre qui sera mis légalement en possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, à l'exception de la ville de Grave et du pays de Cuyck. — Arnhem, dont M. de Gueldre touchera les revenus, restera aux mains de l'empereur et de l'archiduc, et Bommel et le Bommelerweerd demeureront à perpétuité annexés au Brabant. — Montfort sera restitué à M. de Gueldre à la condition de rembourser les deniers de l'engagère. —

[1] Lettre du 10 juin 1510. *Correspondance*, I, 279-281. — *Gedenkst.*, II, 205.

L'empereur et l'archiduc occuperont la seigneurie d'Oyen jusqu'après la consommation du mariage. — L'archiduc allouera à M. de Gueldre une pension annuelle de 16,000 florins philippus, et l'empereur l'inféodera, sans dépens, du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, qui, à défaut de descendants mâles issus de son mariage avec madame Isabelle, feront retour à l'archiduc pour lui et ses successeurs. — Il en sera de même si M. de Gueldre décède avant la consommation de ce mariage, et dans ce cas, l'archiduc payera à ses héritiers 100,000 livres de 40 gros. — Si de ce mariage il n'a qu'une fille, elle aura pour dot 100,000 livres de 40 gros ; s'il en a deux, la dot de la puînée sera de 50,000 ou 60,000 livres, et si, plusieurs, elles recevront ensemble 200,000 livres. — En cas de prédécès de madame Isabelle, il ne sera permis à M. de Gueldre de se remarier qu'avec l'assentiment de l'empereur et de l'archiduc ; à cette condition, Arnhem et la seigneurie d'Oyen lui seront rendues pour en jouir sa vie durant. — Les enfants issus d'un second mariage seront inhabiles à lui succéder ; seulement l'archiduc cédera aux mâles le comté d'Oistervandt, la Brielle et le pays de Voirne, ou 12,000 florins philippus de rente héréditaire, au choix des parties. — Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen formeront un arrière-fief tenu du duché de Brabant. — M. de Gueldre accordera rémission pleine et entière à tous vassaux et sujets qui ont tenu parti contre lui, nommément au duc de Clèves, aux comtes d'Egmont, de Buren, de Hornes, au seigneur Van den Bergh, à Jean de Schaesberg et aux seigneurs d'Ysselstein, de Battembourg et de Wysheindel. — L'évêque d'Utrecht est compris dans le traité, et il y aura une suspension d'armes de quatre mois pour aplanir le différend concernant le pays d'Overyssel. — Enfin, si à l'époque où madame Isabelle

sera nubile, M. de Gueldre renonce à l'épouser, tous ses pays écherront de droit à l'archiduc [1].

Lorsque ce projet fut communiqué aux ambassadeurs gueldrois, ils trouvèrent fort étranges les modifications qu'on y avait introduites : « Nous voyons bien, s'écrièrent-ils, qu'on n'a pas l'intention de traiter ! » Quoique certains que leur maître n'accepterait pas ce projet, ils consentirent néanmoins à le lui soumettre [2]; Marguerite, qui s'attendait au même résultat, pressa son père de céder sur quelques points, non pas pour arriver à un arrangement durable, mais pour gagner du temps. « Bien que le mariage de ma nièce avec Charles de Gueldre soit disproportionné tant sous le rapport de l'âge que sous celui de la dignité, lui dit-elle, et qu'il convienne que toutes vos petites-filles soient mariées à des rois, il importe de conclure cette alliance à défaut d'autre expédient, sauf à garder la fiancée et les villes jusqu'à la conclusion du mariage; pendant ce temps on viendroit à bout des autres grandes affaires [3]. » En effet, durant ces négociations, l'aspect politique avait bien changé : le traité de Cambrai, base de ces négociations, invoqué sans cesse par chaque parti, était à peu près pour tous une lettre morte. Dans les Pays-Bas, il était estimé une si faible garantie de sécurité, qu'il suffisait du moindre mouvement de troupes pour répandre l'alarme sur les frontières. Sans cesse on croyait les Français prêts à descendre dans le pays de Liége pour se joindre aux Gueldrois [4], ou concentrant des forces en Champagne pour attaquer le Luxembourg et le comté de Namur [5]. En Italie, la discorde couvait parmi les

[1] *Correspondance*, I. 281.
[2] Lettre de Marguerite. *Ibid.*, I, 399. — [3] *Ibid.*
[4] Compte de J. de Berghes de 1510-1511, fº xj vº.
[5] *Ibid.*, fº xij.

coalisés; Ferdinand d'Aragon, habile à profiter de la haine de Jules II contre les Français, pressait Maximilien d'en finir avec la Gueldre, par la paix ou par la guerre, afin que Louis XII « ne pût le battre de cette verge, » lorsqu'il serait entré dans la ligue qu'avait conçue le pape [1].

Les Pays-Bas faillirent aussi se brouiller avec la Hanse, et le commerce maritime, désolé déjà par les pirates de la Gueldre et de la Frise, fut gravement compromis dans les mers du Nord. Les villes hanséatiques, en guerre avec le roi Jean de Danemark, avaient interdit la Baltique aux navires de Hollande, de Zélande et de Frise, et les Hollandais n'en ayant pas tenu compte, les Lubeckois s'emparèrent, à la hauteur de Gripswald, de huit de leurs navires. Aussitôt Amsterdam, Enkhuisen, Hoorn, Edam et Monnikkendam équipèrent quatre vaisseaux, montés par un nombreux équipage et armés d'une puissante artillerie, pour convoyer la flotte marchande que ces villes envoyaient en Danemark. Assaillie dans le détroit du Sund, cette flotte fut prise ou dispersée sous les yeux des Danois, qui restèrent, dit-on, spectateurs impassibles du combat [2]. Cette défaite exaspéra les Hollandais, et ils saisirent tous les navires hanséatiques en relâche dans leurs ports [3]. Sur leurs plaintes, Maximilien somma Lubeck de restituer sur-le-champ les navires capturés, et de lui donner satisfaction pour ces actes d'hostilité [4]. Mais la jalousie

[1] Lettre de Marguerite, précitée.

[2] Quelques auteurs ont donné à tort à ce combat naval la date de 1511.

Les historiens danois, en désaccord avec les historiens hollandais, disent que la flotte marchande fut capturée malgré les efforts de la flotte danoise.

On varie également sur le nombre de navires capturés : les uns le portent à 200 (HOLBERG, *Danmarks Riges Historie*, III, 341); d'autres à 60 (MALLET, *Introduction à l'Histoire du Danemark,* II, 171). WAGENAAR dit quelques-uns.

[3] WAGENAAR. — LE PETIT.

[4] Lettre du 31 août 1510. *Correspondance,* I, 322.

commerciale qui, depuis longtemps, avait éclaté entre les villes de la Hanse et celles de la Hollande, envenima le différend et il s'aggrava bientôt de complications plus sérieuses encore.

Le mécontentement du peuple éclatait de toutes parts dans les Pays-Bas. Les uns, voyant dans Maximilien le principal obstacle à la paix, l'accusaient de la ruine du pays [1]; les autres l'imputaient à Marguerite. « Bien, bien, Madame Margriete, disaient-ils, si no la volons croire elle no destruera tout [2]. » On répandait sur son compte les plus mauvais bruits, et l'on affichait « aux portes des églises des billets à sa dérision et contemnement [3]. » D'un autre côté, son conseil et sa cour étaient livrés aux intrigues et aux cabales [4]. Henri de Nassau et d'Ysselstein se plaignaient d'être desservis près d'elle; d'autres au contraire représentaient ces deux seigneurs comme les fauteurs de la guerre, les instruments de

[1] Lettre du 31 mai 1510. *Correspondance*, I, 375.

[2] « Aud. pour avoir eschavoté ung nômé François de Bus et en après luy avoir tranché une pieche de sa langhe pour ce qu'il avoit dit paroles contraires le bien publicque, et proféré grandes injures à l'honneur de madite dame, xl s. » Compte de Philippe Pinnocq, écoutète de Bruges, de 1511-1512, f° iij. *Archives du royaume* (n° 13783).

» Ledit bailly print prisonnier ung nômé Joos Câmu, le xxe jour de may xve et x, à cause qu'il disoit hault et publycquement grandes injures de notre très-redoubtée dame madame de Savoye, en effect ent aultres : Bien, bien, madame Marguerite, si no la volons croire elle no destruera tout.

» Item, lequel Joos estant prisonnier à Bruges, obtint rémission ma très-redoubté dame, moyennant certaines amendes honnourables. » Compte d'Adrien Lauwers, bailli de Nieuport, f° vij v°. *Archives du royaume* (n° 14286).

[3] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, I, 504.

[4] *Voir* les lettres des comtes de Buren, de Nassau, du seigneur d'Ysselstein, etc. *Gedenkst.*

Voir, au sujet des différends qui avaient éclaté entre Jean de Berghes et les seigneurs de Chièvres et de Ville, les lettres de Maximilien, du 25 mars 1508, 16 octobre et 16 décembre 1511, et de Marguerite, octobre 1511. *Corresp.*, I, 43, 436, 460 et 444.

la politique de Maximilien [1]. Pour satisfaire leurs petites haines ou pour réussir dans leurs vues ambitieuses, les courtisans ne reculaient devant aucun moyen. Ainsi, lors d'un voyage que la régente fit à Anvers (septembre 1510), les murs de cette ville se couvrirent de placards injurieux et satiriques contre les seigneurs de Ravenstein, de Sempy et quelques autres, tandis que Henri de Nassau et Jean de Berghes étaient l'objet de grands éloges. Malgré la promesse d'une récompense de 300 florins du Rhin à quiconque dénoncerait les auteurs de ces placards, on ne parvint pas à les découvrir; seulement le bruit se répandit que les coupables étaient des grands seigneurs de la cour; on assura même avoir vu trois d'entre eux apposer des placards à la lueur d'une torche [2].

Cette effervescence des esprits trouvait de l'écho dans les assemblées des états, et rendait la position du gouvernement extrêmement difficile. Saisis d'une demande d'aide de 85,000 florins du Rhin, les deux premiers membres du Brabant et, à leur exemple, Louvain, Bruxelles, Anvers la réduisirent d'abord à 70,000; puis Bois-le-Duc, se fondant sur les grandes dépenses que lui avait occasionnées le siége de Pondroyen, en refusa l'octroi. Ce refus, qui annulait le consentement des autres membres, entraîna le rejet de la pétition [3]. Marguerite n'obtint pas plus de succès près des états généraux, à qui son père lui ordonna (31 mai 1510) de demander des aides pour trois ou quatre ans, « afin de n'avoir pas à les convoquer si souvent. » Il eût même voulu étendre la mesure à toute la durée de sa régence. Le moment

[1] Voir *Gedenkst.* et *Correspondance.*

[2] MM. Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen.*

[3] Ende soo smelte die peticie des hoofs. A. Cuperinus, 74. — Waardoor dien eisch op niets uitliep. Van Heurn, I, 419.

était mal choisi pour introduire de semblables propositions : si évidente que fût la détresse du trésor [1]; si pressantes que fussent les instances de la régente (elle déclarait que « sans nouvelles aides on ne pouvoit vivre »), à peine fut-il question de cette demande « qu'elle entendit par le rapport d'aucuns personnages chargés d'induire les villes principales, » qu'elles n'accorderaient rien avant la conclusion de la paix [2]. Comptant sans doute se les rendre plus favorables, Maximilien annonça alors l'intention d'avoir une entrevue avec Louis XII; il désigna même des commissaires pour défendre les intérêts des Pays-Bas (juillet 1510) [3]. Mais cette nouvelle, à laquelle Marguerite ne crut pas un instant [4], n'exerça aucune influence sur les états; il fallut dès lors renoncer à vaincre leurs résistances.

Les conférences de Liége s'étaient rouvertes au mois de juillet (1510), et, en présence de l'opposition des états, Marguerite sentit la nécessité d'une prompte conclusion. « La paix, écrivit-elle à son père, est indispensable aux Pays-Bas; mais je n'espère guère réussir. [5] » En effet, les ambassadeurs gueldrois notifièrent l'intention formelle de leur maître de rejeter tout traité comportant cession d'Arnhem, de Bommel et du Bommelerweerd, ainsi que d'Aldezée, qu'on avait demandée incidemment pour l'évêque d'Utrecht; comme les commissaires des Pays-Bas insistaient sur ce point, ils voulurent se retirer sur-le-champ, disant que l'épée seule trancherait la question. Marguerite parvint à les retenir;

[1] Voir *Correspondance*, I, 308.

[2] *Ibid.*, 294.

[3] C'étaient de Chièvres, Jean de Berghes, Henri de Nassau, le trésorier général Roland Lefebvre « et d'aultres. » *Ibid.*, 307.

[4] *Ibid*, 308.

[5] Lettre de Maximilien, précitée.

elle les amena même à consentir la cession de Bommel et du Bommelerweerd Quant à Arnhem, le duc refusait d'y renoncer, quelque compensation qu'on lui offrît; mais ses ambassadeurs proposèrent d'y substituer Harderwyk ou Hattem, et ils donnèrent à entendre que la possession d'Aldezée ne serait pas un cas de guerre [1]. Un projet de traité fut arrêté sur ces bases; la régente manda à Bruxelles, dans les premiers jours du mois d'août, les membres principaux de tous les états pour les consulter séparément à ce sujet [2]. La question leur parut trop grave pour être tranchée sans l'assentiment de leurs collègues, et, vu l'urgence, Marguerite accepta provisoirement le traité [3].

Maximilien l'approuva également (18 août 1510), mais en y apportant encore de telles modifications que les Gueldrois le rejetèrent derechef. Il prétendait que la seigneurie d'Oyen avec ses appendances restât annexée aux Pays-Bas, dût-on la racheter à prix d'argent; il réclamait pour lui et pour son petit-fils le titre de duc de Gueldre, attendu qu'en vertu du traité ce duché leur ferait retour s'il ne naissait pas d'enfants du mariage d'Isabelle avec Charles d'Egmont. (Celui-ci, du reste, conservait également ce titre.) Enfin, il supprima de nouveau l'article portant restitution d'Arnhem à ce prince, et, bien que ce fussent les points capitaux de la convention, il semblait si certain de son acceptation, qu'il s'occupait déjà du payement de ses prétendus services. « Et maintenant, écrivit-il à Marguerite, que les Pays-Bas, par ce traité, seront en repos et tranquillité, il faut pratiquer les états pour qu'ils m'accordent, ma vie durant, une pension de

[1] Lettre du 31 août. *Correspondance*, I, 324.

[2] M. Gachard, *Des Assemblées nationales*.

[3] Lettre de Maximilien, du 18 août. *Correspondance*, I, 313.

50,000 livres[1]. » Le refus de Charles d'Egmont le déconcerta, et alors, comme s'il n'eût plus eu en vue que cette pension, il se montra tout à coup pressé d'aboutir à une solution que lui seul avait ajournée. Il consentit à rendre Arnhem en échange de Ruremonde, à condition que le duc élevât, à ses frais, à la porte de la Roere (*Roereporte*) [2], un blockhaus semblable à celui qui défendait Arnhem, et que Bommel et le Bommelerweerd fussent définitivement annexés au Brabant. Relativement à Aldezée, il s'en rapporta à Marguerite, en lui recommandant seulement de ne pas oublier que l'évêque d'Utrecht était prince du saint-empire et avait droit à sa protection [3].

Encouragé par cette conduite ou l'attribuant au mauvais état des affaires de l'empereur en Italie, Charles d'Egmont, à son tour, se montra difficile; il déclara les concessions insuffisantes. Maximilien vit dans cette conduite du duc de secrètes instigations de la France, et s'en plaignit amèrement à Louis XII; ses soupçons lui parurent des certitudes quand il apprit que Robert de la Marck se disposait à se joindre aux Gueldrois pour assaillir l'évêque d'Utrecht, et il prit aussitôt des mesures pour secourir ce prélat. Louis XII pourtant, fort occupé alors de ses démêlés avec Jules II, ne songeait nullement à troubler la paix, et, pour prouver sa bonne foi, il ordonna au seigneur de Sedan de se rendre en Italie [4].

Cependant ces interminables débats avaient éclairé le pays, et certaines qu'aucun parti ne songeait sérieusement à

[1] Lettre du 18 août, précitée.
[2] Porte conduisant à Maestricht.
[3] Lettre du 31 août 1510. *Correspondance,* I, 323.
[4] Lettre de Maximilien, du 2 septembre. *Ibid.*, 325.

traiter ; voulant sortir, à tout prix, d'une situation funeste à leurs intérêts, Bois-le-Duc, Dordrecht et d'autres villes du Brabant et de la Hollande prièrent Marguerite de rompre les négociations et de profiter de la neutralité de la France pour reprendre les armes (1er septembre). C'était le parti le plus honorable et le plus sûr pour mettre un terme à d'inconciliables prétentions. Mais les tergiversations de Maximilien, qui, un jour (9 septembre), écrivait à sa fille de conclure la paix le plus tôt possible, et lui déclarait le lendemain qu'il ne se relâcherait jamais de ses prétentions sur Arnhem et la seigneurie d'Oyen, rendirent toute conclusion impossible ; ballottée entre des ordres contraires, la princesse dut se borner à traîner les négociations en longueur. Les ambassadeurs de Charles d'Egmont se prêtèrent facilement à ses vues, et les oiseuses discussions des dernières conférences de Liége prouvent à l'évidence que les deux partis voulaient attendre, pour régler leur conduite, l'issue des événements qui agitaient l'Europe. Le soulèvement de l'Italie à la voix de Jules II, les alliances de ce pape avec Ferdinand et avec les Suisses, avaient paru, pendant un instant, des circonstances si défavorables à la France, que Marguerite pressa son père d'en profiter pour réclamer la Bourgogne et le comté d'Auxonne[1].

Les victoires des Français sur la Ligue sainte détournèrent Maximilien de cette velléité ; il craignit même bientôt de voir le pape s'unir contre lui aux Français, aux Vénitiens [2] et aux

[1] Lettres de Maximilien, des 9 septembre, 7 et 26 octobre 1510. *Correspondance*, I, 328, 336, 343.

[2] Jules II avait envoyé à Anne de Bretagne « plus dévote que son mari, » six cardinaux, pour traiter d'une réconciliation avec Louis XII (Lettre de Maximilien à Marguerite, du 7 octobre 1510. *Ibid.*, I, 336-339) ; Maximilien craignait même que le pape ou les Vénitiens n'enlevassent le jeune duc de Milan qui était élevé près de Charles. (Lettre du 13 août 1510. *Ibid.*, 311.)

Suisses, ces « méchans, villains, prêtz pour traïre France ou Allemaingne, » qui « se vendroient à qui les payeroit le mieulx [1]. » Ses craintes étaient d'autant plus vives, que le roi d'Angleterre, dont le père, disait-il, l'avait trompé deux fois, lui semblait un allié peu sûr, et que par suite « de ses folles entreprises en Afrique, » le roi d'Aragon était hors d'état de l'aider [2]. Il soupçonnait même ce dernier de méditer quelque nouvelle trahison pour le chasser d'Italie afin de placer son fils naturel sur le trône de Naples [3]. Marguerite n'en avait pas meilleure opinion. Son père l'ayant chargée de demander en faveur de l'infant don Ferdinand les maîtrises de Saint-Jacques de Calatrava et d'Alcantara, elle lui représenta qu'il importait plutôt d'en investir Charles, attendu, dit-elle, que « si ledit infant les avoit, ce seroit assez pour faire ledit prince quicte des royaulmes de par delà. » Maximilien adopta cet avis, et il modifia ses instructions dans ce sens [4]; en outre, il prescrivit de ne rien négliger pour brouiller Ferdinand avec l'Angleterre, et il recommanda, à cet effet, « de faire un cadeau à l'ambassadeur de Henri VIII [5]. » Ces intrigues, ces perfidies qui ne permettaient de s'arrêter à aucune combinaison franche et loyale, constituaient alors la seule politique de tous les princes; ainsi Louis XII, qui ne cessait d'entretenir Maximilien et Marguerite de son amour de la paix, avait constamment à sa cour de secrets agents de Charles d'Egmont et de Robert de la Marck [6], pour garder sous sa main de puissants moyens de diversion.

[1] Lettre du 7 octobre, précitée. — [2] *Ibid.*

[3] Lettre du 28 novembre 1510. *Correspondance*, I, 353.

[4] Lettre de Marguerite du 21 mai, et réponse de Maximilien du 31. *Ibid.*, I, 271, 274.

[5] Lettre du 28 novembre, précitée.

[6] *Lettres de Louis XII*, II, 66.

Le 22 novembre (1510), la position se dessina plus nettement. Maximilien, décidé à s'unir à Jules II, enjoignit à Marguerite de suspendre toute négociation si les ambassadeurs gueldrois n'adhéraient pas à ses dernières propositions; en même temps, pour se créer un nouvel allié contre la France, il la pressa d'arrêter le mariage d'Éléonore d'Autriche avec le duc de Lorraine [1]. De son côté, Louis XII réveilla sur-le-champ les espérances de Charles d'Egmont. Les ambassadeurs du duc déclarèrent que leur maître réclamait la remise immédiate de sa future, et qu'il ne renoncerait à ses alliances qu'après l'accomplissement de cette condition. Il exigeait, en outre, une pension annuelle de 8,000 philippus pour la cession de Bommel et du Bommelerweerd, « qui ne rapportoient pas 1,400 florins par an. » Les conférences qui avaient duré onze mois, furent alors rompues, et les ambassadeurs quittèrent Liége vers la fin de décembre (1510) [2]. Il importait de ne pas perdre un instant pour couvrir le Brabant et la Hollande contre d'imminentes hostilités, et Marguerite supplia son père de lui envoyer des renforts, « car elle n'avoit rien à attendre des sujets des Pays-Bas [3]. » En effet, après avoir chargé des commissaires spéciaux d'engager les provinces à de nouveaux sacrifices, n'ayant obtenu que de faibles subsides, tout à fait insuffisants aux nécessités du moment [4], elle avait résolu, de l'avis de son conseil, d'assembler les états généraux, de leur exposer ses efforts infructueux pour obtenir la paix, et de

[1] *Correspondance*, I, 351.
[2] Lettre du 23 décembre 1510. *Ibid.*, 357.
[3] *Ibid*
[4] Maître Jean Roussel, seigneur de Hornettes, procureur général, et Thierri de Heetvelde, conseiller et garde des joyaux de l'archiduc, furent envoyés vers les états de Namur, qui consentirent, le 9 septembre 1510, à accorder une aide de 3,000 livres de 40 gros. Compte de Jean de Berghes, f° xvj.

leur demander conseil et assistance pour la défense du pays [1]. Mais les rapports de ses agents sur les dispositions des esprits l'avaient bientôt obligée de renoncer à cette résolution. Pourtant, comme il fallait de l'argent à tout prix, de nouveaux commissaires furent envoyés aux états provinciaux, et, sous la menace d'une prochaine guerre, la plupart se résignèrent à accorder quelques aides pour parer aux premières éventualités [2]. Pendant que de nombreuses levées de piétons et de pionniers étaient dirigées en toute hâte sur Bois-le-Duc et sur les frontières de la Gueldre [3], le gouvernement traita avec le duc de Clèves pour obtenir de la cavalerie, pressa les négociations entamées avec l'évêque d'Utrecht, et, à l'instigation du seigneur d'Ysselstein [4], il fut convenu d'ouvrir à Diest des conférences avec ces princes, le duc de Juliers, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster. La plupart d'entre eux avaient été disposés à s'unir à Charles d'Egmont [5]; ils le craignaient alors et méditaient sa ruine [6].

La guerre éclata bientôt, provoquée, s'il faut en croire les récriminations de Charles d'Egmont, par les courses du seigneur d'Ysselstein qui « mangeoit, pilloit ses sujets [7], » et désolait les terres des Utrechtois, devenus ses ennemis particuliers depuis son intervention en faveur de leur évêque [8].

[1] Lettre du 23 décembre, précitée.

[2] Les états de Namur, entre autres, votèrent une aide de 9,000 livres, payable en trois ans (janvier 1511). Compte de J. de Berghes, f° xv, et Comptes de Jean le Vignon. *Archives du royaume* (n°s 16623-16625).

[3] Compte de J. de Berghes, 1510-1511, f° xv v°.

[4] Lettres de ce seigneur, janvier 1511. *Gedenkst.*, II, 227 et 229.

[5] *Ibid.*, 227.

[6] *Ibid.* — Lettre de Marguerite du 23 décembre précitée.

[7] Lettre de ce prince à Marguerite, du 2 février 1511, *Gedenkst.*, II, 238. — Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 21 février. *Nég. dipl.*, I, 377.

[8] Joannn. de Beka et W. Hedá, *De episc. Ultrajectinis*, ed. A. Buchelio, 1643.

Le 14 janvier 1511, le duc battit, près de Dordrecht, un corps de piétons et de paysans hollandais [1]; de son côté, en représailles d'une attaque des Utrechtois sur sa ville d'Ysselstein [2], Florent d'Egmont profita d'un moment où les fossés d'Utrecht étaient gelés, pour essayer d'emporter la ville par escalade; mais des cavaliers gueldrois, qui battaient la campagne, enlevèrent les chariots portant les échelles et les machines de guerre, et déjouèrent ainsi l'entreprise [3]. Le seigneur d'Ysselstein s'en dédommagea en pillant le pays d'où il ramena un grand nombre de prisonniers [4]. Toutefois sur les réclamations des états d'Utrecht (27 janvier 1511) [5], Marguerite lui ordonna de cesser les hostilités et d'indemniser les Utrechtois de leurs pertes [6], et, dans l'espoir de reculer la lutte, elle demanda à Charles d'Egmont un sauf-conduit pour son maître d'hôtel Jean d'Ostin dit Hesdin, « afin d'y remédier par voie de douceur [7]. » Le duc acquiesça à cette demande sans rien attendre pourtant de cette démarche et seulement, dit-il, « par pitié pour ses sujets et aussi pour l'acquit de sa conscience [8]. » Or, le jour même où cet envoyé arrivait à sa cour (6 juin 1511), une troupe de Gueldrois surprit Harderwyk.

« Un village situé près dudit Harderwyk estoit redevable de certains deniers à M. d'Ysselstein, de quoi ledit seigneur avoit mandé au capitaine de Harderwyk qu'il les contraignît pour le payement d'iceulx deniers; lequel capitaine avec ses

[1] Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite, du 15 janvier 1511. *Gedenkst.* II, 229.

[2] A deux lieues S. O. d'Utrecht, sur l'Yssel.

[3] *De episc. Ultraj.*, 317. — Pontanus, 642. — Réclamation des états d'Utrecht à Marguerite, 27 février 1511. *Gedenkst.*, II, 232.

[4] Réclamation des états d'Utrecht.

[5] *Gedenkst.*, 232. — [6] Lettre du 1er février 1511. *Ibid.*, 237.

[7] Lettre de Charles d'Egmont, précitée. — [8] *Ibid.*

compagnons bonnement ne s'y osoit trouver pour la force des paysans. Il escripvit une lettre à Anderlin [1], qui estoit au quartier d'Utrecht avec les piétons, le priant, incontinent après avoir reçu sa lettre, de se vouloir trouver audit village avec trois ou quatre cents piétons, et à son arrivée, de bouter le feu en une maison, pour qu'incontinent il sortît vers lui. Le messager estant de pied rencontra d'aventure un chevaucheur gueldrois qui lui demanda à qui il estoit et où il alloit. Il respondit qu'il estoit de Harderwyk et qu'il alloit vers lesdits piétons. Alors le chevaucheur lui demanda s'il ne portoit nulles lettres; le messager ayant dit : oui, il prit lesdites lettres et le mena en la ville d'Utrecht où estoient les chevaucheurs de M. de Gueldre. Ayant visité ladite lettre, ils contrefirent une lettre contenant response au nom dudit Anderlin, laquelle ils envoyèrent par un autre messager vers ledit capitaine de Harderwyk; elle disoit que ledit Anderlin s'y trouveroit pour faire le contenu de sa demande. Le lendemain, les Gueldrois se trouvèrent au lieu indiqué et boutèrent le feu en la maison convenue, faisant signe audit capitaine qui aussitôt avec ses gens sortit cuydant trouver ledit Anderlin; mais eux estant approchés trouvèrent que c'estoient les Gueldrois qui les ruèrent tous jus. Après vinrent devant la ville trois ou quatre des principaux sommer les habitants qu'ils se rendissent, promettant que M. de Gueldre ne leur feroit ni peine, ni dommage. Sur quoi quelques-uns des plus gens de bien de la ville respondirent qu'ils ne se renderoient point; mais les mauvais garçons estant de plus grand nombre se rendirent et

[1] C'est probablement le « cleyn Hendeling, die welcke in verscheiden striden heeft geslagen tegen die vianden en gevochten, alsoo dat die selve is geslaggen ridder ende heeft op veel plaetsen geweest hooftman van veel voetknechten, » dont parle une légende de Bois-le-Duc. A. Cuperinus, l. c., 83.

laissèrent lesdits Gueldrois entrer dedans la ville, le jeudi sixième jour de février, à trois heures après midi [1]. »

Cet événement, brusquant la rupture, rendit tout rapprochement impossible. On apprit bientôt, en outre, que des émissaires provoquaient des soulèvements dans la mairie de Bois-le-Duc [2], et poussaient Utrecht à la révolte. Cette ville ne tarda pas à rompre ouvertement avec Frédéric de Bade, reconnut Charles d'Egmont pour avoué et ses milices formèrent le siége d'Ysselstein [3]. Un seul instant encore pourtant la situation parut s'éclaircir, c'est lorsqu'on vit Louis XII et Maximilien se rapprocher et ouvrir un congrès à Mantoue pour travailler à la pacification de l'Italie et de l'Église; à la demande de son père, Marguerite lui envoya Henri de Nassau, le seigneur de Chièvres, Jean de Berghes, Roland Lefebvre, pour l'informer du véritable état des choses [4], et défense fut faite au seigneur d'Ysselstein [5] et aux Utrechtois de poursuivre les hostilités; l'empereur se réservait de connaître de leurs différends et menaçait ces derniers de les mettre au ban de l'empire s'ils ne déposaient pas les armes [6]. Alors il y eut un temps d'arrêt; mais ces apparences pacifiques furent de courte durée. Tandis que d'Ysselstein ne demandait qu'un renfort de 300 chevaux, pour ruiner tellement la contrée qu'il serait impossible à l'ennemi d'y subsister [7], dans la nuit du 29 au

[1] Lettre de Jean d'Ostin à Maximilien, du 11 février 1511. *Gedenkst.*, II, 240. — *Lettres de Louis XII*, II, 116, 121. — Slichtenhorst. — Le Petit. — Pontanus. — On a donné à tort à cet événement la date du 10 février.

[2] *Lettres de Louis XII*, l. c.

[3] Pontanus. — Slichtenhorst. — Le Petit.

[4] Lettres des 24 et 25 février 1511. *Gedenkst.*, 245.

[5] Lettre de ce seigneur à Marguerite, du 30 mars. *Ibid.*, 263.

[6] Lettre du 16 mars 1511. *Gedenkst.*, II, 259.

[7] Lettre du 8 mars 1511. *Ibid.*, 252.

30 mars (1511), les Gueldrois pillèrent le village de Kuik [1], et un de leurs partis brûla Geldrop [2].

Marguerite ne s'était pas abusée sur un changement politique dont elle pressentait l'instabilité; elle était persuadée que Charles d'Egmont n'avait pas recommencé la guerre sans être assuré de l'appui de la France, et l'on rapporte que, dans son indignation, elle fit arrêter et périr sur la roue comme des malfaiteurs, plusieurs Français qui avaient servi en Gueldre [3]. Louis XII niait en vain toute participation aux entreprises des Gueldrois, jurant qu'il n'avait fourni au duc ni hommes, ni argent, et le traitant « de fou, de mauvaise et perverse tête qu'il vouloit que le diable emportast; » en vain exhiba-t-il des lettres dans lesquelles il lui enjoignait « de par Dieu ou de par le diable, » de se tenir en repos et de restituer Harderwyk [4]; en vain offrit-il d'envoyer un de ses secrétaires lui signifier que s'il n'évacuait pas immédiatement cette ville il le réputerait ennemi public [5], Marguerite n'admit ni ces dénégations, ni ces offres : « Je n'ai pas grande confiance dans les démonstrations de ce roi, écrivait-elle à son père; je ne croirai à sa sincérité que lorsqu'il joindra ses armes aux nôtres pour contraindre le Gueldrois à observer la paix. Il n'y a plus d'autre voie que la guerre, car nous ne recouvrerons Harderwyk que par la force (15 avril) [6]. »

En effet, Charles d'Egmont qui avait d'abord désavoué la

[1] Lettre du seigneur d'Ysselstein, du 30 mars 1511. *Gedenkst.*, 263.

[2] « Geldorp wort gebrant van de Gelderschen met de kerck; veel menschen verslaghen. » A. CUPERINUS, byv. 378.

[3] CERISIER, *Tableau de l'Histoire des Provinces-Unies.*

[4] Lettre de Louis XII, du 7 mars. Lettres d'A. de Burgo, des 20, 23 et 24 avril. Lettre de Robertet, du 23. *Lettres de Louis XII*, II, 122, 165, 170, et 172.

[5] Lettre de Marguerite, du 15 avril. *Corresp.*, I, 390. — [6] *Ibid.*

prise de Harderwyk [1], répondit au roi que « à son grand dommage et destruction de ses sujets, il avoit déjà, à son intervention, rendu Weesp et Muyden, et qu'il étoit impossible de se dessaisir d'une ville qui lui avoit volontairement ouvert ses portes. » — « Si je parvenois, ajouta-t-il, à ravoir toutes mes villes de la même manière, je le ferois sans croire pour cela enfreindre le traité de Cambrai : je suis pauvre, et il m'est plus besoin de ravoir le demeurant que d'en oster de mes mains [2]. » De leur côté, les Utrechtois, sourds aux remontrances comme aux menaces de Maximilien et de Marguerite [3], refusèrent formellement de lever le siége d'Ysselstein; aussi cette princesse fut-elle si persuadée qu'ils agissaient d'après les incitations secrètes de la France, qu'informée d'une prochaine entrevue entre le secrétaire du roi et celui de Charles d'Egmont, elle ordonna sur-le-champ de garder tous les passages pour s'emparer de ces envoyés [4]. Ses défiances envenimèrent les relations et une rupture ouverte avec la France faillit même éclater à l'occasion de la convocation du concile de l'église gallicane ordonnée par Louis XII. Le clergé de Flandre, invoquant ses immunités et ses coutumes, refusa

[1] Lettre d'A. de Burgo du 22 février 1511. *Nég. dipl.*, I, 383.

[2] Lettre du 23 mai. *Lettres de Louis XII*, 241.

[3] Elle leur avait député à cet effet le comte de Nassau, l'amiral Philippe de Bourgogne, et Jacques de Thamise, trésorier de l'épargne. Lettre de Marguerite à Maximilien, mars 1511. *Correspondance*, I, 387.

[4] « A Henry à brebis, Jehan du Bleron, Georges de Toillier dit florequin, huissiers d'armes à cheval acompaigniez de trois compaignons à cheval pour avoir esté par l'ordonn. dud. lieuten. de Sainzelles et en vertu des lettres de monseigneur le gouverneur avec aucuns piétons au nombre de huit, vers les lieux et places de chemin, passaiges et chemins thirans de Maisières au pais de Liége et ailleurs tant de nuit que de jour y comprins quatre jours, pour espier les secrétaires des roy de France et duc de Gheldres. » Compte de Jean de Berghes, de 1511-1513. f° xij.

de s'y rendre, et Marguerite et Maximilien approuvèrent ce refus parce qu'obtempérer à l'invitation du roi « eût été chose de très-dangereuse conséquence pour le pays de Flandre [1]. » Louis XII déjà blessé des « termes trop piquans qui se usoient d'aucuns jours en ça [2], » et des soupçons injurieux de Marguerite qu'influençaient, disait-il, de faux rapports sur les affaires de Gueldre [3], vit dans ce refus une atteinte à sa souveraineté en Flandre, et déclara que son parlement de Paris ne le souffrirait pas [4]. Tant d'aigreur eût produit de fâcheuses conséquences, si Maximilien, reconnaissant la nécessité de s'appuyer sur l'alliance de la France pour ses affaires d'Italie, n'avait cherché à tempérer l'irritation de sa fille. Il lui recommanda d'user des plus grands ménagements, et consentit à ce que le clergé flamand assistât au concile de Lyon; seulement il devait s'y rendre en vertu d'un mandement signé en son nom, pour ne point paraître obéir à un ordre du roi [5]. Il donna cependant à Louis XII des explications courtoises dont ce prince voulut bien se contenter [6].

Quoique prévus, ces événements avaient jeté la perturbation dans le pays, et à peine la guerre était-elle commencée qu'il en ressentit les funestes effets. Dans les premiers jours du mois d'avril, 80 marchands d'Anvers et de Malines furent arrêtés près de Cologne par des reîtres, aux ordres du bâtard de Gueldre, et il leur fallut, malgré les réclamations de Louis XII, racheter leur liberté au prix de 100,000 florins [7]. D'un autre

[1] Lettre de Maximilien du 10 juin 1511. *Corresp.*, I, 407.
[2] Lettre d'A. de Burgo du 27 avril. *Ibid.*, 187.
[3] Lettres d'A. de Burgo des 17 et 20 mai 1511. *Ibid.*, 225-226.
[4] Lettres d'A. de Burgo des 11 et 12 avril 1511. *Lettres de Louis XII*, II, 142.
[5] Lettre de Maximilien, précitée.
[6] Lettres d'A. de Burgo des 17 et 20 mai, précitées.
[7] Lettre de Marguerite, du 15 avril 1511. *Correspondance*, I, 390. — *Lettres*

côté, l'irrégularité apportée dans le payement des troupes y avait propagé l'indiscipline et la mutinerie. Au mois de janvier, la garnison de la Haye, créancière de quatre mois de solde, s'était mutinée, en réclamant « argent ou congé[1]; » on vit des bandes de lansquenets parcourir les environs de Turnhout « mangeant le bon homme, dont les villes d'Anvers et de Bois-le-Duc avoient très-grand regret et ne s'en pouvoient contenter[2]. » Dès les premières hostilités, Marguerite avait ordonné à « tous gentilshommes et officiers de réunir leurs gens pour exploicter la guerre contre les Gueldrois[3], » levé 1,500 lansquenets et 300 reîtres[4], et redoublé d'instances près de son père pour obtenir des renforts. Mais tandis que, tout préoccupé déjà de nouveaux projets, il se bornait à répondre « que ung grand château ne s'édifie pas en ung jour[5], » et se proposait de mettre la Gueldre et son duc au ban de l'empire[6]; tandis que les signataires du traité de Cambrai s'évertuaient en vaines manifestations pour contenir les Gueldrois; que le pape les menaçait des foudres du Vatican[7]; que le roi d'Aragon promettait une intervention armée, dès qu'il serait en possession du royaume de Naples[8]; qu'Henri VIII

de Louis XII, II. 157. — *Geschied. van Antwerpen.* — AZEVEDO. — Au mois d'août 1511, André de Burgo négociait encore vainement pour obtenir leur liberté à l'intervention de Louis XII. *Lettres de Louis XII*, III, 6. — *Corresp.*, I, 413.

[1] Lettre du seigneur d'Ysselstein du 15 janvier, précitée.

[2] Lettre du 15 avril précitée.

[3] Compte de Jean de Berghes, l. c., fº xv vº.

[4] « De luy la somme de trois mille livres pour en faire paiement aux xv^c piétons alemands et xiij^c chevaux, lors retenus au service de mesdits seigneurs contre ceux d'Utrecht. » Compte de Jean Micault (nº 1881.)

[5] *Correspondance*, I, 392.

[6] Lettre d'A. de Burgo, du 5 mai. *Lettres de Louis XII*, II, 210.

[7] Lettre de F. de Carondelet, du 10 octobre 1511. *Lettres de Louis XII*, III, 79.

[8] Lettre de C. de Cilly et P. Amerstorff, du 31 juillet 1511. *Ibid.*, II, 294.

annonçait l'envoi d'auxiliaires, — Charles d'Egmont agissait. Il avait envoyé des troupes à Utrecht, mis garnison à Jutphaas[1], et profitant de la querelle du seigneur d'Ysselstein avec les Utrechtois, il avait su détourner la guerre de ses états. Dans les premiers jours de mai, il se rendit en personne au siége d'Ysselstein avec 180 chevaux et quelque artillerie[2], et, le 28 du même mois, un de ses capitaines, Thierri de Haeften, cachant ses soldats dans un bateau chargé de fagots, surprit Bommel dont la population se prononça aussitôt en sa faveur[3]. Le même jour encore, 800 Gueldrois s'approchèrent de Tiel, mais ils furent moins heureux dans cette seconde attaque : assaillis par la garnison, mis en complète déroute, ils y perdirent beaucoup de monde et 400 prisonniers[4].

A la nouvelle de la prise de Bommel, Henri de Nassau, le bâtard de Bourgogne, les seigneurs de Beveren et de Berghes réunirent toutes leurs troupes, et coururent au secours d'un dernier blockhaus qui tenait encore. Lorsqu'ils arrivèrent, il était trop tard : privé d'une partie de sa garnison que son chef, Guillaume de Jeude, avait conduite au seigneur d'Ysselstein, il venait de tomber aux mains l'ennemi[5]. Après avoir renforcé les garnisons de Heusde et de Loevestein, près de Bommel, ces seigneurs résolurent sur-le-champ de venger cet échec et de se joindre à Florent d'Egmont pour délivrer

[1] Le Petit.

[2] Lettre du comte Henri de Nassau à Marguerite, du 10 mai 1511. *Gedenkst.*, II, 279.

[3] Pontanus, 645. — Lettre d'A. de Burgo, du 6 juin 1511. *Lettres de Louis XII*, II, 256.

[4] Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite d'Autriche, du 30 mai 1511. *Gedenkst.*, II, 288.

[5] Lettre du comte Henri de Nassau à Marguerite, du 30 mai 1511. *Ibid.*, II, 289.

Ysselstein[1]. Les Utrechtois, renforcés par les troupes que leur avait amenées le duc de Gueldre, avaient établi devant cette ville deux camps où se trouvaient réunis 1,600 lansquenets, 300 chevaux et 2,000 hommes de milices[2], sous les ordres d'Étienne van Zuylen de Nyveld[3]; en occupant Jaarsveld[4], en rompant, au-dessous de Schoonhoven, la digue de la Leck dont les eaux couvrirent tout le pays entre cette ville et Krimpen (18-19 mai)[5], ils s'étaient mis à l'abri des surprises; en outre ils avaient ainsi rendu l'arrivée de secours extrêmement difficile. Bien que cette inondation l'obligeât à un détour de six lieues[6], Florent d'Egmont opéra, le 1er juin, sa jonction avec Henri de Nassau, Jean de Berghes et le seigneur de Beveren qu'avait rejoints le seigneur d'Aimeries[7], et ils parurent, vers midi, devant Ysselstein. A leur approche, les assiégeants, commandés, paraît-il, par le duc de Gueldre en personne, avaient abandonné leurs camps et, rangés en

[1] Lettre du 30 mai précitée.

[2] Lettre de Henri de Nassau du 30 mai, précitée. — Les couvents d'Utrecht avaient fourni en grande partie l'argent nécessaire à cette expédition (H. AB ERP, *Annal. vernac.*); aussi quelque temps après la levée du siége, deux habitants de cette ville, chargés de reliquaires et de joyaux de l'église Saint-Martin, ayant été pris, le seigneur d'Ysselstein engagea Marguerite à ne les point relâcher, attendu qu'il fallait faire expier aux églises et aux couvents d'Utrecht leur participation à cette guerre. Lettre du 20 juin 1511. *Gedenkst.*, II. 303.

[3] Lettre du seigneur d'Ysselstein du 20 juin, précitée.

[4] Lettre de R. Lefebvre à Marguerite du 21 mai 1511. *Gedenkst.*, II, 283. — Cette petite ville appartenait au comte de Buren.

[5] Lettre de Henri de Nassau à Marguerite du 19 mai 1511. *Gedenkst.*, II, 281.

[6] Lettre du 30 mai, précitée.

[7] « A madame, qu'elle avoit fait payer à monsieur d'Aymeries, pour services par luy faits en l'an xj, pour ayder à lever le siége que monsieur de Gheldres et ceux d'Utrecht avoient mis devant Ysselstein, par lettre du ix de mai xxviij ij mille livres. » *Archives du royaume.* Registres intitulés, *Revenus et dépenses de Charles-Quint,* 1520-1530, f° iij c v v°. — *Voir* aussi la lettre indiquée plus loin.

bataille, ils firent mine d'abord d'attendre l'ennemi qui avait à traverser un long chemin exposé au feu de leur artillerie. Toutefois, lorsque celui-ci déboucha dans la plaine, il les vit en pleine retraite. L'un des camps était complétement désert; l'autre était encore occupé par les vivandiers, les valets et les femmes. On crut un instant que Charles d'Egmont se portait sur les chariots laissés en arrière sous la garde de 500 piétons et de 100 chevaux, et pressant la poursuite de leurs chevaucheurs qui le serraient de près, les capitaines des Pays-Bas coururent les appuyer avec une bande d'ordonnances. Une courte escarmouche s'engagea assez loin de la ville, entre cette cavalerie et les Utrechtois qui précipitaient leur retraite « ni du tout en bon ordre, ni du tout en désarroi; » mais à peine l'eurent-ils assurée, en détruisant les ponts des cours d'eau, qu'ils se débandèrent pour regagner Utrecht et Montfoort. Les troupes des Pays-Bas n'avaient perdu qu'un archer et elles avaient « gagné deux serpentines, un mortier, des vivres et l'honneur[1] », tandis que l'ennemi avait eu sept hommes tués et un gentilhomme prisonnier.

Charles d'Egmont se retira d'abord à Utrecht; mais les habitants ayant fermé les portes à ses troupes[2], il en partit le 3 juin[3]; pourtant, informé des tentatives d'embauchage essayées sur ses lansquenets par les émissaires du seigneur

[1] « Nous avons gaigné deux serpentines et ung mortier, aucuns vivres et l'honneur » Rapport adressé à Marguerite par Henri de Nassau, Florent d'Ysselstein, les seigneurs de Beveren, de Walhain, d'Aimeries et autres, 2 juin 1511. *Gedenkst.*, II, 293. — PONTANUS. — SLICHTENHORST. — LE PETIT.

[2] Elles se logèrent dans le faubourg de Weert, et, pour les payer, les états d'Utrecht furent obligés d'établir un impôt sur les domestiques.

Lettres de ces seigneurs à Marguerite du 4 juin 1511. *Gedenkst.*, II, 296 et 298.

[3] Lettre du 4 juin 1511. *Ibid.*, 298.

d'Ysselstein [1], et des démarches des agents de Marguerite près des états d'Utrecht, il ne tarda pas à y revenir (17 juin) [2], et dans la prévision d'une prochaine attaque, il ordonna de lui amener l'artillerie de Montfoort [3]. Sa présence ralluma les courages, et les bourgeois d'Utrecht déclarèrent aux nouveaux envoyés de Marguerite [4] que leur « intention n'estoit de renoncer à l'alliance de M. de Gueldre [5]. » La fortune, en effet, lui rendit bientôt ses faveurs. Le 27 juin (1511), à l'instigation de sa maîtresse, gagnée par un nommé Jean Bentinck, le commandant du château de Hattem, Philippe de Reck, dit de Someren, livra cette place à deux capitaines gueldrois, Guillaume Van Rossem et Henri de Meerveld, pour une somme de 8,000 florins d'or [6]. Le duc, enhardi par ce succès, recruta des troupes et poursuivit activement ses menées dans les villes de la Gueldre encore occupées par ses ennemis, et même en Hollande et dans le Brabant. Ses émissaires à la cour de France assuraient que, si Louis XII lui fournissait seulement 50 lances, il prendrait la moitié de ce duché [7]. Déjà réconcilié avec le duc de Clèves [8], non-seulement il traitait de son mariage avec la fille de ce prince, mais, appuyé par le roi de France, il

[1] Lettres du 4 juin, précitées.

[2] Lettre du seigneur d'Ysselstein du 18 juin. *Gedenkst.*, II, 302.

[3] Lettre du même du 20 juin précitée.

[4] C'étaient Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek; le doyen de Louvain, Adrien d'Utrecht (le précepteur de Charles); Toison d'Or et Jacques de Voocht, pensionnaire d'Anvers. *Correspondance*, I, 423. *Voir* aussi la lettre qu'ils écrivirent à cette princesse le 24 juillet 1511. *Gedenkst.*, II, 320.

[5] Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite, du 29 juin 1511. *Gedenkst.*, II, 307.

[6] Lettre de Jean de Termonde, capitaine d'Arnhem, au seigneur d'Ysselstein, du 30 juin 1511. *Ibid.* — PONTANUS, 643. — SLICHTENHORST.

[7] Lettre d'A. de Burgo, précitée.

[8] SLICHTENHORST.

détachait de la cause des Pays-Bas pour les gagner à la sienne, le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne [1].

Marguerite cependant n'était pas restée oisive; elle avait poussé ses armements avec la plus grande activité [2], et se proposant d'ouvrir la campagne par le siége de Bommel, ou plutôt d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi, elle ordonna de resserrer la place le plus étroitement possible. D'Ysselstein, renforcé par des milices de Malines sous les ordres de Rombaut Boyenhals [3], défit complétement une division gueldroise chargée de ravitailler Bommel; puis, après avoir déjoué une nouvelle tentative de Charles d'Egmont sur Tiel [4], il menaça Utrecht qui, malgré l'arrivée d'un nombreux corps de gendarmerie, s'empressa de remettre à Marguerite le jugement de ses différends avec ce seigneur [5], sans se prononcer toutefois sur l'objet des réclamations du gouvernement des Pays-Bas [6]. Trop faible pour l'assiéger, d'Ysselstein ravagea les environs, et, rejoint par Jean de Wassenaar, il surprit, à la tête de 200 chevaux et de 600 piétons, une troupe de

[1] Lettre de Marguerite, du 14 avril 1511. *Lettres de Louis XII*, II, 154-157. — Autre lettre du 15. *Correspondance*, I, 390-392. — Lettre du seigneur d'Ysselstein à Marguerite, du 15 janvier 1511. *Gedenkst.*, II, 229.

[2] Le 13 juin (1511), elle ordonna aux officiers du Brabant wallon d'y enrôler 6,000 combattants, et de les tenir prêts à marcher au premier ordre d'appel. Le 30, on y leva encore 100 pionniers, et, le même jour, tous les chevaux de corvée « avec leurs harnais » furent mis en réquisition pour l'artillerie et les chariots de munitions. Compte de Paul Oeghe, seigneur de Faucuwez, d'Ittre, de Virginal, de Samme et de Sart, conseiller ordinaire de l'empereur, f^os^ vij v^o^, viij, ix et ix v^o^. *Archives du royaume* (n° 12813).

[3] AZEVEDO.

[4] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, I, 416.

[5] Lettre des députés de Marguerite à cette princesse, du 24 juillet 1511. *Gedenkst.*, II, 320.

[6] La démolition du blokhaus élevé à Vreeswyk, et la renonciation à l'alliance du duc de Gueldre. Note de M. VAN DEN BERGH. *Gedenkst.*, II, 320.

Gueldrois qui tous furent pris, tués ou noyés dans les fossés de la place [1]. De leur côté, les Hollandais, après avoir armé seize navires de guerre, donnèrent la chasse aux corsaires et en purgèrent complétement le Zuiderzee [2].

Ces escarmouches ne pouvaient amener un résultat décisif; pour l'obtenir Marguerite, « montrant courage d'homme et non pas de femme [3], » voulut frapper de grands coups [4]. Afin de prévenir l'intervention de la France, elle engagea instamment son père à s'unir en secret aux rois d'Aragon et d'Angleterre, et à traiter avec les Vénitiens sans pourtant rompre ouvertement avec Louis XII [5]. Celui-ci continuait à se poser en conciliateur [6]; Guyon Leroy, seigneur du Chillon, son ambassadeur dans les Pays-Bas, fut même chargé de se rendre à Harderwyk et à Bommel pour ramener ces villes sous l'obéissance de l'archiduc, et de sommer Charles d'Egmont de les évacuer [7]. Mais Marguerite, prévenue par l'ambassadeur de Maximilien à Paris, André de Burgo, « qu'il en seroit comme par autres [8], » déclina tout projet de négociations. « Jugeant

[1] SLICHTENHORST, 328.

[2] « Monsieur de Geldres a esté sur le Zurzee et nos gens de Hollande ont esté contre eux, à tout xvj bateaux, et les ont enchassé et se sont fuy. » Lettre de Florent d'Ysselstein à Marguerite, du 12 juillet 1511. *Gedenkst.*, II, 314.

[3] Lettre de Maximilien, précitée.

[4] Lettre de cette princesse à Maximilien. *Correspondance*, I, 416.

[5] Lettres du 14 et du 15 avril. *Lettres de Louis XII*, 154, 157.

[6] Il « avoit démontré grand plaisir et grande joie de la levée du siége d'Ysselstein, » et engagé Marguerite à ne rien épargner pour gagner à sa cause les Utrechtois, parce qu'alors « abandonné et délaissé de lui, messire de Gueldre seroit bien content de venir à la raison. » Lettre d'A. de Burgo, du 12 juin. *Nég. dipl.*, I, 401. — *Voir* encore 386, 401, 407, 411, et *Lettres de Louis XII*, II. 187 et 203.

[7] *Lettres de Louis XII*, II, 283. — *Gedenkst.*, II, 321, 323, 324. — *Nég. dipl.*, I, 418. — *Correspondance*, I, 413.

[8] Lettres des 18 et 23 juin. *Lettres de Louis XII*, II, 268-273.

de peu d'effet les lettres adressées par le roy aux villes de Harderwyk et de Bommel, elle considéra l'allée du sieur du Chillon vers le duc de Gueldre, de nature à décourager l'armée impériale dont elle attendoit meilleur exploict que la soumission de ces deux villes. » En conséquence elle retint cet ambassadeur jusqu'au moment où toutes ses dispositions furent prises. Alors elle lui déclara que si rien ne s'opposait plus à son départ, sa démarche n'arrêterait point les opérations militaires. Dans ces conditions, Chillon trouva inutile de se rendre en Gueldre, et Marguerite « expliqua ses raisons à Louis XII [1]. »

Tout annonçait que la guerre cette fois serait poussée avec vigueur. Les états de Brabant avaient voté (19 juillet 1511) une aide de 80,000 livres pour entretenir, pendant quatre mois, 600 chevaux et 3,000 piétons [2]. D'autres provinces, à leur exemple, avaient également accordé des subsides extraordinaires [3]. Henri VIII s'était engagé à fournir, pour un terme de trois mois, un contingent de 1,500 archers [4], et ils débarquèrent bientôt à Armuyden [5]. On comptait aussi sur quelques troupes espagnoles promises par Ferdinand, « moult bien affectionné, disait-il, d'ayder à destruire ce larron de Gueldre et mectre en obéissance ces mauvaises gens [6]. » A l'exception d'un petit corps de lansquenets sous les ordres

[1] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, I, 413-415.

[2] Compte de Jean Van Olmen fils. *Archives du royaume* (n° 15731).

[3] Compte de Jean de Berghes, l. c., f° x.

[4] Rymer, *Acta publ. Angl*, VI, 1re partie, 21. — Lettre de Charles, du 25 juillet 1517. M. Karl Lanz. *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karl V* (*Monumenta habsburgica*), II, 52.

[5] Wagenaar.

[6] Lettres de C. de Cilly et de P. de Amerstorff, du 31 juillet 1511. *Lettres de Louis XII*, II, 291.

du capitaine Andrely [1], l'armée des Pays-Bas était exclusivement formée de troupes nationales ; elle présentait un effectif d'environ 1,500 chevaux et 6,000 piétons [2]. On y voyait, entre autres, les gendarmes du comte de Nassau et du seigneur d'Aimeries [3]; « 500 compagnons de guerre » du comté de Namur sous la charge d'Antoine de Berghes, seigneur de Walhain [4]; les milices du Brabant wallon sous leur bailli Paul Oeghe [5], et une troupe de Bruxellois commandée par deux braves capitaines, l'amman sire Roland de Mol, seigneur de Wespelaer [6], et Everard de T'Serclaes, fils du chevalier noir [7]. L'artillerie, dont Henri VIII avait fourni une partie [8], comptait 14 bons courtauds et 26 serpentines avec leur attirail complet ; « les capitaines disoient que jamais il n'y en avoit eu de plus belle [9]. »

Pour stimuler l'armée, Marguerite lui distribua 20,000 florins [10], et elle s'établit à Anvers, où elle était plus rapprochée du théâtre des événements [11]. Malheureusement diverses

[1] Compte de Jean de Berghes, f° xiiij v°. — C'est probablement le capitaine qui est nommé ailleurs Andrelin.

[2] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, I, 423.

[3] Compte de Jean Micault, l. c. (n° 1881).

[4] Compte de J. de Berghes, f° xvj v°. — Antoine était fils de Jean de Berghes, gouverneur du pays de Namur.

[5] Compte de Jean Micault, précité (n° 1881). — Paul Oeghe, exerça ces fonctions du 22 octobre 1509 au 10 février 1510. *Voir* ses comptes aux *Archives du royaume*.

[6] Il avait été nommé amman, le 13 juin 1506, en récompense de ses services de guerre. M. Wauters, *Hist. des env. de Bruxelles*, II, 744–745. — R. Macquereau l'appelle « un vaillant homme de guerre. »

[7] M. Wauters, l. c., I, 406.

[8] M. Le Glay, *Anal. hist*, 184.

[9] Lettre de Marguerite, précitée.

[10] Autre lettre de Marguerite. *Correspondance*, I, 416.

[11] Lettre précitée, et lettre d'octobre 1511. *Corresp.*, I, 439, et *Lettres de Louis XII*, III, 86.

circonstances retardèrent l'entrée en campagne et compromirent le succès. Henri de Nassau, que Maximilien venait de créer « lieutenant et capitaine général des pays de Brabant et d'Outre-Meuse et chef et conducteur des gens de guerre[1], » tomba malade; l'amiral Philippe de Bourgogne, appelé à le remplacer, éprouva le même sort, et après beaucoup d'hésitations, le choix de Marguerite s'arrêta définitivement sur le seigneur d'Ysselstein[2]. Florent d'Egmont était incontestablement un des plus vaillants et des plus habiles capitaines des Pays-Bas, mais il manquait alors d'autorité sur les autres chefs ses égaux ou ses supérieurs en dignité, et, dès le début de la campagne, il se trouva en mésintelligence avec le commandant des Anglais, sir Edward Ponyngs[3].

Ce fut seulement vers le milieu du mois d'août que commencèrent les opérations, dont le plan avait été arrêté dans un conseil de guerre tenu par d'Ysselstein, d'Aimeries et sir Edward Ponyngs[4]. Tandis que le corps principal, partant de Bois-le-Duc, menaçait Bommel et attirait sur ce point l'attention de l'ennemi, d'Ysselstein entra dans la Weluwe par le pays d'Utrecht, et emporta Wageningen qui naguère avait opposé une plus sérieuse résistance à Philippe de Bourgogne[5]. Puis, opérant sa jonction avec les troupes en

[1] M. Groen van Prinsterer, I, 59, l. c.

[2] Lettre d'octobre, précitée. — Pour donner sans doute plus d'unité d'action à ce commandement, Marguerite nomma d'Ysselstein « lieutenant et coadjuteur, » du comte Jean d'Egmont, gouverneur de la Hollande, que son âge avancé ne permettait plus d'appeler à la tête d'une armée. Lettre de Maximilien du 4 octobre 1511. *Correspondance*, I, 532. — Jean d'Egmont, né en 1438, de Guillaume, seigneur d'Egmont, et de Walburge, comtesse de Meurs, avait été nommé gouverneur de Hollande en 1484.

[3] Lettre d'octobre précitée.

[4] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, 423-425.

[5] Lettre de Maximilien du 18 novembre. *Ibid.*, 446.

marche sur Bommel, il en laissa une partie pour couvrir la construction de deux blockhaus destinés à contenir la garnison de cette ville [1], et avec une forte division il s'établit à Arssen, d'où il menaçait à la fois Venloo et Ruremonde [2]. Sa marche avait été si habile, si rapide que le succès en semblait certain, et tous les rapports envoyés à Marguerite l'assuraient de la prise prochaine de ces deux places, de la conquête de tout ce quartier de la Gueldre [3]. Mais, au moment d'agir, le seigneur d'Ysselstein fut paralysé par l'incurie de l'administration : manquant de vivres et de munitions, son armée dut attendre longtemps à Arssen la poudre demandée au duc de Juliers et à l'archevêque de Cologne [4].

Ces retards alarmèrent vivement Marguerite sur l'issue d'une campagne qu'elle avait entreprise contre l'assentiment de son conseil, « dont les membres de robe courte et longue craignoient la guerre [5]. » Sans appui, agitée de mille craintes, elle ne voyait partout qu'indifférence ou trahison. Ne les jugeant pas en sûreté à Anvers, elle renvoya à Malines Charles et ses sœurs, en recommandant très-expressément de les garder avec le plus grand soin, « car aujourd'hui, dit-elle, l'on ne sait à qui se fier [6]. » Elle avait député vers les ducs de Clèves et de Juliers Jean de Metteneye, seigneur de Marques [7], pour leur défendre d'aider les Gueldrois, et pour réclamer au contraire l'assistance qu'ils lui devaient comme vassaux de l'empire; mais ils « faisoient sèche réponse et vouloient

[1] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, 413.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*
[5] Elle n'y avait rencontré de son avis que Jean de Berghes et le bailli d'Aumont, Claude de Carondelet. Lettre précitée. *Corresp.*, 423.
[6] *Ibid.*
[7] Il était premier panetier de l'archiduc.

vendre leurs services bien cher [1]. » D'un autre côté lui arrivaient de toutes parts des rapports l'informant des intelligences de Louis XII, de Robert de la Marck et de l'évêque de Liége avec Charles d'Egmont [2]. Elle savait pertinemment qu'il recevait des secours d'argent de sa sœur, la douairière de Lorraine [3], et elle avait vainement tenté de saisir à son retour le maître d'hôtel du duc [4], qui, sans aucun doute, avait rapporté à son maître des promesses et des encouragements [5]. Les nombreux émissaires envoyés en Champagne et en Picardie ne parlaient que de mouvements de troupes [6]; le bruit courut même que les Français étaient descendus à Saint-Hubert. Bien que ce bruit eût été démenti [7], et que Louis XII ne cessât de protester « qu'il ne donnoit ni ayde ni argent au duc [8], » il fut ordonné aux magistrats des villes, ainsi qu'aux officiers et gentilshommes des provinces frontières « d'estre prets et en armes pour, par son de cloche ou autrement, empescher la deschente des Franchois en Gheldre, et pour faire leur service à l'archiduc [9]. » Les dispositions de

[1] Lettre de Marguerite, précitée.

[2] Compte de Jean de Berghes. — « Pour avoir mené au lieu de Bois-le-Duc vers madame, ung nommé Guillaume de Chattre, clerc, qui venoit de France, qui portoit ung paquet de lettres à monsieur de Luze, quy furent bailliées à mad. dame qui les receut agréablement comme elle escripvit. » *Ibid.*, f° xvij.

[3] Lettre d'A. de Burgo du 25 juillet 1511. *Lettres de Louis XII*, II, 282.

[4] « A Lambillion Crinequin; Pierot Piechotte; Henin de Rostine, compaignons de guerre, et à dix autres compaignons aussy de guerre avecq eulx, par l'ordonnance de madame et de mond. sieur le gouverneur, quy avoient escript estre advertiz que le Hedá, serviteur de messire Charles de Gheldres, estoit allé en France pour sond. maistre, avoir tenu sur les chemins, bois et passages, en grand péril et dangier de leurs personnes, pour à son retour le pooir prendre et apprehender si faire pooient. » Compte de J. de Berghes, f° xiij.

[5] Lettre de Marguerite, précitée.

[6] Compte de Jean de Berghes, f°s xiij v° et xiiij. — [7] *Ibid.*, f° xiij v°.

[8] *Lettres de Louis XII.* — [9] Compte de J. de Berghes, f° xiiij.

Robert de la Marck étaient, à la vérité, des plus menaçantes; des bandes de lansquenets, arrivant isolément, se réunissaient dans la terre de Fleuranges et dans le pays de Liége [1]. Le marquis de Bade fut prévenu qu'ils projetaient de surprendre Yvoy, où le prévôt de Chiny, Henri Bernard, envoya sur-le-champ « vingt-cinq hommes de sa prévosté, bien embastonnez [2]. » Il fut recommandé aux officiers des autres villes de se tenir soigneusement sur leurs gardes; on obligea les francs hommes des villages voisins à y entrer le soir pour monter la garde pendant la nuit [3], et l'on travailla à la fortification des principales places, notamment de Bastogne, de La Roche et de Marche [4]. Dans la Lorraine il y avait également des rassemblements de lansquenets qu'on supposait levés pour le duc de Gueldre, et l'on « advertit ceulx dudit pays de Luxembourg, affin qu'ilz fussent pretz et sur les passaiges en armes pour deffendre et empeschier la deschente en Gheldres desdits piettons [5]. » Maximilien, également averti que les de la Marck n'attendaient qu'une occasion propice pour renouveler leurs désastreuses irruptions, ordonna à « tous nobles et vassaux tenant fiefs ou arrière-fiefs d'estre montez et abbastonnez comme il convient, et à ceulx des villes et plat pays d'estre pretz chacun dans son quartier [6]. »

Pourvue enfin de poudre et de munitions, l'armée investit Venloo, où d'Ysselstein s'était ménagé des intelligences; mais le coup de main sur lequel il comptait, échoua, et il fallut

[1] Compte de Valérien de Busleyden, l. c., f[os] x v[o] et xj.
[2] *Ibid*, f[o] xj. — [3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Compte de Jean de Berghes, f[o] xij v[o].
[6] Compte de Valérien de Busleyden, f[o] x v[o].

en venir à un siége régulier. La place avait une garnison de 800 hommes, qui eût été insuffisante pour une résistance opiniâtre si la population entière ne lui avait prêté son concours. Des deux côtés on était décidé à lutter avec un égal acharnement, car à la possession de cette place était attaché le succès de la campagne. En effet, sa conquête eût entraîné celle de Ruremonde et de toute cette partie de la Gueldre. L'armée y aurait pris ses quartiers d'hiver, et, l'année suivante, Maximilien, qui espérait être libre alors du côté de l'Italie, comptait achever la soumission du duché. Enfin la possession de Venloo couvrait de ce côté le Brabant et le pays d'Outre-Meuse, fermait le chemin de la Gueldre aux Français et aux Liégeois, et rendait la sécurité au commerce avec l'Allemagne. Aussi Marguerite ne cessa-t-elle de renforcer l'armée assiégeante [1]. Malines y envoya huit coulevrines, et Bruxelles « presta certaine quantité de pouldre de canon [2]. » Jean de Berghes vint se joindre à son fils avec un autre corps de 500 Namurois [3] bientôt suivis de nouveaux contingents levés dans le Brabant et en Hollande [4]; le comte de Hornes, Jean de Metteneye, Wasco de Goesmaere, conseiller et chambellan de l'empereur, et les capitaines Adrien de Succre, Simon François et Jean de Berles arrivèrent successivement devant Venloo « avec leurs gens [5]. » Tous les charretiers du Brabant [6], tous les chariots et les

[1] Lettres de Marguerite, septembre 1511. *Correspondance,* I, 426 et 430.

[2] « La somme de deux cents livres pour en faire paiement à ceux de ladite ville de Bruxelles, pour certaine quantité de pouldre de canon qu'ils avoient prestée à iceulx seigneurs durant le siége de Venneloo. » Compte de J. Micault (n° 1881).

[3] Compte de J. de Berghes.

[4] Compte de J. Micault (n° 1881). — [5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

chevaux des abbayes furent mis en réquisition pour le transport des munitions [1]. Les aides précédemment votées et celles qu'elle obtint encore [2] ne suffisant pas, Marguerite affecta aux besoins de l'armée les fonds alloués pour la maison de l'archiduc; emprunta 15,500 livres à la ville d'Anvers [3]; demanda à Maximilien l'autorisation de disposer de 20,000 écus qu'il attendait d'Espagne, sous la promesse d'être remboursé au double à la fin de la guerre. Elle-même avait déjà avancé plus de dix mille francs de ses deniers, et elle étoit décidée « à y mettre tout ce qu'elle avoit, » certaine qu'il s'agissait là des plus grands intérêts de son père et de son neveu [4]. Elle attachait une telle importance à cette entreprise, qu'elle ordonna de « faire prières publiques et processions pour le succès du siége de Venloo et de la guerre, avec la moindre effusion du sang humain que faire se pourroit [5]. »

Tant de vœux, d'efforts, de sacrifices allaient néanmoins rester stériles. L'insuffisance du matériel de siége et des munitions ne permit pas de pousser l'attaque avec toute la vigueur désirable, et les assiégés, au contraire, ne cessèrent de déployer la plus noble énergie. On vit les femmes, ne se bornant pas à porter des rafraîchissements aux combattants, remplacer ceux qui succombaient à la fatigue ou sous le

[1] Compte de J. Micault, précité.

[2] Les états de Namur, entre autres, en votèrent une de 3,000 livres, « pour le paiement des gens de guerre estant devant Venloo. » Compte de Jean le Vignon. *Archives du royaume* (n° 16626).

[3] « De luy la somme de quinze mille cinq cents livres, en deniers payés aux bourguemaistres, échevins et consorts dudit Anvers, pour le remboursement de semblable somme par eulx prestée comptant à mesdits seigneurs, pour en faire payement aux gens de guerre estans lors au siége devant Venloo. » Compte de J. Micault, précité.

[4] Lettre de Marguerite, précitée. — [5] C. de J. de Berghes, 1510-1511, f° xvj.

fer de l'ennemi; on cite même une de ces héroïnes qui d'un coup de pierre abattit un enseigne et lui enleva sa bannière [1]. Un pan de muraille en s'éboulant combla le fossé, et aussitôt les assiégeants se lancèrent à l'assaut; mais après plusieurs heures de lutte sanglante, ils furent repoussés avec une perte considérable en morts et en blessés (septembre 1511) [2]. Pour relever le moral de l'armée, Marguerite s'empressa d'y envoyer de nouveaux renforts [3] et, à sa prière, Henri VIII prolongea de trois mois le terme de service de ses troupes (septembre) [4], dont tous les rapports exaltent la bravoure [5]. Ces vaillants archers, foudroyés dans leur camp par le feu d'une grosse tour, la renversèrent en partie, et lorsque les assiégés n'y purent plus tenir, ils dressèrent « un haut monceau de fient et de fascines, » d'où leur artillerie, enfilant la ville, pénétrait jusqu'au marché [6].

Pendant que Venloo retenait devant ses murs les principales forces des Pays-Bas, des bandes gueldroises, renforcées par des aventuriers des contrées voisines, principalement de Liégeois, se jetèrent sur le Brabant, pillant, incendiant et ravageant tout sur leur passage [7]. Pour les combattre, on leva de nouvelles milices; dans le Brabant wallon, entre autres, on assembla, au son de la cloche, tous les hommes en

[1] Pontanus. — Cerisier.

[2] Pontus Heuterus.

[3] Comptes de J. Micault et de J. de Berghes, précités.

[4] Lettre de Marguerite, précitée, *Correspondance*, I, 426.

[5] *Ibid.*, et lettre d'octobre, 439. — Suivant la chronique de Cuperinus, ils y perdirent un de leurs principaux capitaines, qui fut inhumé à Bois-le-Duc. « In dit beleech bleeff doot die heere Van Bosschuyt, opperste capiteyn van de Engelschen, ende hy werdt gebrocht ten Bosch en mit grooter eeren begraven in ons Vrou choor, in die bruederschap voor dat altaer in Sint-Jans kerk. »

[6] Lettre d'octobre, précitée.

[7] Compte de J. de Berghes, f^os^ viij, ix et ix v^o^.

état de porter les armes, qui s'établirent sur les frontières du pays de Liége [1] et occupèrent Haelen et Landen [2]. Ces mesures énergiques purgèrent promptement le pays de ces bandes, car on n'accorda point de merci : tous les prisonniers, traités en brigands, furent pendus nonobstant les réclamations de leurs vainqueurs qui se prétendaient en droit de les mettre à rançon [3]. Les hostilités ne furent pas moins vives sur mer. Un vaisseau hollandais captura sur le Zuiderzee un croiseur gueldrois et jeta l'équipage par dessus bord. Deux navires chargés de bière que les Gueldrois avaient enlevés, furent repris en vue de Zierickzée, et leurs matelots furent exécutés comme pirates. Enfin les deux partis rivalisèrent de fureur [4].

Cependant un nouvel assaut livré à Venloo n'avait pas eu plus de succès que le premier. A la nouvelle de cet échec, Maximilien craignit de voir se fondre cette armée levée à grands frais et destinée à préparer l'entière conquête de la Gueldre, et conseilla la levée du siége. « Il faut se borner, écrivit-il à Marguerite, à dévaster tout ce quartier et à placer de fortes garnisons dans les villes frontières, car je suis averti que messire Charles de Gueldre ne dort pas et est bien délibéré cest hyver réveiller qui luy laisseroit faire [5]. » Le seigneur d'Ysselstein et sir Edward Ponyngs ne partagèrent pas cet avis ; ils demandèrent à battre la place pendant trois jours encore pour livrer ensuite un dernier assaut, qu'au rapport des prisonniers, les assiégés n'attendraient même pas ; dans tous les cas, ils croyaient leur triomphe assuré [6], et les

[1] Ils y restèrent 24 jours. Compte de Paul Oeghe (nº 12813), fº viij vº.

[2] *Ibid.*, fº viij vº. — [3] Compte de J. de Berghes, fºs xiij, ix et ix vº.

[4] PONTANUS. — LE PETIT. — SLICHTENHORST.

[5] Lettre d'octobre précitée. — [6] *Ibid.*

intrépides Anglais sollicitaient l'honneur de monter les premiers à la brèche [1]. Marguerite accorda huit jours, (octobre 1511) [2]; mais les pluies d'automne arrêtèrent les travaux des nouvelles batteries et, à l'expiration de ce délai, la brèche ne se trouva pas praticable. L'hiver approchait, et rien encore n'annonçait un prochain succès; aussi, le 18 novembre, Maximilien écrivit de nouveau qu'à moins d'être certain de réussir, il importait de se retirer en jetant dans Wageningen une forte garnison qui affamerait Nimègue, désolerait la Weluwe, et empêcherait les Gueldrois de se transporter librement sur les deux rives du Rhin. Dans cette position on attendrait l'été, et il viendrait alors en personne prendre la direction de la guerre [3]. Cet ordre n'était pas encore parvenu à Marguerite, que les assiégeants, comptant sur leurs intelligences dans la ville où des traîtres devaient répandre l'incendie au moment de l'attaque [4], revinrent à l'assaut et furent encore repoussés avec perte [5]. Peu de jours après, les Gueldrois profitèrent d'une nuit obscure pour rafraîchir la garnison et la ravitailler [6]. Alors se dissipèrent les dernières illusions, et d'Ysselstein se résigna enfin à lever le siége commencé depuis quatorze semaines [7].

Cet échec fut attribué, par Marguerite, à deux causes : d'abord, au début de l'entreprise on n'avait pas agi avec assez de vigueur; les capitaines avaient prétendu n'être pas en force, alors qu'elle était « sûre que s'ils eussent mis le siége, comme ils devoient et pouvoient bien faire avec les gens

[1] Lettre d'octobre, précitée. — [2] *Ibid.*

[3] Lettre du 18 novembre. *Corresp.*, I, 446-447.

[4] Lettre de Jean Van der Horst du 11 novembre 1511. *Gedenkst.*, II, 358.

[5] Lettre de Maximilien du 29 novembre. *Corresp.*, I, 451.

[6] Pontus Heuterus.

[7] Davity, *Additions à Guicciardin*.

qu'ilz avoient, ils l'eussent emporté. » Ensuite « par la succession, par la diversité des capitaines ou, pour mieux dire, par l'insuffisance d'iceulx, les choses avoient été mal conduites [1]. » Enfin, si les auxiliaires anglais s'étaient vaillamment conduits, les Allemands avaient éveillé de profondes défiances justifiées par leurs rapports avec les émissaires de Robert de la Marck [2]. La consternation fut grande dans les Pays-Bas et la position du gouvernement en devint très-difficile. Alors que l'excès des charges avait tari plusieurs sources de revenus [3], que « les finances estoient si courtes que Marguerite ne savoit trouver un denier pour faire la despêche [4], » il eût fallu d'éclatants succès pour disposer les peuples à de nouveaux sacrifices; convaincus désormais que les aides ne servaient à assurer ni leur repos, ni leur sécurité, ils allaient être de plus en plus récalcitrants. Le 15 septembre (1511), Marguerite avait invité les états de Brabant, de Hollande, de Hainaut et de Malines à envoyer des députés à Gand à l'effet d'engager les quatre membres de Flandre à contribuer aux dépenses de la guerre de Gueldre [5], et cette démarche avait complétement échoué. Obligée dès lors de s'adresser aux provinces que cette guerre intéressait

[1] *Correspondance*, I, 439-443. — *Lettres de Louis XII*, III, 86.

[2] « Pour ung voyage fait par luy vers madame estant au Bois-le-Duc, et aussi vers mond. sieur de Berghes, gouverneur, estant en Hollande, les advertir que messire Robert de la Marck avoit envoié au siége de Venneloo, vers le cappitaine des Allemans. Andrely pour le séduire de soy et ses gens allemans rethirer dudit siége en luy faisant présenter grande somme de deniers. » Compte de J. de Berghes (1510-1511), f° xiiij v°.

[3] Ainsi il fallut accorder au receveur de Hollande, Thomas Kelae, une remise de 4,000 livres, « pour ce que ladite recepte des aydes estoit trop chargiée à cause de la guerre. » Compte de J. Micault (n° 1881).

[4] Lettre de Marguerite à Maximilien. *Lettres de Louis XII*, III, 90.

[5] *Rootboek*, f° xxxj v°.

directement, elle demanda (6 novembre) aux états de Brabant et de Hollande la continuation des aides extraordinaires précédemment accordées, et là encore elle rencontra un refus formel. La Hollande ne voulut même accorder l'aide ordinaire que pour trois mois, et le Brabant rejeta itérativement la pétition qui lui fut adressée à ce sujet [1]. Pourtant, en présence du danger, les députés de ce duché finirent par céder et allouèrent 60,000 livres pour l'entretien des troupes nécessaires à la défense du pays [2].

Le danger était grand, en effet. Il n'y avait pas à douter d'une connivence secrète entre Charles d'Egmont, Robert de la Marck et Louis XII. Le maître d'hôtel du duc s'était récemment encore rendu en France et il en avait rapporté des secours en argent. Sans en avoir de preuve positive [3], Marguerite était certaine que ces secours avaient été fournis par le roi, et elle ne lui dissimula point ses soupçons. « Ceulx qui disent telles parolles ont menti, » lui répondit-il [4], et ayant reçu communication d'une lettre anonyme qui l'accusait de subsidier Charles d'Egmont : « Si ledit personnage estoit pareil à moi, dit-il, je le deffierois, et s'il n'estoit mon pareil, il trouveroit assez de gens pareils en mon royaulme pour combattre et soustenir le contraire. » Il l'assura itérativement qu'il n'avait envoyé ni « hommes ni ung seul escu audit de Gheldres, » et, reproduisant les imputations de Charles d'Egmont, il attribua à l'entourage de Marguerite, « gens de maulvais conseil, » l'avortement des négociations ouvertes

[1] Lettre de Marguerite, d'octobre 1511. *Correspondance*, I, 439-443.
[2] Compte de Jean Van Olmen fils. *Archives du royaume* (n° 15731).
[3] Lettre de Marguerite du 28 octobre. *Correspondance*, I, 437, 438.
[4] Lettre d'A. de Burgo du 17 septembre 1511. *Lettres de Louis XII*, III, 34-36.

par sa médiation, alors que pour tous un accommodement eût mieux valu que la guerre [1]. Ces dénégations n'ébranlèrent pas un instant les convictions de Marguerite. Elle fut d'autant plus portée à accuser le roi de duplicité que Charles d'Egmont lui-même répandait le bruit qu'il recevait de l'argent de son protecteur, et payait ses troupes en écus de France [2]. Ces faits étaient d'ailleurs superflus pour provoquer les défiances, alors que la perfidie et la déloyauté entachaient toutes les relations diplomatiques.

La ligue de Cambrai avait ouvert l'antre d'où les plus noires trahisons s'échappaient avec d'incessantes démonstrations d'amitié et d'alliance. L'influence de Louis XII avait rompu le mariage du duc de Lorraine et d'Éléonore d'Autriche [3], au moment même où Maximilien s'unissait à lui contre Jules II ; pendant que l'empereur et le roi provoquaient la convocation du concile de Pise, le gouvernement des Pays-Bas agissait dans un sens tout opposé : il refusait de recevoir les lettres encycliques des cardinaux schismatiques promoteurs de ce concile (23 mai 1511) [4]; il défendait aux cours de justice de reconnaître ou de tolérer aucune grâce ou provision émanant de cette assemblée [5]. Tandis que Ferdinand d'Aragon dissuadait Louis XII et Maximilien d'une tentative de renouveler le schisme d'Occident, Henri VIII pressait l'empereur de se séparer de la France et de s'unir au pape légitime. Cette dernière démarche avait le plus de chances de

[1] Lettre d'A. de Burgo, précitée.

[2] Lettre de Marguerite, précitée.

[3] Lettre de Jean Caulier à Marguerite du 23 octobre 1510. *Nég. dipl.*, I, 365. — Lettre de Marguerite, précitée. *Correspondance*, 437-438.

[4] *Lettres de Louis XII*, II, 235-241

[5] AZEVEDO,

[6] SIMONDE DE SISMONDI, l. c., XI, 93-94.

réussite, car le monarque français, dont Maximilien avait jusqu'alors employé les troupes contre les Vénitiens, s'était refusé à faire des conquêtes pour un allié douteux, et avait licencié son armée [6]. Bientôt après (5 octobre), le pape Ferdinand et les Vénitiens s'étaient coalisés; Henri VIII et les Suisses n'avaient pas tardé à adhérer à la Ligue sainte, et certain d'y voir entrer Maximilien, Louis XII devait naturellement lui susciter des embarras dans les Pays-Bas pour le détourner de l'Italie. C'était la politique par lui constamment suivie, et la seule, du reste, qui convînt dans ces circonstances.

Au milieu de ces complications, Marguerite voyait chaque jour s'aggraver les fâcheuses conséquences de l'insuccès de ses opérations militaires. Les négociations que ses commissaires [1] avaient reprises à Utrecht sous l'influence des premiers avantages obtenus par le seigneur d'Ysselstein, avaient donné l'espoir « d'y mettre quelque bonne conclusion à l'honneur et profit de l'empereur et de l'archiduc, » lorsque la résistance de Venloo changea les dispositions des Utrechtois, encouragea leurs prétentions, et à peine la fortune se fut-elle prononcée, qu'ils reprirent les armes. Les Frisons donnaient les plus vives inquiétudes, et les hostilités s'étaient rallumées entre les Hollandais et les villes de la Hanse. Déjà, au mois de mars, alarmés par l'attitude de Lubeck, les états de Hollande et de Frise, ainsi qu'Anvers et Ziericzée, avaient demandé au gouvernement l'autorisation d'armer quelques vaisseaux de guerre pour convoyer leurs flottes marchandes. Jugeant cette mesure de nature à réveiller les dispositions agressives de la Hanse, Marguerite avait subordonné son consentement à la

[1] Le seigneur de Gaesbeek, Adrien d'Utrecht, Toison d'Or et Jacques de Vooght.

décision de Maximilien [1]; avant qu'il se fût prononcé, les Lubeckois attaquèrent une flotte hollandaise de 250 bâtiments de commerce, s'emparèrent des uns et brûlèrent les autres. Trop faible pour la protéger, son escorte cingla vers Bornholm, en revint bientôt avec quelques vaisseaux danois, et, poursuivant l'ennemi, lui reprit ses captures [2]. Tous les navires de la Hanse en relâche ou en charge dans les ports des Pays-Bas furent saisis [3], et Marguerite envoya des commissaires en Bretagne pour y acheter vingt-quatre vaisseaux, « afin de soutenir la guerre projetée par les villes de Lubeck, Hambourg et leurs adhérents contre son neveu le prince de Castille [4]. »

Maximilien partageait les préventions de sa fille contre les capitaines des Pays-Bas; il lui prescrivit de se tenir sur la défensive en attendant qu'il vînt prendre lui-même la direction de la guerre, « estre le chef le plus féable qu'elle pût avoir. » Elle devait se borner à mettre le Brabant et la Hollande à l'abri des irruptions de l'ennemi. A cet effet l'empereur réitéra l'ordre d'élever un fort pour contenir la garnison de Nimègue, affamer la ville et assurer la libre navigation du Rhin [5]. La défensive était en effet le parti le plus sage, car l'armée semblait complétement démoralisée, et au moment où Charles d'Egmont reprenait l'offensive, les auxiliaires anglais se rembarquèrent [6]. Le 13 novembre, les Gueldrois surprirent

[1] Lettre de Marguerite du 15 mars 1511. *Gedenkst.*, II, 254.

[2] M. ALTMEYER, *Histoire des Relations commerciales avec le Nord*. — LE PETIT. — PONTUS HEUTERUS.

[3] LE PETIT.

[4] *Archives de Lille*. M. LE GLAY, *Anal. hist.*, 184.

[5] Lettre du 29 novembre 1511. *Correspondance*, 451-453.

[6] Avant leur départ, le gouvernement les fit habiller à neuf. « La somme de v c livres à cause de certaine quantité de drap de laine que l'on a prins et

Woudrichem, sur la Merwe, petite ville qui appartenait à la comtesse de Hornes[1], et, sans la vigilance de Henri de Nassau, Nieuport, sur la Leck, eût éprouvé le même sort[2]. Obéissant aux ordres pressants de Marguerite, ce seigneur réunit aussitôt des bateaux à Loevestein pour empêcher l'ennemi qui se fortifiait à Woudrichem, de recevoir des secours[3]; mais il jugea impossible, vu l'époque avancée de l'année, de reprendre cette place. Les Gueldrois, au contraire, maîtres de la campagne, battirent plusieurs partis hollandais et brabançons (janvier 1512)[4]; s'emparèrent de quelques châteaux; tentèrent de surprendre Bois-le-Duc (31 janvier) et incendièrent tous les moulins et les maisons de plaisance des environs[5]. D'autres bandes, s'avançant jusqu'aux frontières du comté de Namur, pillèrent et brûlèrent Hannut, et ravagèrent les terres voisines pour se venger des Namurois qui les premiers s'étaient portés à l'attaque de Venloo[6]. Elles n'épargnèrent même pas la principauté de Liége, d'où leur

acheté d'eulx pour donner aux gens de guerre angloiz, qui avoient été au siége devant Venneloo, pour les rabillier et eux retourner dans leur païs. » Compte de Jean Micault, l. c. (n° 1881). Henri VIII redemanda également son artillerie dont il voulait se servir contre les Écossais. Lettre du 7 décembre 1511. *Archives de Lille*. M. Le Glay, *Anal. hist.*, 184.

[1] Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, avait obtenu, en 1504, des lettres de sûreté du duc son parent (Pontanus, 625); mais pour se venger du comte de Hornes qui avait assisté au siége de Venloo, et de sa femme, devenue l'amie intime de Marguerite, Charles d'Egmont lui retira cette faveur, et les Gueldrois assaillirent la ville dans la nuit même où expirait sa sauvegarde. Pontanus, 646. — Wagenaar. — Slichtenhorst. — *Correspondance*, I, 475.

[2] Lettre du comte Henri de Nassau à Marguerite du 26 novembre 1511. *Gedenkst.*, II, 361.

[3] Autre lettre du 26 novembre. *Ibid.*, III, 1.

[4] Lettre de Maximilien du 19 janvier 1512. *Correspondance*, I, 477.

[5] Pontus Heuterus. — Slichtenhorst. — Pontanus. — A. Cuperinus.

[6] Hanutum oppidulum et vicina loca Namurcensia, quod illi oppidum Venlonense primi obsedissent, spoliarunt et incenderunt. Chapeauville, III, 247.

étaient venus pourtant de nombreux auxiliaires, et leurs courses incessantes obligèrent Érard de la Marck à mettre toutes les villes en état de défense [1].

Pour parer à ces coups, le concours des états généraux était indispensable, et Maximilien autorisa Marguerite à les convoquer [2]. Ils s'assemblèrent à Malines le 16 février 1512, et reçurent communication d'un mémoire signé de la régente qui demandait, en son nom et en celui de son père, leur avis sur la question de savoir s'il y avait lieu de poursuivre la guerre au printemps suivant, ou de négocier la paix; dans le premier cas, une levée de 6,000 piétons et de 1,200 chevaux était indispensable. Le mémoire se terminait par la pétition d'un *don gratuit* de 200,000 florins pour l'empereur [3]. Cette dernière demande dut fort étonner les états, qui, après plusieurs jours de délibération, s'ajournèrent afin de consulter leurs *principaux*. Marguerite s'adressa alors aux états de Brabant pour obtenir les fonds nécessaires à l'entretien des garnisons des frontières; mais les députés brabançons, « peuple d'une maulvaise nature, » dit-elle, adoptant l'opinion des députations de Louvain et de Bruxelles, refusèrent d'entretenir plus longtemps des troupes. Ils demandèrent unanimement la paix, quelle qu'elle fût; les députés de Bois-le-Duc engagèrent même les autres villes à traiter directement avec Charles d'Egmont. Cette proposition effraya beaucoup, et le gouvernement ne négligea rien pour la

[1] Chapeauville, III, 247. En revanche, traités en baudits, les prisonniers qu'on leur fit, n'obtinrent ni quartier, ni merci; ainsi sept Liégeois et Gueldrois, convaincus d'avoir pillé, volé et incendié dans le bailliage de Waseiges, furent appliqués à la torture et pendus, à l'exception d'un seul qui, à raison de sa jeunesse, fut banni. Compte de J. de Berghes, fo x. — M. J. Borgnet, l. c.

[2] Lettre de Maximilien du 19 janvier. *Correspondance*, I, 475.

[3] *Rootboek*, fo xxxiii. — M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales*.

faire écarter [1]. Il fut moins heureux dans ses tentatives pour triompher du refus des états, et les trouva inébranlables dans leur résolution. En vain la régente leur annonça-t-elle qu'elle venait de rouvrir des négociations avec le duc de Gueldre, ils répondirent qu'ils voulaient la paix, et qu'ils ne l'auraient pas aussi longtemps que le pays fournirait des hommes et de l'argent [2].

Cependant, les Hollandais et les Brabançons, déconcertés un moment par la multiplicité des attaques, ne restèrent pas abattus et usèrent de terribles représailles. Les milices de Bois-le-Duc, au nombre de deux à trois mille hommes, bourgeois et paysans, pénétrèrent dans le Bommelerweerd où elles commirent d'affreux ravages, et brûlèrent Driel et Rossum. Surprises à leur tour par le comte de Serberen et Michel de Poemeren, deux des meilleurs capitaines de Charles d'Egmont, et dépourvues d'artillerie, elles furent écrasées [3]. Profitant de la consternation produite par cette défaite, les vainqueurs marchèrent directement sur Bois-le-Duc; déjà ils avaient tué le portier de la *Hinthamerporte,* quand d'intrépides bourgeois accourus aux remparts parvinrent à les repousser [4]. Dans leur retraite, les Gueldrois incendièrent Oss, Schyndel, Geldrop, Berchem et ravagèrent tout le Peelland [5]. Animés du désir de la vengeance, les bourgeois de Bois-le-Duc levèrent cinq enseignes de piétons, rentrèrent dans le Bommelerweerd et investirent Bommel. Malheureusement ils furent mal secondés par leurs auxiliaires qui ne surent que piller et

[1] Lettre de Marguerite, mars 1542. *Correspondance*, I, 504-505.

[2] *Ibid.*

[3] Pontanus, 646. — A. Cuperinus, 76. — Steph. Hanewinkel.

[4] Steph. Hanewinkel.

[5] *Ibid.*

dévaster [1], et le mauvais temps et l'approche de forces considérables les obligèrent de lever le siége [2].

De leur côté, Henri de Nassau et le seigneur d'Ysselstein s'étaient remis en campagne et avaient ravitaillé les petits châteaux que les troupes des Pays-Bas occupaient encore dans le Bommelerweerd [3]. D'Ysselstein battit un corps de Gueldrois près de Heukelom (février 1512) [4] et, à la nouvelle que Charles d'Egmont assiégeait Woerden, il se disposa sur-le-champ à « essayer qui estoit le plus fort [5]. » Le duc battit en retraite après avoir brûlé Bodegraven [6], et d'Ysselstein, s'embarquant alors sur les navires préparés par Henri de Nassau, se porta sur Woudrichem. A son approche, la garnison, forte pourtant de 1,200 hommes, évacua la place, et se laissa enlever tout son bagage et quelques bateaux [7]. Rejointe par le comte de Serberen, elle répara ensuite cet échec en s'emparant du fort de Tuil, près de Bommel [8]. Dès le mois suivant (avril 1512), il fut repris par les milices de Bois-le-Duc, et Charles d'Egmont, qui essaya à plusieurs reprises, et par terre et par eau, de ravitailler Bommel, vit toutes ses tentatives échouer. Bois-le-Duc, l'énergique cité brabançonne, voulait qu'un redoublement d'efforts terminât cette effroyable guerre; elle assurait Marguerite qu'il lui

[1] « In maart dezes jaars, bewoog de stad vyf vaandelen soldaten, om een inval in den Bommelschen waard te doen en Bommel te benauwen; dit koste der stad, schoon die soldaten niets deden als roven en branden, 15,000 rhynsguldens. STEPH. HANEWINKEL.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Henri de Nassau du 22 janvier 1512. *Gedenkst*, III, 6.

[4] Lettre de Maximilien du 1er mars. *Correspondance*, I, 492.

[5] Lettre du 2 mars 1512. *Gedenkst.*, III, 14.

[6] *Chron. de Hollande.*

[7] Lettre de ce seigneur, du 3 mars 1512. *Gedenkst.*, III, 15.

[8] PONTANUS, 646.

serait aisé d'abattre un ennemi dont les troupes étaient mal payées et prêtes à se soulever[1]. Paralysée par l'opposition des états, manquant de confiance en ses capitaines, la régente préféra se conformer aux injonctions de son père ; au lieu de seconder la vigoureuse initiative des milices nationales, elle se borna à des représailles peu dignes et non moins préjudiciables aux intérêts des Pays-Bas qu'à son propre honneur. Ainsi elle ordonna à Henri de Nassau « de brusler tout sans distinction, de mectre tout au feu et à l'espée[2], » et chassa tous les jeunes Gueldrois qui fréquentaient les écoles de Bois-le-Duc. Quelques-uns, pour se soustraire à cet ordre, invoquèrent l'annexion féodale de la Gueldre au Brabant ; mais à l'expiration d'un délai de trois jours, ils furent arrêtés et ne recouvrèrent la liberté qu'au prix de fortes rançons. Cette mesure lésait gravement les habitants de Bois-le-Duc, qui, déjà fort mécontents de s'être vu interdire les plaisirs du carnaval, se répandirent en plaintes amères[3].

Les généraux manquaient de troupes pour de grandes entreprises, et leurs soldats, créanciers de plusieurs mois de solde, n'offraient plus aucune garantie de fidélité. Aussi le découragement et le dégoût s'emparaient-ils des plus dévoués. Le 10 mars 1512, Henri de Nassau manda à Marguerite qu'il s'était concerté avec le seigneur d'Ysselstein sur les opérations de la prochaine campagne, mais que s'ils avaient « gens assez pour faire quelque chose, le nombre estoit trop petit pour laisser le pays gardé et entrer sur le territoire ennemi. » Il était dû de fortes sommes à ses lieu-

[1] Lettre du magistrat de Bois-le-Duc à Marguerite, du 7 avril 1512. *Gedenkst.*, III, 29.

[2] Lettre du 6 mars 1512. *Gedenkst.*, III, 19.

[3] Steph. Hanewinkel.

tenants, les seigneurs de Walhain et de Castre [1]; 4,000 livres aux 600 chevaux sous ses ordres; 500 florins d'or à ses hallebardiers; plusieurs mois de solde à ses piétons; il avait déjà avancé 9,000 livres; il avait répondu pour d'autres sommes et il voyait son crédit s'affaiblir. « Madame, dit-il, je vous en ay bien voulu advertir, afin que cependant vous y pensiez faire quelque provision et aussi pour mettre quelqu'un en mon lieu, car, sur ma foi, madame, je ne sauroy rendre service à monseigneur ny à vous, et n'en sauroy sortir sans honte, vu la petite expérience que j'ay, et aussi je connois que mes biens n'y sauroient satisfaire [2]. » Les choses allaient de mal en pis quand Charles d'Egmont, voyant une partie de ses états ruinée, se sentant privé du concours de Robert de la Marck qui était parti pour l'Italie, proposa de traiter et demanda un sauf-conduit pour envoyer des députés à Weert ou à Vianen. Marguerite et son père ne se dissimulèrent pas « que ce n'estoit que tromperie, que le duc vouloit seulement donner occasion aux états de refuser les aides et gagner du temps pour obtenir de l'argent de la France. » Maximilien, d'ailleurs, recherchait si peu la paix que, le 3 mars, il fit rédiger un mémoire pour établir devant le pape que les droits de l'archiduc sur le duché de Gueldre étaient inattaquables, que Charles d'Egmont avait violé le traité de Cambrai, en dépit de la sainte ligue apostolique dont le souverain pontife était le chef [3]. Néanmoins, comme il

[1] Jacques de Thiennes, dit de Lombise, seigneur de Castre, de Rumbeke et de Bertines, avait été grand bailli de Gand du 27 septembre 1501 au 20 avril 1509. (*Voir* ses comptes aux *Archives du royaume*, n° 14120.) Il devint conseiller et chambellan de Charles-Quint, et en 1522 souverain bailli de Flandre. (*Voir*, aux *Archives du royaume*, le compte n° 13524.)

[2] *Gedenkst.*, III, 22.

[3] Lettre de Maximilien du 3 mars. *Correspondance*, I, 494.

fallait donner satisfaction aux vœux du pays qui réclamait impérieusement la paix le 12 mars, il autorisa Marguerite à délivrer un sauf-conduit aux ambassadeurs gueldrois [1], et Vianen fut choisi pour le siége des conférences. Mais il était évident que les deux partis ne cherchaient qu'un nouveau moyen de tromper l'opinion publique, de réparer leurs pertes et d'attendre des circonstances favorables à une reprise des hostilités.

[1] Lettre de Maximilien du 13 mars. *Correspondance*, I, 499.

CHAPITRE IV.

LIGUE DE MALINES.

(1512-1513.)

Le 4 avril 1512, les états généraux furent rappelés à Bruxelles [1], et Maximilien leur écrivit directement pour les rendre favorables à ses propositions [2]. Son espoir fut encore déçu : dans une réunion préparatoire tenue à Malines, le 1er avril, les députés du Brabant, de Lille, de l'Artois, du Hainaut, de Valenciennes, de la Hollande, de Namur et de Malines résolurent d'insister auprès de la régente pour la conclusion de la paix, et d'en faire la condition de leur consentement au subside demandé[3]. Cet avis prévalut, et, quant au don réclamé par l'empereur, tous déclarèrent ne pas avoir d'instructions à ce sujet. Il fallut les ajourner au mois de mai suivant, et Marguerite, en essayant d'agir sur chaque corps d'état séparément [4], ne réussit pas mieux dans cette tentative.

La nouvelle session eut lieu à Bruxelles au mois de mai;

[1] Compte de J. de Berghes, 1511-1512, f° xij v°. — Lettre de Marguerite à Maximilien. *Correspondance,* I, 504.

[2] Lettre de Marguerite, précitée.

[3] *Rootboeck*, f° xxxiiij.

[4] Circulaire du 6 avril aux gouverneurs des provinces.— *Archives des états de Hainaut* cit. par M Gachard, *Lettre aux Questeurs,* 55.

cette fois le Brabant, déjà menacé par les Gueldrois, vota l'aide destinée à l'entretien de l'armée [1], et 150,000 florins pour l'empereur. La Flandre réduisit ce don à 60,000 florins; désintéressée dans les affaires de Gueldre, elle refusa en outre de contribuer au payement des gens de guerre. Lille, Douai, Orchies se rangèrent à son opinion. Le Hainaut offrit de contribuer, suivant la proportion accoutumée, dans le don accordé à Maximilien, mais rejeta également l'aide [2]. En dernier lieu pourtant l'avis du Brabant fut adopté (31 mai) par tous les états, à l'exception de la Flandre; ils accordèrent les subsides demandés pour la guerre et 150,000 florins pour payer les dettes de l'empereur et de l'archiduc [3]. L'opposition de la Flandre était due surtout aux députés de Gand, et le gouvernement chercha vainement à triompher de leur résistance. Plus heureux près des trois autres membres du comté, il finit par leur arracher un vote favorable; considérant alors le consentement comme complet, il ordonna d'exécuter les habitants du quartier et de la ville de Gand qui refuseraient de payer leur contribution [4]. C'était le premier essai d'une

[1] Compte de Jean Van Olmen fils. *Archives du royaume,* nº 15731.

[2] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*

[3] La part du Brabant dans l'aide nécessaire à la levée des gens de guerre s'éleva à 57,214 livres 18 sols 6 deniers. Compte de Jean Van Olmen fils. *Archives du royaume* (nº 15731). — « Cinq mille livres dudit pris, venant de l'ayde auparavant demandée par mesdits seigneurs à eulx des estas de tous leurs pais de pardeça, pour l'entretenement de six mille piétons et mil chevaux pour la guerre de Gheldres. » Compte de Jean Micault, 1512, l. c. (nº 1881). — Compte de Jean le Vignon. *Archives du royaume* (nº 16627).

[4] « Audit an 1512, certain accord fut fait par les trois membres de nostre pays de Flandres, fut exécuté contre ceux de notredite ville de Gand, ainsi qu'il pourroit apparoir par le compte de nostre receveur des aides de notredit pays de Flandres. » Sentence prononcée contre les Gantois en 1540. — *Exposition des trois états du pays et comté de Flandres*, 207.

mesure bien grave qui, plus tard, faillit ébranler la puissance de Charles-Quint dans les Pays-Bas.

Maximilien avait annoncé depuis longtemps à sa fille l'intention de revenir dans ces provinces; il était impatient, disait-il, de laver l'affront essuyé devant Venloo. Le 13 février 1512, il avait réitéré cette promesse, en ajoutant qu'il travaillait, par tous les moyens en son pouvoir, à obtenir de l'empire de l'argent et des troupes pour accabler Charles de Gueldre [1]. L'ouverture des conférences de Vianen ne changea pas sa résolution, et les états généraux venaient de s'assembler à Bruxelles lorsqu'on apprit son arrivée à Trèves. Il écrivit à Marguerite d'envoyer le plus tôt possible à Marche 200 chevaux pour lui servir d'escorte, et recommanda de retenir les états [2]. Sa présence dans les Pays-Bas [3] en ces circonstances ne fut sans doute pas sans effet sur leurs délibérations. On espérait qu'il donnerait une meilleure impulsion à la guerre, et l'on n'était pas sans ignorer que son voyage se rattachait à des négociations destinées à assurer aux Pays-Bas le puissant appui de l'Angleterre [4].

Les conférences de Vianen, ouvertes le 8 avril (1512), sous l'influence des derniers échecs des Gueldrois, de la prochaine arrivée de Maximilien, d'une alliance éventuelle avec l'Angleterre et de la coalition qui menaçait alors les Français en

[1] *Lettres de Louis XII*, III, 159.

[2] Lettre du 2 mai. *Correspondance,* II, 7.

[3] Il arriva le 21 mai à Bastogne et se dirigea sur Marche, où l'attendaient tous les officiers et les gentilshommes du comté de Namur, avec un corps de 1,000 à 1,200 piétons, qui l'escortèrent jusqu'à Namur. (Compte de J. de Berghes, f^os xiij et xiij v^o.) — Après avoir séjourné quatre jours dans cette ville, il se rendit à Malines, et assista solennellement à la procession générale de la Trinité. AZEVEDO.

[4] Lettre du 2 mai, précitée.

Italie, n'avaient pas été de longue durée. Forts de la situation, les ambassadeurs de Marguerite proposèrent de traiter sur les bases suivantes : « 1° M. de Gueldre se mettra au service du prince de Castille qui le recevra bien et le traitera honorablement; — 2° il conservera la jouissance et la possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, en qualité de lieutenant ou de gouverneur de l'empereur; — 3° la valeur de ces pays sera estimée et l'empereur les rachètera quand il le jugera convenir; — 4° les différends des deux parties seront soumis à des arbitres, et, en attendant la décision arbitrale, le duc restituera les villes et les châteaux dont il s'est emparé depuis la paix de Cambrai. » De telles propositions n'indiquaient guère le désir d'un accommodement. Charles d'Egmont rejeta la première demande, parce que « ses affaires n'estoient présentement disposées pour se mectre au service de son cousin l'archiduc; » — la seconde « parce que ce seroit chose bien estrange et contre tous droits divins et de nature, que lui, qui estoit seul et vray héritier desdits pays, les abandonnât et y renonçât pour les gouverner comme lieutenant d'un autre; » — la troisième « parce qu'il n'avoit jamais pensé à vendre son héritage, et que s'il avoit eu cette intention, il auroit trouvé depuis longtemps et trouveroit encore marchands assez prochains et non duisables ou malveillans à la maison de Bourgogne, qui lui en eussent donné et donneroient beaucoup plus; » — la quatrième enfin, parce qu'il y aurait « folie à bailler ès mains de son ennemi public, en attendant la sentence arbitrale, des places par lui reconquises. » En repoussant ces prétentions comme « n'estant ni raisonnables, ni honorables pour parvenir à une bonne et durable paix, » les ambassadeurs gueldrois déclarèrent toutefois que leur maître était toujours disposé à accueillir

des conditions équitables [1]; mais les ambassadeurs de Marguerite ne voulurent rien retrancher de leurs prétentions, et même avant la rupture des conférences, les hostilités recommencèrent.

Marguerite, suivant son habitude, rejeta ce résultat sur les intrigues de la France; elle ne dissimula nullement ses soupçons à Louis XII, qui, effrayé de la situation de ses affaires en Italie [2], ne cessait pourtant de lui réitérer les assurances de la plus complète neutralité. Il l'avait même fait féliciter des derniers succès obtenus sur Charles d'Egmont « à qui il voudroit, disait-il, qu'elle rompît la teste afin que la guerre fût finie et qu'il fût à repos de cette dyable de Gueldre. » Seulement quand elle le pressait de contraindre les Gueldrois à déposer les armes, il objectait « que son honneur et beaucoup de raisons » ne lui permettaient pas de s'armer contre le duc; il s'offrait comme intermédiaire pour un accommodement avec ce prince dont Maximilien, prétendait-il, pourrait se servir utilement contre les Vénitiens [3]. Cette médiation, Marguerite n'en voulait plus : c'était une intervention armée qu'elle exigeait comme preuve de loyauté.

Les plaintes de la princesse devinrent si amères, ressemblèrent tellement à des menaces, que tout en l'assurant de son désir d'entretenir de bonnes relations avec l'empereur, Louis XII impatienté déclara nettement que, menacé comme il l'était de tous côtés, il ne pouvait se détacher du duc de

[1] Lettre du duc de Gueldre à Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, 16 avril 1512. *Lettres de Louis XII*, III, 224.

[2] « Ils doubtent de leur destruction comme s'il estoit prédestiné qu'ils deussent perdre l'Italie, et ont une si grande crainte que l'empereur ne les abandonne qu'ils en pissent en leurs brayes. » Lettre de Jean le Veau à Louis Bérangier. *Nég. dip.*, I. 468, note 1.

[3] Lettre d'A. de Burgo du 22 mars 1512. *Lettres de Louis XII.*, III, 201-205.

Gueldre. « Si l'on instigue à madame Marguerite, ajoutait-il, qu'elle pourra me faire beaucoup de mal, j'espère en Dieu que non; si l'on me contraint jusques là, je pourvoierai bien à son cas, et quand tout sera dit et pensé, l'on trouvera que le bien de la maison d'Autriche est d'entretenir l'amitié avec moy [1]. » Il était impossible, en effet, qu'il sacrifiât en ce moment un de ses plus utiles instruments. Maximilien avait déjà conclu une trêve avec les Vénitiens (6 avril 1512); il livrait passage aux Suisses [2], se rapprochait en tout des ennemis de la France et, malgré sa profonde dissimulation, son mauvais vouloir éclatait. Marguerite permettait aux Allemands levés par Henri VIII de traverser les Pays-Bas, et aux Anglais de s'y fournir d'artillerie et de munitions [3]; elle se refusait même formellement à prêter son concours pour maintenir la bonne harmonie entre les deux souverains. Récemment encore l'évêque de Marseille, Claude de Seyssel, envoyé en ambassade auprès de Maximilien, avait trouvé ce prince dans les plus malveillantes dispositions, et il n'avait pu être admis en la présence de Marguerite qu'il avait espéré intéresser au succès de sa mission [4].

Sans attendre l'issue des conférences de Vianen, Charles d'Egmont avait donc repris les armes, menacé le Brabant et ravitaillé Bommel [5]. Dès que les conférences furent rompues, il investit Anhalt dans le comté de Zutphen, et ses lieutenants bloquèrent Wageningen. Maximilien ordonna aussitôt au seigneur d'Ysselstein de marcher au secours d'Anhalt,

[1] Lettre d'A. de Burgo du 19 mai 1512. *Lettres de Louis XII*, III, 252.

[2] *Voir* à ce sujet : Lettre de Paul de Laude à Marguerite, du 5 juin 1512, et Réponse de Maximilien aux plaintes du roi. *Nég. dipl.*, I, 505.

[3] Lettre d'A. de Burgo à Marguerite du 18 avril 1512. *Ibid.*, 498.

[4] M. Le Glay, *Précis hist. des Nég. dipl.*, I, cvi. — *Voir* la lettre de ce diplomate. *Ibid.*, , cvii note 1.

[5] Lettre du 2 mai, précitée.

tandis que d'autres capitaines dégageraient Wageningen et entreraient en Gueldre pour faire diversion [1]. Les Gueldrois battirent en retraite, et d'Ysselstein, agissant avec sa vigueur accoutumée, emporta le château de Roodentoren, tailla en pièces la garnison et rasa la place. Les forts de Persingen et Hoemen éprouvèrent le même sort; puis il ravagea tout le bas quartier de la Gueldre, et rentra à Ysselstein ramenant une foule de prisonniers, des otages et de nombreux chariots chargés de butin [2]. De son côté Charles d'Egmont compensa ces échecs par la prise de Tiel et du petit château de Wyk [3].

Tout présageait alors, de la part du gouvernement des Pays-Bas, une action vigoureuse. Les fonds votés par les états avaient permis de lever quelques troupes en Allemagne, de presser les armements; on s'attendait à voir Maximilien prendre le commandement de l'armée. Corneille de Zevenbergen avec 100 « combattans à cheval [4]; » le seigneur de Castre avec 1,100 piétons [5]; le capitaine Jean Van Nieuwenhuyse avec les milices d'Anvers [6], rejoignirent successivement le seigneur d'Ysselstein; les autres villes du Brabant, celles de la Hollande [7] et Malines [8] lui fournirent également de nombreux

[1] Lettre du 18 juin 1512. *Correspondance*, II, 31.

[2] Pontanus. — Pontus Heuterus. — Slichtenhorst. — Le Petit.

[3] Pontanus, 646.

[4] « (1,080 livres) à monsieur de Zevenberghe à lui due à cause de cent combattants à cheval. » Compte de J. Micault, 1512 (nº 1881).

[5] « viij c livres aux xj c piétons de monsieur de Castre estans en la campagne. » *Ibid.*

[6] « (95 livres 2 sols) pour en faire paiement à Jehan Van Nieuwenhuyse, cappitaine des piétons d'Anvers, à eulx deue à cause de leur gaijes et soldes de Gueldres. » *Ibid.*

[7] *Ibid*

[8] Azevedo.

contingents; les populations guerrières du Hainaut [1] et du comté de Namur [2] reçurent l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier appel. On avait mis les villes des frontières du Brabant à l'abri de surprise, et envoyé des troupes d'élite dans celles qui se trouvaient exposées aux excursions des Liégeois, toujours empressés à seconder les entreprises formées contre les Pays Bas [3]. Malheureusement l'argent manqua bientôt, et au moment d'agir, tout échoua : les combinaisons stratégiques de Maximilien et les préparatifs de Marguerite se dissipèrent en fumée. Le seigneur d'Ysselstein n'avait obtenu que 22,000 florins, pour commencer ses opérations, et il avait été impossible de rien donner aux autres capitaines [4]. Or, plus que jamais l'argent était alors le nerf de la guerre. Les troupes qui tenaient garnison à Wissen, l'abandonnèrent parce qu'on ne les payait pas, et le seigneur de Castre, qui reçut l'ordre d'occuper cette place, refusa

[1] « Pour ung mois de temps et plus employé par Toussaint Pouillart, lieutenant dudit prévost, aussi Jaspart Thannart, clercq dudit office, au faire et composer de vj xx lettres missives envoyez aux gens de loix de vj xx villes que villages de la prévôsté de Mons, par ordonnance de monsieur le grand bailly de Haynn., sur lettres à luy escriptes par madame la régente gouvernante, affin de prendre et choisir certain nombre de piétons pour les tenir pretz, armez et abastonnez, pour s'en servir si besoing estoit, aussy à recueillir et recevoir desdits gens de loix leur billet de ceulx choisis par eulx pour envoyer lerolle à madite dame..... Pour avoir porté à madite dame le rolle desdits piétons que lors elle estoit au Bois-le-Duc. » Compte de Jean de Hun, seigneur de Ronchine (1511-1512), fo iij. *Archives du royaume* (no 15171).

[2] Compte de J. de Berghes, l. c.

[3] A Léau, par exemple, on mit en garnison 20 archers de la garde de l'archiduc, commandés par leur capitaine, Olivier de Famars. — « (88 livres 2 sols) pour en faire paiement à messire Olivier de Famars, cappitaine, et vingt archers du corps de mondit seigneur l'archiduc, à eulx deue à cause de leurs journées et vacations d'avoir été à Leauwe tenir garnison. » Compte de J. Micault, 1512 (no 1881).

[4] *Correspondance*, II, 31.

nettement de s'y rendre avant que ses piétons eussent touché leur solde. La plupart de ses collègues déclarèrent également que « sans deniers on ne pouvoit s'y pourvoir [1], » et ce n'était point avec les 32,000 florins d'or que lui prêtèrent les ambassadeurs anglais récemment arrivés dans les Pays-Bas [2], et d'autres petits emprunts qu'elle parvint à conclure [3], que Marguerite pouvait satisfaire à ces réclamations. Quant au pays, il ne voulait plus se résigner à d'improductifs sacrifices; ainsi Jacques de Senzeilles ayant demandé aux états du comté de Namur d'anticiper le terme de l'aide payable à la Noël, ils s'y refusèrent de la manière la plus catégorique [4]. Toutes les provinces manifestèrent les mêmes dispositions.

Ne prévoyant plus que revers et désastres, Marguerite chercha à renouer les négociations, mais pour toute réponse le duc de Gueldre jeta son messager en prison [5]. Charles d'Egmont ne tarda cependant point à s'alarmer de la situation fâcheuse de la France, alors repoussée de l'Italie et menacée d'une triple invasion des Anglais, des Aragonais et des Suisses. En effet, il eût été facile d'accabler le Gueldrois si une sage administration, en pourvoyant aux nécessités de la guerre, avait permis en ce moment de la pousser avec vigueur. Mais dans son impuissance, le gouvernement des Pays-Bas fut heureux de le voir entrer dans ses vues, et les deux parties convinrent d'ouvrir de nouvelles conférences à Liége [6]. Un autre motif tout personnel contribuait aussi beaucoup aux

[1] *Correspondance*, II, 21. — [2] *Ibid.*, 17.

[3] L'abbaye d'Afflighem, entre autres, lui prêta 600 livres. M. A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 491.

[4] Comptes de J. de Berghes, f^os^ xiiij et xiiij v^o^.

[5] Lettre de Marguerite, juillet 1512. *Correspondance*, II, 17.

[6] Lettre du seigneur de Gamaches du 25 juillet 1512. *Lettres de Louis XII*, III, 279.

intentions pacifiques de Marguerite. Le bruit public prêtait à Robert de la Marck l'intention d'attaquer la Franche-Comté [1]; les Suisses s'avançaient de ce côté pour assaillir la France et elle craignait de voir son apanage devenir le théâtre de la guerre [2]. La convention de Saint-Jean de Losne (28 août 1512), en reconnaissant la neutralité de ce comté, dissipa ses craintes à cet égard; mais il n'en fut pas de même pour les Pays-Bas, traversés par une foule de déserteurs et de lansquenets enrôlés par Louis XII et inquiétés par la présence d'une armée française dans la Picardie [3]. Puis, tout à coup Charles d'Egmont, incapable d'entretenir davantage ses troupes étrangères ou [4], d'accord avec le roi pour les mettre à sa disposition, licencia sa fameuse bande noire. Forte d'environ 5,000 hommes, elle vint camper entre Visé et Maestricht, au moment même où des rassemblements de troupes françaises avaient lieu sur les bords de la Meuse [5]; on ne douta plus de la corrélation de ces mouvements, à la nouvelle que le seigneur de Fleuranges s'était rendu au camp de la bande noire. Aussitôt de nombreux chevaucheurs furent mis en campagne, pour surveiller ses mouvements [6]; on arma les remparts de Maestricht [7]; il fut recommandé aux villes voisines

[1] Lettre de Paul de Laude à Marguerite du 14 juin 1512. *Lettres de Louis XII*, III, 271. — Peu de temps auparavant il avait levé 1,500 Allemands, avec lesquels il avait traversé une partie du Luxembourg. Lettre d'A. de Burgo du 18 avril, précitée.

[2] *Correspondance*, II, 305.

[3] Compte de Valérien de Busleyden, l. c.

[4] Elles provenaient en grande partie de bandes levées par le duc de Saxe pour les guerres de Frise, et dont une partie avait été incorporée dans les armées des Pays-Bas. *Voir* chapitre VII.

[5] Compte de J. de Berghes, précité, f° xiiij.

[6] *Ibid.*

[7] On y envoya de l'artillerie du château de Namur. *Ibid.*

de se prémunir contre toute surprise [1]; de « bons maîtres canonniers et bombardiers » y furent envoyés avec « gens pour ayder à les bien défendre et garder [2]; » des ordres réitérés prescrivirent à tous les officiers et gentilshommes du Luxembourg et du comté de Namur « de se mettre sus pour se ruer sur les Allemans qui montoient en France [3], » ou pour « destrousser et pillier autant de piétons qu'ilz trouveroient avoir déserté des compagnies de monseigneur l'archiduc pour thirer en aultres pais [4]. »

Prenant prétexte d'un différend avec l'archevêque de Trèves, au sujet de la place de Castelbourg, Robert de la Marck avait en effet dépêché son fils vers la bande noire, pour la prendre à son service, et Fleuranges, cher aux lansquenets qu'il avait jadis commandés au service de France, s'était facilement entendu avec leurs capitaines; mais il arriva ensuite un ordre de Louis XII d'enrôler ces Allemands pour son compte et de les conduire dans la Guienne contre les Espagnols. Pendant que Fleuranges traitait de cette nouvelle capitulation, les milices du Limbourg, conduites par le drossard Jean de Palant [5], surprirent quelques-uns de ses officiers et assaillirent la bande noire (15 août 1512). Fleuranges en prit sur-le-champ le commandement et mit

[1] Compte de Valérien de Busleyden, f° xiij.

[2] *Ibid.*, f°s xiij et xiij v°.

[3] *Ibid.*, f° xiij v°, et Compte de J. de Berghes, f°s xv et xv v°.

[4] Compte de J. de Berghes, f° xv.

[5] Compte de Jean, seigneur de Palant, Wildenbourg, Wittem et Kintz Weiler. *Archives du royaume* (n° 5690). — Il était alors châtelain, drossard et lieutenant des fiefs du duché de Limbourg (*voir* ses comptes de 1504 à 1515 aux *Archives du royaume*, n° 13072), châtelain, drossard et lieutenant des fiefs du pays de Daelhem (*voir* ses comptes de 1506 à 1514, l. c. reg., n° 13146), et en même temps, receveur des domaines du pays de Fauquemont (*voir* ses comptes de 1494 à 1518, l. c. reg., n°s 5688, 5689 et 5690).

les Limbourgeois en pleine déroute. Cet événement hâta l'adoption de ses propositions, et quelques jours après, les Allemands se dirigèrent vers les Ardennes. Puis ils s'arrêtèrent tout à coup et leurs chefs déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin avant d'être payés. Dans le tumulte qui s'ensuivit, Fleuranges faillit être tué; 300 lansquenets, repassant la Meuse, rentrèrent en Gueldre. Recouvrant toutefois son influence, Fleuranges était parvenu à les apaiser, lorsqu'il reçut un contre-ordre de Louis XII; le roi disait avoir assez d'infanterie et « n'envoyoit pas un grand blanc pour contenter les Allemands. » A cette nouvelle, transportés de fureur, beaucoup se débandèrent et la troupe entière eût suivi leur exemple, si Louis XII n'était revenu sur sa dernière résolution [1].

Maximilien était reparti sans avoir rien terminé. En vain Marguerite l'avait-elle sollicité d'en finir avec l'Italie [2], en vain lui avait-elle démontré l'urgente nécessité de s'occuper des Pays-Bas [3]; il n'avait écouté ni ses observations ni ses prières, et il l'avait abandonnée à elle-même au milieu du plus complet désordre. La démoralisation et l'indiscipline avaient entièrement désorganisé l'armée qui en était venue à préférer le pillage facile des campagnes aux hasards des combats [4]; les troupes étrangères, depuis longtemps privées de leur solde, s'étaient jetées sur le plat pays et y commettaient d'affreux ravages [5]. Ce n'étaient plus des bandes isolées qui

[1] FLEURANGES, c. XXXII.

[2] Elle l'engagea à cet effet à rétablir Sforze à Milan afin de prouver au pape qu'il n'avait ni le désir de s'emparer des états de ce prince, ni l'intention de les livrer au roi d'Aragon. Lettre du 1er septembre 1512. *Correspondance*, II, 29.

[3] *Ibid.*, *Lettres de Louis XII.*

[4] Lettre du 22 septembre, 1512. *Corresp.*, II, 39.

[5] (200 livres) pour en faire paiement aux gens de guerre à piet et à cheval

couraient les campagnes, c'étaient des corps entiers occupant les villages et les petites villes. « Les gens de monseigneur d'Ysselstein, de Wassenaar et de Gosuin Tynaghel, se tenoient à Gheel attendant leur paiement [1]; » d'autres s'étaient établis dans le quartier de Turnhout [2]. Des reîtres qui avaient abandonné Wissen, arrivèrent inopinément devant Malines, et le magistrat ne les éloigna qu'en gagnant leurs capitaines par des présents. Ils se jetèrent alors sur Waelhem et Duffel, où ils séjournèrent environ deux mois, jetant l'épouvante dans toute la contrée. A Malines, nonobstant leurs promesses, on tint constamment les portes fermées, les cinq serments sous les armes, des veilleurs sur les tours, et des postes d'éclaireurs aux environs de la ville [3]. Les villes du Brabant les plus rapprochées du théâtre de la guerre, telles que Bois-le-Duc [4], étaient plongées dans le désespoir, et toutes exhalaient les plaintes les plus amères [5]. Les Hollandais « disoient n'avoir plus les moyens de s'aider; » — « tout le

qui estoient lors sur le païs par faulte de paiement. — (100 livres), pour en faire paiement aux gens de guerre à cheval et à piet qui estoient sur le païs par faulte de paiement. *Ibid.* Compte de J. Micault 1512 (n° 1881), etc., etc.

A Pierre Weghieraeh Zwice pour la part payée de iiij ᶜ xlviij livres dite monnaye, pour foretz et tybouckins qui lui ont esté prins par les gens de guerre d'Aernheim. *Ibid.* (1513).

[1] (1,189 livres 17 sols 6 deniers), pour en faire paiement aux manans et habitants dudit Gheele, pour les despens faits audit village par les gens de monseigneur d'Ysselstein, de Waessenare et de Grossin Tynaghel, attendant leur paiement. *Ibid.* (1512).

[2] *Ibid.*

[3] AZEVEDO.

[4] Cette ville était si chargée d'impôts et si obérée par les dépenses que la guerre lui avait occasionnées, que pour payer des dépenses courantes, en 1512, elle fut obligée d'emprunter à la ville d'Anvers 730 florins du Rhin 10 sous, et à un marchand, Berthoud Vanderheiden, 1,000 florins d'or à 7 pour cent. STEPH. HANEWINKEL.

[5] Lettre du 30 septembre. *Correspondance*, II, 43.

pays étoit en grand trouble, » et la pénurie d'argent était si grande que le trésorier général déclara qu'il lui serait impossible de se procurer 500 florins [1]. Marguerite, qui avait déjà déboursé de ses deniers des sommes considérables, et qui depuis cinq ans n'avait rien touché de son traitement [2], Marguerite était à bout de ressources; les états, fatigués de n'être plus convoqués que pour s'entendre demander de l'argent, étaient fermement résolus à n'en plus accorder. Les états de Brabant à qui elle venait d'adresser une *pétition* de subsides, la rejetèrent unanimement [3]; les députés des villes, notamment ceux d'Anvers et de Bois-le-Duc, qui voyaient le mal de plus près, se plaignirent hautement d'être rançonnés sous le prétexte de la guerre de Gueldre, et exposèrent avec indignation les ravages des soldats levés pour les défendre [4].

Maximilien, qui était déjà arrivé à Cologne, comprit enfin que la situation était trop tendue pour ne pas amener une crise; il arrêta alors quelques mesures dont on pouvait attendre d'heureux résultats. Il obtint des princes de l'empire une aide pour la guerre de Gueldre [5], et nomma le duc de Brunswick lieutenant général des armées des Pays-Bas. Henri de Brunswick et son frère se chargèrent de lever, à ses frais, 1,500 piétons et 600 chevaux, et Marguerite devait demander aux états d'y joindre 3,500 piétons et 1,000 chevaux, pour la garde des frontières durant l'hiver. Maximilien promit

[1] Lettre de Marguerite, septembre 1512. *Correspondance*, 44.

[2] Mémoire présenté par cette princesse à Charles-Quint, le 20 août 1515. M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche*. — *Gedenkst.*, III.

[3] Lettre du 22 septembre, précitée.

[4] Lettre du 20 août. II, 22-25.

[5] Lettre du 1er septembre, précitée.

en outre de revenir l'été suivant, si avant cette époque il n'avait pas soumis Charles d'Egmont de l'une ou de l'autre manière. Il engagea sa fille à employer tous les moyens pour triompher de l'opposition des états, « car ce seroit grande honte, lui écrivait-il, d'avoir de l'aide de l'empire et de ne recevoir aucune assistance des Pays-Bas à qui la chose touche [1]. » Le 13 septembre, il lui réitéra encore l'assurance de son prochain retour et de sa ferme intention de mettre fin à une guerre qui, suivant son propre aveu, ruinait le pays [2]. Cinq jours après, il lui annonce qu'il a le projet de se faire élire pape afin d'être un jour saint et adoré par elle [3] !

Marguerite avait à peine reçu cette étrange communication, que les Gueldrois reprirent les hostilités. Louis XII avait envoyé aux conférences de Liége le président Olivier, le seigneur de Loynes et son ambassadeur en Gueldre, Jean, seigneur de Gamaches [4]; mais elles se traînaient languissamment depuis la fin de juillet, lorsque, voyant Maximilien traiter de son adhésion à la ligue sainte et Marguerite négocier avec l'Angleterre, il voulut ôter aux coalisés le moyen de l'attaquer par les Pays-Bas. Rompant brusquement les négociations, Charles d'Egmont lança ses bandes sur le Brabant et la Hollande. Les circonstances lui étaient favorables et il était trop actif et trop entreprenant pour n'en point profiter.

[1] Lettre du 20 août, précitée.

[2] Lettre du 13 septembre 1512. *Corresp.*, II, 33.

[3] Dans une lettre au baron de Lichtenstein, il avait précédemment exprimé l'idée de réunir les titres de pape et d'empereur; mais cette fois, il voulait résigner l'empire à son petit-fils. Seulement comme l'exécution d'un tel projet exigeait de l'argent, il n'attendait que 200,000 ou 300,000 ducats pour y donner suite. Lettre du 18 septembre 1512. *Ibid.*, II, 37. — *Lettres de Louis XII*, IV, 1.

[4] Lettre du seigneur de Gamaches du 25 juillet, précitée.

En peu de jours les Gueldrois s'emparèrent du blockhaus de Tiel que leur livra un nommé Jean Van Balver [1], et de Wissen abandonné par sa garnison. S'ils l'évacuèrent sur les réclamations de la comtesse de Hornes, propriétaire de cette ville, ce ne fut qu'après l'avoir pillée, démantelée et brûlée en partie (septembre 1512) [2]. Dans le même temps (25 septembre) un parti de 400 chevaux et 1,500 piétons entra dans la mairie de Bois-le-Duc et, durant trois jours, y livra au pillage et aux flammes Hintham, Orthen, Schyndel, Saint-Oden-rode, Coevering, Heeze, Leende, Wellen, Nunen, Stiphout et Geldrop [3].

A la nouvelle de ces événements, Maximilien ordonna au duc de Brunswick de se rendre sans délai dans les Pays-Bas, et il envoya l'intrépide Jean de Wassenaar à Bois-le-Duc, « pour réconforter ses habitants [4]. » Henri de Brunswick, qui ne tarda pas à arriver, avait succédé au prince d'Anhalt [5] dans le commandement de l'armée impériale en Italie [6], et, sans mériter le surnom d'Achille germanique que lui donne un historien [7], sans justifier par sa conduite dans les guerres des Pays-Bas, la réputation d'habileté dont il jouissait, c'était incontestablement un des plus valeureux capitaines de son pays. Depuis longtemps l'empereur projetait de l'appeler dans ces provinces, et s'il avait tardé à exécuter cette résolution, ce fut peut-être parce qu'il craignait que cette mesure ne fût mal accueillie par les capitaines nationaux [8]. Son arrivée

[1] Lettre de septembre, précitée (*Corresp.*, II, 44.) — [2] *Ibid.*

[3] A. Cuperinus, 76.

[4] Lettre du 30 septembre, précitée.

[5] Il était mort le 7 septembre 1510.

[6] Lettre de Maximilien du 17 septembre 1510. *Corresp.*, I, 332.

[7] Pontanus.

[8] « Il a esté icy bruyt que l'empereur vouloit envoyer le duc de Brunswick

produisit néanmoins un bon effet[1], et, après avoir reçu une partie de leur solde, les troupes, qui s'étaient répandues dans le plat pays, marchèrent enfin aux frontières. Marguerite alors assembla les états de Brabant et de Hollande et leur exposa la nécessité d'entretenir, au moins pendant trois ou quatre mois : le Brabant, 1,200 piétons et 500 chevaux, et la Hollande 1,600 piétons; elle s'engagea, de son côté, à lever 1,000 piétons que Maximilien l'avait autorisée à payer avec les subsides promis par l'Angleterre. « Nonobstant ces armements, ajoutait-elle, l'empereur a l'intention de négocier une trêve avec les Gueldrois, et alors même qu'il échouerait, il ne vous sera plus rien demandé pour cette guerre[2]. » On leur communiqua ensuite particulièrement des lettres de ce prince annonçant son prochain retour et prescrivant à la régente de convoquer les états généraux pour le 18 octobre afin de concerter avec eux les moyens d'en finir avec Charles d'Egmont. « Le roi de France menacé lui-même sera hors d'état de soutenir le duc, disait-il, tandis qu'avec la bonne aide accordée par l'empire, je compte mener cette affaire à mon honneur et au profit de mes sujets[3]. » Ces assurances disposèrent favorablement les états de Brabant; Louvain seul persista encore dans son opposition, déclarant « ne savoir où

vers nous, pour estre lieutenant en ceste guerre de Gueldre, écrivait en 1511 Ferry de Croy à Marguerite d'Autriche. Dont de vos serviteurs qui sont icy n'en estions point trop aizes, et nous sembloit que vous, madame, et les gens de bien ès pays de par delà en eussiez eu tantôt votre saoul, et nous semble que le personnage pour qui avez escrit à l'empereur, est beaucoup plus souffisant que cestui-cy, et croy que l'empereur en fera ce que vous voudrez. » *Gedenkst.*, III, 59, note 2.

[1] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, II, 46.

[2] Lettre de Maximilien du 29 septembre. *Ibid.*, 40.

[3] Lettres de Maximilien des 29 et 30 septembre. *Ibid.*, 40 et 42.

trouver sa quote-part [1]. » Enfin cette ville se rangea à l'opinion des autres membres, et le 14 octobre (1512), fut votée une aide de 33,000 livres pour le payement des gens de guerre pendant les mois d'octobre et de novembre [2].

Or, aucune des promesses faites à cette assemblée ne se réalisa. Henri VIII refusa de fournir des subsides avant d'avoir conclu un arrangement définitif [3], et l'époque fixée pour le retour de Maximilien se passa sans qu'on le vît arriver. Le mécontentement éclata alors de toutes parts. Gentilshommes, capitaines et soldats allemands, tous refusèrent la continuation de leurs services qu'il était devenu impossible de payer, et les troupes se débandèrent de nouveau, rançonnant les habitants des campagnes [4]. Le duc de Clèves et son fils, sommés par Maximilien de marcher contre les Gueldrois, déclinèrent cet ordre, « donnant pour excuse le mauvais payement et conduite des gendarmes de par delà [5]. » Désespérée, Marguerite ne cessait de rappeler son père : « Votre présence ici, lui écrivait-elle, est plus nécessaire que jamais [6]. Si je n'avois pas annoncé votre prochaine arrivée les états de Brabant n'eussent certainement pas acquiescé à mes propositions, et maintenant je ne prévois que troubles et désordres; il est à craindre même que les pays ne s'avancent

[1] Lettre de Marguerite du 14 octobre. *Corresp.*, II, 52. — *Lettres de Louis XII*, IV, 7.

[2] *Ibid.* — Compte d'Adrien Van Heilwegen. *Archives du royaume* (n° 15751).

[3] Lettre de Marguerite du 14 octobre, précitée.

[4] Lettre de Marguerite du 15 octobre. *Correspondance*, II, 54. — Une bande de reîtres, s'établit, de nouveau, au mois de novembre 1512, à Turnhout, y vivant à discrétion, aux dépens des habitants à qui le gouvernement dut accorder un secours de 800 livres pour soulager l'état de misère dans lequel ils étaient plongés. Compte de J. Micault (n° 1881).

[5] Lettre de Maximilien du 11 septembre. *Correspondance*, II, 381.

[6] Lettre de Marguerite du 14 octobre, précitée.

à faire une paix ou traité dont vous et moi aurons merveilleux regret[1]. » Mais Maximilien, absorbé par le désir de s'agrandir en Italie aux dépens de ses alliés qui, du reste, l'égalaient en perfidie, répondit à ses instances, « qu'il devoit mener d'abord une guerre à bonne fin et en finir avec les Vénitiens[2]. » Il se borna à ordonner au duc de Brunswick et au comte de Nassau de livrer bataille au duc de Gueldre, « espérant que Dieu, et après les gens d'armes de Brabant leur feroient bonne assistance[3]. » Pour obtempérer à cet ordre, il fallait que l'ennemi s'y prêtât, et Charles d'Egmont, à qui la trahison promettait de nouvelles conquêtes, et qui menaçait Wachtendonck[4], se garda bien de compromettre ses succès en s'exposant aux hasards d'une bataille.

Convoqués pour le 18 octobre, les états généraux avaient été prorogés au 1er décembre suivant[5]. A peine furent-ils réunis, que Marguerite, alarmée par leurs récriminations, demanda à son père (5 décembre) l'autorisation de les congédier; mais, loin d'y consentir, il lui enjoignit (10 décembre) de leur exposer que pour le bien des peuples des Pays-Bas, il avait conclu le traité de Cambrai contrairement à ses propres intérêts, et que si la guerre avait recommencé, il fallait l'attribuer exclusivement au duc de Gueldre infracteur de ce traité. Il ajoutait que néanmoins il se prêterait à toutes négociations de nature à produire une paix favorable au pays,

[1] Lettres de Marguerite des 2 et 3 novembre. *Correspondance*, II, 57.

[2] Lettre de l'évêque de Gurck du 9 janvier 1513. — *Lettres de Louis XII*, IV, 13.

[3] Lettre du 11 septembre, précitée.

[4] Lettre de Maximilien à Marguerite du 6 octobre 1512. *Gedenkst.*, III, 49. — Lettre du 11 septembre, précitée.

[5] Registres mémoriaux aux *Archives d'Arras*. M. Gachard, *Lettre aux Questeurs*.

et que si elles n'aboutissaient pas, il amènerait une puissante armée pour réduire le rebelle, pourvu que de leur côté, appréciant l'assistance qu'il leur avait déjà donnée par l'envoi du duc de Brunswick et d'autres capitaines, ils le secondassent de leurs efforts. Marguerite devait ensuite proroger l'assemblée pour permettre aux députés de consulter leurs principaux, et les engager à lui accorder « la bonne veuille sans laquelle il ne pouvoit en finir [1]. » Elle se conforma à cet ordre; le duc de Brunswick vint, au nom de l'empereur, demander aux états de se charger de la solde de 6,000 piétons pendant l'hiver, de 12,000 pendant l'été, et d'allouer en outre 50,000 florins pour l'artillerie [2]. Conformément aux intentions de Maximilien, l'assemblée s'ajourna ensuite jusqu'au 12 janvier 1513, et avant de la quitter « plusieurs députés promirent à Marguerite de faire un bon rapport sur la pétition. » Cette promesse la berça de l'espoir de réussir et elle engagea son père à leur écrire pour maintenir ces bonnes dispositions [3]. Au lieu des lettres d'un prince aux trompeuses promesses, il eût mieux valu, comme elle le disait elle-même, quelque succès signalé, seul moyen d'obtenir un bon accommodement. Mais l'Achille germanique, dont on attendait tant d'exploits, n'avait encore rien tenté pour obtenir ce résultat; au lieu de courir à l'ennemi, ses reîtres « fouloient tousjours le plat pays de Brabant, mangeant et pillant le bon homme, réclamant les grandes sommes qui leur étoient dues [4]. » Il avait même, semble-t-il, paralysé le zèle des capitaines, naguère si dévoués et si ardents; le seigneur d'Ysselstein, qui s'était engagé à entretenir les troupes sous

[1] Lettres de Marguerite des 5 et 15 décembre. *Correspondance,* II, 64, 67.

[2] M. Gachard, *Des anciennes Assemblées nationales.*

[3] Lettre du 15 décembre, précitée. — [4] *Ibid.*

ses ordres moyennant 55,000 livres[1] dont il avait reçu la presque totalité, prétendait avoir, par ordre de l'empereur, « fait tant d'extraordinaires que la gouvernante ne savoit qu'en dire, sinon que c'estoit grand pitié de ouyr les foulles du pauvre peuple auxquelles elle auroit bien voulu remédier, si ç'avoit esté en son pouvoir[2]. »

Les Gueldrois, mettant à profit les circonstances, redoublèrent leurs coups. La veille de la Noël, environ mille hommes de la garnison d'Utrecht parurent à l'improviste devant Amsterdam; ils incendièrent le faubourg Saint-Antoine et des bateaux à l'ancre dans le vieux port[3]. Au retour de cette expédition, cette troupe fut surprise sous les murs d'Utrecht, par Jean de Wassenaar, qui, à la tête de 400 soldats seulement[4], en fit une horrible tuerie; mais le lendemain, assailli, à son tour, par des forces supérieures, il fut pris avec la plupart de ses officiers, et ses troupes se retirèrent en désordre à Wageningen[5]. La capture de ce hardi capitaine fut considérée comme un triomphe éclatant par les ennemis qui avaient fréquemment éprouvé sa valeur; méconnaissant les égards dus à son courage, ils traitèrent leur

[1] « A monseigneur d'Ysselstein, gouverneur de Gheldres, en tant moins de la somme de lv m livres, à quoy iceulx seigneurs ont fait appointer avec lui par tout ce que lui pouvoit estre dû à cause des gens de guerre à cheval et à piet qu'il avoit entretenus audit pays de Gheldres. » Compte de J. Micault, 1513 (n° 1881).

[2] Lettre du 15 décembre, précitée.

[3] Dans une lettre du bâtard de Gueldre à Charles Le Breton, 27 décembre 1512 (*Lettres de Louis XII*, IV, 12), il est dit qu'ils brûlèrent plus de 300 bateaux. — PONTANUS (646) dit 22 seulement. — LE PETIT. — PONTUS HEUTERUS. HENRICÆ AB ERP. *Annal. vernac.*, l. c., 96.

[4] Ils étaient commandés par les capitaines Gaspard Van Olm, Hans Beck, Jean Van Delft et Jean Van der Eer. *Gedenkst.*

[5] *Ibid.* — H. AB ERP. l c. — PONTANUS. — LE PETIT. — AZEVEDO, — etc.

prisonnier avec une odieuse rigueur. Conduit à Hattem, il y fut enfermé dans une cage de fer [1] d'où il ne sortit qu'en 1514 et au prix d'une énorme rançon [2]. Cet échec et l'inaction de l'armée jetèrent une telle consternation, un tel découragement dans le pays, que le bâtard de Gueldre écrivait, le 27 décembre, que si Charles d'Egmont « avoit puissance d'entretenir au long de deux mois ung six mil piétons et deux mil chevaulx, Brabançons et Hollandais s'en sentiroient d'ici à vingt ans [3]. » Aussi, le mécontentement général se manifesta-t-il d'une manière éclatante dans la nouvelle réunion des états généraux. Elle n'eut lieu que le 12 février (1513) [4]. Malgré les assurances données à la gouvernante, toutes les propositions de Maximilien furent rejetées; ce fut en vain que la princesse offrit aux états de leur laisser la nomination des commissaires chargés de répartir les aides, et même celle des capitaines des troupes levées à leurs frais : ils demandèrent unanimement qu'on négociât la paix [5].

Cette opposition, trop bien justifiée par les fautes du gouvernement, le plaçait dans un singulier embarras. Tandis que les Gueldrois poursuivaient leurs succès en Hollande [6], les Français réunissaient des troupes sur les frontières [7]; Robert de la Marck semblait être à la veille de faire de nouvelles irruptions [8]; l'évêque de Liége enrôlait des lansquenets,

[1] PONTANUS. — Lettre de Marguerite du 26 novembre 1514. *Correspondance*, II, 274.

[2] 20,000 florins comptant. Lettre du 26 novembre 1514, précitée.

[3] Lettre du bâtard de Gueldre, précitée.

[4] Compte de J. de Berghes, l. c., 1511-1513, f° xvj. — *Rootboeck*, f° xlj.

[5] M. GACHARD, *Des anciennes Assemblées nationales*.

[6] PONTUS HEUTERUS. — LE PETIT. — PONTANUS. — SLICHTENHORST.

[7] Compte de J. de Berghes, f°s xiij v°, xiiij v°.

[8] « Pour avoir porté lettres dudit lieutenant tant à mad. dame que aud. gou-« verneur estans à Malines, que ung gentilhomme de Huy, nommé Remy Dufeix,

demandait aux états des fonds pour en lever d'autres, et on lui prêtait l'intention « de desrober la ville de Maestricht [1]. » Menacé de toutes parts, le gouvernement en était réduit à la plus stricte défensive; il recommanda aux villes de se bien garder [2], ordonna aux officiers de fortifier les ponts et les passages, et aux gentilshommes de mettre en état de défense leurs « fortes maisons [3]. » Namur [4], Marche, Yvoy [5] augmentèrent leurs fortifications; si la dernière de ces villes échappa aux tentatives réitérées du seigneur de Sedan, ce fut grâce à la vigilance et à la valeur de son prévôt, Martin Sarragon [6]. En même temps, la désorganisation qui régnait partout, favorisait tous les brigandages. De nombreuses troupes formées de déserteurs et de soldats licenciés, parcouraient le pays, désolaient les campagnes, ruinaient le commerce, rendaient les communications si périlleuses que lorsque de grands personnages voyageaient, on explorait préalablement les chemins, « au péril et danger des explorateurs, pour espier et savoir s'ils estoient sûrs [7]. »

luy avoit secretement mandé par ung poinctre lors demourant à Namur, son beau-fils, que ledit messire Robert de la Marck estoit délibéré de assister monsieur de Gheldres au printemps, et ne se soussioit point d'avoir Namur ni autres villes du pais. » *Ibid.*, f° xvij. — « Et s'y fut par ledit lieutenant donné aud. pointre pour ces nouvelles, et affin que il continuast de là en avant le advertir ainsy qu'il fist par plusieurs fois ung Philippus de xxv s. » *Ibid.*

[1] « Pour avoir porté lettres dudit lieutenant vers mond. sieur le gouverneur, que monsieur de Liége avoit tenu à Liége une journée, pour avoir quatre mille hommes aux despens du pais de Liége, avec autres trois mille qui estoient levez et desjà autour de Liége que l'on ne savoit leur volonté, synon que l'on disoit quilz voloient desrober la ville de *Trecht-sur-Meuze.* » *Ibid.*, f° xvj v°.

[2] *Ibid.*, f°s xiij v°, xiiij, xiiij v°. — [3] *Ibid.*, f° xvj v°.

[4] *Rapport sur les octrois,* l. c.

[5] Compte de Valérien de Busleyden, l. c., f°s xviij et xviiij.

[6] *Ibid.*, f°s xv et suiv.

[7] « Pour par l'ordonnance d'icelluy lieutenant avoir esté sur les chemins de

On vit un nommé Bertrand le Haine, « cousin d'ung aultre le Haine » qui avait été pendu, près de Vilvorde, tenir « en subjection la ville de Maestricht et ses habitans, à l'ayde d'un grant nombre de compaignons de guerre dont il estoit capitaine. » Les voyageurs qui tombaient entre ses mains étaient « très-inhumainement traités et géhennés pour avoir d'eulx excessive rançon. » Ce bandit, qui fut arrêté par « aucuns compaignons de la ville de Bouvignes, » confessa, entre autres crimes, « d'avoir bouté le feu en une église, accompaignié de deux cens cincquante chevaulx, et fait plusieurs rencontres et pilleries aussy bien sur amys que sur ennemys. » Conduit au château de Namur, il offrit une rançon de 1,000 florins d'or, et comme il augmentait même ses offres, « lesdits compaignons » insistèrent vivement pour qu'il fût traité en prisonnier de guerre; mais Marguerite « les apaisa par une certaine somme de deniers, » et ordonna de poursuivre rigoureusement le procès du bandit. Après avoir été mis à la question ordinaire et extraordinaire, il fut décapité; son corps attaché à la roue fut exposé « sur le chemin tirant vers Bouge sur la montagne, au païs de Liége [1]. »

Un autre détrousseur, nommé Bosquillon, étendit ses brigandages dans le comté de Namur. Il résidait audacieusement dans le village de Seilles, dont tous les habitants tremblaient à son nom. Quelques-uns d'entre eux ayant voulu se soustraire à cette domination, il les attaqua, secondé par ses frères et par ses compagnons de rapines, les assiégea dans le cime-

tous costez, sur les quartiers de Sedan et de Logne, pour espier et scavoir si les chemins estoient seurs quand les sieurs de Nassau, de Chièvres et de Berghes retournèrent de leur voyage d'Allemagne, où ils (4 huissiers d'armes) vaquèrent par cinq jours en grand péril et dangier de leurs personnes. » Compte de J. de Berghes, 1510-1511, f° xij.

[1] *Ibid.*, 1513-1515, f^os ix v° et x.

tière où il les avait acculés après une lutte sanglante, et les contraignit à payer rançon. Faute d'avoir la force nécessaire, l'autorité dut recourir à la ruse, et ne réussit qu'ainsi à le surprendre un jour qu'il s'était rendu à Namur. Il fut aussitôt pendu à un arbre sur le grand chemin (mai 1513)[1].

Tous les documents de cette époque montrent la désolation régnant dans les campagnes et de sourdes colères grondant dans les villes. En 1513, il y eut à Malines même, à Malines la résidence favorite de la gouvernante, une violente émeute. A la suite d'une exécution capitale, la foule se rua sur l'échafaud et maltraita tellement le bourreau, qu'il mourut des suites de ses blessures. Cette émeute provoqua un édit (6 avril 1513) qui plaça tous les officiers de justice, y compris l'exécuteur criminel, sous la protection spéciale du souverain, et commina la confiscation de corps et de biens contre quiconque attenterait à leur personne[2]. Cette manifestation populaire se rattachait peut-être à l'irritation produite par la capture de plusieurs bourgeois de Malines qui venaient de tomber entre les mains des Gueldrois et dont cette ville dut, en partie, payer la rançon[3]. La même agitation, symptôme précurseur des terribles révolutions dont le XVIe siècle ouvrit l'ère, se retrouve alors dans toutes les contrées où la maison de Bourgogne avait étendu son influence. Liége, entre autres, devint le théâtre de troubles qui faillirent avoir des conséquences fort graves.

Depuis 1504, le peuple de Liége se plaignait d'être écrasé par les impôts[4] et accusait ses magistrats de dilapidation. N'obtenant point justice par ses murmures, il eut recours

[1] Compte de S. de Berhes, f^os xj et xij.
[2] *Plac. de Flandre*, I, 215-217.
[3] AZEVEDO. — [4] J. DE LOS, l. c.

à l'insurrection. Au mois de février 1513, il envahit la place publique en demandant le châtiment des magistrats qu'il accusait de concussion et de péculat. Une multitude d'hommes armés accoururent de Jemeppe et des rives de la Meuse, et les cris : « Il faut destituer, il faut arrêter les coupables ! » éclatèrent de toutes parts. La ville était menacée des plus grands malheurs, lorsque la promesse d'une enquête sévère sur les malversations commises, l'arrestation du trésorier de la ville et la nomination de deux délégués du collége du peuple chargés de contrôler la gestion financière de la commune, calmèrent les esprits [1]. L'émeute toutefois avait laissé des germes; le moindre incident devait suffire pour réveiller l'effervescence. Au mois de mars suivant, deux habitants, en procès devant le tribunal de la commune, se prirent de querelle sur les marches de l'hôtel de ville et passant des mots aux voies de fait, l'un d'eux précipita son antagoniste du haut des degrés. Il en résulta un rassemblement; de la curiosité, on en vint au désordre. L'entrée de l'hôtel de ville fut forcée, et à la vue de la foule pénétrant dans la salle des délibérations, les magistrats éperdus s'élancèrent aux fenêtres, pour réclamer du secours. En entendant ce tumulte, dont personne ne se rendait compte, métiers, bourgeois et nobles coururent aux armes, et il s'ensuivit une indicible confusion. Les plus sinistres rumeurs se propagèrent par toute la cité : « Les magistrats sont égorgés ! » criaient les uns. — « On massacre le peuple ! » criaient les autres. Érard de la Marck crut à une insurrection générale. Accompagné de quelques chanoines et des bourgmestres, il accourut sur la place publique où se trouvait déjà, à la tête d'une troupe d'hommes

[1] J. de Los. — Fisen, l. xv, 321-322. — Des séditions provenant de la même cause éclatèrent, à cette époque, à Cologne et à Aix-la-Chapelle. J. de Los.

d'armes, le seigneur de Sedan qui était venu visiter son frère. La vue de l'évêque apaisa le tumulte; Érard de la Marck ordonna aux corps de la bourgeoisie de se réunir dans leurs colléges, et se rendit en personne dans la chambre de chaque métier pour réclamer son concours; comme il sortait de celle des drapiers, il tomba sur les marches du perron et se cassa la jambe. Le bruit de cet accident agit plus puissamment sur la foule que la menace ou la force : les esprits passèrent instantanément de la fureur à la pitié; le mouvement s'apaisa et tout rentra dans l'ordre [1].

Fermant les yeux sur l'incurie de l'administration et sur les dilapidations de son père, sources réelles de ses embarras, Marguerite persistait cependant à les attribuer à la connivence de Louis XII avec les ennemis des Pays-Bas. Elle tenait à avoir des preuves de ses relations avec Charles d'Egmont, et avertie que le maître d'hôtel du duc était retourné à la cour de France, elle ordonna de garder toutes les routes pour le saisir au passage [2]. Cette tentative échoua, et alors elle

[1] J. DE LOS. — FISEN, L. XV, 323-324.

[2] « A Thierion, bastard de Lonchamp et autres compaignons de guerre de cheval, pour en vertu des lettres de madame et par l'ordonnance dudit lieutenant, avoir esté, tant de nuit que de jour et à extrême diligence, sur les chemins et passaiges venans du pais de France ou pays de Liége, pour rencontrer, si faire eussent peu, ou savoir où Héda povoit passer qui retournoit de France, et à l'ayde de ses amis le ruer jus, et aussi pour savoir de la deschente des Gheldrois qui voloient venir brusler le pays. » Compte de J. de Berghes, 1511-1513, f° xvj.

Cet Heyda, gentilhomme liégeois (CHAPEAUVILLE, III, 244), ne doit pas être confondu avec Guillaume Heda, né à Alphen, ancien secrétaire de Maximilien et de Philippe le Beau, et auteur d'une *Histoire de l'évêché d'Utrecht*, qui obtint, entre autres beaux bénéfices, la collation de la cure d'Eedam en Hollande. « Du même droit, autres six livres à cause des lettres de collacion de la cure de Eedam en Hollande, vacant par le trespas de feu maistre Guillaume Heda, pour et au profit de François de Rosimbos. » Compte du grand sceau de L. DU BLIOUL, septembre 1526, f° xx v°. *Archives du royaume* (n° 20419).

redoubla d'instances pour que Maximilien entrât dans la coalition formée contre le monarque français [1]. Pour mieux l'y déterminer, elle travailla à étouffer des antipathies réciproques, et réussit à le rapprocher de Ferdinand le Catholique, près de qui elle entretenait d'actifs agents [2]. Maximilien, prêta facilement l'oreille aux combinaisons formées contre la France, dont les confédérés se partageaient déjà les dépouilles [3]; il avait du reste un double intérêt à se réconcilier avec le roi d'Aragon qu'il importait tout à la fois de tenir éloigné de Louis XII, et de ménager pour assurer à Charles la succession des Espagnes. Il oublia pour un instant que ce prince lui avait enlevé la régence de la Castille; on le vit même engager Marguerite à faire écrire par Charles « quelques bonnes lettres en wallon, » à son aïeul maternel, à sa mère Jeanne et à son frère Ferdinand qui, élevé à la cour d'Espagne, pouvait devenir un fâcheux compétiteur [4]. Quant à Marguerite, ce fut par un acte plus éclatant qu'elle voulut se concilier les bonnes grâces de Ferdinand.

Ce prince s'était plaint, maintes fois, de propos injurieux tenus contre sa personne à la cour de son petit-fils où il voyait avec colère figurer don Juan Manuel, l'ancien favori de Philippe le Beau. Jugeant sans doute que frapper un homme dont l'habileté avait traversé les projets du père de Jeanne, et assouvir ainsi de vieilles rancunes, serait le plus sûr moyen de gagner la bienveillance du roi, Marguerite accusa don Manuel « d'avoir pratiqué différents moyens pernicieux tendants à faire priver l'archiduc Charles de trois ou quatre

[1] *Correspondance* et *Lettres de Louis XII*.
[2] Entre autres Claude de Cilly. Voir *Corresp.*, *Nég. dipl.* et *Lettres de Louis XII*.
[3] *Voir* ce projet de confédération et de partage, *Nég. dipl.*, I, 540.
[4] Lettre du 6 janvier 1513. *Correspondance*, II, 79.

grands royaulmes auxquels il devoit succéder après la mort du roi d'Aragon. » Sous cette imputation, le 17 janvier (1513), elle ordonna, « sous peine de désobéissance et de rebellion, » à Pierre de Wihove, sire de Locquenghien, maître d'hôtel de son neveu, et à Jean Hesdin, son maître d'hôtel, « pour certaines causes à elle connues et pour accomplir le commandement de son père l'empereur, » de se rendre secrètement à Malines, d'y arrêter ce seigneur et de le transférer, sous bonne escorte, au château de Vilvorde. A ce mandat, elle ajouta de sa main : « Locquenghien, ne faites faute de faire ce que dessus, et n'en parlez à personne du monde sur vostre vie [1]. »

Appréhendant de la résistance ou tout autre empêchement, les deux maîtres d'hôtel embusquèrent dans une ferme voisine de Malines, douze archers de la garde de l'archiduc, commandés par leur capitaine, Olivier de Famars, en personne; ils se présentèrent ensuite à l'hôtel de don Manuel qu'ils invitèrent à se rendre sans délai à Bruxelles pour conférer d'affaires importantes avec l'archiduchesse. Don Manuel évita le piége en prétextant une indisposition. Alors Marguerite ordonna à l'écoutète de Malines, Jean Van der Aa, de s'assurer de sa personne et de saisir tous ses papiers. Cet officier exécuta sa commission avec une extrême rigueur; il s'empara même d'effets appartenant aux enfants de son prisonnier, qui fut conduit au château de Vilvorde. Cette arrestation, concertée et exécutée à l'insu des confrères de don Manuel, les chevaliers de la Toison d'Or, était une atteinte grave aux priviléges de l'ordre. La gouvernante les en informa le même jour (19 janvier), et leur exhiba une

[1] *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés par ordre du roi sous la direction de M. Ch. Weiss. Paris, imprimerie royale, I, 84.

dépêche de l'empereur, lui prescrivant de s'enquérir « des propos injurieux que don Pedro de Frias, ambassadeur du roi d'Aragon auprès de sa personne, prétendoit être tenus journellement contre l'honneur de ce monarque à la cour du prince de Castille, et de corriger, punir et expulser ceux qu'elle en trouveroit coupables, feussent l'évêque de Valdatos, don Juan Manuel ou d'autres. » Mais les chevaliers n'ignoraient pas que depuis longtemps elle projetait de livrer don Manuel à Ferdinand, même sans la participation de Maximilien; ils étaient convaincus qu'elle lui avait arraché cette dépêche, à force de démarches et d'importunités. Aussi lui répondirent-ils sur-le-champ que l'ordre était seul juge compétent de ses membres; que si, en signant cette dépêche, l'empereur avait perdu de vue leurs immunités, il était impossible néanmoins de lui prêter l'intention de les violer; en conséquence, ils la priaient de suspendre toute poursuite ultérieure. Marguerite les assura qu'on n'y procéderait point sans la participation de son père.

Le lendemain (20 janvier), à la suite d'une requête du fils de don Manuel et de son neveu, Philippe de Bourgogne, seigneur de Falais [1], se plaignant de l'enlèvement de leur parent, suppliant de s'opposer à une mesure arbitraire attentatoire aux droits et à l'honneur de leur ordre, les chevaliers, ayant à leur tête le jeune archiduc, vinrent déclarer à la régente qu'obligés, par serment, à maintenir leurs statuts, ils ne pouvaient se dispenser de réclamer le prisonnier « pour être gardé et jugé comme il seroit trouvé appartenir en justice. » Cette démarche irrita d'autant plus Marguerite,

[1] Ce seigneur, qui mourut sans avoir été marié, était le fils aîné de Baudouin, bâtard de Bourgogne, dit de Lille, et de dona Maria Manuel de la Cerda, sœur de don Juan.

qu'elle avait été concertée dans une réunion convoquée à son insu par Charles, vers qui elle voyait tendre une foule d'ambitions « et tant de particulières opinions et affections, qu'elle n'avoit su encore régler sa maison [1]. » Elle refusa de relâcher don Manuel, arrêté, dit-elle, en vertu d'ordres de l'empereur et sur des avis constatant d'une manière positive que s'il avait réussi dans ses desseins, l'archiduc eût été gravement lésé dans d'importants intérêts; seulement, elle offrit aux chevaliers d'informer l'empereur de leurs représentations. Elle les assura que le prisonnier ne serait point livré au roi d'Aragon, et consentit à ce qu'on satisfît à la demande des parents de don Manuel en lui envoyant un médecin, un confesseur, et des domestiques pour le servir. S'adressant ensuite à Charles en particulier, elle lui rappela le respect et l'obéissance qu'il devait à son aïeul, et le blâma amèrement d'avoir obéi à des influences contraires aux ordres de ce prince. Rassurés par la réponse de la princesse et ne voulant point encourir le déplaisir de l'empereur, les chevaliers résolurent alors d'adresser à Maximilien une représentation qu'elle promit même d'appuyer; mais, trois jours après, au moment où ils allaient délibérer sur les termes de cette représentation, ils reçurent une nouvelle requête des parents de don Manuel. Ceux-ci les prévenaient que, contrairement aux assurances de la régente, l'entrée du château de Vilvorde avait été interdite aux serviteurs du prisonnier, et que le président du conseil privé et l'audiencier prenaient journellement des informations à sa charge.

Ces plaintes jetèrent les chevaliers dans un grand embarras. Ils savaient don Manuel victime de la haine qu'il s'était attirée

[1] Lettre de Marguerite de mai 1513. *Correspondance,* II, 160.

par son dévouement à Philippe le Beau, et peut-être de l'envie inspirée par les faveurs obtenues de ce prince; ils le voyaient poursuivi contrairement à leurs privilèges, et la minorité du chef et souverain de l'ordre ne leur laissait d'autre recours qu'à l'empereur; or celui-ci était au fond de l'Allemagne et peu disposé, en ce moment, à désobliger le roi d'Aragon. Ils étaient persuadés que dans son désir de complaire à Ferdinand, Marguerite était capable de tout et que, dans aucun cas, elle ne consentirait à relâcher son prisonnier. D'un autre côté, ne pas intervenir en faveur d'un confrère, c'était poser un précédent dangereux, c'était se couvrir de honte. Ils résolurent donc d'adresser à la princesse de nouvelles remontrances. Ils lui firent remarquer que l'empereur n'avait prescrit d'arrestation qu'après informations préliminaires, tandis que l'emprisonnement de don Manuel avait précédé l'instruction à sa charge; ils protestèrent en outre contre l'intervention de gens non qualifiés pour exercer des actes de cette nature, la requirent itérativement de respecter des statuts que l'empereur avait juré de maintenir, et réclamèrent le prisonnier ainsi que les pièces de son procès.

Cette remontrance exaspéra Marguerite; à peine le greffier de l'ordre en eut-il achevé la lecture, qu'elle interpella directement son neveu, pour lui rappeler l'obligation de respecter les ordres de l'empereur. « Ces démarches, s'écria-t-elle, ne sont que l'effet de pernicieux conseils; elles sont tout à fait contraires à votre propre intérêt, qui seul me guide dans cette affaire. Du reste, il ne tient qu'à vous d'aller à Vilvorde, d'en rompre les portes, et de faire de ce seigneur ce que vous jugerez à propos! » S'adressant ensuite aux chevaliers : « Si quelques-uns d'entre vous, dit-elle, considèrent la dépêche que je vous ai communiquée comme

apocryphe et fabriquée par des gens intéressés à la perte de don Manuel, pour moi elle est suffisante : j'assume toute la responsabilité des mesures prises pour en assurer l'exécution. Il vous est libre d'interpréter vos statuts à votre guise, mais si j'estois homme comme je suis femme, je vous ferois chanter ces statuts par livre, et apporter les statuts avant. » Le greffier ayant attribué à l'archiduc la qualité de chef et souverain de l'ordre, et n'ayant donné que celle de chef à Maximilien, elle y vit un manque d'égards envers son père, à qui seul, prétendit-elle, appartenait le premier de ces titres; puis s'animant de plus en plus, elle reprocha aux chevaliers d'avoir toléré une irrégularité qui indiquait peu de respect de leur part pour la personne de l'empereur. Ils répliquèrent qu'ils avaient établi la nullité des poursuites intentées à don Manuel et l'incompétence des juges, sur le texte même de leurs statuts, et qu'ils étaient prêts à le prouver. Quant au titre donné à l'archiduc, dès l'origine, il avait toujours appartenu privativement au duc de Bourgogne; si Maximilien en avait été revêtu durant son union avec la duchesse Marie, après la mort de cette princesse, ce titre, attaché au duché de Bourgogne, était dévolu à l'archiduc Philippe; donc, par le décès de ce prince, il était revenu de droit à son fils Charles. Maximilien n'avait même conservé le titre de chef que par des considérations particulières, résultant de sa dignité éminente d'empereur et de sa qualité de tuteur de son petit-fils, qui lui permettait de présider l'ordre durant la minorité de ce prince. Gérard de Pleine qui assistait à cette conférence, trouva ces raisons plausibles, et Marguerite sans insister davantage sur ce dernier point, ramena la discussion sur l'objet principal. Enfin, pressée par les arguments des chevaliers, elle offrit avec

dureté de leur remettre don Manuel sous la caution d'un d'entre eux qui en répondrait sur sa vie et sur son honneur; mais ils repoussèrent cette proposition comme étant inusitée, et, après un échange de paroles fort aigres de part et d'autre, on se sépara sans rien décider.

Les chevaliers rédigèrent, au sortir de cette audience, leur représentation à l'empereur; elle fut signée, séance tenante, par Charles, en qualité de chef et souverain, et par sept chevaliers : le prince de Chimay, le comte de Nassau, les seigneurs de Chièvres, de Sempy, de Beersel, de Rœulx et d'Ysselstein. Après avoir relaté les faits et cité les articles des statuts établissant la compétence de l'ordre, ils réclamaient la remise du prisonnier et des informations à sa charge, afin de prononcer sur son sort en bonne justice. Le jeune archiduc, devenu un instrument d'opposition, écrivit, le même jour, au docteur Motta, à Jacques de Villingher et à Jean Renner, conseillers de son aïeul, pour les prier d'appuyer ces réclamations et d'obtenir une prompte réponse. Marguerite, de son côté, ne resta point inactive; bien qu'elle eût paru satisfaite des explications données par les chevaliers, dans le rapport adressé à son père, elle insista fortement sur le titre qui lui avait été attribué par leur greffier. En intéressant la vanité de Maximilien, elle espérait lui faire partager ses ressentiments; or, on savait si bien jusqu'où ils pouvaient aller, que Laurent du Blioul s'excusa de porter la représentation des chevaliers à l'empereur, « sur la crainte de tomber entre les mains des malveillants dont il avoit à redouter la haine et la jalousie. » Maximilien trouva néanmoins le cas fort difficile à résoudre, et il prit le parti de laisser cette réclamation sans réponse; mais en la réitérant, les chevaliers l'obligèrent à rompre le silence. « Don Manuel, leur écrivit-il,

le 29 mars (1513), est accusé de crime de lèse-majesté envers mon petit-fils, et j'ai permis son arrestation en ma qualité de prince et chef de l'ordre, afin qu'il n'échappe pas au châtiment s'il est trouvé coupable. Je n'ai jamais eu l'intention de le soustraire au jugement de l'ordre à qui seront renvoyées les informations à la charge du prévenu; je viens, du reste, de prendre à son égard une résolution que la gouvernante vous communiquera verbalement. » Marguerite, en effet, leur donna connaissance d'une dépêche prescrivant l'élargissement de don Manuel, à la condition qu'il s'obligeât, sur sa foi, de se rendre, sous la conduite d'un officier d'armes, auprès de l'empereur, ou dans telle ville d'Allemagne qui lui serait assignée pour résidence. De fait, Maximilien donnait ainsi raison aux adversaires de Marguerite, et le dépit qu'elle en éprouva, suscita de nombreuses difficultés à l'élargissement du prisonnier. Elle exigea qu'il jurât préalablement de se rendre à sa destination sans séjourner dans aucune ville ni village, et payât les frais de sa détention. En vain lui objecta-t-on qu'arrêté illégalement ces frais ne pouvaient tomber à sa charge, et qu'au sortir de prison il avait besoin de quelques jours pour pourvoir aux nécessités de son voyage, elle persista obstinément dans ses prétentions. Ce fut seulement vers la fin d'avril ou au commencement de mai, qu'il vit s'ouvrir les portes du château de Vilvorde. Dirigé sur Bruxelles, il en partit le lendemain pour Vienne, où il resta jusqu'à l'émancipation de Charles; alors il fallut encore des instances pour le rendre entièrement à la liberté. Ce ne fut qu'à la mort de Ferdinand qu'il revint à Bruxelles, où Charles le traita avec distinction [1].

Depuis longtemps, Marguerite poursuivait une alliance

[1] De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, 282-293.

importante pour son neveu et pour son père, plus importante pour les Pays-Bas que ne l'était celle du roi d'Aragon. Séparée de ces provinces par un étroit bras de mer, l'Angleterre, dès les temps les plus reculés, avait eu avec elles une grande connexité d'intérêts; en plus d'une circonstance déjà, elle avait été une puissante égide pour leur indépendance. Ses luttes contre la France avaient développé cette haine nationale qu'il a fallu des siècles pour assoupir; les souvenirs de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt étaient alors bien vivaces encore, et les lauriers cueillis par leurs pères empêchaient une foule d'Anglais de dormir. Le prince qui régnait sur ce beau royaume, Henri VIII, paraissait destiné à ressusciter les jours glorieux de leurs annales. Ardent, impétueux, avide de gloire, plein d'orgueil, de passions et de caprices, il avait ravivé le désir des conquêtes. Si, en attendant l'heure d'agir, il s'était posé en arbitre de ses voisins [1], il n'avait su dissimuler longtemps son hostilité contre la France qui semblait être une proie offerte à son courage [2]; il n'aspirait à rien moins qu'à reconquérir l'Anjou, le Poitou, la Guienne et la Normandie. Cette hostilité éclata dès qu'il eut touché le dernier terme du subside imposé à Louis XII pour le maintien de la paix; immédiatement après,

[1] Il prit pour devise un archer tendant son arc, avec ces mots : *Qui je défends est maître.*

[2] La France avait conservé le fâcheux souvenir des désastres qu'elle avait éprouvés de l'union de l'Angleterre avec Philippe le Bon. « La nouvelle de la descente des Anglois continue toujours icy qui espouvante beaucoup ceulx de par deçà, écrivait Jean Le Veau à Marguerite (17 février 1512), et l'on a tout plain de mauvaise suspicion des Flamengs et autres pays de monsieur vostre nepveu, voisins desdits Anglais, que l'on dit estre consentans de ladite descente, et que, sans avoir quelque pratique, ils ne l'oseroient entreprendre. » *Nég. dipl.*, I, 500, note 1.

il avait publié son adhésion à la Ligue sainte. C'était avec ses troupes que Ferdinand avait conquis la Navarre; il avait fourni des auxiliaires aux Pays-Bas contre le duc de Gueldre, allié de la France, et, en leur prêtant de l'argent, il avait favorisé les projets de Maximilien et de Marguerite. Allié aux Pays-Bas par les traités, par son mariage avec Catherine d'Aragon, la tante de leur jeune souverain, et plus encore par la communauté d'intérêts, par la communauté de haines, il s'entendit promptement avec Marguerite pour la réalisation de ses rêves ambitieux.

Des négociations s'étaient ouvertes à Anvers (avril 1512) et elles eussent abouti déjà à une alliance offensive sans la versatilité de Maximilien; celui-ci toujours indécis, toujours en enfantement de projets mort-nés, se montrait tour à tour plein de colères ou de ménagements envers Louis XII, suivant qu'il le considérait comme obstacle ou comme instrument. Dans le temps même où Marguerite négociait, en son nom, avec les ambassadeurs de Henri VIII, il prêtait l'oreille aux ouvertures du monarque français, qui offrait de marier sa seconde fille, Renée, à Charles, et de renoncer, en faveur de ce mariage, à tous ses droits sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la république de Gênes. En outre, il accueillait les propositions des Vénitiens, qui, par l'intermédiaire de Ferdinand, s'engageaient à lui payer 250,000 ducats une fois donnés, et 50,000 ducats par an, pour la cession de Vérone et de Vicence. Il ne se décida à approuver la marche des négociations nouées par sa fille que lorsqu'il vit les Suisses prêts à attaquer la France; alors il pressa la conclusion d'une alliance offensive avec les Anglais afin, disait-il, de pouvoir frapper quelque grand coup avant l'hiver. Il résolut même de se rendre à Saint-Omer pour avoir une entrevue avec Henri VIII,

et pour jurer réciproquement le traité; seulement, il demanda 50,000 écus d'or pour l'entretien de 1,500 chevaux et de l'artillerie qu'il comptait envoyer aux Suisses, « non sous son nom, mais sous celui d'un prince son sujet, » et 100,000 écus pour lui-même après la déclaration de guerre à la France [1].

D'accord sur le principe, Marguerite et les ambassadeurs anglais ne différaient que sur les moyens d'exécution. Deux questions surtout soulevèrent des difficultés. Marguerite insistait pour la neutralité des Pays-Bas : ces provinces étant, disait-elle, incapables de lutter contre deux ennemis à la fois, et formellement opposées à une guerre avec la France, « les y mettre contre leur gré, ce seroit piteuse guerre. » Elle promettait pourtant de les amener « à s'y mettre d'eulx-mêmes, » mais dans l'entre-temps, elle voulait que Henri VIII entretînt 8,000 piétons pour le cas où elles seraient attaquées par les Français. Les Anglais n'admettaient pas ces deux demandes : celle-ci parce qu'ils la « trouvoient desraisonnable, » celle-là « parce que c'estoit la principalle intention du roy leur maistre que de incontinent faire déclarer et mectre l'archiduc Charles, ses pays et subjectz à laditte guerre. » Ils consentaient à donner 100,000 écus d'or à Maximilien, à condition que le pape et le roi d'Aragon entrassent dans la ligue, que l'empereur déclarât immédiatement la guerre à la France, et que chacun des coalisés lui payât le même subside. Marguerite continuant à insister sur la neutralité des Pays-Bas, ils prétextèrent l'approche de l'hiver, qui rendait une conclusion moins urgente, et ils voulurent se retirer. On convint enfin que l'un d'eux, Robert Winkenfield, se rendrait près de Maximilien pour lever ces

[1] Dépêche du 13 septembre 1512. *Correspondance*, II. 33-36.

difficultés et pour s'enquérir de la décision de Ferdinand et du pape. Cet envoyé mieux au courant, sans doute, des intentions réelles de son maître, partit secrètement pour l'Angleterre; Marguerite sut retenir les autres envoyés jusqu'au retour de Winkenfield et jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions de son père. Pendant ces lenteurs, le cercle primitif des négociations s'était élargi : le projet d'alliance avec les Pays-Bas s'était transformé en un projet de coalition qui eût été redoutable si elle avait été sérieuse. A son retour, Winkenfield annonça que Henri VIII consentait à ce que les Pays-Bas se bornassent à cesser toute communication avec la France; mais, différant toute résolution définitive jusqu'à décision du pape et du roi d'Aragon, il rappelait ses ambassadeurs [1].

Leur départ ne rompit pas les négociations; Marguerite les poussa même avec une ardeur que Maximilien dut modérer. Le 13 janvier 1513, il lui reprocha « de mectre ses pays de par delà en dangier d'avoir incontinent la guerre ouverte contre les Franchois et sans quelque assurance dudit roy d'Angleterre, ni conclusion du traité. » Il lui défendit d'autoriser les Anglais à lever dans les Pays-Bas des gens de guerre ou à fréter des bateaux : « si l'on y consentoit, ayant ce qu'il vouloit, le roy ne seroit plus pressé de conclure [2]. » Il permit néanmoins à Guillaume de Vergy, sénéchal et maréchal de Bourgogne, « d'enrôler et de tenir prêts le plus de gens de cheval possible » pour le service du monarque anglais qui venait de proclamer la guerre contre la France (2 février 1513). Bientôt même, il alla plus loin encore. Henri VIII ayant manifesté le désir de donner un commandement à ce seigneur et Guillaume de Vergy (qui était seigneur de

[1] Lettre de Marguerite du 14 octobre 1512, précitée.

[2] Lettre du 13 janvier 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 17.

Saint-Dizier, Champlite, Autrey et autres terres situées en France ou sur les frontières) ayant peu goûté cette idée, Maximilien se proposa lui-même, « pour être chef et capitaine des deux armées, voulant bien conduire cette charge de capitaine à l'honneur et profit du roy et de lui [1]. » Or, la veille du jour où il s'offrit à commander les armées coalisées contre la France (16 février 1513), il avait chargé Marguerite d'envoyer à Louis XII « quelque bon personnaige luy remonstrer la paix et amitié qui estoit entre eux, les pays de par delà, luy et les siens. » Il s'agissait, il est vrai, de faire rapporter une ordonnance prohibitive récemment prise contre l'Artois, afin que « l'entrecours et communication de marchandises d'iceulx pays eût lieu et fût exercée comme elle avoit esté jusques à oires; de la sorte, durant la guerre qui seroit entre France et Angleterre, lesdits pays et subgectz de par delà pourroient vivre en neutralité, hanter et fréquenter seurement l'un party et l'aultre [2]. » De son côté, sans tenir compte de la défense tout officielle de son père, Marguerite tolérait les enrôlements des agents anglais dans les Pays-Bas; Henri réclama même son intervention pour obtenir meilleure composition des hommes d'armes. Il lui demanda aussi d'autoriser le maître de l'artillerie de l'archiduc à passer à son service [3]; de plus les canons qui l'attendaient à Calais, avaient été fondus à Malines [4].

Toutes ces négociations à peine entrées dans leur nouvelle

[1] Lettre du 21 février 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 48.

[2] Lettre de Maximilien du 16 février 1513. *Ibid.*, 43.

[3] Dépêche du 30 mars 1513. *Archives de Lille.* M. Le Glay. *Anal. hist.*

[4] Azevedo. — Ainsi encore, Marguerite autorisa Roland de Mol à s'engager dans l'armée anglaise et lui permit de se faire remplacer, en son absence, dans ses fonctions d'amman de Bruxelles, par son frère Gaspard. M. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 744-745.

phase, marchèrent avec une extrême rapidité. Jules II et Ferdinand d'Aragon, visant tous deux à tenir les Français éloignés de l'Italie sans songer nullement à les attaquer chez eux, avaient vu dans le monarque anglais une dupe dont l'ambition favoriserait leurs vues, et ils étaient pressés de l'exploiter. Ils avaient envoyé des ambassadeurs à Malines, et lorsque ceux de Henri VIII revinrent dans les Pays-Bas, tout avait été arrêté d'avance pour la conclusion d'une nouvelle ligue contre la France; afin de la mieux tenir secrète, il avait été convenu qu'elle se traiterait seulement entre les ambassadeurs anglais et Marguerite; le pape, l'empereur et le roi d'Aragon devaient la ratifier ensuite. Les prétentions de Maximilien qui exigeait pour lui 125,000 écus au soleil et de plus l'entretien de 6,000 piétons dans les Pays-Bas, faillirent pourtant compromettre l'issue des négociations; mais il céda enfin et, se contentant d'un subside de 100,000 écus d'or, le 16 mars (1513), il autorisa sa fille à conclure définitivement [1]. Le 23, il consentit aussi à confirmer la neutralité du comté de Bourgogne, sollicitée par cette princesse, après qu'il aurait obtenu de ce comté une aide pour la guerre de Gueldre [2].

Par le triple traité signé à Malines, le 5 avril (1513), par les ambassadeurs de Henri VIII [3] et par les commissaires de Marguerite [4], — le pape, l'empereur, les rois d'Aragon, d'Angleterre et la reine de Castille se liguaient pour combattre les Français « hors de l'Italie, » et pour les attaquer

[1] *Lettres de Louis XII*, IV, 88.

[2] Lettre de Maximilien du 23 mars. *Correspondance*, II, 105.

[3] C'étaient Édward Ponyngs, Jean Young, vice-chancelier d'Angleterre, Thomas Boleyn et Richard Winkenfield (ne pas confondre avec Robert).

[4] Jean de Berghes, Laurent de Gorrevod et Gérard de Pleine.

partout, excepté par les Pays-Bas, car Maximilien, en qualité de tuteur de son petit-fils, ne voulait point entrer dans la ligue. Chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et, sous deux mois, la commencer avec une armée nombreuse et bien pourvue de toutes choses. Le pape publierait des censures contre les opposants et les adhérents du parti contraire. Il envahirait la Provence ou le Dauphiné; Henri VIII, la Guienne, la Normandie ou la Picardie; Ferdinand, le Béarn, la Guienne ou le Languedoc, et Maximilien, l'une ou l'autre des possessions françaises « hors de l'Italie. » Henri s'engageait à payer à l'empereur 100,000 écus d'or : 35,000 un mois après la déclaration de guerre, 35,000 dès qu'il serait entré en campagne, et 30,000 dans les trois mois suivants. L'empereur et le monarque anglais ratifieraient le traité dans un mois; le pape et le roi d'Aragon, dans deux mois; une déclaration expresse stipula qu'il demeurerait obligatoire entre les deux premiers alors même que Ferdinand et Léon X, qui venait de succéder à Jules II (11 mars), ne le ratifieraient pas[1]. Par un article secret, Henri VIII était autorisé à lever des troupes dans les Pays-Bas et à prendre à son service des vaisseaux hollandais et zélandais[2].

Les ambassadeurs du roi d'Aragon adhérèrent seulement le 18 avril à cette coalition; or, on apprit, dans le même temps, que ce prince avait conclu, le 1er du même mois, à Orthez, une trêve d'une année avec le lieutenant général de Louis XII en Guienne. Aux termes de cette trêve, les hostilités étaient suspendues dans toute l'Europe, excepté en Italie, et Ferdinand l'avait signée non-seulement en son nom, mais encore

[1] Rymer, *Fœdera*, etc., XIII, 354-358. — Dumont, IV, 1re partie, 173.

[2] Rymer, *Acta publica Anglic.*, VI, 1re partie, 43.

en celui de l'empereur; de la reine de Castille, sa fille; de l'archiduc Charles, son petit-fils; de Henri VIII, son gendre. Louis XII, de son côté, garantissait l'adhésion du roi d'Écosse et du duc de Gueldre. Le but de Ferdinand était manifeste, et il trompait à la fois Louis XII et ses alliés : il était impossible que ceux-ci acceptassent la trêve d'Orthez, et Louis, obligé de tourner ses forces contre eux, n'entraverait point l'occupation des nouvelles conquêtes de l'Aragonais. Cet acte de duplicité jeta l'indécision dans l'esprit de Maximilien, et cet esprit, déjà si bizarre par lui-même, se plongea dans le plus complet imbroglio. Il consulta itérativement Marguerite et son conseil sur la question de savoir s'il convenait de ratifier la trêve d'Orthez plutôt que la ligue de Malines [1]; en attendant qu'il eût pris un parti, il leur ordonna de ne pas s'engager plus avant avec l'Angleterre [2]; puis, trois jours après, il autorisa Henri VIII à continuer ses enrôlements dans les Pays-Bas et à s'y pourvoir de bateaux plats. C'était enfreindre les traités existants entre ces provinces et Louis XII, « mais, disait-il, ces traités n'ont pas empêché le roi de France d'envoyer ses deniers et grand nombre de ses gens en Gueldre, en prétendant toujours non avoir enfrainct lesditz traités de paix ; » néanmoins, en prenant cette mesure, il recommanda d'éviter « de faire tort à son très-aimé frère le roi de France [3]. »

Enfin, le 12 mai (1513), Maximilien prévint sa fille, qu'informé de la détermination de Henri VIII de ne pas accepter la trêve d'Orthez, il allait immédiatement ratifier le traité

[1] Lettre du 26 avril 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 107. — *Correspondance*, II, 140.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du 29 avril 1513. *Lettres de Louis XII*, IV, 110.

de Malines, et le jurer entre les mains de l'ambassadeur d'Angleterre; comme il était difficile de concilier ce traité avec ceux qui le liaient à Louis XII, il avait résolu, pour mettre sa conscience en repos, de s'allier, comme empereur, au monarque anglais, et, comme tuteur de son petit-fils, de rester l'allié du roi de France. Les choses ainsi arrangées, Marguerite reçut l'ordre de presser Henri d'entrer en campagne et surtout d'envoyer les deux premiers termes de son subside. Toujours prodigue de promesses quand il s'agissait d'obtenir de l'argent, Maximilien annonçait l'intention de se joindre aux Suisses avec 2,000 chevaux et une nombreuse artillerie [1] : « Si l'on tarde, disait-il, si les François reprennent Milan, j'aurai en Italie des embarras qui traverseront mes projets de diversion en faveur de l'expédition des Anglois [2]. » Le 17, il annonça encore la prochaine ratification du traité de Malines et sa ferme résolution de l'observer; il autorisa aussi Marguerite à faire passer secrètement et par petites compagnies ses gens de guerre au service du roi d'Angleterre. Mais c'étaient là des communications officielles destinées à endormir l'impatience de Henri VIII : l'artificieux empereur voyait dans la trève d'Orthez le prélude d'une alliance préjudiciable à ses établissements en Italie [3], et il en attendait encore les résultats pour opter entre les deux partis, quand la défaite des Français à Novare (6 juin) mit un terme à ses irrésolutions; il envoya sur-le-champ à Marguerite la ratification du traité de Malines et la confirmation de la neutralité des Pays-Bas (14 juin 1513) [4].

[1] *Correspondance,* II, 143.
[2] Lettre de Maximilien du 12 mai 1513. *Correspondance,* II, 141.
[3] Lettre de Maximilien des 17 et 18 mai. *Ibid.*, 143.
[4] Lettre de Maximilien du 14 juin. *Ibid.*, 163.

Durant ces négociations, la guerre avait continué en Gueldre et en Hollande sans événement saillant. Pour arrêter les progrès des Gueldrois, le duc de Brunswick, que Maximilien avait renvoyé dans les Pays-Bas, s'était jeté sur le Bommelerweerd et, renforcé par les milices de Bois-le-Duc, y avait mis tout à feu et à sang [1]; mais là s'étaient bornés ses succès : ses reîtres, si mal payés qu'on les vit vendre leurs chevaux pour solder leurs dépenses chez les hôteliers de Bois-le-Duc [2], ne se furent pas plutôt retirés, que l'ennemi se vengea de ces ravages en brûlant Heeswyck et Dinter. La fortune dès lors balança : tandis que les Gueldrois surprenaient Straelen [3], Henri de Nassau emportait le château d'Amerroden et ravageait toute la contrée jusqu'aux portes de Ruremonde [4]. Bientôt l'argent manqua à Charles d'Egmont, et n'ayant aucun secours à attendre de la France, dont toutes les vues se portaient alors sur l'Italie, ce prince dut s'en tenir à une position défensive. Ses entreprises militaires cessèrent et toute son activité fut employée à étendre ses intelligences chez les ennemis de la maison d'Autriche. De nombreux émissaires agitaient la Frise, l'Overyssel, l'évêché d'Utrecht [5], et il avait rattaché à sa cause les duchés de Clèves et de Juliers. A la mort du duc de Juliers Guillaume VIII (6 septembre 1511), deux compétiteurs à sa succession s'étaient produits : le duc de Saxe, qui avait obtenu de l'empereur Frédéric III une promesse de l'investiture de ce duché, et le fils aîné du duc de Clèves, qui le revendiquait du chef de sa femme, Marie, fille et héritière universelle de

[1] Waar zy alles met vuur en zwaard verwoestten. HANEWINKEL.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Marguerite. *Correspondance*, II, 114.

[4] HANEWINKEL.

[5] WAGENAAR.

Guillaume. Appelé à se prononcer, Maximilien avait cherché à tirer d'abord des avantages de sa position d'arbitre : remettant sa décision à la prochaine journée impériale qu'il allait tenir à Augsbourg, il avait engagé le duc de Clèves à fournir dans l'entre-temps des vivres et des munitions à son armée de Gueldre et à empêcher l'arrivée de renforts à Charles d'Egmont [1]. Il penchait davantage pourtant en faveur du duc de Saxe, et si Jean de Clèves l'emporta enfin, ce choix fut uniquement dicté par la crainte de voir le père de ce prince se liguer contre les Pays-Bas avec le roi de France, l'évêque de Liége et le duc de Gueldre [2]. Aussi, le nouveau duc de Juliers, que ces tergiversations avaient irrité, ne se crut aucunement lié par cette décision; dès lors au contraire, les Pays-Bas comptèrent un ennemi de plus, et Marguerite eut fréquemment à se plaindre et de ses dispositions hostiles, et des secours qu'il prêta aux Gueldrois [3].

La pénurie d'argent, qui paralysait les opérations de Charles d'Egmont, n'était pas moins grande dans les Pays-Bas. Maximilien voulait que les états de Brabant, de Hollande et de Zélande entretinssent les troupes du duc de Brunswick, « ce que facilement se pouvoit conduire, prétendait-il, veu le bon vouloir du peuple, à moins qu'ils ne fussent mal embouchez, ce dont, sy aulcuns estoient trouvés coulpables, il désiroit en dilligence estre adverty [4]. » Au lieu d'obtempérer à cette demande, les états réclamèrent instamment la paix, et Henri de Brunswick, ne recevant pas d'argent, annonça l'intention de se retirer [5]. La confusion se mit partout, et loin de

[1] Lettre du 4 octobre 1511. *Correspondance*, I, 432-433.
[2] Lettre du 24 février 1512. *Ibid.*, I, 489-491.
[3] *Corresp.* et *Gedenkstukken.* — [4] Lettre du 16 mars 1513. *Corresp.*, II, 101.
[5] Lettre des 17 et 18 mai, précitée.

pouvoir profiter de l'inactivité de l'ennemi, les capitaines des Pays-Bas étaient de nouveau à la veille d'être abandonnés par leurs soldats qui, se répandant dans les campagnes, y commirent d'affreuses déprédations. Les reîtres du duc de Brunswick se mutinèrent et vinrent camper tumultueusement dans les environs de Malines, réclamant leur solde arriérée. Ils y restèrent longtemps, tenant la bourgeoisie en alarmes, et pour éloigner ces bandes avides de pillage, il fallut que le magistrat leur donnât 500 florins d'or [1]. Marguerite ne cessait de représenter à son père « l'estat et grandes charges esquelles estoient ses pays de par delà à cause de la guerre de Gheldres, faulte d'argent et du désordre qui y estoit; elle luy déclara de plus qu'il estoit besoing trouver moyen et expédient en ceste affaire pour la conservation d'iceulx pays, assavoir que ledit seigneur empereur se trouvât à dilligence par delà avec bonne ayde de gens et d'argent, ou que l'on advisât de faire quelque traitié avec messire Charles d'Egmont [2]. »

Mais Maximilien se refusait à traiter avec un prince qui ne lui avait « tenu foy, promesse ni leaulté. » Voyant toujours dans « le roy de France le chief et celluy qui gouvernoit secrettement laditte guerre de Gheldres, » il estimait que c'était par l'entremise de Louis XII qu'il fallait forcer le duc à déposer les armes. Quant à venir en personne « mettre bon ordre et police en toutes choses, » il y était tout disposé, disait-il, pourvu que les états généraux lui accordassent « quelque bonne grosse ayde et secours contre les Gheldrois. » Il demandait à sa fille 10,000 florins d'or pour son voyage, car il était « mal furny d'argent à cause de sa longue guerre d'Italye [3]. » Or, loin d'avoir cette

[1] Azevedo. — [2] *Correspondance.*

[3] Lettre de J. de Villingher du 7 février 1513. *Lettres de Louis XII*, IV. 35.

somme à sa disposition, Marguerite se trouvait dans la plus grande détresse, et sa situation s'empirait chaque jour [1]. Elle avait épuisé jusqu'à ses dernières ressources, sans parvenir à assurer la solde des troupes. Tous les services étaient désorganisés [2]; la dépense ordinaire de la maison de l'archiduc avait été réduite [3], et néanmoins les revenus du domaine, absorbés par les engagères, ne suffisaient plus pour subvenir à ses besoins. Il fallut réclamer l'assistance des états, et elle ne fut point accordée sans difficulté. Ainsi, le maître des requêtes, Dismas de Berghes, et le garde des joyaux, Thierri de Heetvelde, chargés de demander aux états de Namur 2,000 philippus pour cette dépense, y rencontrèrent les plus vives résistances; après des convocations réitérées, on en obtint seulement 1,500 philippus [4]. Le numéraire avait complétement disparu; conclure de nouveaux emprunts était devenu chose si difficile que, répondant aux reproches de son père, qui ne tenait aucunement compte de sa position, Marguerite lui déclara qu'elle était prête à engager ses bijoux si quelqu'un consentait à lui prêter 30,000 livres sur ce gage [5].

[1] Lettre de Maximilien du 20 avril, et lettre de Marguerite. *Correspondance*, II, 131 et 161.

[2] Ainsi le maître des postes, Francisque de Taxis, qui n'avait pas été payé depuis six mois, demandait à se désister de son office. Lettre de Maximilien. *Ibid.*, 186.

[3] Il y régnait, du reste, paraît-il, un assez grand désordre. « J'ai maintefois mis en avant de mettre ordre en l'état de monseigneur mon neveu, écrivait Marguerite à son père, mais il y a tant de particulières opinions et assertions qu'on n'y a jamais su prendre nulle bonne résolution, et de moi seule le faire est chose bien difficile. Toutefois j'aviserai encore de remettre ladite affaire en avant pour y prendre quelque conclusion, et après vous advertir d'icelle, pour en faire et ordonner selon votre bon plaisir. » Lettre de mai ou juin 1513. *Correspondance*, II, 161.

[4] Compte de J. de Berghes, 1513-1515, f° xiij v°. — [5] Lettre précitée.

Telle était la situation lorsque la ligue de Malines vint éveiller les espérances du pays. Cet événement eut des conséquences immédiates : le 9 mai, les états de Brabant accordèrent une aide de 49,200 livres destinée à l'entretien, pendant trois mois, de 800 chevaux et de 1,500 piétons, « pour garder les frontières à l'encontre des ennemis Gheldrois [1]; » Maximilien, afin de n'être point détourné de ses nouveaux projets, autorisa Marguerite à négocier avec Charles d'Egmont par l'entremise de l'archevêque de Cologne [2]; le duc, que le traité de Malines et l'abandon de la France mettaient en grand danger, accueillit avec empressement les ouvertures de ce prélat. Marguerite aussitôt convoqua les états de Brabant et de Hollande pour concerter avec eux les conditions d'une trêve. Assurés qu'il s'agissait cette fois de traiter sérieusement, les états de Brabant accordèrent, le 26 juin, une nouvelle aide de 28,000 livres, pour servir de premier payement aux gens de guerre du duc de Brunswick [3]. Les négociations marchèrent rapidement. Le 11 juillet, Marguerite annonça à son père que le duc avait accepté une trêve, à condition que le pays de Kessel lui serait cédé avec faculté de rachat, que le seigneur de Wassenaar payerait une rançon de 20,000 florins, et que le seigneur de Battembourg renoncerait à ses biens. Ces conditions étaient fort dures; néanmoins Marguerite, son conseil et les états de Brabant et de Hollande furent unanimes pour en proposer l'acceptation. Maximilien lui-même, cédant à l'évidence des faits, ou attendant des nouvelles éventualités

[1] Comptes de J. Micault (nº 1882) et d'Adrien Van Heilwygen (nº 15731). *Archives du royaume.*

[2] Lettre du 18 mai 1513. *Correspondance*, II, 148.

[3] Comptes de J. Micault et A. Van Heilwygen, l. c.

qui allaient se produire, l'occasion de revenir sur un traité onéreux, ne fit pas difficulté d'autoriser sa fille à traiter sur ces bases [1]. La trêve, qui devait durer quatre ans à dater du 10 août, fut signée le 31 juillet [2].

Ce traité, scellé par les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Dordrecht, Leyde, Haarlem, Delft, Amsterdam, Gouda et Malines [3], fut publié le 10 août suivant [4]. Toutes les provinces, le Brabant et la Hollande surtout, l'accueillirent avec la joie la plus vive. Les états de Brabant votèrent à Marguerite un don de 20,000 livres en récompense des peines qu'elle s'était données pour obtenir ce résultat; ils accordèrent, en outre, 30,000 livres pour rembourser Henri de Nassau de ses avances [5], et 20,000 pour le rachat de la terre de Kessel [6]. Quelques villes, Malines entre autres [7], contribuèrent à payer la rançon de Jean de Wassenaar. De son côté, pressée de débarrasser le pays des troupes étrangères, Marguerite traita sur-le-champ avec leurs capitaines pour les faire passer au service de Henri VIII. Conséquence de la ligue de Malines, cette trêve devait se rattacher en tout à un traité dont les suites allaient régler la conduite des deux partis, élever ou abaisser leurs prétentions, décider peut-être même de leur sort.

[1] Dépêche du 17 juillet 1513. *Correspondance.*
[2] *Roodt privilegie boeck*, f° 273. *Archives du royaume.*
[3] *Histoire de Bruxelles.*
[4] Azevedo.
[5] Compte de J. Micault et A. Van Heilwygen, l. c.
[6] Compte d'A. Van Heilwygen, l. c.
[7] Elle donna à cet effet 100 philippus. Azevedo.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

(1506-1508.)

CHAPITRE III.

(1509-1512.)

CHAPITRE IV.

(1512-1513.)

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PREMIÈRE LISTE

DES SOUSCRIPTEURS.

S. M. le Roi des Belges 10

S. M. la Reine des Pays-Bas . . . .

MM.

Agie (Charles), président du tribunal de commerce et consul de Russie à Anvers 1

Alseau (l'administration communale d'), à Bruxelles. . . . 1

Allard (Gustave), avocat, à Bruxelles. 1

Altmeyer (J. J.), professeur à l'université de Bruxelles. . . 1

Ansiau, membre de la Chambre des Reprès., à Bruxelles. . 1

Baesten, propriétaire, à Bruxelles. 1

Bailly-Baillière, libraire à Madrid. 15

Bequet-Herpigny (Mme), à Bruxelles. 1

Berlo (U. J.), employé à la Cambre. 1

Bibliothéques régimentaires. . . . .

Bonaert (le baron), à Bruxelles 2

Borrani (Ch.), lib. éditeur à Paris. 20

Bouillon (J.), conseiller communal, à Ixelles. 1

Bousman (E.), directeur au dépt. de la guerre, à Bruxelles. 1

Brialmont (A.), capitaine d'état-major, à Gand. 1

Bruxelles (le collége des bourgmestre et échevins). . . . 1

Campan (C. A.), négociant, à Bruxelles. 1

Canonne, maître de postes, à Gand. 1

Carolus, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Lisbonne. 1

Champion de Villeneuve (F.), à Bruxelles. 1

Combaz (J. B.), négociant, à Bruxelles. 1
Cornet de Ways-Ruart (le comte F.), à Bruxelles 1
Crooy, secrétaire de l'agence continentale et anglaise à Bruxelles 1
Cuypers Van Veltheven (P), rentier, à Bruxelles. 1
De Bavay, procureur général près la cour d'appel de Bruxelles 1
De Bille, ministre résidant de S. M. le roi de Danemark, à Bruxelles 1
De Bonne, conseiller provincial du Brabant, à Bruxelles. . 1
Decq, libraire, à Bruxelles. 14
Defiennes (Désiré), rentier, à Anderlecht. 1
De Fraiture (C. A.), lieuten.-colonel pensionné, à Bruxelles. 1
Defré (L.), membre de la Chambre des Représ., à Bruxelles. 1
De Gueldre, administrateur de l'habillement à la Cambre. 1
Delattre (A.), fabricant, à Bruxelles. 1
Demau (E.), colonel du génie, à Liége 1
De Marnix (le comte Ch.), grand maréchal, à Bruxelles. . 1
De Neck, tanneur, à Bruxelles 1
De Neubourg, comtesse **d'Egger**, (Mme) à Monceau 2
Dépôt de la guerre 2
De Potter, propriétaire, à Bruxelles. 1
De Richter (S. E. le baron), envoyé plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies, à Bruxelles . . 1
De Robaulx de Soumoy (Mlle), à Bruxelles. 1
De Robaulx de Soumoy (A. P. L.), auditeur militaire du Brabant, à Bruxelles 1
De Ryckman, propriétaire, à Bruxelles. 1
De Sauvage (A.), le chevalier, à Bruxelles. 1
De Schryver (A.P.), receveur des contributions directes, à Bruxelles. 1
De Seisal (S. E. le vicomte), ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal, à Bruxelles. 1
De Vrière (le baron), ministre des affaires étrangères, à Bruxelles 1

De Wekherlin (M. de), conseiller d'État et secrétaire des commandements de S. M. la reine des Pays-Bas, à La Haye. 1
Duchêne (F.), directeur du trésor, à Gand. 1
Dupuich (J.), chef d'institution, à Bruxelles. 1
Dutraigneaux (Lud.), à Villers-Deux-Églises. 1
Falder, avocat général près la cour de cass., à Bruxelles. . 1
Falder (V.), avocat, à Bruxelles. 1
Fernelmont (J. L. J.), conseiller à la cour de cassation, à Bruxelles 1
Flanneau (J.J.), chef de division au département de la guerre, à Bruxelles. 1
Flanneau (E.), architecte, à Bruxelles. 1
Fodor, à Amsterdam. 1
Fontainas (A.), échevin de la ville de Bruxelles. 1
Fortamps (F.), administrateur de la banque de Belgique, à Bruxelles. 1
Fourcault (Feréol), rentier, à Bruxelles. 1
Frère-Orban, ministre de finances, à Bruxelles. 1
Gassée (P. J.), dessinateur, à Bruxelles. 1
Geerling (O.), dessinateur, à Bruxelles 1
Gérard, substitut de l'auditeur général, à Bruxelles. . . . 1
Girardin (M.), conseiller à la cour d'appel, à Bruxelles. . 1
Gossaert (Mme), au château de Koekelberg 1
Hallebout, à La Ferté sous Jouare 1
Henne (J. V.), chapelier, à Bruxelles. 1
Hochstaetter, négociant, à Bruxelles. 1
Huberti (Mlle), rentière, à Ixelles. 1
Ixelles (le conseil communal d'). 1
Jacobson, à Rotterdam. 1
Jones, carrossier, à Bruxelles. 1
Kornicker, libraire, à Anvers. 1
Kramers (H. A.), libraire, à Rotterdam. 2
Lacomblée, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Bruxelles. 1
Lacroix (A.), homme de lettres, à Bruxelles. 1

Larcier, libraire à Bruxelles. 1
Leroy (le chevalier), directeur au département des finances, à Bruxelles. 1
Loumyer chef de division au dép[t] des affaires étrangères, à Bruxelles 1
Louvain, (l'administration communale de) 1
Maertens, banquier, à Bruxelles. 1
Mahieu (F.), avoué. à Bruxelles 1
Malines (l'administration communale de) 1
Manufacture d'armes de l'état, à Liége. 1
Mathieu, conservateur adjoint de la bibliothèque royale, à Bruxelles 1
Meues (Ant.), avoué, à Bruxelles. 1
Mersman, avocat, ancien conseiller communal, à Bruxelles. 1
Michiels (M[me] veuve), à Bruxelles. 1
Michiels, ancien conseiller communal, colonel honoraire de la garde civique, à Bruxelles. 1
Ministère de l'intérieur, de Belgique. 50
Ministère de l'intérieur, des Pays-Bas 3
Musée (commission du), à Bruxelles. 1
Navez, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, à Bruxelles 1
Nelis (G. I.), membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles. 1
Nijhoff, libraire, à la Haye. 13
Outies (A.), lieutenant-colonel d'état-major pensionné, à Bruxelles 1
Partoes, père, architecte, à Bruxelles. 1
Partoes, ministre des travaux publics, à Bruxelles. . . . 1
Pauwels (E.), à Bruxelles 1
Pauwels (Félix), architecte, à Bruxelles. 3
Pauwels (François), à Bruxelles. 1
Pepin (E. L.), marchand de cochons, à Bruxelles. 1
Piéton, ancien sénateur, à Namur 1
Portaels (J.), peintre d'histoire, à Bruxelles. 1

Puissant (E. L.), avocat, à Bruxelles. 1
Renard (le général), à Bruxelles. 1
Robert (A.), peintre d'histoire, à Bruxelles. 1
Roberti (A.), peintre d'histoire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, à Bruxelles. 1
Roberti, propriétaire, à Louvain 1
Rozez, libraire, à Bruxelles 14
Roussille, propriétaire, à Bruxelles. 1
Sapin (A.), général commandant la 1re brigade de la 2e division d'infanterie, à Bruxelles. 1
Schoormans (E.), à Gand 1
Simonis (Eugène), statuaire, à Koeckelberg. 1
Slingeneyer (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles. 1
Stas (J.S.), professeur à l'école militaire, à Bruxelles. . . 1
Stevens (E.), secrétaire général du département de l'intérieur 1
Stiellemans (H.), sénateur, à Bruxelles 1
Suys, père, architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, à Bruxelles 1
Tarride, libraire, à Bruxelles. 1
Tasson-Snel, professeur à l'Académie royale des beaux-arts. 1
Taymans (Xavier), à l'administration des chemins de fer de l'état, à Bruxelles 1
Thomas (A.), peintre d'histoire, à Bruxelles. 1
Trumper, banquier, à Bruxelles 1
Van Bakkenes et Cie, libraires, à Amsterdam. 2
Van Caulaert-Stienon, libraire, à Bruxelles. 1
Van Damme-Bernier, conseiller communal, à Gand. . . 1
Van der Elst (P.), architecte, à Bruxelles. 1
Van Hall, rentier, à Bruxelles 1
Van Meenen (Fr.), avocat, à Bruxelles. 1
Van Nyverseel (H.), rentier, à Bruxelles. 1
Vautier, vice-président du tribunal de première instance, à Bruxelles 1
Verlat (A.), peintre, à Bruxelles 1

Verstraete (J.), marchand tailleur, à Bruxelles. 1
Versyl (G.), avocat, à Bruxelles. 1
Willemotte (Charles), à Anvers. 1

